3 1761 07503466 1

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/recherchedesmonn00pont

971

MONNAIES MÉROVINGIENNES

DU

CENOMANNICUM

RECHERCHE

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES

DU

CENOMANNICVM

PAR LE Vte DE PONTON D'AMÉCOURT

Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.

Tomes X, XI et XII. — 1881-1882.

Tirage à 200 exemplaires.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas.

LE MANS
PELLECHAT
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue Saint-Jacques.

1883

CJ
2682
P654

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

RARY
23 1970
OF TORONTO

Ampl. Coll.	*Amplissima Collectio.*
Anal.	*Analecta Mabillonis.*
Bal.	Baluze.
Barth., Liste.	Barthélemy, liste des ateliers, *Manuel de Numismatique moderne*, Collection Roret.
Boll.	Bollandistes, *Acta sanctorum.*
Cart., Liste.	Cartier, listes d'ateliers et de monétaires. Trois listes, dont la plus complète est dans le tome XXI de la *Revue Numismatique.* Tables.
Cart. Cult.	*Cartulaire de la Couture.* (Bibl. du Mans, ms. n° 198.)
Cart. Ebron.	*Cartulaire d'Évron.*
Cart. Maj. Mon.	*Cartulaire de Marmoutier.*
Cauvin.	Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 1er vol. des *Mémoires de l'Institut des Provinces.* Paris, 1845.
Cf.	*Confer* — Comparez.
Ch. S. S.	Chalon-sur-Saone.
Chron.	Chronique.
Combr.	Combrouse, *Atlas des Monnaies de la 1re race.*
F.	Collection de monnaies du Cabinet de France.
G. A.	*Gesta Aldrici episcopi.* (Bibl. du Mans, ms. n° 99.)
Gall. Christ.	*Gallia Christiana.*
G. P. C.	*Gesta pontificum Cenomanensium.* (Bibl. du Mans, ms. n° 224.)
Insin. Eccl.	*Insinuations ecclésiastiques.* (Archives de la Sarthe).
Instr.	*Instrumenta*, p. I à XCVI de Cauvin. (*Géographie ancienne*, etc.)
L. B.	*Chartularium insignis ecclesiæ Cenomanensis quod dicitur Liber albus capituli* (tome II des *Mémoires de l'Institut des Provinces*), le Mans, Monnoyer, 1869, 443-88 p. in-4°.
Les Olim.	*Les Olim.* (Paris, Imp. Roy. 1839-1844.)
Lib. fund.	*Liber fundationum.* Au Mans.
L. R.	*Livre Rouge.* (Bibl. du Mans, n° 247.)
Mén., H. de Sabl.	Ménage, *Histoire de Sablé*, (Paris, 1683.)
Mir. S. Ben.	*Miracula S. Benedicti.*
Ord. Vit.	Orderic Vital.
P	Collection de Ponton d'Amécourt.
P.	Page. Poids.
Pl.	Planche.
Pp.	Publié par.
R.	Revers.
Rer. Gall. scrip.	*Rerum Galliæ scriptores.*
R. N.	*Revue Numismatique.*
Spicil.	*Spicilegium* de d'Achery.

LES
MONNAIES MÉROVINGIENNES
DU CENOMANNICUM

A M. Arthur Bertrand,
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE.

Mon cher ami,

Vous m'avez demandé de faire la recherche des monnaies mérovingiennes frappées dans l'ancien diocèse du Mans; mon plus grand désir est de vous être agréable; je me mets donc à l'œuvre, mais je ne vous dissimulerai pas qu'il est peut-être un peu tôt pour entreprendre ce travail. Les monnoyeurs du *territorium Cenomannicum* n'ont pas donné aux produits de leurs officines un style spécial et un caractère d'unité qui permettent de les distinguer au premier aspect; l'art cénoman dans les monnaies n'est que le reflet de plusieurs foyers, et j'ai constaté peu de particularités notables qui lui appartiennent en propre. Je suis parvenu cependant à constituer une dizaine de groupes de monnaies ayant des caractères artistiques communs, et à l'aide de ces groupes qui appartiennent tous au moins à une portion

du *Cenomannicum*, j'ai déjà établi l'existence de nombreux ateliers que cette province peut revendiquer. Assurément cette liste sera très incomplète, car, sans parler des ateliers qui resteront éternellement dans l'oubli parce qu'aucun de leurs produits n'a été conservé, il en est beaucoup qui ne se révèleront qu'à la suite de trouvailles heureuses ; ma liste sera encore sujette à révision à cause de quelques identifications qui ne seront certaines que lorsqu'on aura terminé l'inventaire complet et sûr des monnaies des régions voisines. L'explorateur des ateliers Mérovingiens n'a pour guide que l'étude du style, il procède par reconnaissances prudentes ; la timidité est sa loi, la hardiesse son écueil ; il doit gagner son terrain pied à pied et n'avance sûrement qu'à la condition d'être très circonspect. Ce que je puis vous annoncer dès à présent, c'est que votre province n'a rien à envier à ses voisines sous le rapport de la multiplicité des ateliers monétaires mérovingiens et que la numismatique est appelée à jeter une lumière inattendue sur la géographie et sur l'histoire des origines du Maine.

Je vous remercie, mon cher ami, de m'avoir suggéré l'idée de faire cette recherche et de lui avoir offert l'hospitalité de votre savante *Revue*. C'est un travail dénué de tout attrait ; il n'est pas fait pour être lu, mais on le consultera quelquefois. Quand on n'a pas le bonheur d'être agréable, il faut faire ses efforts pour être utile ; un dictionnaire a moins de charme qu'un roman, mais il est l'ami des chercheurs ; ce rôle est toute mon ambition.

Je divise mon travail en deux parties et je renvoie à la seconde tout ce qui concerne la géographie, parceque la numismatique est l'objet spécial de mon étude. Je cherche donc avant tout quelles sont les monnaies du Maine ; je m'occuperai ensuite de savoir dans quelles localités elles ont été frappées.

PREMIÈRE PARTIE

LE STYLE DES MONNAIES MÉROVINGIENNES DU *CENOMANNICUM*.

Je me sers du mot *style* parceque je n'ose employer le mot *art;* les monétaires du Maine n'étaient pas des artistes ; ma pensée serait mieux rendue par les expressions *manière, faire*, que les esthétistes emploient pour désigner les procédés spéciaux d'un artiste ou d'un artisan.

Si la Cité du Mans n'est pas de celles qui se distinguent par la fécondité de leurs ateliers ; elle est loin cependant de figurer parmi les plus pauvres. Elle me semble, comme Chartres et comme Bourges, avoir joué un rôle un peu effacé dans le mouvement politique et commercial pendant la période mérovingienne. Ces villes, isolées des grands cours d'eau qui étaient les artères de la vie sociale du peuple franc, ont conservé beaucoup plus tard que Tours, Orléans, Paris et Rouen, avec les mœurs et le caractère romains, l'usage des anciennes monnaies.

Un texte de Flodoard que je considère comme la meilleure énumération des provinces franques de la Gaule au point de vue de la géographie numismatique des VIIe et VIIIe siècles (Boll., t. I, p. 174) ne fait pas mention du *Cenomannicum* et ne cite de l'ancienne troisième Lyonnaise que le *Turonicum;* je suis porté à en conclure que, dans les énumérations sommaires, on avait l'usage de désigner sous ce dernier nom l'ensemble des territoires des cités subordonnées à la Métropole de Tours.

A défaut de fécondité, les ateliers cénomans présentent le phénomène de la multiplicité ; on les trouve dispersés dans toutes les parties du diocèse, et nous verrons dans la seconde partie de ce travail que le plus grand nombre de ces ateliers se révèlent à nous par un spécimen unique de

leurs produits, ce qui donne à penser que les découvertes ultérieures grossiront dans des proportions très considérables la liste provisoire que je vais dresser. Il n'y aurait pas d'exagération à avancer que cette liste sera doublée, et je crois qu'au moyen du total des produits connus de chaque atelier, on pourrait, en se livrant à un calcul de probabilités, supputer à peu près le nombre des ateliers encore inconnus. C'est un fait inouï que sur les dix-neuf émissions de la ville ou de l'église du Mans, dont dix-sept portent les noms de dix-sept monétaires différents, quatorze se révèlent par un exemplaire unique ; trois monétaires seulement sont connus par plusieurs produits, l'un par cinq, les deux autres par deux. Peut-être un jour comptera-t-on trente ou quarante monétaires de la seule ville du Mans.

Avant d'entreprendre l'énumération des ateliers cénomans, je crois utile d'exposer les raisons qui déterminent mes choix parmi cette multitude d'enfants trouvés des collections dont nous recherchons la filiation. Je vais initier mon lecteur à mes procédés afin qu'il puisse contrôler mes affirmations, rectifier mes attributions, se faire juge de mes incertitudes et compléter lui-même mon travail quand de nouvelles découvertes lui en fourniront l'occasion.

Deux particularités, ont d'abord attiré mon attention, et m'ont permis de former deux groupes. Il faut créer une langue pour apprendre cette branche toute nouvelle de l'archéologie ; je donne donc des noms à ces deux groupes, et je les appelle groupe au *profil concave* et groupe à la *face sigillaire ;* on comprendra bientôt les motifs de ces désignations.

TYPE DU PROFIL CONCAVE.

Voici un triens dont l'attribution à la ville épiscopale

des Cénomans paraît incontestable ; sa description est celle-ci :

1. + CENOMANNIS. Buste diadêmé à droite ; devant le front, un globule.

℟. + MELLIONE. Croix mixte fichée sur une base horizontale, cantonnée de globules aux 1 et 2 et de X aux 3 et 4 ; dans le champ, à gauche, un globule à la hauteur des bras de la croix.

Cette description est encore trop vague, elle ne donne aucun détail sur le style du buste, il faut procéder plus minutieusement parceque chaque trait de burin peut devenir un rayon de lumière.

Partout, depuis que la monnaie existe, on a représenté sur les espèces des bustes diadêmés tournés à droite ou à gauche, mais, de même que chaque homme a sa physionomie propre, chaque époque a son style, chaque région son caractère, chaque artiste sa manière, et plus l'art est grossier dans ses contrefaçons de la nature, mieux il trahit les procédés particuliers et le faire de l'artiste. L'artiste copie plus qu'il n'invente ; quand il ne copie pas la nature, il copie les copies de la nature, il reproduit et exagère leurs imperfections, et, pour peu qu'il soit à son tour copié et recopié, le type primitif s'altère et disparaît dans la dégénérescence et l'immobilisation. C'est là le sort très fréquent des figures représentées sur les monnaies ; une tête correcte ne tarde pas à devenir une caricature et même tout autre chose qu'une tête, et il arrive souvent que les reproductions multipliées et rapides font oublier complétement le prototype ; les numismatistes eux-mêmes ne peuvent le retrouver qu'en cherchant ses vicissitudes dans l'étude de la filiation des types ; on sait par quelles transformations la tête de profil est devenue le fameux type chartrain, comment la louve romaine et le sanglier gaulois sont devenus le vaisseau de la ville de Paris après avoir été le corbeau d'Odin pour les Anglo-Saxons, une tête de profil, et enfin

un navire pour les rois de la mer, les Normands et les Anglais. C'est de la même manière, dans un ordre parallèle mais tout différent, que les langues se sont modifiées et que le latin est devenu le français ; les artistes ont eu l'avantage de pouvoir rester fidèles à l'expression du vrai parceque la nature les a constamment rappelés aux prototypes, mais leurs modes d'accentuation varient à l'infini et chez eux, si j'ose le dire, les patois abondent.

Nous allons, pour poursuivre notre but, procéder à une dissection d'art mérovingien.

Le buste diadêmé figuré sur la monnaie de *Mellio* offre les particularités suivantes :

1° Le nez est représenté par un arc de cercle dont la concavité s'enfonce dans le profil.

2° L'œil et les lèvres sont indiqués par de simples globules.

3° L'oreille est traitée par une courbe en sens inverse de la courbe naturelle.

4° Le diadême est un simple cordon de perles dont la courbe est inverse à la ligne de convexité du crâne ; sa direction forme un angle d'environ quarante-cinq degrés sur la verticale.

5° La partie postérieure du crâne est indiquée par une sorte de calotte lisse, hémisphérique, posée derrière le diadême.

6° La chevelure est indiquée par diverses courbes parallèles qui prennent naissance au sommet du diadême, suivent les contours du crâne et se terminent en volute extérieure derrière le crâne; elle donne au type l'aspect d'une tête casquée.

7° Le cou est maigre.

8° Le haut du buste est formé de deux arcs de cercles concentriques entre lesquels l'artiste a gravé une ligne de globules ou un cordon de perles.

L'ensemble de ces particularités forme un type unique qu'on chercherait en vain dans une autre localité. C'est le

type, ou l'un des types de la monnaie frappée au Mans par *Mellio*, mais chacune de ces particularités se retrouve sur d'autres produits monétaires dans une région plus ou moins étendue, région dans laquelle la ville du Mans se trouve toujours comprise.

Si, prenant à partie successivement chacun de ces détails, on marque sur une carte toutes les villes où il se rencontre et si ensuite on décrit sur cette carte un cercle passant par les points extrêmes signalés dans cette investigation, on établira huit cercles qui s'entrecroiseront, on pourra considérer fictivement le centre de chaque cercle comme le foyer d'une des particularités signalées, les grands cercles dénonceront les types généraux, les petits cercles révéleront les types locaux, et les doubles arcs ou sections diverses formées par les superpositions des cercles délimiteront mathématiquement les aires où doivent se localiser les types encore indéterminés présentant deux ou plusieurs des particularités signalées.

J'ai énuméré huit des particularités offertes par la monnaie CENOMANNIS — MELLIONE, j'en pourrais indiquer bien d'autres sans même parler des particularités épigraphiques qui sont d'un si puissant secours. Je citerai encore sur le revers de la monnaie :

9° La croisette placée au commencement de la légende, comme au droit.

10° Les globules dans les cantons supérieurs de la croix.

11° Les X dans les cantons inférieurs.

12° Le globule dans le champ et en dehors des cantons, comme devant le profil du droit.

13° La croix *mixte ;* j'appelle ainsi la croix qui se distingue de la croix latine, de la croix grecque et de la croix de saint Pierre en ce que le trait vertical (haste), plus long que le trait horizontal (bras), est divisé par celui-ci en deux parties égales.

14° La croix *fichée*, c'est-à-dire munie au bas d'un appen-

dice pointu (manche), tantôt seul, tantôt adhérant à un globe ou à un autre objet.

15° La croix sur une base horizontale (degré).

16° La croix *rivée*, c'est-à-dire légèrement aplatie à ses extrémités, beaucoup moins que la croix dite *pattée*.

Je n'ai pas besoin de dire que plusieurs des cercles qu'on devra construire comprendront un très vaste territoire, plusieurs évêchés, plusieurs provinces même ; les plus utiles pour les recherches que j'indique seront ceux dont la surface sera la plus restreinte.

La première des particularités que j'ai signalées, la *concavité nasale,* appartient tout spécialement au *Cenomannicum*, je vais en donner la preuve.

2. + BALAIONNO. Buste diadèmé à droite.

℟. + AGIBODIO. Croix mixte fichée.

Outre le nez formé par un arc de cercle dont le sommet fait saillie sur le front cette monnaie nous présente les particularités signalées ci-dessus sous les nos 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 13, 14, 16 ; c'est donc un produit monétaire absolument contemporain et compatriote du CENOMANNIS - MELLIO.

3. + NOVIOMO. Buste diadèmé à droite.

℟. AVDV + LFO +. Croix grecque cantonnée de quatre globules aux 1 et 2 et de croisettes pattées aux 3 et 4, sur deux degrés.

Nous cherchons des profils au nez concave, et ce caractère est ici bien accusé. Entre autres particularités nous trouvons celles signalées sous les nos 2 en partie, 3, 5, 6 en partie, 9 en partie, 11 modifié, 16. J'estime inutile quant à présent d'énumérer les autres détails spéciaux à cette monnaie pour ne pas compliquer mon investigation qui porte actuellement sur un seul point, le *profil concave.*

4. ANISIACO VIC. Buste diadêmé à droite.

℟. + MVNNVS FIT (ou M +). Croix latine surmontée d'un globule, accostée de deux globules, sur un degré horizontal terminé par deux guirlandes de perles qui entourent la croix et la séparent de la légende.

Outre la particularité qui nous occupe, nous trouvons celles signalées sous les nos 2 en partie, 4, 5 en partie, 7, 8 modifié, 9, 10, 12, 15, 16.

5. + FREDOMVNDO. Tête diadêmée à droite.

℟. + PELLOFVEEO (BELLOFAEEO). Croix grecque cantonnée de globules aux 1 et 2, fichée, sur deux degrés horizontaux.

Particularités signalées ci-dessus : 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10 14, 15, 16.

6. BELLOFAEIO. Buste diadêmé à droite.

℟. + FREDOMVND. Croix mixte sur deux degrés.

Particularités signalées : 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 15, 16.

7. IARCIACO I (MARCIACO ?). Buste diadêmé à droite.

℟. CERANIO MO. Croix grecque.

Particularités : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 16.

8. COLOSA FIIT. Buste diadêmé à droite.

℟. LOPPVS MO. Croix mixte soudée sur une base au-dessus d'un degré.

Particularités : 1, 4, 5, 13, 15, 16.

9. CLOTE FIT + Tête diadêmée à droite.

℟. + LEODOALDO. Croix grecque accostée de H CI.

Particularités : 1, 3, 4, 5 modifié, 9, 16.

10. ... VIMINDI + Buste diadêmé à droite,

℟. ILIOVIME + (ou METILIO VI? ou ICIOVIME +? ou METILVS VI ou MELICIO VI etc.) Croix grecque accostée de deux globules et posée sur trois degrés.

Particularités : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9 modifié, 10 modifié, 15, 16.

11. FREMVNDVS M. Buste diadêmé à droite.

℟. ....IEDI. Croix grecque sur deux degrés.

Particularités : 1, 2, 4 modifié, 7, 8, 15, 16.

12. BALAIONNO. Tête à droite.

℟. ETTONE MON. Croix latine sur trois degrés.

Particularités : 1, 8 modifié, 15, 16.

13. † NOVO VICO. Buste diadêmé à droite.

℟. + THVEVALDO + Croix grecque chrismée, surmontée d'un globule, cantonnée de globules aux 1 et 2 et de X aux 3 et 4, soudée sur un globe au-dessus d'un degré.

Particularités : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16.

14. NOVO VICO. Tête diadêmée à droite.

℟. AVDOLINV + Croix latine fichée sur un globe.

Particularités : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, 15, 16.

15. NOVO VIC. Buste diadêmé à droite.

℟. T X EVD MO. Croix mixte fichée sur une base au-dessus d'un degré.

Particularités : 1 (La concavité occupe tout le profil, y compris les globules des lèvres), 2, 4, 6, 9, 13, 14, 15, 16.

16. DAGOBERT. Buste diadêmé à droite.

℟. + MARGISILVS M. Croix grecque fichée aux extrémités des quatre bras, cantonnée de CA et de deux globules, dans un grenetis.

Particularités : 1, 4, 5, 9, 10, 14, 16.

Voilà seize monnaies frappées dans onze ateliers différents par quatorze monétaires. Je n'affirme pas qu'elles appartiennent toutes rigoureusement au diocèse du Mans, mais je puis affirmer que la plupart lui appartiennent et que celles qui lui seraient étrangères ont été frappées dans des localités des diocèses voisins et très près des limites du *Cenomannicum*. Le hasard a pu faire qu'à de longs intervalles et à de grandes distances des graveurs inexpérimentés et mal outillés aient traité certains détails de la même manière, qu'ils aient représenté l'œil par un simple globule, qu'ils aient donné à leurs lignes des extrémités arrondies, aplaties ou pattées, suivant qu'ils se servaient d'un burin contondant ou tranchant, mais ils n'ont pas pu sans se donner le mot ou sans se copier mutuellement représenter le nez par une ligne concave qui est le contraire de la nature; c'est donc un détail local, spécial à la région du Mans et qui n'aurait pu être porté ailleurs que par l'émigration d'un graveur de coins.

TYPE DE LA FACE SIGILLAIRE.

Je passe au groupe de la face sigillaire.

Voici une monnaie dont la légende IABOLENTAS rapprochée du nom des *Aulerci Diablentes* et de la forme moderne *Jublains* est une grande présomption en faveur d'une attribution à cet atelier déjà connu par un denier à la légende DIABLENTAS.

17. + IABOLENTAS VI. Tête de face.

℟. MARCOVALDVS. Croix grecque pattée dans un grenetis.

Les têtes de face ne sont pas rares sur les monnaies mérovingiennes ; celle-ci a un aspect étrange et spécial qui la distingue de toutes les têtes de face gravées sur les monnaies de Châlons, de Besançon, de Lausanne, de Paris, du Limousin, etc., en voici les particularités principales.

1° Aspect ovoïde et saillie de la masse.

2° Oreilles énormes consistant en deux anneaux soudés latéralement aux deux tiers de la hauteur de la tête.

3° Bouche indiquée par un trait horizontal en saillie.

4° Vaste et longue chevelure séparée sur le milieu du front, étrangère pour ainsi dire à l'orbe de la tête, et retombant à droite et à gauche en trois longues mèches dont l'extrémité inférieure fait volute.

C'est absolument la face représentée sur les sceaux des rois mérovingiens et dont voici un spécimen :

17 *bis*. + CHILDEBERTVS FRACO R. + (Archives de France, Childebert III, 695.)

Cette frappante analogie m'autorise à désigner sous le nom de *face sigillaire* le type de la monnaie IABOLENTAS MARCOVALDVS. D'autres espèces dont le coin a été gravé par la même main forment avec celle-ci un groupe dont le *Cenomannicum* est autorisé à revendiquer sa part.

18. + CORMA VICO. Tête de face.

℟. ..GOBERTVS.. Croix grecque supportant les lettres A et ω dans une couronne de feuillage.

Le type est presque identique à celui de IABOLENTAS ; ajoutons que quatre globules placés autour du menton ont la prétention ou l'intention de représenter une barbe.

19. + LAIOMO FI (probablement CATOMO FI) Tête de face.

℟. + ARIVALDO. Croix grecque sur trois degrés.

Le type de la tête est absolument le même ; une ligne de perles indique la barbe.

20. OFI.. VI.. Tête de face.

℟. [ER ?] MOALDVS. Croix de saint Pierre cantonnée de croisettes aux 1 et 2, fichée et placée au-dessus de deux degrés.

Le type de la tête est encore le même, la barbe est indiquée par des globules et terminée en pointe. Les nos 15 et

19 ont trois mèches de cheveux de chaque côté, les nos 16 et 17 n'en ont que deux.

Corma, Cormes est un atelier cénoman dont je ferai connaître d'autres produits dans le cours de ce travail. L'aire des monnaies à faces sigillaires s'est donc étendue sur le Nord et le Nord-Ouest du *Cenomannicum*, mais rien ne dit qu'elle n'ait pas embrassé d'autres territoires; au contraire, des espèces émises dans l'ancien diocèse de Rouen, au-delà du territoire qui forme aujourd'hui le département du Calvados prouvent que cet art particulier était venu s'immobiliser sur les rives de la basse Seine et sur les côtes de la Manche dans les espèces d'argent émises aux derniers temps du monnoyage mérovingien. Les monnaies suivantes en donnent la preuve :

21. + ROTOMO CI. Tête de face.

℟. + ERMOBERTO M. Fleur à six pétales.

22. ..ELLAO F. Tête de face.

℟. + VVADINGO MON. Fleur à six pétales.

Aucun doute ne peut exister ni sur l'inspiration artistique qui a produit ces derniers coins monétaires, ni sur la région qui les a émis. Les deux gros anneaux qui représentaient les oreilles à Jublains et à Cormes, ont été utilisés par les graveurs pour former les O des légendes ROTOMO et

..ELLAO ; les graveurs de plus en plus inhabiles ont grossi les dimensions de la face, supprimé la portion de la chevelure qui les gênait, substitué de simples traits aux globules qui marquaient l'angle inférieur de la figure, pris les oreilles pour des lettres ; c'est la marche logique vers le monnoyage carlovingien où l'art s'efface à peu près complétement devant l'épigraphie. Quant aux lieux d'émission, *Rotomo* désigne incontestablement Rouen, ..ELLAO doit être complété par l'initiale T, c'est le Telau, petit pagus situé entre le pays de Caux et le Vimeux, dont le nom s'est conservé dans celui d'un village appelé *Le Theil*, et le monétaire *Wadingus* porte un nom assez spécial pour que je n'hésite pas à reconnaître en lui saint Waningue le leude chez lequel saint Leger fut envoyé par Ebroin.

Il résulte de ces attributions que le diocèse de Bayeux est compris tout entier dans la région des faces sigillaires et que la légende LAIOMO — ARIVALDO rendue incomplète par l'étroitesse du flan, doit être restituée ainsi : LATOMO ARIVALDO, et désigne l'atelier de Caen.

Je passe à l'examen d'autres groupes qui ont eu pour foyers d'émissions une partie ou même la totalité du territoire cénoman.

TYPE DU COLLIER DE BARBE PERLÉ.

A l'aide des deux groupes de monnaies que je viens de décrire et qui font toutes partie de ma collection, je puis ouvrir de nouveaux horizons à cette recherche.

Deux villes situées à de grandes distances peuvent porter le même nom ; le NOVIOMVS des Cénomans, par exemple, est homonyme de la célèbre cité dont saint Eloi fut évêque ; je ne suis donc nullement autorisé à donner au *Cenomannicum* toutes les monnaies sur lesquelles on lit les noms de lieux que je viens de relever, mais le champ est ouvert à la discussion,

et s'il se trouve des espèces qui portent à la fois le même nom géographique et le même nom d'homme que d'autres monnaies déjà attribuées au *Cenomannicum*, je n'irai pas supposer gratuitement que le hasard a donné à deux villes homonymes deux monétaires également homonymes ; une pareille invraisemblance, dont je ne connais pas d'exemples, ne pourrait être admise que sur des preuves positives, et toutes les présomptions légitimes autorisent à attribuer à la même localité deux monnaies qui réunissent le même nom d'atelier au même nom de monétaire.

D'après cette loi, il faut donner au *Cenomannicum* la monnaie suivante :

23. **BELLOFAETO.** Buste diadêmé à droite.

℟. **FREDOMVND.** Croix mixte sur trois degrés.

Ceci nous donne un nouveau type cénoman et nous permet d'y chercher de nouvelles particularités. Le profil n'est plus concave ; nous rencontrons encore quelques détails qui caractérisent le groupe au profil concave (2, 3, 13, 16) mais ils sont rares et le style est profondément modifié. Je remarque qu'une ligne de trois globules suit le contour de la joue, depuis l'oreille jusqu'au menton. C'est une réminiscence d'un type tourangeau dont l'aire a Amboise pour centre, et qu'on peut appeler type du casque ou du *chaperon perlé*. Je retrouve cette particularité sur d'autres monnaies :

24. VEREDACO VICO. Buste à droite.

℟. ..... LENO MONI. Croix grecque ancrée, accostée de deux globules et fichée sur un globe.

25. EOVORICO FIT. Buste diadêmé à droite.

℟. + EOSENVS MONET. Croix mixte conjuguée avec la croisette. (C. XXIV. 5.)

C'est un troisième cantonnement artistique que de nouvelles découvertes pourront enrichir et qui est compris, au moins en partie, dans l'ancien diocèse du Mans, je propose d'appeler ce groupe, à cause du cordon de perles qui borde la joue, le groupe du *collier de barbe perlé.*

TYPE DE L'APPENDICE PERLÉ.

Un type extrêmement barbare et nettement déterminé par des particularités saillantes et constantes a régné à un moment donné sur un très vaste territoire. On peut *à priori* comprendre le sud du *Cenomannicum* dans son cantonnement, car il s'est produit depuis Troyes jusqu'à Angers dans une large zône comprenant les diocèses de Paris, Meaux, Orléans, Blois et Tours. Toutes les revendications que le Maine pourra exercer dans l'immense groupe des monnaies à l'*appendice perlé* seront légitimes, sauf à discuter les

droits des localités homonymes qui seraient situées entre Troyes et Angers.

Décrivons d'abord ce type :

Une ligne courbe sans brisure partant du front et même souvent des lèvres, marque tout le contour du crâne, se prolonge derrière la nuque et renverse sa sinuosité comme pour indiquer la volute d'un long appendice de cheveux ; en même temps une autre ligne partant soit du front, soit de l'oreille et marquant la limite inférieure de la chevelure, suit la courbe de la précédente et s'en rapproche pour se terminer en volute avec elle au bas de l'appendice. Entre ces deux lignes qui marquent la longue chevelure des rois francs, un cordon de perles suit leurs ondulations et paraît avoir pour raison d'être soit l'interprétation maladroite des boucles de cheveux, soit le souvenir d'un diadème ou d'un *chapelet* de perles. Le mot *chapelet*, doublet de *capulet*, dérive comme le mot *chaperon* du latin *caput*, et je crois être en règle avec la vraisemblance comme avec les étymologistes en désignant cet ornement de la tête par un nom qui a reçu depuis une toute autre signification. D'autres caractères du type à l'appendice perlé sont également remarquables et persistants ; par exemple l'oreille est toujours indiquée par une courbe en sens inverse de la courbe naturelle ; la croix du revers est ancrée et ordinairement soudée ou fichée sur un globe. J'entends par *fiche* une petite tige pointue fixée sous la croix et qui servait soit à la porter soit à l'assujettir sur une base ou sur un globe. Les monnaies de l'immense groupe de l'*appendice perlé* ont des légendes d'une barbarie désespérante, cependant on parvient généralement à les lire. Les essais d'interprétation qui en ont été faits ont produit d'innombrables variantes, et il faudra débarrasser les listes publiées jusqu'à nos jours d'une foule de doubles emplois qui résultent de mauvaises lectures. Tantôt on a pris le nom de lieu pour un nom d'homme et réciproquement, par exemple : AGNETISICO — VIPOLINO

au lieu de VIDOCINO — AGRIGISILO (Vendôme) ; tantôt on a créé des noms de lieux qui n'existent pas, par exemple AVTCVNO au lieu de ANDECAVO (Angers), GATDV, au lieu de MATOVallo (Bonneveau).

Voici la plupart des noms que j'ai rencontrés sur les monnaies de ce groupe et malgré les efforts que j'ai faits pour les bien lire, je suis persuadé que plusieurs de mes interprétations seront rectifiées ; j'indique les attributions certaines ou probables de celles qui paraissent étrangères au *Cenomannicum*, pour les autres, les archéologues verront si le Maine est en droit de les réclamer.

ALAONA		DVCCIOLINO	
ALFECO	Le Pecq.	EXONA	Essonne.
AMBACE	Amboise.	ICIOBONA	
ANDECAVIS	Angers.	LATINACO	
ANTON CASTRO	Château-	MACASTRO	[le-Hayer.
ARCIACAS	[Landon.	MARCILIACO	Marcilly-
AVRILIANIS	Orléans.	MATOLIACO	Marly ?
BALAIONNO		MATOVALLO	
BARELOCO		MEODENA C.	
BRIODRO	Briare ?	NAMNETIS	Nantes.
BRIOSSO	Brioux.	NIGROLOTO	Noirlieu ?
CADORO		NOVICO	
CALA	Chelles ?	NOVIOMO	
CARTINICO		PARISIVS	Paris.
CASTRA	Arpajon.	PAVLIACO	
CIRIALACO		PENOBRIAS	Pennery ?
CLAIO	Claye ?	PREVVNDA SILVA	Provins ?
CLEMANES		SANTELE C.	
CLIMONE CAS.		SESEMO C.	
CORMA		SILVIACO	
DE VENETA	La Vanne ?	SOLASO VI.	
DOMISIVS		SOLONACO	Sonnai.

SOLLIACO		VIDOCINO	Vendôme.
SVLLIACO		VIENNA	Vienne en Val.
SVLVDE	Soudé ?	VOSONNO	Vosnon (Aube).
VASTINA			

Je trouve dans cette liste trois noms que mes recherches des *profils concaves* et des faces sigillaires m'ont déjà signalés : BALAIONNO, NOVIOMO et CORMA, le Maine est fondé à s'approprier les monnaies à l'*appendice perlé* de ces trois ateliers par la double raison qu'il a eu certainement des ateliers de ce nom, comme on l'a vu plus haut, et qu'il est situé dans la région dudit *appendice perlé*. Voici ces monnaies :

26. BALAIONN. Tête au type de l'appendice perlé à droite.

℟. X ISOBAVDE. Croix mixte ancrée, fichée sur un globe, accostée de deux croisettes.

27. NOVIVMV X. Tête à l'appendice perlé, à droite.

℟. AVDV+MVND. Croix grecque ancrée, fichée sur un globe.

28. + NOVIOMO. Tête à droite, à l'appendice perlé ; modifié par la présence d'une chevelure courte et hérissée au-dessus du contour supérieur du crâne.

℟. + CHARISILLO. Croix latine fichée, sur un globe, cantonnée de globules aux 1 et 2 et de croisettes aux 3 et 4 ; le globe placé sous la croix est entouré de globules.

29. NOVIOMO FIT. Buste au type de l'appendice, modifié par l'absence d'oreille et de chapelet perlé. L'épaule est formée de deux arcs de cercles concentriques unis par des secteurs rayonnants. (Type de l'épaule cintrée et échelonnée.)

℟. X BASINVS MON. Croix latine ancrée accostée de deux globules, posée sur un globe et surmontée d'un trait vertical entre 4 globules, coupant la légende; *sic:* BASINV:I:S MON.

30. + CORMA + Buste au type de l'appendice perlé, à droite, modifié comme au nº 28 par des cheveux apparents.

℟. + GVN....RICO (Gunderico ?) Croix latine ancrée sur un globe.

Le *Cenomannicum* peut encore réclamer plusieurs des ateliers compris dans la liste ci-dessus pour la double raison que leur nom se trouve aussi dans le répertoire des anciennes localités du Maine, et que le type de l'appendice perlé ne lui est pas étranger, citons notamment ceux qui sont inscrits sous les formes CLEMANES et CLIMONE, SOLONACO, SOLLIACO et SVLLIACO, MATOLIACO, MATOVALLO, PAVLIACO, MEODENA C, SILLIACO, VASTINA.

CLEMANES et CLIMONE (on trouve même aussi les formes CLIMANES et VIMANIS) sont le même atelier; c'est prouvé par ce fait que toutes les monnaies qui ont ces

diverses inscriptions non seulement ont le même style, mais sont l'œuvre du même monétaire VINOVALDVS.

Comme je l'ai expliqué dans un autre travail (*Annuaire de la Société de Numismatique*, tome II, 1867, p. 291), la forme *Clemanis* est une transition entre *Cenomannis* et Le Mans. De *Cenomannis* le langage populaire a fait *Celmanis* et *Clemanis* (VIIe siècle), *Hlemanis* (IXe siècle), *Lemanis* (Xe siècle). L'accentuation de la pénultienne a produit le mutisme de la dernière voyelle : *Leman's* cf. *Orléan's Suésson's*, *Rem's;* enfin la première syllabe, par suite d'une méprise a été considérée comme un pronom-article, ce qui a produit la déclinaison moderne *Le Mans*, *Du Mans*, *Au Mans ;* j'y reviendrai en parlant de l'atelier de cette ville.

Voici les monnaies du Mans dont la légende est pour moi l'expression exacte de la prononciation vulgaire du nom de cette ville, inscrite au VIIIe siècle par le burin d'ouvriers qui écrivaient comme ils parlaient et n'avaient aucune prétention littéraire.

31. + CLIMONE F. Tête à l'appendice perlé à droite.

℟. VINOIVVS. Croix latine ancrée sur un globe entouré de globules.

32. CLIMANE. Buste à droite sans appendice perlé.

℟. VINOVALDVS. Croix mixte ancrée, soudée sur un globe.

Ces deux monnaies qui font partie de ma collection ne suffiraient pas pour appuyer le système que je viens d'énon-

cer, on peut objecter : 1° Que le nom du monétaire n'est pas le même ; 2° que le buste du *Climane* est sans l'appendice perlé et ne devrait pas figurer ici ; 3° que l'absence de S à la fin de *climanes* confond ma théorie ; 4° que Le Mans est une *Civitas*, et qu'il existe une monnaie avec la légende *Climone Cas*, faisant allusion à un *castrum* et non pas à une cité. Je ne me dissimule pas la gravité de ces objections et surtout je ne veux pas la dissimuler à mes lecteurs, seulement je donnerai les explications suivantes :

1° *Vinoivus* et *Vinovaldus* ne paraissent pas indiquer le même personnage, mais il résulte d'une autre monnaie conservée au Cabinet de France que *Vinoivus* est une altération de *Vinovaldus ;* cette monnaie porte pour légende : + CLIMONE — VINOVDVS. 2° Le buste de mon *Climane* est en effet sans appendice perlé, mais le type du revers et le sens numismatique que l'expérience procure, prouvent incontestablement que cette monnaie appartient au groupe de l'appendice perlé quoiqu'elle n'en ait pas la particularité la plus saillante ; d'ailleurs la monnaie intermédiaire que je viens de citer et qu'on peut voir au Cabinet de France offre le type pur de la tête à l'appendice perlé. 3° Le S final qui s'est maintenu jusque dans le nom moderne *Le Mans* n'apparaît pas dans la légende des espèces frappées par *Vinovaldus*. Cette objection est grave et pour expliquer la chute du S et sa restauration postérieure, il faut alléguer l'immense désarroi de la langue de transition qu'on parlait au VIIe siècle, et la réaction littéraire favorisée au IXe siècle par Charlemagne et les moines. 4° Enfin il est vrai qu'une monnaie publiée par Combrouse (483) et citée par Cartier (n° 875) porte pour légende LIMONE CAS FIT - VINOALD et paraît désigner un *castrum*, cette dernière objection est beaucoup plus sérieuse que toutes les autres et je ne ferai rien pour en dissimuler la gravité. S'il existe ailleurs qu'au Mans et dans la région de l'appendice perlé un *castrum Limo*, *Climo*, *Clima*, ou *Limones*, *Climones*, *Climanes*,

c'est à lui qu'il faut attribuer non pas seulement la monnaie *Limone cas fit*, mais tout le groupe des espèces signées par Vinovaldus ; mais si l'on n'en trouve pas, il faut supposer que cette émission a eu lieu dans un château de la ville du Mans et qu'à cause de cela le mot *castrum* a été substitué au mot *civitas*. En attendant il est prudent de suspendre un jugement définitif.

Une des plus célèbres des anciennes localités du Maine est *Matovallum*, et comme nous trouvons son nom sur des monnaies au type de l'appendice perlé, nous ne devons pas hésiter à les réclamer pour le *Cenomannicum*.

33. **MADOBODVS.** Tête à l'appendice perlé, à droite.

℟. + **MATOVALL.** Croix mixte ancrée, fichée sur un globe, accostée de deux croisettes.

34. **MATOVALLO.** Tête à l'appendice perlé, à droite.

℟. **MADOBODVS.** croix latine ancrée.

Matovallum, aujourd'hui Bonnevau (Loir-et-Cher), était au Sud-Est du *Cenomannicum ;* dans ma recherche des monnaies du *Turonicum* j'ai signalé un atelier du Nord-Est de cette province, voisin par conséquent de *Matovallum*, dont les espèces sont signées par un monétaire nommé *Medobodus* (monnaies de Limerai), c'est évidemment le même personnage et tout s'accorde à confirmer l'attribution au Maine des espèces à la légende **MATOVALLO.**

Pauliacum (Poillé), figure aussi parmi les anciennes localités du Maine ; dès lors jusqu'à preuve du contraire je suis autorisé à lui attribuer la monnaie à l'appendice perlé sur laquelle je retrouve son nom.

35. PAVLIACO +. Tête à l'appendice perlé, à droite.

℟. LEVDOVALDO. Croix mixte ancrée, fichée sur un globe.

Les numismatistes du Maine peuvent encore réclamer les monnaies à la légende SOLONACO pour Souligné, celles à la légende MATOLIACO pour Maillé, celles à la légende SOLLIACO ou SVLLIACO pour Souillé, paroisse du grand doyenné de la quinte du Mans, rive droite de la Sarthe, à l'ouest de Ballon, mentionnée dans une charte de 573, sous le nom de *Solliacum*, mais je dois dire qu'ils auront des compétiteurs aussi autorisés qu'eux ; ceux de Tours paraissent fondés à réclamer les premières pour Sonnai, ceux de Paris à prendre les secondes pour Marly, et ceux d'Orléans à attribuer les troisièmes à Sully-en-Sullias. Je laisse pour le moment la question en litige ; je veux seulement faire une remarque qui peut être un argument en faveur de Souillé. Les monnaies de *Sulliaco*, *Solliaco* ont un même monétaire dont le nom est inscrit sous la forme MALEBODES ; par respect pour la philologie, au lieu de couper la légende circulaire avant l'M, comme elle l'est réellement par la croix du revers, je la coupe après, et je lis ALEBODES M(onetarius) ; en effet Malebodes ne paraît pas avoir de sens, tandis que Alebodes, composé du préfixe ALT et du suffixe BALT avec des modifications admises par la grammaire de l'onomastique franque est une forme parfai-

tement admissible ; mais si l'on devait lire MALEBODES, comme c'est écrit réellement on pourrait y trouver une légère altération de la forme MADOBODVS qui est vraiment Cénomane comme appartenant au monétaire de *Matovallum*, et qui se retrouve à Limerai avec une autre altération : MEDOBODVS.

Sulliaco et *Solliaco* sont bien la même localité, puisque le monétaire est le même, l'*u* et l'*o* sont homophones et l'emploi de ces deux voyelles indifférent. (Cf. *Noviumu Noviomo*, *Turonus Toronus*, etc.) Je reviendrai plus loin aux monnaies de SVLLIACVM et je m'occuperai dans le cours de ce travail des monnaies de MEODENA, SILLIACO, VASTINA etc.

TYPE DU BUSTE CINTRÉ.

Si nous passons en revue les monnaies déjà revendiquées par nous pour le *Cenomannicum*, nous constatons que le n° 1, CENOMANNIS — MELLIONE, nous offre un buste *cintré* formé de deux arcs de cercles concentriques séparés par un cordon de perles ; c'est la 8e des particularités que j'ai signalées en commençant ma recherche. Appelons cela un *buste cintré et perlé*.

D'un autre côté, sous le n° 29 (NOVIOMO — BASINVS), nous avons rencontré un buste également formé de deux arcs parallèles, mais dont le cordon de perles est remplacé par une série de secteurs qui convergent vers le centre du cercle indiqué par les deux arcs, et donnent à ce détail du buste l'aspect d'une échelle circulaire ; nous avons désigné cette particularité sous le nom de style à *l'épaule cintrée et échelonnée*.

C'est assez naturel de figurer le haut d'un buste par un arc de cercle, et plusieurs artistes peuvent sans se donner le mot avoir recours à ce simple procédé, mais s'il y a persistance à représenter un double arc de cercle parallèle, et

surtout à compléter ce genre de travail par des globules ou des hachures qui reproduisent invariablement le *double cintre* perlé ou échelonné que je viens de décrire, j'en tire la conséquence qu'il faut mettre le hasard hors de cause et qu'il y a vraiment entente tacite, c'est-à-dire imitation, copie, école et, par suite, genre, foyer artistique, en un mot, tout ce qui constitue un des groupes que nous recherchons et dans lesquels le *Cenomannicum* a le droit de prendre ce qui lui appartient en respectant le bien d'autrui.

C'est donc encore une région à délimiter, et même deux, celle du buste *cintré et perlé*, celle du buste *cintré et échelonné*.

Du buste *cintré et perlé* nous avons déjà rencontré plusieurs spécimens; le nº 1, que je viens de rappeler, le nº 2, BALAIONNO - AGIBODIO, le nº 4, ANISIACO - MVNNVS, le nº 6, BELLOFAEIO — FREDOMVND, le nº 7, MARCIACO — CERANIO, le nº 10, MELICIO? — ...VIMINDI?, le nº 11, illisible, le nº 12, BALAIONNO — ETTONE, le nº 13, NOVOVICO — THVEVALDO, le nº 29, NOVIOMO — BASINVS. J'en signalerai d'autres dans le cours de ce travail, notamment : BRVCIRON — IRVLFVS, VERNOVICO — AIVLFVS.

Du buste *cintré et échelonné* je puis citer outre le NOVIOMO — BASINVS, deux monnaies d'un atelier déjà mentionné, pour le groupe du profil concave :

36. NOVO VICO. Buste orné d'un double diadême, à droite. Les épaules larges et traitées dans le style *cintré et échelonné*, forment deux doubles lobes au lieu d'un seul.

℞. FRIDIRICO MONI. Croix latine à longue haste, ancrée, soudée sur un anneau, accostée de deux petites croisettes pattées.

37. ✠ FLAVLFVS. Buste diadêmé à droite, à l'épaule cintrée, ornée de hachures verticales.

℟. ✠ NOVO VICO. Croix grecque chrismée, dont le bras gauche est engagé dans la courbe d'un G ; au-dessous un globe.

M. Fillon le premier a rapproché un certain nombre de spécimens de ce groupe et appelé sur lui l'attention des numismatistes (*Lettres*, p. 74) ; les légendes géographiques inscrites sur les monnaies qu'il a signalées sont les suivantes : AREDVNO, TVRTVRONNO, MADRONAS, VVLTACONNO, CVRCIACO ; c'était à propos d'une autre monnaie sur laquelle on lit MARTINIACO.

Vultaconnum (Voutegon), *Aredunum* (Ardin), *Turturonnum* (Tourteron), *Madronæ* (Marnes), sont des localités poitevines, et M. Fillon en conclut que le Poitou est la région où il faut chercher *Martiniacum*. Cependant cet érudit si perspicace ajoute : « Ce n'est pas le style Poitevin » qui a prévalu dans ces pièces, mais c'est le style de Tours ; » cela s'explique par des rapports continuels de voisinage » avec la Touraine. Il y a pourtant un caractère distinctif » qui s'éloigne sensiblement du point de départ. ».

Oui certes M. Fillon a bien mis le doigt sur un de ces détails frappants et caractéristiques qui constituent un style et déterminent une de nos aires ou régions numismatiques, il a même reconnu l'influence du foyer tourangeau, ce qui prouve avec quel succès il était entré dans la voie d'observation, ouverte par Lelewel, mais il n'avait pas assez d'éléments d'étude pour déterminer les limites de la région qui a produit le style *cintré et échelonné*. Je dois d'abord reconnaître avec lui que le Poitou a été le principal foyer de ces émissions ; presque tous les noms de lieux inscrits sur

des monnaies du groupe qui nous occupe peuvent s'identifier avec des localités poitevines, et la plus grande partie de ces identifications est incontestable ; la Touraine peut cependant revendiquer avec certitude une de ces monnaies frappées à Pont-du-Ruan, avec les légendes ROTOMO — DISIDERIO, elle est fondée à en disputer plusieurs autres au Poitou, notamment le CVRCIACO — FEDEGIVS, pour Courçai ; enfin le NOVIOMO — BASINVS et les NOVO VICO — FRIDIRICVS et FLAVLFVS prouvent que le Maine peut aussi faire valoir ses droits sur une partie de ce groupe. Ajoutons que d'autres caractères non équivoques du style Cénoman apparaissent sur ces monnaies, notamment le cou long et maigre, les étoiles qui cantonnent la croix, qu'enfin les droits incontestables du Maine sur le style *cintré et perlé* justifient ses revendications d'une partie du groupe *cintré et échelonné.*

Voici la liste des légendes inscrites sur les monnaies de ce dernier groupe :

... ACEDONE	—	GVNTROALDO
ALBIACO VICO	—	AVDENO
AREDVNO VICO	—	FANTOLENO
ID.	—	TEODVLFO
ID.	—	MAGNOALDO
BAS⁻POR⁻	—	IOHANNE
BRAIA VICO	—	VVILLVLFVS
BRIOSSO VICO	—	CHADVLFVS
CVRCIACO VI	—	FEDEGIVS
ICCIOMO	—	DISIDERIVS
MARTINIACO	—	LEODOMVNDVS
ID.	—	BEROALDVS
NOIORDO VIC	—	LEODASTE
NOVO VICO	—	FRIDIRICVS
SALAO VIC	—	SENDVLFO
ROTOMO VIC	—	DISIDERIO

TIDIRICIACO	—	SIGOALDO
THEODEBERCIACO	—	IOHANNES
ID.	—	EONOMIVS
TVRTVRONNO	—	LEVDENO
VVLTACONNO	—	MARCVLFO

Jusqu'à présent les limites certaines de la région assignée au groupe cintré et échelonné ne dépassaient pas Brioux au sud et Pont-du-Ruan au nord, mais Martigné sous Mayenne, gros bourg de 2,122 habitants a des titres extrêmement sérieux à se faire attribuer les monnaies aux légendes MARTINIACO — LEODOMVNDVS et BEROALDVS : Son importance d'abord : le *Martiniacum* nommé par Grégoire de Tours, près de cette métropole, était une villa : les Martigny qu'on trouve en Poitou sont des petits hameaux d'à peine 50 habitants ; son ancienneté constatée ensuite : il est cité dans les chartes depuis l'an 642 ; enfin l'origine d'enfouissement connue d'une des deux monnaies qui sont parvenues jusqu'à nous : le MARTINIACO — LEODOMVNDS possédé et publié pour la première fois par M. Hucher, a été trouvé sur les limites des départements de la Sarthe et de la Mayenne.

C'est donc à très bon droit à mon avis, que ce savant a identifié Martigné sous Mayenne avec le *Martiniacum* des monnaies.

38. LEODOMVNDS. Buste diadêmé à droite, cou maigre, épaule à double cintre échelonné.

℟. MARTINIACO. Croix latine sur un degré (Hucher, *Essai*, etc., p. 699, pl. I, n° 23.)

39. + MARTINIACO. Buste diadêmé à droite ; épaule au double arc échelonné.

℟. + BEROALDVS +. Croix latine cantonnée de quatre étoiles, sur un degré perlé. (Fillon, *Lettres,* etc.. p. 75, pl. III, nº 15.)

Les revendications pour Vibraye du BRAIA VICO — VVILLVLFVS et pour Niort du NOIORDO VIC — LEODASTE sont beaucoup plus délicates ; le Poitou possède aussi un Brie et la ville de Niort ; les présomptions sont en sa faveur puisque des dix-sept ateliers dont nous avons donné la liste sept lui appartiennent déjà à peu près incontestablement, *Aredunum* (Ardin), *Briossum* (Brioux), *Salavus vicus* (Salle), *Tidiriciacum* (Thiré), *Theodeberciacum* (Fontenay), *Turturonnum* (Tourteron), *Vultaconnum* (Voutegon).

Décrivons pourtant ces espèces en litige :

40. VVILLVLFVS +. Buste cintré et échelonné à gauche, orné d'un double diadême échelonné.

℟. + B:RAIA VICO. Croix à six bras égaux.

41. + NOIORDO VIC. Buste cintré et échelonné à droite, orné d'un double diadême ; sous le buste, une étoile.

℟. + LEODASTE. Croix latine pattée, cantonnée de 4 étoiles et placée au-dessus d'un degré.

Une des légendes du groupe *cintré et échelonné*, problématique à cause de ses abréviations : BAS⁻ POR⁻ — IOHANNE, paraît faire allusion à un port, c'est-à-dire à un lieu où une ancienne voie traversait une rivière ; la voie du Mans à Bordeaux par Tours, traversait dans toute son étendue la région des bustes cintrés et échelonnés, et rencontrait deux localités, deux ports de rivières dont le nom a pu être exprimé par l'abréviation BAS⁻, la première est Vaas, en latin VEDASTES ou BEDASTES sur le Loir, la seconde est Bassac, sur la Charente, près de Triac, autre passage de rivière *(Trajectus)*, beaucoup plus au sud que Brioux, la limite méridionale de notre région. Le nom de *Johannes* ne peut guère déterminer la situation du *Bas—Portus*, car ce monétaire qui semble avoir la spécialité des passages de rivières soit à gué soit en bateau, a signé des espèces au Gué-du-Loir, VADO LIDI, entre Le Mans et Vendôme, et à Criteuil-la-Madeleine, CRISTOIALO PORTO, sur l'Arse, affluent de la rive gauche de la Charente, non loin de Bassac ; ici pourtant les présomptions paraissent être en faveur de Vaas. Voici cette monnaie sur laquelle nous reviendrons dans le cours de ce travail.

42. + B⁻AS + P̄OR. Buste cintré et échelonné à droite, orné d'un double diadême ; au-dessus et au-dessous, une étoile.

℟. + IOHANNE M̄. Croix latine au-dessus d'un degré.

TYPE DU QUADRUPÈDE.

Des monnaies de Rezé, près Nantes (RACIATE VICO), de Nantes? (CANETIS, sans doute altération de NANETIS), de Tours (TORONO), et un denier qu'on attribue avec raison à Jublains (Mayenne) DIABLENTIS VICO, offrent à leur revers un petit quadrupède dont l'attitude varie un peu. A Rezé et à Nantes on a cru voir un agneau ou une biche; à Tours on a proposé de reconnaître le type parlant d'un taureau, *taurus*, *toronicus;* à Jublains, les numismatistes membres de notre Institut ont pensé unanimement que c'était un autre type parlant, un monstre diabolique, *Diabolus*, *Diablenticus*. A Tours, l'animal regarde en arrière (c'est du reste l'attitude très ordinaire des quadrupèdes et des oiseaux allégoriques figurés sur les monuments gaulois et mérovingiens), sa tête semble armée d'un bec et ses pattes de griffes; on ne saurait dire si cette apparence résulte de l'intention du graveur ou si elle n'a pas simplement pour cause son procédé artistique et le genre de burin dont il se servait, car le même artiste a créé à Langeais *(Alingavias)*, à Vieuxport *(Veteri porto)*, et à Genillé *(Geniliaco)*, des types où l'on reconnaît la même manière et des résultats analogues.

Puisque la région du quadrupède s'étend au moins sur la partie occidentale du *Cenomannicum*, je dois décrire non seulement le denier attribué à Jublains mais encore une monnaie d'or que le diocèse du Mans est autorisé à revendiquer, à la charge d'établir ses droits, et enfin j'y ajouterai la monnaie de Tours exactement semblable à celle là et qui a un prix infini puisqu'elle offre non-seulement un jalon artistique, mais encore une date et le nom d'un roi.

43. + DIABLENTAS. Quadrupède tourné à droite.

℟. + DVNBERTO MO. Croix latine accostée de deux globules, placée au-dessus de la croisette de la légende. — Denier d'argent.

44. + AIGAHARIO. Quadrupède marchant à droite et regardant en arrière. Cet animal a une queue de bœuf, des pattes de lion, des oreilles de cheval et une tête d'aigle. Entre ses pattes, une étoile.

℟. + NIVIALCHA. Croix grecque potencée sur un gros globe aplati et un degré.

45. + CHILDBERTI. Buste à droite.

℟. + TORONI ANTIMI M. Même animal.

TYPE AUX DEUX PERSONNAGES.

Des monnaies d'argent déjà publiées et appartenant incontestablement à la ville du Mans montrent le type de deux personnages debout localisé, vers la fin de la période mérovingienne, dans la capitale du Maine. Ce type est une allusion aux traditions locales ; on croit avec raison qu'il représente saint Gervais et saint Protais fondant l'église sur le menhir druidique ; mais quoiqu'appliqué ici à une légende locale, il ne se rencontre pas qu'au Mans. On trouve sur une monnaie d'or probablement de Vannes deux chefs bretons accomplissant un acte sacramentel, se donnant une main et levant l'autre pour jurer ; les légendes sont VENTA — CADA INDI

FILIO ; c'est donc de l'ouest que paraît être venue l'inspiration des types à deux personnages ; c'est du reste surtout dans l'ouest que les monétaires, rompant l'uniformité des types, ont donné libre cours à leur imagination soit pour s'inspirer des traditions locales, soit pour créer des types parlants. Un autre atelier indiqué par la légende CAMBIDONNO représente deux personnages voyageant sur une barque, sans doute deux des premiers missionnaires du pays, et comme *cambon* paraît signifier barque dans la langue bretonne, M. de Longpérier (*Cat. Rousseau*, p. 49.) a cru reconnaître à la fois un type parlant et une légende locale. Il est incontestable qu'il faut chercher l'atelier de *Cambidonnum* dans le voisinage de Rennes, car les monnaies de Rennes et celles de *Cambidonnum* ont non-seulement le même style, mais encore le même monétaire : FRANCIO. L'ancien diocèse du Mans est limitrophe de celui de Rennes et s'étend jusqu'à peu de distance de cette ville, nous verrons s'il peut prétendre à l'atelier de *Cambidonnum*, voici quelques monnaies du Mans à deux personnages, celles de *Cambidonnum* au même type, et enfin un denier d'argent presque contemporain de Pépin-le-Bref qui appartient encore au groupe des deux personnages et qui, étant donnée la marche de ce type, doit avoir été frappée à l'est du Man^S et donne la dernière expression du monnoyage mérovingien.

46. CENOMANNIS. Peulvan ou menhir surmonté d'une croix, entre deux personnages.

℞. EBRICHARIVS. Croix légèrement potencée sur un degré, cantonnée de quatre globules. Grenetis au pourtour. (Hucher, *Essai...*, pl. I, nº 9 et II, nº 1.)

47. + CE—I—NO. Deux personnages chevelus, au-dessus d'un degré horizontal ; entre eux quatre globules en ligne verticale, vestige d'une enseigne militaire. Les deux personnages se donnent la main à la hauteur du second globule.

℟. AVDOLAICO M. Petite croix, flan épais, Denier d'argent fin.

48. FRA+NCIO. Deux personnages debout, se donnant la main, sur une barque ?

℟. CAMBIDONNO. Petite croix grecque dans un diadême dont les rubans forment deux volutes entre le commencement et la fin de la légende.

49. Sans légende. Deux hommes nus tenant l'un une croix l'autre un sceptre. Leur tête tournée du côté droit laisse voir que la chevelure est réunie en forme de queue à boudin avec houppette à l'extrémité. Dans le champ, entre les deux têtes, une croisette; à droite et à gauche, des globules en ligne verticale.

℟. Un monogramme entouré d'un triple cercle dont l'intermédiaire est un cordeau de perles. Le monogramme surmonté d'une barre d'abréviation, lu alternativement de gauche à droite puis de droiteà gauche, donne toutes les lettres de SSC KRILEFVS.

TYPE DU PERSONNAGE DEBOUT.

La Victoire, type ordinaire du revers des monnaies romaines a été remplacée par la croix dès le règne de

Clotaire I (560) sur toutes les monnaies de l'est de la France. La refonte des monnaies anciennes s'est effectuée en Bourgogne et en Austrasie avec le type à peu près unique de la croix au revers ; quand les monnayeurs, ayant accompli cette tâche, transportèrent leur industrie vers l'Ouest, ils trouvèrent le type de la Victoire encore en faveur et plus ou moins modifié suivant que l'initiative des monnayeurs avait plus ou moins dirigé leur art vers l'émancipation et vers l'abandon des types traditionnels. Les officines armoricaines, au temps de Dagobert, comme on le voit par la monnaie de Judicael, avaient encore conservé la Victoire ailée, mais l'influence des idées chrétiennes tendait chaque jour à substituer une figure chrétienne à cet emblême emprunté au paganisme. Je viens d'exposer ailleurs (*Annuaire de la Société de Numismatique*, t. V, p. 175), comment en certaines régions on a fait de la Victoire un ange en prières ou un *orant ;* dans l'Ouest et dans le Centre, la Victoire cède la place à la représentation d'un saint local, à Limoges c'est saint Martial, à Tours c'est saint Martin, le soldat romain tenant son enseigne, restitution du vieux type à la légende **FIDES MILITVM**, à Chartres c'est saint Chéron portant la crosse de l'évêque et la croix de l'apôtre; entre Rennes, Tours et Chartres se trouve compris tout le *Cenomannicum*, il est donc fondé à faire valoir ses droits sur certaines espèces au type du personnage debout. Or nous retrouvons encore la Victoire sur les produits de l'atelier de *Cambidonnum :*

50. **CAMBIDONNO FITVR.** Buste à droite.

℞. **FRANCIO FICIT +.** Victoire sur un piédestal et tenant un sceptre surmonté d'une croix, ou plutôt une croix à long manche fixée sur un globe.

51. CAMDONNO. Buste à droite, drapé.

℞. FRANCO. Personnage levant une main et tourné à droite.

52. CAMDONNO. Tête à droite.

℞. FRANCO. Personnage tenant une croix à gauche.

53. Illisible. Buste barbare à droite.

℞. .....NO. Personnage nimbé passant, à droite.

54. CAMDONNO. Buste à gauche.

℞. FRANCO. Personnage debout, de face, tenant une massue de la main gauche et élevant la main droite.

J'ai dit et je puis prouver par d'autres arguments décisifs, que *Cambidonnum* est peu éloigné de Rennes ; j'avance maintenant et je suis prêt à prouver qu'un autre atelier *Sirallum* , est rapproché de *Cambidonnum* , mais je m'occupe du personnage debout et je m'en tiens quant à présent à cet argument.

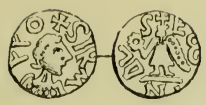

55. + SIRALLO. Buste diadêmé à droite.

℟. E..... NDVS. Victoire tenant une couronne, à gauche, sur une base.

56. SIRALLO FITVR. Buste diadêmé à droite, épaule en arc de cercle largement drapée.

℟. EBRVLFVS FECIT. Victoire debout à droite, tenant une croix de chaque côté.

Un autre atelier, *Palaciacum*, se rapproche par bien des points des monnaies précédentes, j'y reviendrai plus loin.

TYPE DU CHAPERON.

Je ne dirai qu'un mot d'un type dont l'aire est assez restreinte puisqu'elle a Amboise pour centre et Tours à l'ouest, Blois à l'est pour points extrêmes. Le *chaperon* consiste en un trait circulaire, souvent en une ligne de globules qui marque tout le contour postérieur de la tête depuis le front jusqu'au menton et lui donne l'aspect d'une tête casquée. Ce type a régné dans tout l'est de la Touraine, et il a eu de l'influence sur quelques ateliers du sud est du Maine, j'aurai l'occasion de constater cette influence ; je l'ai déjà rencontrée dans le type du *collier de barbe perlé*, il me suffit d'indiquer ici qu'Amboise est le foyer de ce type particulier. Voici un spécimen du buste chaperonné, c'est une monnaie de Veuves ;

57. VIDVA VICO FIT. Buste à droite au chaperon perlé. Profil traité comme au n° 40 (BRAIA VICO).

℟. FRANCOLENO M. Croix latine surmontée d'un ω renversé contenant deux globules, placée au-dessus d'un demi anneau centré (contenant un globule au centre) soudé sur une base horizontale.

Je pourrais multiplier mes rapprochements et indiquer un plus grand nombre de groupes, ainsi le profil des têtes des n°s 40 et 57 pourait constituer le groupe des *têtes sans bouche ;* plusieurs monnaies du groupe *cintré et échelonné* jointes à d'autres que nous rencontrerons plus loin permettent de constituer le groupe des *têtes à double diadême*, mais je crois avoir assez insisté sur les arguments fournis par l'étude du style, je vais étudier les arguments historiques et géographiques; les données acquises dans la première partie de mon travail me suffiront pour la seconde dans laquelle je me propose de faire l'inventaire géographique des ateliers cénomans et le catalogue de leurs monnaies parvenues à ma connaissance.

En résumé j'ai signalé dix groupes cantonnés dans autant de régions dont je vais rappeler le foyer central et les points extrêmes qui intéressent le Maine.

1° Le *profil concave ;* centre : *Le Mans.* (Département actuel de la Sarthe.)

2° La *face sigillaire;* centre : *Séez.* Points extrêmes au sud : Cormes et Jublains.

3° Le *collier de barbe perlé ;* centre : *Montfort?* (est du Maine.)

4° L'*appendice perlé ;* centre : *Vendôme.* (Le centre, l'est et le sud du Maine.)

5° Le *buste cintré et perlé;* centre : *Le Mans.* (Département actuel de la Sarthe.)

6° Le *buste cintré et échelonné ;* centre : *Pont du Ruan.* Limites extrêmes : au nord, Alençon ; au sud, Brioux.

7° Le *quadrupède ;* centre : *Tours.* Limites extrêmes : Nantes et Jublains (ouest du Maine).

8° Les *deux personnages;* centre : *Laval.* Limites extrêmes : à l'ouest, Vannes ; à l'est, Saint-Calais.

9° Le *personnage seul ;* centre : *Tours.* (Cette région comprend tout le Maine.)

10° Le *chaperon ;* centre : Amboise. Limites extrêmes, Tours et Blois sud-est du Maine.

Dans cette première partie de mon travail, j'ai cherché ce qui appartient au *Cenomannicum* sans me préoccuper des identifications ; dans la seconde partie j'interrogerai la géographie pour savoir s'il existe d'anciennes localités auxquelles puissent s'appliquer les noms que j'ai relevés sur les monnaies, ce sera le contrôle et la sanction de ma manière de procéder.

Avant d'aller plus loin, je dois dire un mot des recherches qu'a déjà faites M. Hucher et lui reconnaître le mérite qui lui appartient. Ce savant a publié à la suite de la *Géographie du Maine* par M. Cauvin, un *essai* fort remarquable sur *les monnaies frappées dans le Maine.* Quand on pense que son travail remonte à plus de trente ans, et qu'alors tout était à créer dans l'art de déterminer les attributions, on est forcé de rendre hommage non-seulement à sa perspicacité, mais encore à sa prudente réserve ; il n'est pas tombé dans l'écueil funeste à tant d'archéologues qui croient voir le monde du haut de la tour de leur cathédrale et s'imaginent que les limites de leur horizon embrassent tout. Plusieurs de ses attributions peuvent être contestables, très peu

sont reconnues fausses ; il a évité avec tant de soin de prendre le bien d'autrui qu'il a souvent négligé de réclamer ce qui était à lui, et nous aurons infiniment plus à lui rendre qu'à lui prendre.

SECONDE PARTIE

GÉOGRAPHIE NUMISMATIQUE DU *CENOMANNICUM.*

Le territoire Cénoman était compris dans la troisième Lyonnaise et occupait le premier rang après celui de la cité métropolitaine de Tours, de sorte que l'évêque du Mans était le premier suffragant de l'archevêque de Tours. Le diocèse du Mans avait même un plus vaste territoire que l'ancien peuple des Aulerques-Cénomans parcequ'il comprenait au Nord-Ouest une partie du territoire des Aulerques Diablintes, mentionné par César, par les anciens géographes et par la *Notice des provinces de l'empire romain.*

La plupart des géographes modernes ont cru aussi qu'il avait englobé au Sud-Ouest, le territoire d'un peuple gaulois que Ptolémée a désigné sous le nom d'*Arvii* et dont l'ancienne capitale s'appelait *Vagoritum*, mais M. Le Fizelier a fait justice de cette erreur (1). Il est probable que le mot grec qui a été traduit par *Arvii* est une altération du nom des *Essuvii*, ou *Sagii* qui s'est conservé sous cette dernière

(1) Voir au *Congrès archéologique* de 1878, p. 555-590, l'important travail de M. Le Fizelier : *Arvii et Diablintes* et le tirage à part : *Etudes sur la géographie ancienne du Bas-Maine.*

forme dans le nom même de la ville de Séez. On pourrait en induire que *Vagoritum* est le nom que portait la ville de Séez à l'époque gauloise, comme *Suindinum* était celui du Mans.

L'ancien diocèse du Mans était donc borné au nord, par les Abrincates (diocèse d'Avranches), les Bajocasses (diocèse de Bayeux), les *Sagii* (diocèse de Séez), à l'est, par les Carnutes (diocèses de Chartres et de Blois), au sud, par les Turons et les Andécaves (diocèses de Tours et d'Angers), à l'ouest, par les Namnetes et les Redons (diocèses de Nantes et de Rennes).

Par suite de circonstances inconnues les Redons avaient coupé en deux le territoire des Diablintes pour se frayer un chemin jusqu'au littoral de la Manche, vers Saint-Mâlo, et c'est ainsi que la partie orientale du pays des Diablintes est tombée sous la juridiction des évêques du Mans.

On a beaucoup écrit sur l'emplacement du territoire occupé par les Diablintes que César classe parmi les peuples maritimes de l'Armorique et sur leur capitale, Νοιοδουνον qui, à l'instar de la plupart des autres capitales, a dû prendre le nom du peuple et s'appeler *Diablentæ*. Les commentateurs modernes des anciens textes géographiques (1), n'ont rien eu à ajouter à la belle dissertation qu'a faite Adrien de Valois, il y a plus de deux siècles, sur l'emplacement de la cité des Diablintes, et ce grand géographe du XVIIe siècle, tout en reconnaissant que les Diablintes occupaient le littoral septentrional de la presqu'île Armoricaine, ne doutait pas que le Νοιοδουνον de Ptolémée ne se retrouvât sous une forme altérée dans le *Nudionnum* de Peutinger. En même temps, les ruines imposantes de Jublains rendent incontestable l'identification de Jublains avec l'ancienne capitale des Diablintes. Non seulement Jublains s'est appelé *Diablentæ*, mais les plus anciens textes

(1) V. Longnon, *Gaule au VIe siècle*, p. 315.

nous apprennent qu'il était le chef-lieu d'une vaste région, le *Diablenticum*, d'une *condita* ou contrée, *condita Diablentica*, d'une viguerie, *vicaria Diablentica*. Il avait perdu dès le IVe siècle le titre de ville épiscopale, *civitas*, et était qualifié simple *vicus*, parceque le siège épiscopal des *Aulerci Diablintes* avait été transféré dans la partie maritime de leur territoire, tandis que la partie méditerranéenne s'était trouvée annexée à la cité des Aulerques Cénomans. En un mot Jublains a eu le sort de Bibracte, de Gergovie, de Tongres, d'Avenches et d'autres anciennes capitales, mais il est acquis et certain que dans les premiers temps de leur établissement en Gaule, les trois grandes branches des Aulerques, les Diablintes, les Cénomans et les Eburoviques ont été limitrophes.

Les textes mérovingiens mentionnent un certain nombre de Centaines *(centenæ)*, de Vigueries *(vicariæ)* et de petits territoires compris dans le Cenomannicum.

Le savant Cauvin, auteur de la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, a donné un tableau de ces divisions, mais les limites exactes de chacune d'elles ne sont pas connues et les textes ne donnent pas leur nomenclature complète ; la plus exacte des divisions anciennes auxquelles on puisse se référer n'est malheureusement pas antérieure au XIIIe siècle, c'est celle que fit en 1232 l'évêque Geoffroi de Laval ; elle établit sept archidiaconés et vingt-huit doyennés, non compris la ville et la Quinte du Mans. Le nombre des paroisses s'élevait alors à 733.

Je vais indiquer chacune de ces circonscriptions, donner le nombre de leurs paroisses, les noms latins et modernes des localités dont l'existence avant l'an 800 est révélée par les textes ; en même temps je signalerai les ateliers monétaires qu'on peut identifier avec ces localités, j'en décrirai les produits et je donnerai la discussion numismatique des motifs qui doivent justifier les attributions.

Chemin faisant, chaque fois que je rencontrerai un nom

de lieu ou un nom d'homme sur nos monnaies, je ne manquerai pas d'ouvrir une parenthèse pour l'étude philologique du sens de ce mot. Je dirai ce que je sais et je ne sais pas beaucoup. L'antiquaire comme le naturaliste doit tout observer ; les noms ont toujours une signification. Le sens perdu d'un mot, c'est l'épave d'une langue morte ; les générations et les races passent sur une terre, et avec elles leurs idiômes et leurs mœurs, mais les tendances de l'esprit humain sont toujours les mêmes, chaque génération formule dans sa langue propre l'inventaire d'un domaine qui ne varie guère, et chacun de ces inventaires contient le vocabulaire d'une langue. Ce que le Gaulois appelait *Noviomagus*, le Grec l'appelait *Neopolis*, le Romain des derniers temps, *Novus vicus*, le Franc *Neu-Burg*, le Français *Ville-Neuve*. Et les noms modernes Nimègue, Nümagen, Noyon, Nijon, Noyen, Nyon, Naples, Neuvy, Nevy, Neufbourg, Neufville, etc., révèlent par leur forme primitive les origines de ces localités. A l'aide de noms tels que *Vieux-Moulin*, *Longpont*, *Heurte-Bise*, *Montrouge*, *Maison-Blanche*, *Beauvoir*, *l'Abbaye-aux-Bois*, *le Pré-aux-Clercs*, etc. on pourrait refaire le dictionnaire français si notre langue était perdue. Qu'on sache bien que le même fait est vrai partout, et que nos noms géographiques particulièrement donnent le vocabulaire complet de la langue gauloise.

Je n'ai d'autre prétention que d'indiquer un des côtés utiles du répertoire des noms mérovingiens et d'appeler l'attention sur des obscurités fécondes. Qu'on veuille bien prendre acte de cette déclaration. La théorie des noms francs empruntés à la langue tudesque m'a séduit par sa belle simplicité, et je l'ai étudiée avec quelqu'attention ; quant à l'onomastique gauloise beaucoup plus vaste et surtout plus obscure, je me contente d'en montrer l'accès ; d'autres que moi en dévoileront les mystères.

1° ARCHIDIACONÉ DU MANS.

A. La Ville : la Cathédrale et 17 paroisses.
Anciennes paroisses de la ville :

IVe siècle : La Cathédrale, — Saint-Gervais et Saint-Protais.
Stus Germanus de pratis. — St-Germain-des-Prés.

B. La Quinte : 37 paroisses.
Anciennes paroisses de la Quinte (1) :

IVe	siècle :	Aloniacus	— Allonnes
		Callemarcium	— Chaufour
		Cerviacus	— Sargé
		Collinum	— Coulans
		Colonia	— Coulaines
		Ludna	— Saint-Georges-du-Bois
		Saviniacus	— Savigné-l'Évêque
VIe	—	Cipidus	— Spay
		Soliacus	— Souillé
VIIe	—	Aestivalium	— Etival
		Capella Sti Aubini	— La Chapelle Saint-Aubin
		Crux (Sancta)	— Sainte-Croix
		Monciacus	— Moncé
		Nova villa	— Neuville
		Ruilio	— Rouillon
		Wibriacus	— Yvré-l'Évêque
VIIIe	—	Proliacus	— Pruillé

Ateliers et monétaires de la Ville et de la Quinte :

(1) On appelle évidemment *Quinte* la banlieue et la grande banlieue du Mans jusqu'au cinquième mille à partir de la cathédrale dans toutes les directions. M. Mabille (*Division géographique de l'ancien diocèse de Tours*, p. 90) mentionne aussi la Quinte de Tours.

1 Le Mans :	Or :	1° Monnaie royale à l'effigie de Théodebert I.	
		2° *Siggulfus*	(Cenomannis)
		3° *Fedolenus*	(id.)
		4° *Augemares*	(Cennomanis)
		5° *Maurinus*	(Cenomanis)
		6° *Pegasus*	(Cenomannis)
		7° *Etto*	(id.)
		8° *Mellio*	(id.)
		9° ... *Ocoveus*	(Celemannis)
		10° *Ausomundus*	(Climone)
		11° *Vinovaldus*	(Climane, Limone cas.)
	Argent :	12° *Ebricharius*	(Cenomannis)
		13° Illisible	(Cennomanis)
		14° *Audolaicus*	(Ceno)
		15° *Childelenus*	(Cenomannis)
		16° *Deodo...us*	(id.)
		17° *Landulfus* ?	
2 La Cathédrale :		18° *Lodegiselus*	
		19° sans nom de monétaire	(id.)
3 Allonnes		*Margisilus*, et Dagobert	(Alaona, Aulauna)
4 Aigné		*Munnus*	(Anisiaco)
5 La Milesse ?		...*vimindus*	(Melicio Vico)
6 Yvré-l'Évêque		*Bertinus*	(Buriaco)
7 Souillé ?		*Malebodus*	(Sulliaco, Solliaco)

1° Le Mans, — Cenomannis.

Chef-lieu de la Sarthe, 50,175 habitants.

Capitale gauloise de la cité des *Aulerci Cenomanni*. Son ancien nom était *Suindinum ;* comme la plupart des capitales gauloises elle a pris le nom du peuple. La première et la troisième syllabes étant accentuées, les voyelles de la deuxième et de la quatrième ont disparu d'abord et l'on a eu la forme *cen'man's ;* l'*n* s'est changé en *l* par un phénomène semblable à celui qui de *Fanomartis* a fait *Falmartis* (Fammart). Vers la fin de l'époque mérovingienne, la langue vulgaire a transposé l'*l*, ce qui a pro-

duit *Cleman's*. Sous les carlovingiens, le C initial est devenu une simple aspiration : *Hleman's*. (Cf. *Hlotarius* de *Clotarius*, *Hludovicus* de *Clodovechus;*) puis cette aspiration est tombée (cf. *Louis* de *Hludovicus*, *Lothaire* de *Hlotharius,*) enfin la première syllabe de la forme définitive *Leman's* a été confondue avec l'article *ille*, *le*, et l'on a décliné le nom sur le type de l'article, en ajoutant la forme invariable *Mans* au cas variable, *ille*, *de illo*, *ad illum* de l'article pronom, ce qui a produit *Le Mans*, *du Mans*, *au Mans* (1).

La Vie de saint Maxime (2) mentionne un duc *Eonocius de territorio Celmanes*, et donne aussi la forme *Clemanense territorium*.

MONNAIES D'OR.

I. Monnaie de Théodebert frappée au Mans par Childebert I. 539-558.

1. D.N. TIEODEBERTVS P O. Buste à droite.

℟. VICTORIA ACCC AN. Dans le champ CM ; Victoire de profil, à droite, tenant une couronne ; derrière, une étoile.

F. (Cabinet de France, n° 12 du classement actuel.) Poids 1,50.

II. Siggulfus, monétaire.

Ce monétaire n'apparaît dans aucun des ateliers dont on connaît les produits. Son nom est Franc et formé sur les types SIG - VLF.

Cf. Sigo*fredus*, Sic*chramnus*, Sige*bertus*, Sico*aldus*, Segge*lenus*, Sigo*marus*, Sico*innus*, etc. *Au*dulfus, *Mar*culfus, *Bert*ulfus, *Land*ulfus, *Fran*culfus, etc.

(1) V. *Etude sur la formation du nom du Mans*, *Annuaire de la Société de numismatique*, 1867, p. 291.

(2) Voy. mes *Vies des saints mérovingiens*, 2e fascicule, p. 45.

2. .....OMANNIS. Buste à droite ; la tête est séparée de l'épaule qui a la forme d'un petit trapèze contenant un globule conoïde ; sous l'oreille, une mèche de cheveux faisant volute en dedans.

℞. SIGGVLFVS. Croix latine sur deux degrés.

P. (Collection de Ponton d'Amécourt.) Poids 1,30.

Publié par M. Hucher, *Revue Numismatique*, 1848, p. 357, pl. XV, nº 4,

III. Fedolenus, monétaire.

Ce nom de monétaire ne se retrouve que sur les monnaies FEDOLINI-FIANAME (lecture douteuse). N'ayant pu voir en nature la pièce frappée au Mans par Fedolenus, je n'ose faire le commentaire philologique de son nom qui me paraîtrait avoir une forme plus correcte s'il était écrit *Tedolenus* ou *Fredolenus ;* en tout cas c'est un nom franc latinisé par l'addition d'un diminutif affectueux *lenus*.

3. CENOMANNIS. Buste à droite ; derrière l'oreille, une mèche de cheveux faisant volute en dehors.

℞. FEDOLENVS. Croix légèrement potencée, sur deux degrés, grenetis au pourtour.

Ancienne collection Cartier. Poids, 1,22.

Publié par Cartier, *Revue Numismatique*, p. 438, pl. XVIII, nº 18. — Liste Cartier, 281.

Publié par Combrouse, pl. XXI, 10.

— M. Hucher, *Mém. de l'Institut des Provinces,* t. I, p. 697. pl. I, nº 12 et pl. II, nº 4.

IV. Augemaris, monétaire.

Ce nom ne se trouve pas sur d'autres monnaies connues. On rencontre *Agomares* à Bourges, *Aigomarus* à Rennes. *Aug* paraît une altération de *Ag*, *Aig*, préfixe franc. Quant à la terminaison *marus* elle est fréquente chez les Gaulois, et elle se modifie souvent en *meres*, chez les Mérovingiens, passant de la deuxième à la troisième déclinaison. Il paraît que cette terminaison rehaussait les noms d'hommes ; Ebroïn se faisait appeler *Ebromar* pour accroître son importance. (Pitra ; *Vie de saint Leger.*)

4. AVGEMARIS MON. (AV réunis en monogramme.) Buste à droite ; œil de face oblique.

℟. CENNOMANIS. Croix mixte sur deux degrés.

F. (Cabinet de France, 197.) Poids, 1,27.
Publié par Cartier, *Rev. Num.* 1840, pl. XIII, n° 17. — Liste : n° 85.
— Combrouse, *Atlas* XXI, 17 et 274.
— M. Hucher, *loc. cit.* t. I, p. 697, pl. I, 11 et pl. II, 3.

V. Maurinus, monétaire.

Nom latin diminutif de l'ethnique ou qualificatif *Maurus* (noir). — Cf. *Francus*, *Francinus*, *Flavus*, *Flavinus*, *Probus*, *Probinus*, *Sanctus*, *Sanctinus*, *Constans*, *Constantinus*.

Ce nom apparaît sur les monnaies de Melun, Cheppes, Rennes, *Theodeberciacum* et *Tidirciacum* ; nous allons le retrouver à Saint-Jean-d'Assé et à Sillé-le-Guillaume.

5. CENOMANIS. Tête barbare à droite ; cheveux longs et relevés en volute extérieure derrière la nuque ; lèvres parallèles et inclinées.

℟. MAVRINVS. Croix latine sur un globe au-dessus d'un degré.

Collection de la ville de Chalon-sur-Saône. Poids, 1,25.

Publié par M. H. Batault, *Catalogue des monnaies mérovingiennes du Musée de Chalon-sur-Saône*, 1875, pl. I, n° 14. Trouvé près de Chalon.

VI. Pegasus, monétaire.

Nom romain emprunté à la mythologie greco-latine.

6. CENOMANNIS. Buste à droite ; œil en amande ; cheveux relevés en volute derrière la nuque ; haut du corps en trapèze avec traces de l'épitoge sur l'épaule.

℟. PEGASVS MO. Croix latine sur deux degrés.

Musée de Laval. Poids, 1,15. Trouvé près de cette ville.

VII. Etto, monétaire.

Je n'ose formuler d'opinion sur la formation de ce nom. Il me semble une modification de *Ado*, qui dérive lui-même de ALD, AVD. Les dénominations familières étaient fort en usage ; c'est ainsi que Saint-Ouen, *Audoenus*, était appelé *Dado*. Des monnaies de Ballon que je décrirai plus loin présentent le nom du même monétaire. Le secrétaire *(notarius)* de Berthramn évêque du Mans s'appelait *Etto*, et je suis d'autant plus porté à l'identifier avec notre monétaire que le nom d'Etto n'apparaît sur les monnaies qu'au Mans et à Ballon. Ce *Notarius* écrivit le testament de Berthramn sous sa dictée le 27 mars 616. (*Mém. de l'Institut des Provinces*, t. I, p. XVI, XXXIII.) Il remplit les mêmes fonctions près de saint Hadoing en 625. (*Id.* p. XXXVII.)

7. CENOMANNIS. Buste à droite, cheveux longs et relevés en volute derrière la nuque ; proéminence frontale accentuée. Épaules en trapèze.

℟. ETTONE MO. Croix mixte légèrement potencée, sur deux degrés.

P. (n° 198.) Poids, 1,33.

Publié par Combrouse, *Atlas* pl. XXI, n° 9.

— Cartier, *Revue Numismatique*, 1840, pl. XIII, n° 16. Liste, n° 368.

Publié par M. Hucher (*loc. cit.*, t. I, p. 697, pl. I, n° 10 et pl. II, n° 2.)

Le dessin gravé par Cartier diffère sensiblement de celui de Combrouse, mais cet auteur ne dit pas qu'il ait eu sous les yeux un second exemplaire; il faut donc penser qu'il a eu plutôt une mauvaise empreinte. Il remplace le chevron tracé sur le buste par une croisette, et les hachures horizontales du manteau par deux globules superposés.

VIII. Mellio, monétaire.

Nom emprunté au latin *Mel*. Cf. *Mellitus*, à Rouen. Nous le retrouvons à Tours sous la forme *Mallio*, et à *Lippiacum* (Luché?) ainsi qu'à Livi...acum (Limariacum?) Limerai, près Amboise, sous la même forme qu'au Mans, *Mellione*.

8. + CENOMANNIS. Buste diadémé à droite. Trois grandes mèches de cheveux imitent le cimier d'un casque. La proéminence frontale plus accentuée donne au nez un profil concave; cou maigre, épaule en double arc perlé, globule sur le front.

℟. + MELLIONE. Croix latine fichée (soudée sur une tige) sur deux degrés, cantonnée de globules aux 1 et 2 et de croisettes en X aux 3 et 4; globule sous la lettre M.

P. Poids, 1,20; possesseur précédent, M. Charvet.

IX. Ocoveus, monétaire, ou Clodoveus rex, Clovis II, roi.

Il faudrait un exemplaire complet pour mieux lire ce nom qui appartient à la plus vieille onomastique franque. (Cf. *Meroveus*, *Clodoveus*.) Le

suffixe *veus*, originairement *vechus*, est très rare. En présence de ce nom bizarre il est permis de se demander si ce n'est pas une altération faite par un copiste illettré de la légende CLODOVEVS REX. Ce qui paraît un M pourrait être le débris de la partie inférieure de EX et se trouve précédé de deux fragments d'une lettre qui a pu être R. Des graveurs maladroits ont souvent négligé de renverser le D sur leur coin monétaire, de sorte qu'à la frappe on obtenait un Ɔ que de nouveaux copistes remplaçaient par C, comme nous le verrons plus loin sur les deniers d'*Audolaïcus*, où ce nom est écrit AVCOLAICVS.

9. + ... MANNIS. Tête au type de l'appendice perlé, à droite, œil en olive, horizontal ; lèvres formées de deux traits parallèles ; oreille inverse. Il semble que la légende ait été modifiée par un remaniement du coin, et qu'on ait effacé les lettres ƆENO pour les remplacer par ƆELE ou EƆLE. La légende est rétrograde et renversée.

℞. ...OCOVEVS. Croix grecque ancrée, cantonnée, aux 1 et 2, de globules, et, aux 3 et 4, de croisettes.

F. (n° 199.) Poids, 1,25.

M. de Barthélemy (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881) a lu : OCOVEVS — MELLE+SINNA. N'est-il pas plus naturel de commencer à lire après la croisette initiale ? On trouverait alors + ELLEMANNIS.

X. Ausomundus, monétaire.

Ce nom est une variante d'Audomundus, forme franque pure ALT-MVND. Cf. Audo*fredus*, Audo*aldus*, Audo*bertus*, Aud*ulfus*, Aude*ricus*, Aude*giselus*, *Frede*mund*us*, *Teude*mund*us*, *Leude*mund*us*, *Bere*mund*us*.

On ne trouve le nom d'Ausomundus sur aucune autre monnaie, mais on trouve *Audomundus* à Rouen et à *Condate vico ; Audemundus* à *Vienna*.

10. CLIMONE ou CΓIMONE (NE réunis en monogramme). Buste diadêmé à droite ; diadême prolongé et bifurqué au front et à la nuque ; lèvres formées de deux traits parallèles.

℞. AVSOMVNDVS M. Croix mixte ancrée surmontée d'un globule et placée sur un globe.

F. (274) Poids, 1,25, précédemment collection Hiver, puis Rousseau.

Publié par Combrouse, *Atlas*, pl. I, n° 18, en 1843.

— Longpérier, *Coll. Rousseau*, p. 65, n° 159, gravé.

On a lu *Mon. Ecli (Moneta Ecclesiæ), Monecii, Cit Mor.* M. de Longpérier a proposé une attribution à Monaco, hameau de 50 habitants, près Vignory, arrondissement de Vassy, Haute-Marne.

XI. Vinovaldus, monétaire.

Nom franc, préfixe rare VIN, suffixe : ALT.
Cf. Vin*ulfus* ; (*Wintrio* paraît dériver de *Winter*).
*Berto*aldus, *Rico*valdus, etc.
Ce nom ne se rencontre pas dans d'autres ateliers.

11. CLIMANE. Buste à droite, double diadême, lèvres parallèles.

℞. VINOVALDVS (VA réunis en monogramme). Croix mixte ancrée, soudée sur un globe.

P. Poids, 1,25.
Publié par Combrouse, pl. LV, p. 2.

12. CLIMONE. Buste diadêmé à droite.

℟. VINOVALDVS. Croix ancrée.

Ancienne collection Dassy. Catal. nº 281 vendu 80 fr. plus les frais à M. Oberndoëffer. Cabinet du prince de Fürstenberg. (Ancienne collection de Saulcy.)

Publié dans la liste de M. Cartier d'après l'exemplaire de M. de Saulcy, nº 876.

13. + CLIMONE. Tête à droite; type pur de l'appendice perlé; œil annulaire.

℟. VINOVPVS (VINOADVS). Croix ancrée.

F. 767. Poids, 1,20.

14. CLIMONE F +. Tête à droite; type de l'appendice perlé.

℟. VINOI⊔VS. Croix ancrée sur un globe entouré de globules.

P. Poids, 1,35, provenant de la collection Dassy, nº 282.

15. LIMONE CAS FIT,

℟. VINOALD.

Liste Cartier, nº 875. Je ne puis donner le dessin de cette monnaie, mais il a été publié et je l'ai vu.

Les monnaies de Vinovaldus portent les marques de l'immobilisation. On peut en conclure qu'elles sont les dernières espèces d'or de leur atelier, que leur fabrication a été abondante et qu'elle s'est continuée même après le

départ ou la mort de Vinovaldus, lequel n'aurait pas laissé altérer son nom en sa présence.

MONNAIES D'ARGENT.

XII. Ebricharius, probablement évêque et monétaire.

Ebricharius, saint Béraire, fut évêque du Mans de 655 à 670. Il rapporta du Mont-Cassin les reliques de sainte Scholastique, sœur de saint Benoît, et il fonda avec une pieuse veuve, sainte Loppe, le monastère de Tuffé. Ce nom ne se rencontre dans aucun autre atelier.

Il est emprunté à l'onomastique franque. Préfixe : EBR, variante de BER. — Suffixe : HER. Cf. Ebre*giselus*, Eb*rulfus*,, Ebro*aldus*, Ebro*inus*, Ebro*marus*.

*Berte*charius, *Gunta*charius, *Frede*garius, *Ric*harius, *Sic*harius.

On trouve dans les chartes le nom du saint évêque sous la forme *Berecharius*, mais j'ai démontré que *Berecharius* et *Ebrecharius* ne sont que deux orthographes du même nom ; toutes les formes composées avec le préfixe BER ont leur doublet en EBR : Bere*giselus*, Ber*ulfus*, Bero*aldus*, etc. (*Comptes-rendus de la Société de Numismatique*, t. I, p. 277.) Je crois que Berecharius signifie « maître de l'ours », et Berengarius, « maître des ours ».

16. CENOMANNIS. Peulvan ou menhir surmonté d'une croix entre deux personnages représentant saint Gervais et saint Protais.

℟. EBRICHARIVS. Croix légèrement potencée, cantonnée de quatre globules, et posée sur un degré. Double couronne de perles ou de feuillages au pourtour.

F. (Cabinet de France.) n° 967. Poids, 1,20. Denier d'argent.

Publié par Cartier, *Revue Numismatique*, 1840, pl XIII, n° 1. — Liste de Cartier, 322.

Publié par M. Hucher, 1845, *Mém. de l'Institut des Provinces,* t. I, p. 690, pl. I, nº 9 et II, nº 1.

Publié par Combrouse, nº 275, pl. XXI, nº 8.

17. CIN...NIS. Peulvan surmonté d'une croix, entre deux personnages.

℞. ....IVS M. Croix potencée, cantonnée de quatre globules.

F. Nº 968. Poids, 1,10. Denier.

Provenant de la collection Rousseau.

Publié par M. de Longpérier : *Notice des Monn. franç. de la collection Rousseau*, p. 46.

XIII. Monétaire illisible, sans doute contemporain d'*Augemaris.*

18. CENNOMANIS CI. Deux personnages se regardant et tenant le vestige d'un étendard figuré par une ligne verticale de globules.

℞. + ... ONCHAOI *(..onetario ?)*. Croix grecque crossée.

F. (Nº 966. K. 2041.) Poids, 1,35. Denier d'argent provenant du trésor de Plassac, ancienne collection du marquis de Lagrange.

XIV. Audolaicus, monétaire.

Ce nom ne se trouve pas dans d'autres ateliers, sa forme appartient aux derniers temps mérovingiens. Le préfixe franc ALT entre dans la composition d'un très grand nombre de noms sous la forme de AVD; (Cf. Aude*ricus*, etc. Le suffixe LAIC me paraît appartenir à la langue grecque devenue la langue ecclésiastique, Λαικός, de Λαός signifie homme du peuple, et par extension étranger au clergé, laïque. Audolaïcus est donc un nom de composition hybride ; on le trouve à Poitiers sous la forme *Godelaïcus.*

19. + CE+NO. Deux personnages chevelus comme les rois francs d'après leurs sceaux, les pieds non adhérents à la base sur laquelle ils sont posés ; entre eux quatre globules placés en ligne verticale ; le second à la hauteur des mains des deux personnages qui semblent tenir le vestige d'une enseigne militaire.

℟. AVCOLAICO N (AVDOLAICO M). Petite croix grecque, flan épais.

Collection de M. Hucher. Poids, 1,25. Denier d'argent fin.
Publié par M. Hucher, *Revue Numismatique*, 1848, p. 255, pl. XV, n° 5.
M. de Barthélemy (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881) donne pour lecture NAVGOLAICO.

20. + CE—I—NO. Même type.

℟. AVCOLAICO N (le D rétrograde). Même type.

P. Poids, 1,25. Denier.

XV. Childelenus, monétaire.

Nom franc romanisé. Radical primitif ALT, modifié en ELD et ILD puis aspiré en CHILD, enfin affecté de deux diminutifs affectueux OL et EN. En résumé *Childelenus* n'est qu'une variante usitée depuis fort longtemps de la forme *Audolenus*. Il est à remarquer que les rois et les femmes ont surtout adopté la forme CHILD au lieu de ALD. Child*ericus*, Child*ebertus*, *Clote*childis, *Balte*childis, *Berte*childis, etc.

21. CENOMANIS. Buste à droite.

℟. CHILDELNVS. Croix cantonnée de quatre globules et supportant à ses bras l'*alpha* et l'*oméga*, placée sur une double

base dans un diadême de grenetis très ouvert à la hauteur du degré supérieur de la croix. Les extrémités de ce diadême forment des volutes extérieures. Grenetis circulaire au pourtour de la légende.

F. N° 969. Poids, 1,10. Denier.

XVI. Deodo...us, monétaire.

Ce nom auquel manquent au moins trois lettres parait être *Deodolenus*. Il ne se retrouve sur aucune autre monnaie. Peut-être le nom complet est-il *Deodobertus* ou *Deodomundus*. Le préfixe est évidemment un adoucissement du radical franc THEVD. On trouve *Teodolenus* dans les ateliers de *Carovico, Sagraciaco, Sciaiuni*. Je rencontre aussi *Teudelenus* à Metz et à Maizières.

22. + CEN..ANNIS CI. Buste à droite. Le profil du nez indique une légère courbe concave. Œil en amande oblique ; lèvres parallèles.

℞. ƏEOꝏO..VS M. Croix latine potencée, soudée sur un degré, au-dessus de deux autres degrés, dans un diadême de perles ouvert et formant deux volutes à la hauteur des trois degrés. Denier.

P. (Ancienne collection Sivard de Beaulieu.) Poids, 0,80, un peu brisé. Publié sans dessin ni description par Cartier, liste n° 268, d'après S. B. (Sivard de Beaulieu.)

XVII. Landulfus, monétaire,

Landulfus était archidiacre du Mans en 680. (Cauvin, *loc. cit.*, p. 157.) On trouve le même nom associé aux légendes *Tremolito* (Le Tremblay, près Paris) et *Domni racio*.

Ce nom est franc : LAND—VLF.

Cf. Land*egiselus*, Land*ebertus*, Land*ericus*, *Rig*ulf*us*, *Bert*ulf*us*, *Theud*ulf*us*, *Aud*ulf*us*.

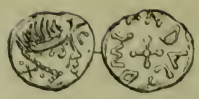

23. C..... ? Tête diadémée à droite; bordure de perles sur le contour inférieur de la joue. (Type du collier de barbe perlé.)

℟. LANDVLFO M *(sic)*. Croix grecque chargée de globules au centre et aux extrémités. Denier.

P. Poids, 1,25.

2° Atelier de la Cathédrale du Mans.

XVIII. Lodegiselus ? monétaire.

Lodegiselus est un nom franc LEVD - GESEL. Cf. Leod*omarus*, Leod*ulfus*, Lot*harius*, Lodo*veus*, Lodo*aldus*, *Berte*giselus, *Aude*giselus, *Hari*giselus.

Ce nom s'est adouci dans la variante *Lonegiselus*.

Lonegiselus (Saint Longis), vivait sous l'épiscopat de saint Beraire (655 à 670) et fonda le monastère de la Boisselière *(de Buxido)*.

24. LODEVI..... Tête à droite.

℟. ECCLISIAE CI.... Croix avec un globe au centre.

Publié par Fillon (*Lettres*, etc., p. 80, pl. III, n° 23), d'après une communication de Lelewel. Cet auteur déclare que la légende est fruste et le dessin imparfait; en conséquence il fait ses réserves jusqu'à ce qu'on trouve un meilleur exemplaire.

XIX. Monnaie sans nom de monétaire.

25. CENOMANNIS. Buste à droite, œil en amande, cheveux relevés en volute derrière la tête ; épaules en trapèze avec trace de l'épitoge.

℟. ECLISIAE C. Croix latine sur deux degrés.

Musée de Rouen. Poids, 1,20. Trouvé à Jumièges.

XX. Lopus, monétaire, à classer.

Lopus est une forme de *Lupus ;* c'est un nom latin emprunté comme *Leo, Ursus*, au répertoire des noms d'animaux.

La nouvelle liste de monétaires publiée par M. de Barthélemy (Loc. Laud.) fait mention d'un monétaire du Mans désigné sous le nom de Lopus. Je n'ai pas encore rencontré la monnaie qu'il a émise.

Je sais à quelles critiques je m'expose en attribuant au Mans une monnaie de Théodebert I ; je crains encore plus de me tromper que d'être critiqué, mais cela ne m'empêchera pas de chercher la vérité. Aucun texte n'autorise à supposer que le petit-fils de Clovis, Théodebert, ait jamais possédé la ville du Mans ; au contraire on sait que Childebert, roi de Paris, possédait le grand domaine de *Matovallum*, dans le voisinage de Saint-Calais, et l'on sait encore que le même roi donna à Saint-Rigomer plusieurs possessions situées dans le Maine (1). Mais est-ce qu'Anastase, Justin et Justinien possédaient la Bourgogne quand Gondebaud,

(1) Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 110.

Sigismond et Gondemar frappaient des monnaies impériales dans cette province ?

La monnaie que je publie appartient certainement à l'ouest de la Gaule puisque son revers nous offre la Victoire de profil à robe courte, qu'on désigne à juste titre sous le nom de Victoire Armoricaine; en outre les lettres CN, ou plutôt CM, qui figurent dans le champ, à droite de la Victoire, désignent incontestablement une ville, et cette ville ne peut pas être autre que Le Mans (CenoMannis ou CeNomannis). Les lettres placées en cet endroit sur les monnaies de Théodebert, à une seule exception près, dont je parlerai plus loin, indiquent les ateliers monétaires : LV = Lyon, REM = Reims, TR = Trèves, TV = Toul, ANTONACO = Andernach, COLV = Cologne, ou COL*onia* V*biorum*, BO = Bonn ou Boulogne, LAVD = Laon, enfin MAGVNCIA, en toutes lettres, désigne Mayence. Rien n'autorise à traduire CN ou CM par Civitate Namnetis ou Civitate Mettis, au contraire CN ou CM sont deux manières très normales d'abréger le mot Cenomannis. (Cf. MD = MeDiolanum, LD = LugDunum.) Les lettres AN, posées à la suite de la légende donnent CMAN et ne laissent plus place au doute.

Eh bien, je propose d'admettre les deux faits contradictoires en apparence et de reconnaître à la fois que Childebert régnait sur le *Cenomannicum*, et qu'on a frappé au Mans la monnaie de Théodebert.

Voici sur quelles raisons j'appuie mon hypothèse :

Les rois francs, fils de Clovis, n'avaient pas plus que les rois Goths ou Burgondes le droit de frapper des monnaies d'or à leur effigie jusqu'au jour ou Théodebert, de retour de sa campagne d'Italie, fit un traité avec Justinien et obtint pour lui seul ce droit. « A partir de ce jour, au dire de l'historien Procope, le monarque franc put mettre son effigie sur les monnaies, comme l'empereur, et présider aux jeux du cirque dans l'amphithéâtre d'Arles. » La numismatique, à l'appui de ce témoignage, nous montre l'aureus royal de

Mayence avec la légende PAX ET LIBERTAS, qui atteste à la fois le traité avec l'empereur et l'autonomie accordée aux Francs; puis, au revers de nombreux sols d'or de Théodebert, la légende VICTORIA AVGGG qui met Théodebert au rang des augustes.

Théodebert, du reste, avait un rang exceptionnel parmi les descendants de Clovis; héritier du fils aîné Thierry I, il avait dans sa part non-seulement l'immense Austrasie qui comprenait Reims, Laon, le Rhin depuis sa source jusqu'à son embouchure et la rive gauche de la Marne, jusqu'à la porte de Paris, mais encore le centre et presque tout le midi de la Gaule ; il allait sur ses terres en ligne directe d'Alby à Cologne et de Limoges au lac de Constance ; entre autres enclaves il possédait l'Anjou. Clovis en partageant son royaume n'avait donné à ses fils cadets que les trois petits royaumes de Soissons, de Paris et d'Orléans, bientôt réduits à deux par le meurtre des enfants de Clodomir. Théodebert, qui succéda à Thierry en 534, possédait encore, lorsqu'il mit son effigie sur les monnaies, la Provence et Gênes, la Thuringe et la Bavière. C'était par le fait le puissant chef de l'Occident et ses deux oncles, les rois de Paris et de Neustrie, qui ne se croyaient pas encore le droit de frapper de la monnaie, d'or ont naturellement accepté et adopté la monnaie du puissant voisin, prince de leur famille, comme les Burgondes avaient accepté et adopté les monnaies d'Anastase, et de Justin. Quels autres types monétaires auraient-ils pu choisir, enclavés comme ils l'étaient entre l'Océan et l'Austrasie et séparés de Constantinople par les Austrasiens, les Ostrogoths et les Wisigoths? Ils avaient besoin de monnaies ; longtemps ils furent fidèles aux types des empereurs d'Orient, sans avoir d'autres motifs que l'habitude et le respect, ils finirent par prendre les types de Théodebert, acceptés dans toute la Gaule et autorisés par l'empereur; voilà comment une monnaie a pu être frappée à l'effigie du roi d'Austrasie dans une ville appartenant au roi de Paris,

et je vais par un argument capital démontrer que non-seulement ils ont pu le faire, mais qu'ils l'ont bien réellement fait.

De même qu'au commencement du VIe siècle, les rois Burgondes, reproduisant les types d'Anastase, de Justin I et de Justinien, introduisaient presque subrepticement leurs monogrammes dans le champ des monnaies impériales, de même vingt ans plus tard, Childebert I, reproduisant les types de son neveu Théodebert, glissa son propre monogramme dans le champ de la monnaie austrasienne. Les rois barbares de cette époque ne sont pas si nombreux qu'on ne puisse parfaitement distinguer leurs monogrammes, on connaît ceux des Goths Théodoric et Athalaric, des Burgondes Gondebaut et Sigismond, du Visigoth Amalaric, des Francs Thierry, Théodebert et Childebert ; malgré leurs légères variétés chacun d'eux forme un groupe épigraphique distinct; il n'existe pas moins de six variétés du monogramme de Childebert, et c'est l'une d'elles que l'on voit sous le bras de la Victoire de face au revers d'un sol d'or de Théodebert, exactement placée comme l'étaient les monogrammes de Gondebaud et de Sigismond sur les sols d'Anastase.

D. N. THEODEBERTVS VC. Buste de Théodebert de face.

℟. VICTORIA AVCCC. Victoire de face tenant à droite un globe crucigère et à gauche une longue croix ; à l'exergue : CONOB ; dans le champ, à droite, une étoile et le monogramme de Childebert : D. N. ELDEBERTVS RE.

P. Poids : 4,30.

Cette monnaie dont l'importance est capitale démontre que

Childebert était à son neveu à peu près ce que Gondebaud avait été à Anastase, un prince frappant monnaie à l'effigie de son puissant voisin, et glissant sa marque sur cette monnaie.

Voici les six types des monogrammes de Childebert I d'après des monnaies de ma collection.

1° *Monnaies de bronze* frappées à Châlon-sur-Saône dans le système franc antérieur à 539.

D· N· CHELDEBERTVS RE·

2° *Monnaies d'argent*, dixième de denier à la légende DONO DI frappée dans le royaume de Bourgogne après la mort de Gondemar (534-539).

D· N· ELDEBERTI·

3° *Monnaies d'or* à l'effigie de Théodebert (539-548).

D· N· ELDEBERTVS RE·

4° *Monnaies d'or* au type immobilisé de Justinien et au revers de la Victoire, frappées par Childebert dans les anciens états des rois Burgondes, probablement à Lyon, après la mort de Gondemar (534-558).

D. N. ILDS.

5° *Monnaies d'or* frappées probablement à Vienne, pendant la même période, dans l'atelier de Maurentius (DE OFFICINA MAVRENTI).

D. N. ELDEBES.

D. N. ELDS.

De ce qui précède, il résulte que la concession du droit d'effigie sur les monnaies d'or a été acquise au seul roi d'Austrasie Théodebert, en 539, que Clotaire I l'a recueillie quand il a réuni à son sceptre la couronne d'Austrasie, et que ses quatre fils s'en sont trouvés possesseurs légitimes après lui. Ajoutons que Chilpéric ne paraît pas s'en être prévalu, que Caribert et Gontran en ont fait un usage très modéré, le premier à Troyes, le second à Sens, et que, seul des quatre fils de Clotaire I, Sigebert d'Austrasie a continué les traditions de Théodebert.

La forme du nom du Mans la plus usitée dans l'épigraphie des monnaies mérovingiennes est CENOMANNIS ; on trouve pourtant aussi CENNOMANIS, sans parler du groupe nombreux des monnaies de *Vinovaldus* qui donne les formes CLIMANE et CLIMONE (ablatifs de CLIMANES et CLIMONES

pris comme substantifs au singulier de la troisième déclinaison.)

La monnaie de *Pegasus* donne une forme incomplète, et cette forme a préoccupé le savant épigraphiste M. Mowat à l'obligeance de qui je dois la connaissance de cette monnaie. La pièce est un peu rognée et la dernière lettre de la légende indiquant le nom de ville a toutes les apparences d'un O, de sorte qu'on lit CENOMANNO. M. Mowat a pensé que le nom des Cénomans ne pouvait être inscrit qu'au pluriel, et ne rencontrant que le génitif *Cenomannorum* qui donnât intégralement notre légende, il m'a proposé de considérer la suppression de la dernière syllabe RVM comme une abréviation de la formule PEGASVS MO[netarius] CENOMANNO[rum]. Je ne puis pas me ranger à cette opinion. D'abord c'est une erreur de croire que les noms de peuples adoptés par les villes épiscopales n'ont jamais passé du pluriel au singulier; au contraire outre la forme *Climanes* que je viens de citer on trouve *Turonus*, *Meldus*, *Parisius*, *Remus*, etc. On pourrait donc aussi bien trouver *Cenomannus* et *Cenomanno*. Ensuite l'abréviation d'un nom de lieu obtenue par la suppression de la dernière syllabe ne me paraît pas être dans les habitudes des monnayeurs; je n'ai jamais rencontré *Gavalo* pour *Gavalorum;* la dernière syllabe, celle qui indique le cas, avait tant d'importance qu'on préférait souvent contracter les syllabes du milieu comme dans SCS, SCI, SCO pour SanCtuS, SanCtI, SanCtO, EPS pour EPiscopuS, SCONAS pour SanCtONAS, etc. En regardant attentivement le caractère qui a l'apparence d'un O, à la fin de la légende inscrite par *Pegasus*, on voit à la partie gauche un renflement indiquant que là se termine la volute inférieure d'un S; je crois donc qu'il faut lire CENOMANNS et non CENOMANNO; le renflement que je signale coïncide probablement avec la base d'un I. Le doute cesse même complétement quand on compare cette légende avec celle de la monnaie de l'église, sans nom de monétaire, que j'ai

décrite à la suite des monnaies de la ville ; la disposition de la légende CENOMANNIS est exactement la même et l'on y acquiert la certitude que sur la monnaie de *Pegasus* il y avait bien un I dans la dernière syllabe du nom de la ville.

La jolie monnaie de l'église du Mans qui ne porte pas de nom de monétaire a été frappée à l'époque où les monétaires Maurinus, Pegasus et Etto tenaient atelier au Mans. Elle m'a été communiquée par le savant et très regrettable abbé Cochet.

La pièce d'or qui donne le nom de *..ocoveus* (peut-être *Clodoveus rex*), serait singulièrement embarrassante si l'on ne voulait admettre d'autre forme du nom du Mans que *Cenomannis*, car si la légende du droit finit assurément par les six lettres *mannis*, elle commence par deux syllabes qui ne sont pas *ceno*, et pourtant la monnaie est incontestablement du Mans. J'ai pensé d'abord qu'un coin qui avait porté primitivement la légende *Cenomannis* avait été remanié, et qu'on avait mis ECLE à la place de CENO, pour indiquer que la monnaie était frappée pour l'église ; mais il est bien plus naturel de lire tout simplement ce qui est écrit : CELEMANNIS, et d'y voir la transition entre *Cenomannis* et *Clemanes*, *Climones* dernières formes inscrites sur les monnaies d'Ausomundus et de Vinovaldus.

Les plus heureux hasards ont préservé de la destruction deux monuments qui donnent l'explication à peu près complète du type d'*Ebricharius :* une onyx conservée au cabinet de France et un *peulvan* adossé à l'un des angles rentrants du pignon de l'église Saint-Julien, au Mans.

La pierre gravée publiée par Gruter (pl. MCLVIII) et reproduite par M. Hucher (1), représente deux saints personnages à droite et à gauche d'un monument sur lequel plane la main divine, symbole de la protection du Ciel. Des

(1) *Monnaies du Maine*, pl. I, 28. — *Mém. de l'Institut des Provinces*, t. I, p. 691.

inscriptions expliquent cette image : au bas on lit CAENOM., c'est la ville du Mans ; derrière le personnage de gauche on lit GERBAS., et derrière celui de droite, PROTA., ce sont les deux martyrs de Milan, saint Gervais et saint Protais, sous l'invocation desquels l'évêque saint Innocent (532-543) avait placé l'église fondée par saint Julien, consacrée précédemment à la sainte Vierge et à saint Pierre, et appelée aujourd'hui la cathédrale de Saint-Julien. Les deux personnages, qui figurent sur la monnaie comme sur la pierre gravée, sont donc incontestablement saint Gervais et saint Protais, les deux protecteurs de la cité du Mans. Mais le monument figuré entre eux sur l'onyx ne paraît pas le même que celui qui est gravé sur la médaille ; sur l'onyx on voit bien distinctement une porte de ville entre deux tours ; sur la médaille c'est une masse conique ou plutôt ovoïde assez semblable aux pierres sacrées qu'on voit sur un char au revers des monnaies d'Hélagabale et d'Uranius Antonin (1). Cette pierre est cerclée et encastrée dans une armature de fer surmontée d'une croix (2). Le peulvan, dressé dans l'angle rentrant du pignon de la nef de la cathédrale Saint-Julien, porte à son sommet un fragment de fer qui indique qu'une croix a été scellée dans ce bloc. Il était tout naturel de faire un rapprochement entre le peulvan encore à sa place et le denier d'Ebricharius, et de supposer que le graveur de la monnaie a voulu représenter l'église du Mans sous la figure de l'antique monument payen purifié et surmonté de la croix. Telle a été l'opinion de M. de Longpérier (3). M. Hucher (4) n'est pas de cet avis ; le relief ou les deux reliefs ovoïdes séparés par une ligne horizontale, ne sont autre chose pour lui que l'immobilisation ou la dégénéres-

(1) Bottin, *Mélanges d'archéologie*, pl. 22.

(2) Hucher, *Monnaies du Maine*, pl. I, 29.

(3) *Loc. cit.*, p. 46. — Voir aussi *Revue Numismatique*, 1845, p. 329 ; *id.*, 1840, p. 123, pl. XIII, n° 1.

(4) *Revue Numismatique*, 1848, p. 355, pl. XV, n° 5.

cence du *Vexillum* qu'on voit entre deux soldats (1) sur des monnaies romaines. Le même auteur (2) conteste le caractère sacré de la pierre ovoïde décorée du nom de peulvan par M. de Longperier. Aucune tradition locale ne lui donne une origine druidique. Le Paige, en 1777 (3) se contente de signaler ce *grand caillou brut* et ajoute : « Je ne sais quel a été le dessein de ceux qui l'ont planté dans ce lieu. La tradition vulgaire n'en parle pas. »

On peut voir aux diverses sources que je viens d'indiquer les développements d'une discussion dont l'importance est considérable. Je suis toujours porté à accepter l'opinion de mon maître en numismatique, M. de Longpérier ; ici, pour le combattre, M. Hucher a dû transposer l'ordre chronologique des espèces d'argent du Mans. Il me paraît bien certain que les deniers d'*Audolaïcus* sont postérieurs à ceux d'*Ebricharius ;* les légendes entières précèdent ordinairement les légendes abrégées, et *Cenomannus* est antérieur à *Ceno ;* or pour admettre la transition du type du Vexillum au type de la porte de ville, comme M. Hucher le propose, il faudrait donner l'antériorité aux deniers d'*Audolaïcus*, qui sont plus rapprochés du prototype romain. M. Hucher par un louable excès de prudence, craint d'attribuer à sa chère cité des richesses monumentales hypothétiques, mais ceux qui sont désintéressés dans la question doivent faire justice et lui rendre ce qui lui appartient. L'argument tiré du dictionnaire de Le Paige, n'a aucune valeur ; comment la tradition du culte druidique aurait-elle persisté pendant quatorze siècles, en faveur du vieux monolithe, quand le culte de l'autel chrétien attirait les yeux et les cœurs vers le sanctuaire ?

La monnaie d'*Audolaïcus* représente toujours saint Gervais

(1) Dès 1845, dans son *Essai sur les Monnaies du Maine*, (*Mém. de l'Institut des Provinces*, t. I, p. 696) il avait proposé d'y voir la porte de la basilique du Mans.

(2) *Revue Numismatique*, 1850, p. 79.

(3) *Dictionnaire du Maine,* tome II, p. 175.

et saint Protais, mais le peulvan a cédé la place à quatre globules placés en ligne verticale ; la croix a tenu bon et sépare en deux groupes les quatre lettres de la légende CENO ; il faut remarquer que cette croix n'a de raison d'être que comme réminiscence de la croix du peulvan, puisqu'il existe une autre croisette initiale qui précède la légende.

A mesure qu'on se rapproche de la fin du VIIIe siècle, les types se simplifient et leurs détails comme leurs légendes sont remplacés par de simples globules ; c'est ainsi qu'à Chartres les premiers deniers de Pépin-le-Bref portent les lettres CARN qui disparaissent bientôt et laissent le champ à des globules. Du peulvan crucigère, la monnaie d'Audolaïcus ne conserve que la croix, comme de la Victoire crucigère les monnayeurs n'avaient gardé aussi que la croix. Devenue le piédestal de la croix, la pierre druidique avait perdu son prestige. et quand des payens attardés, Normands, protestants ou libres-penseurs eurent brisé le signe chrétien, la pierre complétement délaissée resta sans culte et sans tradition, accolée au pignon de l'église.

Quinte du Mans.

3° Allonnes. — Alaona, *vicus*.

(Sarthe, arrondissement et canton du Mans. 868 habitants. — 5 kilomètres Sud-Est du Mans, rive droite de la Sarthe.)

Margisilus, monétaire.

Le nom de ce monétaire ne se retrouve dans aucun autre atelier. Ce nom est franc : MARC-GESEL.

Cf. Marc*oaldus*, Marc*ulfus*, *Aude*gisel*us*, *Berte*gisel*us*, *Frede*gisel*us*, *Chramne*gisel*us*.

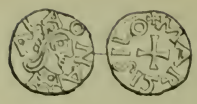

26. ALAONA. Buste à droite, style de l'appendice perlé ; la base du buste forme une ligne ondée comme à Saint-Jean-d'Assé, Crissé, etc. (Voir plus loin.)

℞. + MARGISILO. Croix grecque.

F. (169) Poids, 1,27.

Publié par Combrouse, pl. II, nº 14, attribué à Allonnes en Anjou.
— Cartier, liste, nº 585.
— Hucher, *loc. cit.*, pl. I, nº 21.
— Cartier, *Note bibliographique* sur l'*Essai* de Hucher, *Revue Numismatique*, 1845, p. 405.

27. + M...ISILO. Tête diadémée à droite.

℞. A...OIA.... Croix accostée de deux globules sur un degré.

Publié par Combrouse. L. 2.

28. AULAUNA UI. (rétrograde). Buste à droite, style de l'appendice perlé, avec profil concave.

℞. + MARGISILO. Croix grecque.

F. (170) Poids, 1,05.

Publié par Combrouse, 1843. *Atlas*, pl. XXIX, nº 13, nº 508.

DAGOBERT I, roi, et MARGISILUS, monétaire.

29. DAGOBERT. Buste diadêmé à droite ; profil concave.

℟. + MARGIILS M. Croix grecque fichée aux quatre extrémités, cantonnée de CV aux 1er et 2e et de globules aux 3e et 4e, dans une couronne de perles.

P. Poids, 1,15, or bas.

Constatons d'abord que ALAONA et AULAUNA désignent bien le même atelier ; non-seulement les deux monnaies sont du même style et de style cénoman, mais encore le nom du monétaire est le même. Ce nom n'existe, à ma connaissance dans aucun autre atelier ; le nom qui s'en rapproche le plus est celui de Marfelilus ou Marcellus à Périgueux, mais la présence du suffixe *Gisel* donne au monétaire d'*Alauna* un caractère bien déterminé et exclue toute identification avec le monétaire de Périgueux. La monnaie de Dagobert que je donne à la suite ne porte pas le nom de l'atelier, mais le nom du monétaire suffit pour déterminer son origine, d'ailleurs le style du profil concave confirme pleinement l'attribution à la seule officine où l'on trouve le nom de *Margisilus*.

Constatons ensuite que ces monnaies ne peuvent pas appartenir à l'*Alauna* de la table de Peutinger (Valognes) parcequ'elles n'ont rien du style du diocèse de Coutance, aujourd'hui bien déterminé par les monnaies de Cherbourg, de Saint-Lô, de Coutance et d'Avranches, et parceque l'Allonnes du Maine est situé dans les régions de l'appendice perlé et du profil concave, tandis que Valognes est en dehors.

Constatons enfin l'antiquité de l'Allonnes des Cénomans : Ce village possède des restes de constructions gallo-romaines étendus sur une grande surface. On y a découvert une grande quantité de médailles (1). « Il n'est plus permis, dit M. Hucher, de douter de son origine reculée, depuis les fouilles qu'y a fait pratiquer M. le préfet Mancel. Son importance est attestée par de vastes hypocaustes que les déblais ont mis à jour, et par les nombreux enfouissements de monnaies qu'on y a découverts journellement depuis le commencement du dernier siècle (2). »

Malgré ces graves motifs pour attribuer au Maine la monnaie ALAONA, AVLAVNA, M. Hucher, par un scrupule qui prouve son impartialité, n'ose rien affirmer et fait pencher la balance en faveur de Valognes. J'ai moi-même autrefois partagé cette opinion à cause de la grande notoriété de l'*Alauna* normand, mais, plus les ténèbres se dissipent, plus il semble qu'on doive affirmer les droits de la cité du Mans sur cet atelier.

Histoire. — Au IVe siècle, le gouverneur de la province met Allonnes à la disposition de saint Julien : *Tradidit princeps..... et* Aloniacum. (*Gesta Pontif. Cenom.*, 74, V. — *Analect.*, 289.)

En 616, saint Bertrand, évêque du Mans, lègue à la basilique des saints apôtres (la cathédrale) la terre de Fontaines : *Reicola quæ apellatur Fontanas infra terminum* Alaunense (*Gesta Pontif. Cenom.*, 74, V. — *Analect.*, 289.) Comme l'observe Cauvin (*loc. cit.*) l'adjectif *Alaunense* indique le substantif *Alauna.*

Vers 834, saint Aldric, évêque du Mans, établit une métairie à Allonnes : *in* Alona (*Gesta S. Aldrici*, 42, V. — Baluze, 62.)

Dans des actes de 752, 770, 796, 798, 840, on trouve la forme *Aloniacum.*

Hoël (1085-1091) enlève la paroisse d'Allonnes aux mains laïques : *ecclesiam de* Alona. — On trouve encore : en 1245 : *parochia de* Alumpna ; en 1275 en 1330 : Alonna.

(1) Cauvin, *Mém. de l'Institut des Provinces*, t. I, p. 12.
(2) *Loc. cit.*, p. 698.

4° ANISIACUS *vicus*. — Aigné.

(Sarthe, arrondissement et canton du Mans, 729 habitants, 10 kil. Nord-Ouest du Mans, sur le ruisseau de l'Autonnière.

MUNNUS, monétaire.

Ce nom ne se rencontre que sur cette monnaie et sur celle de Séez. C'est un nom aussi bien franc que latin. Le type MVND est germain (Cf. Mund*ericus*, *Aude*mun*dus*), en même temps que *Mundus* est un qualificatif romain. La dentale D se change fréquemment en nasale. Cf. *Gundericus*, *Gunnericus*, *Leudegiselus*, *Leunegiselus*.

30. ANISIACO VIC. Buste diadêmé à droite ; le profil du nez est concave.

℟. MVNNVS FIT. Croix latine accostée et surmontée de globules, sur une base en cône tronqué dont le haut est un trait et dont les côtés sont des lignes de perles. Dans cette base, une croisette.

P. Origine : Collection du comte de Clermont-Gallerande. Poids, 1,05, déjà publié par moi, *Monnaies de Touraine*, *Annuaire de la Société de Numismatique*, t. III, p. 115 vignette. Tirage à part, p. 32, n° 57.

Le style, le nom du monétaire, l'origine de l'exemplaire que je possède, tout concourt à établir que cette monnaie appartient au Maine. Or je ne trouve qu'Aigné dont le nom reproduise à peu près la forme latine.

Le type celtique ou gallo-romain *Anisiacus* a produit un certain nombre de noms de lieux. On trouve :

Anizy	(Aisne, Calvados, Nièvre).
Annezay	(Charente-Inférieure).

Annecy	(Haute-Savoie).
Ennezat	(Puy-de-Dôme).
Nizac	(Haute-Garonne).
Nizy	(Aisne).
Nézé	(Eure).
Neyzieu	(Ain, Loire).

D'un autre côté, il existe une forme *Aniacus* qui a produit :

Angy	(Oise, Yonne).
Angeac	(Charente).
Angé	(Loir-et-Cher), atelier monétaire.
Egnieu	(Isère).
Eynac	(Haute-Loire).
Hagny	(Moselle).

Aigné paraîtrait plutôt dériver d'*Aniacus* que d'*Anisiacus*, cependant comme on trouve tout près de la Sarthe, en Loir-et-Cher, Angé, qui dérive d'*Aniacus*, on peut admettre que dans Aigné la présence de l'**i** avant le **g** et l'adoucissement de **g** en **gn** supposent au moins deux **i** dans le nom latin. Il est difficile d'expliquer la chute du **s** consonne assez persistante, en général, cependant le **s** entre deux **i** est tombé dans tous les noms propres composés du suffixe *Gesel : Baudegisilus* = Baudille, *Vandrigisilus* = Vandrille, *Bertegisilus* = Bertille, etc. Une rivière de la Sarthe, *Anisola* ou *Aninsula* est devenu Anille. Il faut que le **s** d'Anisiacus soit tombé entre les années 650 et 834, car à cette dernière date Aigné s'appelait déjà *Agniacus*. Saint Aldric y fonda des établissements agricoles : Agniacum *inter et silva Briscia* (*Gest. Ald.*, 24, V. — *Bol.* 61). C'est le plus ancien texte qui donne le nom de cette localité. En 1268 le suffixe *iacus* est changé en *eius* suivant la loi commune ; le *Livre blanc* cite la métairie de Beaubuisson, *in parochia de* Aigneio. — Ainsi les dégénérescences d'*Ani-*

siaco (forme du VIIe siècle) auraient été *Aniiaco*, *Ainiaco*, *Agniaco* (834), *Aigniaco*, *Aigniao* (chute de la gutturale), *Aignieo*, *Aigneio* (1268), Aigné; tandis qu'en Touraine, les vicissitudes d'*Aniaco* auraient été *Anjaco*, *Anjao*, *Angeio*, Angé.

5. Milecius, *vicus?* — La Milesse?

(Sarthe, arrondissement et canton du Mans, 750 habitants, 8 kilomètres Nord-Ouest du Mans, sur le ruisseau de Milesse.)

...vimindus? monétaire.

31. ...VIMINDI +. Tête diadémée à droite, nez concave.

℟. ME+ILIO VI (MELICIO VI?) Croix grecque pattée accostée de deux globules, sur deux degrés.

P. Poids, 1,10.

La monnaie appartient incontestablement par son style au diocèse du Mans. Les légendes sont malheureusement incomplètes et le premier problème à résoudre est de les restituer. On lit ...VIMINDI +. — ILIOVIME +; laquelle de ces deux légendes est un nom d'homme? laquelle est un nom de lieu? Je n'hésite pas à voir le nom de lieu sur la légende du revers parceque la syllabe VI précédée des lettres IO indique le mot VI*co* placé à la suite d'un substantif à l'ablatif masculin; dès lors le commencement du nom de lieu est ME et je ne trouve dans le *Cenomannicum* que Milesse qui ait pu s'appeler au VIIe siècle *Melicius vicus* et

donner une restitution satisfaisante de notre légende monétaire.

La forme IND appartient au répertoire des noms d'hommes et on la rencontre assez souvent ; ainsi en 660 on trouve au Mans un lévite appelé *Wintemundus*, en 623, un évêque du Mans et en 679 un archidiacre de la même ville s'appelaient *Hadoindus*, etc.

Je prévois toutes les objections qu'on peut faire à ma restitution de la légende et à l'identification avec le village de la Milesse :

1° En admettant que la légende commence par la syllabe ME, on ne lit que ME+ILIO VI, ce n'est pas MELICIO VI. — A cela je réponds que la lettre L a pu d'autant mieux être prise pour une croisette par des copistes inintelligents que dans beaucoup de légendes mérovingiennes cette lettre affecte la forme de X, ainsi on lit XIXOVIOS pour LIXOvios, et sur une monnaie dont je parlerai plus loin, SIRAXXO pour SIRALLO ; qu'une des particularités de l'épigraphie des monnaies cénomanes est la forme carrée du C, qu'il est donc impossible, le haut de la lettre qui précède IO étant rogné, de savoir si c'était un C ou un L, et que par conséquent il y a autant de raisons pour lire ME+ICIO que ME+ILIO.

2° Le nom de l'atelier est ordinairement inscrit du côté du revers. — C'est vrai, mais la règle est si peu générale que nous venons de voir au Mans les noms d'*Augemaris* et de *Lodegiselus* inscrits au droit et le nom de la ville au revers. Nous constaterons tout à l'heure la même chose à Fyé pour le nom de *Fredomundus*.

3° Il est insolite de couper un mot de telle sorte que la première syllabe soit séparée des autres par les degrés placés sous la croix. Je réponds que rien n'est insolite en fait de pareilles bizarreries dans l'épigraphie mérovingienne. Les prototypes étaient corrects, mais les copies étaient faites par des ouvriers qui ne comprenaient souvent pas ce qu'ils

transcrivaient sur le métal. Ainsi il est possible qu'un ouvrier prenant l'L pour une croix à cause de la forme particulière qu'on donnait souvent à cette lettre ait cru bien faire en reculant toute l'inscription pour que cette lettre fasse l'office de croisette initiale et soit placée près de la base de la croix. Nous verrons plus loin une coupure bien plus extraordinaire, l'M de MARCIACO coupé en deux de telle sorte qu'un des jambages est à droite du type et l'autre à gauche, ce qui donne IARCIACO I, au lieu de MARCIACO.

4° Milesse s'appelait *Militia* et non MELICIVS, du nom d'un cours d'eau, la Milesse; on trouve au XIVe siècle *parochia de Militia*; d'ailleurs on ne trouve pas de textes antérieurs au XIe siècle qui mentionnent cette localité. — Deux objections faciles à réfuter: à l'époque mérovingienne on faisait ordinairement accorder les noms de lieux avec leur substantif qualificatif; ainsi on pouvait écrire *Milicia villa, Milicium castrum,* et par conséquent *Milicius vicus;* cependant on gardait aussi souvent la forme invariable d'un nom de cours d'eau qui avait occasionné le nom du village, c'est ainsi qu'on trouve *Vidubia vicus*, Vouge, *Vicus Braia* Vibraye, *Vicus Sepia* Seiche, etc., etc. J'ajouterai que la légende est très rognée à l'endroit où se trouve cette dernière lettre et qu'au lieu de O il pourrait bien y avoir A, car on semble voir à droite de ce qui paraît être un O le bas du deuxième jambage d'un A, ce serait un de ces A à traverse brisée qu'on rencontre le plus souvent dans l'épigraphie mérovingienne. Dans les légendes BALAIONNO, MATOVALLO les A ressemblent à des M surtout quand leur tête est rognée. Quant à l'antiquité de Milesse, elle n'a pas besoin d'être prouvée. Toute localité qui porte le nom du cours d'eau sur lequel elle est située est antique et indique un centre d'habitation placé au croisement d'une ancienne voie et du cours d'eau. Les voyageurs qui dressaient les tables d'itinéraires baptisaient eux-mêmes les lieux d'après les accidents naturels qu'ils rencontraient; les cours

d'eau comme les montagnes étaient leurs points de repères, et ces noms portés d'abord par une simple hôtellerie ou une halte pour les chevaux s'imposèrent naturellement aux groupes de maisons qui se construisirent autour.

5° Les documents des XIe et XIIe siècles qui nomment ce village l'appellent *Miletia* ou *Milecia* et non *Melicia*. — Peu importe, on sait qu'à l'époque mérovingienne les voyelles E et I étaient continuellement confondue : *Alesia*, *Alisia ; Brexis*, *Brixis ; Mecledone*, *Mileduno*, etc. Le ruisseau de Milesse qu'on appelle aussi l'Autonnière est mentionné vers 834 sous la forme *Milicia ;* saint Aldric y fonda trois établissements agricoles : *fecit Mansionilia..... Super fluvium Miliciæ tria.* (*Gest. Ald.*, 24, V. — Bal. 61.)

J'ajoute comme dernier argument que les deux paroisses de la Milesse et d'Aigné se touchent, et que les deux monnaies que je viens de décrire sont absolument du même style.

6° Yvré-l'Évêque. — Buriacus *vicus*.

(Sarthe, arrondissement et canton du Mans, 2,334 habitants. 5 kilomètres Est du Mans.

Localité gauloise. Voir le commentaire ci-après.

Bertinus, monétaire.

Ce nom qui est un vocable franc romanisé, diminutif latin du radical germain BERT, ne se rencontre pas ailleurs dans le répertoire des noms de monétaires, mais l'histoire a enregistré le nom de saint Bertin, fondateur du monastère de Sithieu, né en 610, mort en 709 et certainement contemporain de l'émission de notre monnaie.

32 + BVRIACO. Tête diadémée à droite. Le diadème de perles est vertical et parallèle au trait de profil du nez, lequel a une ten-

dance à être concave. L'œil est vu de face et placé au sommet de la tête, sans aucune place pour le front. Une grosse mèche de cheveux très longue, derrière le cou, est entourée d'un reste de cercle en grenetis.

℞. + BERTINO ⌒... Croix grecque ancrée, accostée de deux groupes de trois globules en triangle.

P. Poids, 1,25.

Le style de cette monnaie est une fusion de l'art Tourangeau et de l'art Cénoman, l'œil est de Tours, le nez est du Mans, l'ensemble me paraît plutôt Cénoman.

Buriacus est un mot celtique dont le type primitif est *Eboriacus ;* York, Yvry, Yvré, et un grand nombre de noms de lieux modernes en dérivent ; Faremoutiers s'appelait *Eboriacus* avant d'avoir pris le nom de sa fondatrice. Le préfixe semble désigner un cours d'eau, car il se retrouve dans un grand nombre de noms de rivières : Ebre, Ebron, Evre, Yevre, Beuvron, etc.

J'avoue qu'à l'inspection du style deux localités paraissent aussi autorisées l'une que l'autre à réclamer la monnaie qui nous occupe : Yvré-l'Évêque (Sarthe), et Bourré (Loir-et-Cher).

Un texte de 616 désigne Yvré sous le nom de *Wibriacus*, et cette forme semble plus éloignée de *Buriacus* que ne devait l'être l'ancien nom de Bourré qui est perdu, mais outre qu'il est incontestable que ces trois noms dérivent de la même forme primitive *Eburiacus*, la philologie démontre qu'outre *Wibriacus* et *Buriacus* la distance n'est pas si grande qu'elle le paraît. Il faut bien se rappeler qu'au VIIe siècle les graveurs de coins monétaires n'avaient pas d'orthographe fixe et écrivaient comme ils avaient l'habitude de prononcer et d'accentuer ; de même que l'Espagnol dit « Vasque » quand le Français dit « Basque », les mérovingiens confondaient non-seulement B et V, mais encore O, ainsi ils écrivaient le nom de Chalon CAVILONNO,

CABILONNO et même CAOILONNO ; ils écrivaient encore OELLOMONTE pour BELLOMONTE ; en outre il faut admettre qu'ils n'accentuaient pas tous correctement. Nous savons que *Eburiacus*, est équivalent de *Ibouriacus* et probablement était lu et prononcé de cette dernière manière au VIIe siècle ; qu'un homme ait accentué la deuxième syllabe et supprimé la première, accident très fréquent, il aura prononcé *Bouriacus* et écrira *Buriacus ;* qu'un autre accentuant au contraire la première syllabe ait seulement transposé la syllabe *ou*, autre accident des plus fréquents, il prononcera *Ouibriacus* et écrira *Wibriacus*, ainsi ont pu se produire simultanément la forme *Buriaco* de la monnaie et la forme *Wibriaco* de la charte, tandis que le nom de lieu poursuivant dans la langue parlée la série de ses vicissitudes normales et conservant l'initiale I a supprimé le *ou* parasite et adouci le son du B, et enfin est arrivé par la transition *cius* à la forme moderne Ivré, qui dans d'autres régions que le Maine aurait été Ivrai, Evry, Ivry, Ivrac, Ivrex, Ivreu, Ivreux ou Ivrieux. A Bourré (Loir-et-Cher), on a accentué la deuxième syllabe et l'initiale s'est complétement perdue.

Jusqu'à ce que de nouvelles lumières viennent éclairer la question, je donne la monnaie de Bertinus à Yvré parceque l'importance de ce lieu au VIIe siècle est prouvée, tandis que celle de Bourré ne l'est nullement.

Bourré n'a d'autre titre à présenter que la forme de son nom, encore les rédacteurs des anciens cartulaires se sont-ils étrangement mépris quand ils ont voulu traduire ce nom en latin. Comme les mots Bon Roi se prononçaient alors à peu près *Bon Rei*, ils n'ont pas manqué d'appeler Bourré *parochia de Bono Rege.* (Mabille, *Divisions territ. de la Touraine*, p. 183.) Les *Gesta Dominorum Ambacencium* et l'*Histoire des comtes d'Anjou*, éditée par d'Achery l'ont même appelé *Berengaria villa* , forme que Salmon et Marchegay, dans une nouvelle édition de ces chroniques, ont

corrigée par *Benregia*, mais le *Liber bonarum gentium*, du XIIIe siècle donne la forme correcte *Bourrei*, transition entre *Buriacum* et Bourré.

Histoire. — En 616, saint Bertrand lègue Yvré au monastère de Saint-Pierre et Saint-Paul (la Couture) : *Villa* Wibriaco *quam Basilius et Baudegundus quondam per donationis titulum ad Sanctam Ecclesiam condederant post eorum obitum possidendum.* (*Gesta Pontif. Cenom.* 36, V. — *Anal.*, 256, sub voce *Umbriacus.*)

7° Souillé. — Solliacus, Sulliacus, *vicus.*

(Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Ballon, 320 habitants. 10 kilomètres Nord du Mans, rive droite de la Sarthe.)

Mallebodus, ou Alebodus et Aleodus, monétaire.

Ce nom a subi de graves altérations sur les monnaies par suite d'une production d'espèces très active dont le résultat a été de faire confier la fabrication des coins à des ouvriers illettrés et maladroits. Si la forme véritable du nom est MALLEBODVS, je pense que c'est une variante du nom de MADEBODVS qui a signé les nombreuses espèces de MATOVALLVM. Si au contraire l'M n'est que l'initiale de *Monetarius* et si le vrai nom du monétaire est ALEBODVS il faudrait y voir un nom franc sur le type ALT—ALT, équivalent de *Audoaldus*, *Aldebaldus*, *Aldebaudus*, etc.

On doit diviser les monnaies de cet atelier en trois groupes.

1° nom de monétaire inscrit au revers, avec la forme MALLEBODVS et les variantes MALLEBODIS, MALLEBODS, MALLEBODIO.

2° Nom du monétaire inscrit au droit, avec les formes ALEBODVS, ALEBODES (suppression de M).

3° Nom du monétaire replacé au revers, avec les formes ALEODVS, ALEVDVS (suppression de M et de B).

1er Groupe.

33. 1° + SOLLIACO VIC. Tête barbue et barbare à droite, formation du style de l'appendice perlé.

℞. + MALLEBODIO. Croix ancrée accostée de deux globules et soudée sur un globe.

P. Poids, 1,20.

34. 2° + SOLLIACO VIC. Tête barbue et barbare à droite, plus barbare que la précédente.

℞. MALLEBODV. Croix ancrée, soudée sur un globe, accostée d'une étoile et d'un globe.

Collection de Rothschild ; précédemment **P**.

35. 3° + SOLIACO VICO. Tête s'approchant du type de l'appendice perlé, à droite.

℞. + MALLEBODS. Croix ancrée soudée sur un globe et accostée de deux étoiles.

Publiée par Combrouse, pl. XXXIX, n° 1.

36. 4° + SOLVACO VIC. Buste à droite type incomplet de l'appendice perlé.

℞. + MALEBODIS. Croix grecque ancrée soudée sur un globe et accostée de deux étoiles.

F. 841. Poids, 1,20.
Publié par Combrouse, pl. XXXIX, nº 2.

Sur les deux dessins donnés par Combrouse on pourrait lire ROLIACO et RVOLVACO mais il est probable que les légendes ont été mal lues par le graveur.

Second Groupe.

37. 5º ALEBODES MVI. Buste aux cheveux hérissés, à droite.

℞. S VILIACV. Croix grecque ancrée, fichée sur un globe, accostée de deux globules.

P. Poids, 1,10.

38. 6º ΛLEBOΔE. Buste diadêmé à droite.

℞. + SVLLIACO. (rétrograde.) Croix grecque ancrée, soudée sur un globe.

F. 840. Poids, 1,20.
Publié par Combrouse, pl. II, nº 12.

39. 7º + ALEBODVS. Buste orné d'un double diadême, à droite.

℞. SVL..ꟻO +. Croix mixte ancrée, fichée sur un globe.

P. Poids. 1,15.

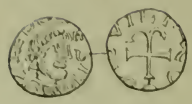

40. ALEBODES MO. Buste diadêmé à droite.

℟. SOVILIACO. Croix grecque ancrée fichée sur un globe.

F. 839. Poids, 1,20.

Troisième Groupe.

41. 8° SVLLIAC. Tête au type pur de l'appendice perlé à droite.

℟. ALE+VDVS. Croix grecque ancrée, fichée sur un globe, conjuguée sous la croisette de la légende.

P. Autrefois à M. Fillon. Poids, 1,08.

Publié par Cartier, *Liste*, n° 982 avec la version incorrecte SVLIACV—VPVCALE.

42. 9° + SVLIACV V. Tête au type pur de l'appendice perlé, à droite.

℟. ALE+VDVS. Croix ancrée fichée sur un globe.

Collection du prince de Fürstenberg, précédemment collection de Saulcy.
Publié par Cartier, *Liste*, n° 33.
— Combrouse, pl. LV, n° 3.

43. 10° SVLIACO. Buste au type de l'appendice perlé, à droite.

℟. ALEODVS. Croix ancrée soudée sur un demi cercle.

F. (314). Poids, 1,10. Ancienne collection Rousseau.
Publié par M. de Longpérier, *Not. sur la Coll. Rouss.*, p. 56, n° 139.

Toutes ces monnaies accusent une fabrication abondante et rapide qui peut avoir duré de l'an 685 à l'an 720 et peut-être beaucoup moins longtemps.

Le nom de l'atelier a commencé par être SOLLIACVS et a fini par s'écrire SVLIACVS, en passant par SVLLIACVS ; le nom du monétaire a commencé par être MALLEBODES ou MALLEBODVS et a fini par s'écrire ALEVDVS avec les transitions ALEBODES, ALEBODVS et ALEODVS.

L'ordre chronologique des trois groupes comme je le donne ici, est le plus rationnel, puisqu'il se base sur l'ancienneté du type de l'étoile, d'un côté, et de l'autre sur le progrès des dégénérescences dans les légendes et sur cette loi fondamentale qui établit qu'on ne revient pas aux types abandonnés ; mais mon classement présente une contradiction ; d'un côté les chutes successives de la double lettre L dans *Mallebodus*, *Solliacus*, de l'M et du B de *Mallebodus*, la substitution de l'V à l'O dans les deux noms, celle du qualificatif MVI pour *monetarius* (type n° 5) à l'M initial de *Malebodus*, sont parfaitement conformes à la loi qui veut qu'on ne reprenne pas ce qui est abandonné, et d'un autre côté, d'autres particularités sont en contradiction avec cette même règle ; ainsi le troisième groupe reviendrait au type de l'appendice perlé, après que le second groupe aurait remplacé ce type par celui de la tête hérissée, et le nom du monétaire reparaîtrait au revers dans le troisième groupe

comme dans le premier, après avoir été inscrit au droit dans le deuxième. Dans la ville d'Orléans qui fut l'un des principaux foyers du type de l'appendice perlé, *Maurinus* et *Jacotius* n'ont inscrit le nom de la ville au droit que sur les derniers produits de leur monnayage, et *Angiulfus* qui paraît être le dernier monétaire des espèces d'or à Orléans, a toujours placé son propre nom au revers; d'après ces considérations on devrait transposer l'ordre des deux premiers groupes de *Solliacum ;* mais j'aime mieux tout concilier en disant que *Mallebodus* et ceux qui ont continué à monnayer sous son nom après avoir créé l'atelier de *Solliacum* durent, pour satisfaire à l'abondance des commandes, faire fonctionner deux fourneaux à la fois et que le second groupe ouvra en même temps que le troisième qui continuait le premier; le directeur du second atelier de *Solliacum* grava les têtes à sa manière et les deux directeurs du deuxième et du troisième négligèrent l'orthographe du nom de *Mallebodus* qui sans doute n'était déjà plus là pour surveiller un monnayage désormais immobilisé avec les débris de son nom.

Voilà un monnayage considérable d'une localité appelée *Solliacum*, mais notre Souillé a-t-il le droit de le réclamer? C'est une question très délicate et je ne sais si je suis en état de la résoudre. Comme je l'ai dit, Orléans est un des foyers du type de l'appendice perlé, et non loin d'Orléans, dans l'aire de ce type, il existe une autre *Solliacum* qui a donné son nom au Sullias, petit pagus riche en antiquités, où se trouvent outre son chef-lieu Sully-en-Sullias, Lion-en-Sullias, Neuvy-en-Sullias. Le géographe historien Adrien de Valois s'en occupe (*verbo* Solliacum) et nous donne ses titres historiques; je dois produire ici les diverses pièces du procès et le lecteur cherchera à se faire une opinion.

Le *Solliacus* cénoman peut faire valoir une transaction signée à Souillé en 573 entre les religieux de Saint-Vincent et les héritiers d'une veuve nommée Bethte au sujet

d'immeubles vendus par cette femme à l'abbaye : « *Bethta... locella nuncupantia* Soliaco..... *vindicat..... accipit in pretium... auri solidos numero ducentos... Actum* Soliaco. » (*Gesta Aldrici*, 56, V. — Bal. 168.)

Valois, après nous avoir dit que *Solliacum* signifie habitation de *Sollius* comme *Lucaniacum*, *Solemniacum*, *Avitacum*, *Sosiacum* ont été les demeures de *Lucanus*, de *Solemnis*, d'*Avitus*, de *Sosius*, cite d'abord un texte d'Aimoin, moine de Fleury, (Fleury n'est qu'à trois milles de Sully) qui mentionne le *castrum Sulliacum*, ancienne propriété d'Herbert, fils d'Archinoald et frère d'Archambault alors archevêque de Tours. « Solliacensis *Castri possessor Herbertus.* » L'auteur anonyme des Miracles de saint Benoît raconte qu'Eudes, frère du roi Henry I ravagea le pays de Sully. « *Valida Manu militum collectâ, Odo* Solliacensium... *agros deprœdatus est.* » (*Mir. S. Ben.* L. I, C. VI). Les registres de l'abbaye de Vierzon mentionnaient un seigneur de Sully appelé Geilon. « *Geilo* Soliacensis *Castri Dominus.* » — Il y avait une mesure de Sully, souvent mentionnée dans les anciens actes ; enfin cette ville est un des six archidiaconés de l'ancien diocèse d'Orléans.

Il existe un autre Sully, au diocèse d'Auxerre, et dont la plus ancienne mention se trouve, croyons-nous, dans les *Gesta Episcoporum Autissiodorensium.* Il faut le mettre hors de cause parceque le type de l'appendice perlé n'a pas été jusque-là.

Le Sully du Loiret était un *castrum* au VIIIe siècle et nos monnaies qui datent de la même époque et sont certainement contemporaines du fils d'Archinoald, s'il s'agit bien du maire du palais de ce nom, ne donnent à *Solliacus* que la qualification de *vicus.* Pour identifier l'atelier monétaire avec le célèbre *castrum*, il faudrait établir que c'est précisément à ce moment là que le castrum a été bâti, et que la monnaie du vicus a servi à payer les constructeurs du château. Ce n'est pas impossible, mais ce n'est guère pro-

bable. Le fait que Sully était le chef-lieu d'un archidiaconé est le plus gros argument en sa faveur, mais on peut lui opposer les remarques suivantes :

1° Dans la région de Sully, les ateliers mérovingiens sont très rares. Dans la région de Souillé, ils sont nombreux ; à égalité d'autres titres les probabilités sont plus grandes du côté de Souillé.

2° Les produits de l'atelier de *Solliacus vicus* sont absolument parallèles à ceux de l'atelier de *Matovallum*, style identique, fécondité pareille, et je crois qu'on peut ajouter même monétaire. Or *Matovallum* appartient incontestablement au Maine.

3° Le même phénomène d'identité de style et d'abondance des produits établit une relation entre les espèces émises au Mans par Vinovaldus et celle de l'atelier qui nous occupe. C'est une émission absolument parallèle, contemporaine, effrenée si j'ose parler ainsi, avec toutes les conséquences de l'exploitation en grand, ignorance de graveurs de coins, altération des noms, immobilisation des types, substitution de l'industrie à l'art ; c'est le grand coup de feu de la refonte et de la transformation de l'or antique en monnaies mérovingiennes, en un mot c'est ce qui s'est opéré à Chalon-sur-Saône, soixante ans avant, avec cette différence qu'avant Abbon l'or de la Bourgogne était apporté aux ateliers de Chalon, et qu'ici ce sont les monétaires qui vont sur place drainer et transformer l'or du Cenomannicum.

4° La fécondité de l'atelier d'Orléans prouve que comme à Chalon toute l'activité monétaire du diocèse s'est concentrée dans la ville épiscopale. La pauvreté relative de l'atelier du Mans prouve au contraire, comme je viens de le dire, que l'activité s'est disséminée dans tout le *Cenomannicum*.

Ces graves raisons militent en faveur du Maine ; je ne pouvais faire ma recherche sans les exposer et je prends pour juges tous ceux qui se livrent à l'étude des monnaies mérovingiennes.

Les monnaies de *Solliacus*, comme celles de *Matovallum*, d'*Angiulfus* à Orléans, etc. sont les dernières espèces d'or mérovingiennes ; c'est en même temps l'agonie de l'art et le dernier degré de la barbarie, l'immobilisation, c'est-à-dire la caducité et la mort d'un système. Les légendes sont tellement informes qu'il faut les connaître pour les deviner. Les tentatives faites pour les interpréter ont produit de telles méprises que si l'on faisait le relevé général de toutes les légendes publiées depuis qu'on s'occupe de monnaies mérovingiennes, on aurait au moins vingt formules à réduire en une seule. Dans la seule liste publiée par Cartier en 1840 on trouve :

Nos 31.	CVILV VICO	—	ALEBODEO
33.	SVLIACV	—	ALITVDINE
577.	ROLIACO VIC	—	MALLEBODVS
982.	SVLIACV	—	VPVCALE

Dans la liste de M. de Barthélemy (*Manuel de Numism.*).

Nos 383.	CVILV VICO	—	ALEBODEVS
765.	ROLIACO VIC	—	MALLEBODVS
860.	SVLIACO	—	ALEODVS
866.	SVLLIÑCVV	—	ALITODNE
867.	SVLLIVCVS	—	APVCALE

La dernière liste de monétaires publiée par le même savant (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881), après les plus scrupuleuses vérifications, donne les formes suivantes :

ALEBODES	—	SOVILIACO
MALLEBODVS	—	SOLIACO VICO
MALLOBODVS	—	SOLIACO VICO
MEDOBODVS	—	CVILVVICO

Cette dernière forme que je ne connaissais pas et que M. de Barthélemy ne donnerait pas s'il ne l'avait pas rencontrée sur un monument original et authentique, prouve que j'avais bien raison, en commençant à parler de cet atelier, de considérer MALLEBODVS comme une variante du nom de MEDOBODVS monétaire de Limerai *(Limariaco)* et de MADOBODVS monétaire de Bonneveau *(Matovallo)*. Limerai est auprès de Bonneveau, Bonneveau faisait partie du *Cenomannicum*, et c'est selon toute probabilité le même monétaire qui a dirigé successivement les trois ateliers. D'après la filiation des types et les modifications de son nom sur les légendes, il aurait débuté à Limerai, continué à Bonneveau et terminé sa carrière à Souillé où son nom resta immobilisé après son départ ou sa mort.

2° GRAND ARCHIDIACONÉ

Anciennes paroisses signalées par les textes :

A. Doyenné de Ballon : 11 paroisses.

Ve siècle.	Balabon.	Ballon.
VIIIe —	Curtis Busanæ.	Courcebœuf.
	Pensire.	Saint-Remy-des-Bois.

B. Doyenné de Beaumont : 30 paroisses.

IVe siècle.	Marcianus vicus.	Saint-Marceau.
	Donnarium ?	Dangeul.
	Vivonium.	Vivoin.
VIIe —	Antoniacus.	Sainte-Jamme.
	Juliacus.	Juillé.
	Taudiniacus.	Thoigné.
VIIIe —	Caveniacus.	Chevaigné.

C. Doyenné de Fresnay : 18 paroisses.

IVe siècle.	Bellus Faïdus.	Fyé.
	Doilittum.	Douillet.
	Fraxinidum.	Fresnay.
	Oxellum.	Le Petit-Oisseau.
	Rusiacus.	Rouessé-Fontaine.
	Vandopera.	Saint-Léonard-des-Bois.
VIIe —	Charisagus.	Cherisay.
	Gaviacus.	Gesvres.
IXe —	Silgiacus.	Sougé-le-Ganelon.
Xe —	Gisna.	Gesne-le-Gandelin.

D. Doyenné de Sonnois : 39 paroisses.

IVe siècle.	Busiacus.	Saint-Longis.
	Saugona.	Saosnes.
IXe —	Contiliacus.	Contilly.
	Curt Cardrici.	Courgains.

E. Doyenné de Lignières : 17 paroisses.

IVe siècle.	Aloncionnum.	Montsor.
VIIIe —	Caihacus.	Chassé.
IXe —	Beruæ.	Bérus.

Ateliers et monétaires du Grand Archidiaconé.

8. Ballon.	Or.	1°	*Etto.*	Balaionno.
		2°	*Agibodius.*	
		3°	*Eivius.*	
		4°	*Isobaudus.*	
9. Saint-Jean-d'Assé.	Or.		*Maurinus.*	Arciaco.
10. Dangeul.	Or.		*Bodolenus.*	Sci Jorgii.
11. Fyé.	Or.		*Fredomundus.*	Bello faeto.
12. Saosnes.	Or.		*Domardus.*	Sanonno.
	Argent.		*Orgesa.*	Sagono.

8° Ballon. — Balaionnum.

Sarthe, arrondissement du Mans, chef-lieu de canton, 1756 habitants (1). 18 kil. Est-Nord-Est du Mans. Sur la rive gauche de la Sarthe.

(1) Ce chiffre comprend la population de l'ancienne paroisse de Saint-Ouen-sous-Ballon réunie à Ballon.

Ballon est une localité gauloise. La forme de son nom telle qu'elle est inscrite sur les monnaies est empruntée à la langue vulgaire du VIIe siècle mais les textes donnent une forme un peu plus correcte quoique déjà fort altérée : *Balatone.*

Balatone (Cf. *Meclitone*) est l'équivallent de *Baladuno.* La basse latinité avait une tendance à adapter les noms de la première et de la deuxième déclinaison aux types de la troisième. Ici le prototype est donc *Baladunum* (Cf. *Lug*dunum, *Novio*dunum, *Mile*dunum, *Viro*dunum, *Eburo*dunum, *Augusto*dunum.) Pendant que les lettrés visaient au beau style en écrivant *Balado-onis*, le peuple gardait l'ablatif *Baladono* que la chute de la dentale modifia en *Balaionno.* Je suis incompétent pour donner le sens de *Bala ;* quant à *dunum,* on est d'accord pour traduire ce mot par colline, (montagne, *dune.*)

I. Etto, monétaire.

Ce monétaire a signé des espèces au Mans et paraît avoir été le *notarius* ou secrétaire des évêques Berthramn et Hadoing, 616-625. (V. atelier du Mans.)

44. **BALAIONNO.** Buste à droite. Le cou est un cône et le haut du buste est indiqué par un arc de cercle contenant des perles. (V. *Cenomannis-Mellio.*) Une proéminence frontale donne au profil du nez une brisure ayant l'aspect d'un arc de cercle concave.

℟. **ETTONE MON.** Croix latine presque mixte, pattée, sur trois degrés égaux.

P. Ancienne collection Dassy, n° 124 ; poids : 1,30.

Publié par Cartier, liste n° 367 d'après l'exemplaire de la collection Dassy.
— Combrouse, sans dessin, id.
— M. Hucher, *Monn. du Maine. Ann. de l'Inst. des Prov.* p. 698.
— Cartier, Note sur l'*Ess.* de M. Hucher, *Rev. Num.* 1845, p. 405.

II. Agibodius, monétaire.

Ce monétaire ne se retrouve pas ailleurs. Son nom est franc et se compose des deux radicaux germains AIG — ALT. Cf. *Aegoaldus*, *Aegobertus*, *Aigulfus*, *Agericus*, *Aigoenus*, *Aega*. Alt par les nuances *Vald*, *Bald*, et *Baud* est arrivé a produire *Bod*. Voici la série de formes subies par les radicaux AIG — ALD pour produire le type *Agibodius : Aigoaldus*, *Aigovaldus*, *Agiovaldus*, *Agiwaldus*, *Agibaudus*, *Agibodus*.

45. + BALAIONNO. Buste diadêmé à droite, nez concave, cou maigre, oreille inverse, épaule cintrée et perlée.

℟. + AGIBODIO. Croix mixte fichée.

P. Ancienne collection Robert. Poids, 1,20.

III. Eivivs ? monétaire.

Je ne trouve ce nom nulle part ailleurs et ne saurais me prononcer sur son origine.

46. BALAIONN +. Buste diadêmé à droite, dont le profil est remplacé par une courbe concave. Le contour du crane est bordé d'une ligne de perles ; l'épaule est en arc de cercle.

℟. EIVIO MON. Croix latine cantonnée de X aux 1 et 2 et de globules aux 3 et 4, sur un degré.

F. 206. Poids, 1,15.

Le style cénoman est bien caractérisé par le profil concave; et l'ourlet de perles est une imitation du chaperon perlé d'Amboise.

IV. Isobaudes, monétaire.

Ce nom ne se trouve pas dans d'autres ateliers. Il paraît être l'association hybride de IESVS ou peut-être HESVS avec le suffixe germain ALT modifié en BALD et BAVD.

47. BALAIONN. Buste au type de l'appendice perlé, à droite.

℟. ISOBAVDE M. Croix ancrée, cantonnée aux 1 et 2 de deux traits verticaux soudés sur les bras, et aux 3 et 4 de deux petites croix.

F. 265. Poids, 1,30.

48. + BALAIONN +. Même type avec de légères variantes.

℟. ISOBAVDE M. Même type.

Ancienne collection Poey d'Avant.

Publié par Hucher (*loc. cit.*, p. 698, pl. I, n° 17.)

49. BALAIONNO. Buste de même style, à droite, type du buste cintré.

℞. X ISOBAVDE. Croix ancrée accostée de deux croisettes et fichée sur un globe.

P. Origine. Collection Enfert. Poids, 1,20.

Publié par Cartier, *Rev. Num.* 1339, p. 202, pl. IX, n° 12.
— Combrouse, pl. XII, n° 11.
— M. Hucher, *Monnaies du Maine. — Mém. de l'Inst. des Prov.*, p. 698, pl. I, n° 13.

50. BALAIONN. Buste de même style, plus barbare.

℞. X ISOBAVDE. Même type avec le buste cintré et perlé.

P. Poids, 1,20.

La collection Dassy contenait deux de ces monnaies, n°s 125 et 126.
La liste Cartier indique : n° 490 : BALATONN — ISOBAVDE.
n° 959 : BALATONE — XISOMVDE.
Inutile de dire que XISOMVDE est une mauvaise lecture.

Ballon est incontestablement le *Balaionnum* des monnaies ; l'épigraphie monétaire se conformant à la prononciation vulgaire a devancé les textes manuscrits dans l'altération de la forme ancienne, comme je l'ai exposé plus haut. Les textes ont conservé jusqu'au XIe siècle la dentale que le langage populaire avait altéré dès le VIIe. La monnaie d'Etto est contemporaine de celle de *Mellio*, du Mans. Les espèces émises avec le nom d'*Isobaudes*, correspondent aux grandes émissions de *Vinovaldus* au Mans, de *Mallebodus* à Souillé et d'autres que je signalerai plus loin.

Histoire. — Saint Julien consacre l'église de Ballon : *ecclesias dedicavit..... de* Baladone (*Gest. Pont. Cen.*, 17, V. — *Anal.* 241.)

En 802, Charlemagne confirme à l'église du Mans la possession de ce lieu : *Præcipimus ut nonæ vel decimæ..... persolvantur..... id est..... de villa* Baladon. (*Gest. Pont. Cen.* 81. — *Anal.* 295.)

En 832, Louis le Débonnaire donne une charte dans les mêmes termes. (*G. A.*, 141. — *Bal.* 29.)

En 840, le même empereur, à la demande de l'évêque saint Aldric, fait rendre à l'église du Mans ses anciennes propriétés, notamment Ballon : *Reddidimus eidem ecclesiæ..... atque* Baladon. (*Gest. A.*, 17, V. — *Bal.* 41.)

En 1089, Hélie de la Flèche prend le château de Ballon et dévaste tous les environs : *Helias ingressus castrum quod* Baledonem *nominant, regionem undique devastabat.* (*Gest. Pont. Cen.*, 94. — *Anal.* 310.)

En 1098, Foulques, comte d'Anjou, l'assiège : *Fulco Comes* Balaonem *obsedit.* (Order. Vital, l. X., ex Men., *Histoire de Sablé,* 157.)

En 1112, l'évêque Hildebert confirme aux moines de la Couture la possession de l'église de Ballon : Baladonis *ecclesiam concessit Hildebertus.* (*Cart. Cult.*)

En 1189, le roi de France et le comte de Poitiers prennent Ballon : Baalum .....*occuparunt.* (*Chron. Traveti, spicil.* VIII, 495.)

En 1211, Baloon (*Cart. de Saint-Vincent,* 94.)

En 1221, Balonium (*Cart. Cult.*).

En 1272, Ballonium (*Livre Blanc,* 146, V.)

9° Saint-Jean-d'Assé. — Arciacæ.

Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Ballon. 1657 habitants (1). 15 kil. Nord-Nord-Ouest du Mans. 8 kil. Est-Sud-Est de Ballon.

Ce lieu, qui plus tard devint un monastère, est d'origine gallo-romaine puisque son nom est formé d'un mot latin *arx* ou *arcus* complété par le suffixe gaulois *ac.* Traduction : « Le lieu où il y a une citadelle, ou un arc. » (Cf. *Arceolus, Arcueil.*)

Maurinus, monétaire.

Nom d'un monétaire du Mans. (Voyez **CENOMANNIS — MAVRINVS.**)

51. + **ARCIACAS.** Tête très barbare à droite.

(1) Dans ce chiffre est comprise la population de l'ancienne paroisse de Notre-Dame-des-Champs.

℟. MAVRINOS. Croix latine ancrée, soudée sur une base, cantonnée de globules aux 1er et 2e, d'X aux 3e et 4e.

F. N° 833. Poids, 1,20. Ancienne collection Combrouse.

Publié par Combrouse, *Atlas*, pl. XLIX, n° 12.

52. + ARCIACAS. Tête à droite au type de l'appendice perlé ; la section du cou est ondée.

℟. MAVRINOS. Croix latine ancrée, soudée sur un globe.

P. Poids, 1,25.

Ces deux monnaies sont inséparables des espèces émises avec les légendes CRISCIAC — GENOBAVDI et SILLIACO — MAVRINOS. Je dirai plus loin pourquoi elles peuvent être revendiquées au profit de Saint-Jean-d'Assé tandis que jusqu'à ce jour on les avoit attribuées à Arcis-sur-Aube. Voyez CRISSÉ et SILLÉ-LE-GUILLAUME, archidiaconé de Passais.

Histoire. — En 803, Charlemagne assure à l'église du Mans la possession du monastère d'Assé : *Et de Cella* Arciacas. (*Gest. Pont. Cen.*, 82. — *Anal.* 295, *Sub voce* Arciacus.)

En 832, Louis le Débonnaire en confirme au clergé les dîmes et les autres redevances : *Et de Cella* Arciacas (*Gest. A.*, 14, V. — *Bal.* 30.)

Entre 1097 et 1125, l'évêque Hildebert affecte à l'entretien des chanoines une partie de l'église de Saint-Jean-d'Assé : *Plurimæ ecclesiæ..... ad victum canonicorum..... deputatæ sunt..... Ecclesiæ S. Johannis de* Arceis *medietatem.* (*Gest. Pont. Cen.* 108. — *Anal.* 319.)

Saint-Jean-d'Assé était dans le doyenné de Beaumont, tout près de la Quinte du Mans et du doyenné de Sillé qui dépendait de l'archidiaconé de Passais.

10° DANGEUL. — DOMNUS ou SANCTUS GEORGIUS.

Sarthe, arrondissement de Mamers, canton de Marolles-

les-Braults, 916 habitants. 12 kil. Sud-Sud-Ouest de Mamers, 3 kil. Ouest de Marolles.

Le nom de Dangeul est dérivé de *Domnus Georgius.* (Cf. Dammartin = *Domnus Martinus*, Damleger = *Domnus Leodegarius*, Dammarie = *Domna Maria*, Dammart = *Domnus Medardus*, Dampierre = *Domnus Petrus*, Damply = *Domnus Eligius* , Domremy = *Domnus Remigius*, Domloup = *Domnus Lupus*, Domjouan = *Domnus Johannes,* Dambenoit = *Domnus Benedictus*, etc.)

C'est par un phénomène parallèle au rotacisme que de *Dangeur* on a fait *Dangeul.* Il fut un moment où le nom de Bathilde s'écrivait indifféremment *Bauthieul* et *Bautheur.* Par les formes *Damleger* et *Damply* on peut constater que l'usage de substituer *Domnus* à *Sanctus* n'est pas antérieur aux derniers temps mérovingiens ; aucun nom de lieu inscrit sur les monnaies mérovingiennes n'emploie à propos des saints personnages la qualification de *Domnus,* c'est toujours *Sanctus.* On peut donc affirmer ou que Dangeul n'existait pas à l'époque mérovingienne ou qu'il s'est appelé Sanctus Georgius avant de s'appeler Domnus Georgius. On peut affirmer aussi que cette localité n'a rien de commun avec le *Donnarius* où saint Pavace fonda une église au IVe siècle, à moins que ce nom n'ait été complétement défiguré par les textes.

Bodolenus, monétaire.

Forme franque ALT latinisée par l'addition des deux diminutifs affectueux VL devenu OL et IN devenu EN. (Cf. *Maur*olen*us*, *Domn*olen*us*, *Mund*olen*us*, *Bert*olen*us*.) ALT a produit les formes BOD, GOD et ROD par les transitions AVD, BAVD, WAVD, et CHAVD suivant l'importance du rôle des lèvres et du gosier dans la prononciation.

53. SCI · IORGI · Buste à l'épaule cintrée à droite, diadême de perles ; double appendice relevé derrière la nuque.

℞. BODOLENVS M. Croix latine pattée, sur un globe.

P. Poids, 1,20.

54. SCI ORGI FITVR. Buste à droite avec un seul appendice et un chapelet de perles ornant les cheveux et tombant derrière le cou.

℟. BODOLENVS MO. Croix latine pattée, fixée au-dessus d'un globe et accompagnée de deux étoiles.

F. N° 220. Poids, 1,35.

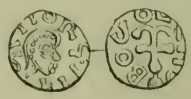

55. SCI IORGII +. Tête à droite au style de l'appendice perlé; le contour supérieur de la chevelure imite un nimbe.

℟. BODOLENO. Croix ancrée, fichée sur un globe.

P. Poids, 1,15.

Saint Georges l'un des derniers martyrs de la persécution de Dioclétien, précurseur, pour ainsi dire, du triomphe du Christianisme, fut un des saints qui occupèrent la plus grande place dans le culte, dans les arts et dans les institutions du moyen-âge. Sainte Clotilde ayant construit un oratoire en son honneur à Chelles, j'ai cru longtemps, avec d'autres numismatistes, que les monnaies de saint Georges avaient été frappées dans la villa royale des bords de la Marne. Pourtant aucun texte ne donne à Chelles le nom de *Sanctus Georgius*, et certes la résidence de Chilpéric et l'abbaye fondée par sainte Bathilde n'ont pas manqué de célébrité; Grégoire de Tours, Bède le Vénérable, saint Ouen, et une foule d'historiens les mentionnent. Le petit oratoire bâti vers l'an 500 par sainte Clotilde, à Chelles, était déjà abandonné au temps de sainte Bathilde qui le restaura et l'agrandit vers l'an 660 et rien n'autorise à identifier avec Chelles le *Sanctus Georgius* des

monnaies frappées au milieu du VIIe siècle. En tout cas, le style de ces monnaies permet au *Cenomannicum* de les revendiquer, à la charge de produire des titres, et ces titres ne manquent pas, comme on va le voir dans le commentaire historique. Je ferai encore remarquer que la forme barbare *fitur* pour *fit* ou *facitur*, paraît avoir été usitée surtout dans la région du Maine, nous la retrouverons à Champéon, à Ciral et ailleurs. Plusieurs localités, même dans le diocèse du Mans, ont porté le nom de Saint-Georges, je choisis naturellement la plus ancienne, la seule dont l'existence soit attestée par des textes mérovingiens. Dangeul existait dès le IVe siècle et ne pourrait pas, du reste, remonter plus haut, à moins d'avoir changé de nom, car saint Georges a été martyrisé au commencement de ce siècle, vers 310. Cette observation paraît assigner une date à l'apostolat de saint Julien ; l'étude des noms et spécialement des noms de lieux visités par les saints fondateurs des églises de France peut fournir de nombreux arguments aux historiens qui ne sont pas fixés sur l'époque de leur apostolat. Toutefois il est très probable que Dangeul a porté un autre nom avant d'être placé sous l'invocation de saint Georges, et il se peut que les scribes aient remplacé ce nom par celui de saint Georges en recopiant le texte primitif de la vie de saint Julien, d'où il résulte qu'on ne peut pas tirer de mon observation un argument définitif pour fixer l'époque à laquelle cet apôtre a vécu.

Je crois que le savant Cauvin a confondu Dangeul avec une autre paroisse de Saint-Georges qui s'appelle La Fresnaye. Dangeul faisait partie du grand archidiaconé et du doyenné de Beaumont, mais était sur la limite du doyenné de Sonnois. La Fresnaye est aussi du grand archidiaconé mais du doyenné de Lignières. Ce qui a décidé Cauvin à placer à La Fresnaye l'église fondée par saint Julien, c'est qu'un texte de 752 place l'église de Saint-Georges, dans la contrée du Sonnois (*in condita Sagonense*) et que La

Fresnaye lui paraît plus que Dangeul avoir dû appartenir à cette contrée. Il s'était trompé d'abord en identifiant Dangeul avec *Donnarium ;* il dit lui-même (p. 335), « qu'il aurait placé *Domnus Georgius* à Dangeul, *Donnarium*, si saint Pavace n'y avait pas fondé une église, mais que la même église ne pouvait pas avoir été fondée deux fois »; or il est bien évident que Dangeul n'a jamais pu s'appeler *Donnarium*, il n'y a donc qu'un seul fondateur de *Domnus Georgius*, saint Julien, et c'est bien cette localité qui est désignée dans les textes mérovingiens sous le nom de *Domnojorium*, et *Sanctus Georgius*. Il reste à savoir si Dangeul était dans la *Condita Sagonensis*, c'est probable puisque le village de Courgains, qui est contigu à Dangeul en faisait partie. (Cauvin, p. 254.)

L'épigraphie des monnaies mérovingiennes ne fournit pas un seul exemple de la qualification de *Domnus* remplaçant celle de *Sanctus ;* on peut en conclure que l'attribution de l'épithète *Domnus* aux saints personnages n'est pas antérieure à la période des princes carlovingiens, et que les textes mérovingiens qui emploient l'expression *Domno Jorgio* ont été altérés par les scribes.

Histoire. — L'église de Dangeul est consacrée par saint Julien : *Ecclesias dedicavit..... de* Domno Georgio (*Gest. Pont. Cen.*, 17, V. — *Anal.*, 241.)

En 752, Gauziolène donne à ferme le village de Saint-Georges en Sonnois : *Villas..... de* Sancto Georgio, *in Condita Sagonense.* (*Gest. Pont. Cen.*, 54. — *Bal.*, 158.)

En 798, Germond prend cette même ferme de l'évêque Francon : *Villas ..... vel* Sancto Georgio. (*Gest. A.*, 54. — *Bal.*, 160.)

En 802, Charlemagne confirme à l'Eglise du Mans, le village de Dangeul : *Et de villa.....* Domnojorio. (*Gest. Pont. Cen.*, 81. — *Anal.*, 295.)

En 832, Louis le Débonnaire en assure les dîmes au clergé : *Et de villa* Domnojorio. (*Gest. A.*, 14. — *Bal.*, 30,)

10° Fyé. — Bellus Faetus.

Sarthe, arrondissement de Mamers, canton de Saint-Paterne. 1614 habitants, 23 kil. Ouest-Sud-Ouest de Mamers, 9 kil. Sud-Sud-Ouest de Saint-Paterne.

Localité romaine dont le nom est emprunté à la basse latinité : *Bellus fagetus* « beau bois de Hêtre ».

Fredomundus, monétaire.

Ce nom de monétaire se trouve aussi sur les espèces frappées à *Spaniacum*. Il appartient à l'onomastique franque : FRED — MVND.

Cf. Fred*ericus*, Fred*oaldus*, Fred*egundis*, Fred*ulfus*.
*Aude*mund*us*, *Sige*mund*us*, *Berte*mund*us*, *Aigo*mund*us*.

56. BELLO FAETO. Buste diadêmé à droite, diadême de perles prolongé ; cou haussé sur un cône tronqué contenant deux chevrons renversés ; oreille inverse ; ligne de perles sur le contour inférieur de la joue. (Collier de barbe perlé.)

℞. FREDOMVND. Croix mixte sur deux degrés.

P. Poids, 1,10.

57. PELLO FAETO. Même type avec un seul chevron renversé sur le buste.

℞. FREDOMVND. Croix grecque sur deux degrés.

F. 827. Poids, 1,27.

58. FREDOMVNDO +. Tête diadémée, nez concave, oreille inverse, globules pour indiquer l'œil et les lèvres.

℟. + PELLOFVELO. Croix grecque fichée, sur trois degrés, cantonnée de globules aux 1 et 2.

P. Poids, 1,15.

59. FREDOMVNDO M. Tête diadémée à droite, cheveux indiqués par des hachures verticales au sommet du crâne, arc de cercle rentrant à la place du profil.

℟. BELLOFAETO. Petite croix grecque sur trois degrés étroits.

Ancienne collection Guillemot.

Publié par Cartier, *Rev. Num.*, 1836, p. 409, pl. XI, n° 35, attribué à Beauvais.

Publié par Cartier, liste, n° 410.

— Combrouse, pl. XII, n° 19.

60. BELLO FAEIO I. Buste diadémé à droite; nez et profil concaves; une ligne de perles suit le contour du crâne (style du chaperon ou d'Amboise). Le buste est indiqué par un arc de cercle (style cintré).

℟. + FREDOMVND. Croix mixte épaisse, sur deux degrés.

P. Poids, 1,00.

Variété : Collection Gariel, origine collection Dassy, n° 267.

J'ai dû, à cause du style, restituer au Maine toutes ces monnaies qui précédemment étaient attribuées à Beauvais. (*Annuaire de la Société de Numismatique*, t. III, p. 116, vignettes. — *Monnaies mérovingiennes de Touraine*, p. 33, nos 60, 61.) Elles appartiennent incontestablement à Fyé, *vicus publicus*, dont l'antiquité est constatée et dont l'ancien nom, d'après les chartes, est *Bello Faido.*

Si le même monétaire n'avait pas signé toutes les espèces de Fyé, le mauvais état de quelques exemplaires autoriserait les leçons **BELLOVACO** et **BELLOFAECO** et l'attribution non pas à Beauvais mais à Beaufai, autre localité du Maine dont le nom ancien était *Bello fago* (Beau hêtre); mais on ne prouve pas l'ancienneté de ce lieu au-delà de l'an 1190, époque où il est mentionné dans une charte sous le nom de *Bellifagium.* Toute incertitude cesse devant ce fait que la leçon **BELLOFAETO** équivallent fort satisfaisant de *Bellofaido* est établie d'une manière incontestable, et que les monnaies où apparaît cette légende plus ou moins altérée, proviennent toutes du même atelier, puisqu'elles sont signées par le même monétaire.

Histoire. — Saint Julien fonda l'église de Fyé; *Beatus Julianus ecclesias dedicavit..... id est..... de* Bello Faido. (*Gest. Pont. Cen.*, 17, V. — *Anal.* 24 *Sub voce* Bellofaido.)

En 796, l'évêque Mérode l'afferme à Wilibert : *Domnus Karolus gloriosus rex villam sancti Gervasi* Belfaidum, *vicum publicum*, *cum suis appendentiis..... reddere jussit..... per vestrum beneficium ad usum fructuarium ordinem mihi tenere permisistis.* (*G. A.*, 55. — *Bal.* 163.)

Au IXe siècle, Fyé est une viguerie : Belfaidissis *Vicaria*, et comprend les paroisses de Fyé, Béru, Mont-Saint-Jean, Crannes-sur-Fraubé, etc.

En 900, Louis le Simple confirme au monastère de Saint-Evroul les propriétés qu'il possède à Béru, etc. *In comitatu Cenomannico..... in vicaria* Belfaidisse. (*Ampl. Coll.*, I, 256.)

En 1128, Henri, roi d'Angleterre, accorde à l'abbaye de Saint-Evroul deux portions de dîmes et un bourgeois dans la paroisse de Fyé : *Concedo..... apud* Belfai *duas partes quarumdam decimarum et hospitem unum.* (*Gal. Christ.*, XI. Inst. 207.)

12° Saosnes. — Saugonna.

Sarthe, arrondissement et canton de Mamers, 468 habitants (1). 7 kil. Ouest-Sud-Ouest de Mamers.

Cette localité fondée par une tribu Saxonne au moment de l'invasion des barbares, a conservé le nom de ses fondateurs : *Saxonia*. Les Saxons ont eu de nombreux établissements dans le Nord-Ouest de la Gaule. Les habitants du diocèse de Bayeux étaient appelés *Saxones Baiocassini*. Les côtes de la Manche s'appelaient *Littus Saxonicum*.

Monétaires : Or, Domardus.
Argent, Orgesa.

M. Hucher (*Ess. sur les Monnaies du Maine*, p. 701,) indique quatre monnaies mérovingiennes attribuées à l'atelier de Saosnes ; il convient que ces attributions sont plus ou moins contestables, mais il les accepte parce que trois d'entre elles ont acquis, dit-il, force de chose jugée. Cela me met dans la nécessité de discuter ces attributions et je serai forcé de conclure qu'une seule à peine de ces quatre monnaies appartient à Saosnes.

SAGOMO. Tête a droite.
℞. IDE....MO. Croix grecque.

M. Hucher ne donne pas le dessin de cette pièce et ne dit pas où elle se trouve. Il n'est pas facile, dans ces conditions de la discuter. Le seul criterium est la légende *Sagomo ;* d'abord elle s'écarte considérablement de la forme *Sogonna* usitée en 625 et aux VIIIe et IXe siècles ; ensuite rien ne prouve que la forme SAGO MO n'indique pas un nom de monétaire. Cependant en feuilletant le livre de Lelewel

(1) Y compris la population de l'ancienne paroisse de Mont-Renault.

(*Num. du Moyen âge*, p. 73) je trouve la description d'une monnaie qui lève les doutes et prouve que la légende SAGOMO — IDE.....MO n'existe pas. Lelewel en effet a publié, pl. III, n° 41, une pièce de la collection Jeuffrain, de Tours, sur laquelle il lit, du côté de la tête + ID...C.AC, et du côté de la croix : + SAGOMO..... Or comme Lelewel lui-même attribue cette monnaie à Saosnes, il est bien certain que c'est à elle que M. Hucher fait allusion dans sa nouvelle description. Mais Lelewel avait mal compris les légendes, la monnaie gravée par lui est de Thiré, en Poitou, et ses véritables légendes sont TIDIRICIACO — SIGOALDO. Il ne faut donc plus songer à l'attribuer au Maine. L'erreur de Lelewel a échappé à la perspicacité de M. de Longpérier. (*Annuaire historique*, 1841, p. 226. Cauvin, *Géographie ancienne.... du Mans*, p. 498.)

SONNO VICO. Tête à droite.

℞. FLANVISILV. Croix haussée.

Collection Requien. Poids, 1,17.

Il est aisé de reconnaître que ces légendes sont encore mal interprétées. On connaît au moins six variétés de monnaies toutes du même atelier : VOSONNO VICO ou VESONNO VICO, et signées par le même monétaire FLANIGISELVS. Elles ont été attribuées à Bezons, près Paris, ou à Vouzon (Loir-et-Cher), mais leur véritable atelier doit être Vosnon (Aube) parce qu'elles suivent dans leur style toutes les vicissitudes des produits d'un autre atelier, MARCILIACO, qui est Marcilly-le-Hayer (Aube). Il faut donc rayer Flanegiselus de la liste des monétaires Cénomans.

I. Domardus, monétaire.

Nom de forme hybride composé sur le préfixe latin DOM (de dominus) et le suffixe germain ALT, devenu ARD par rotacisme. (Cf. Domegiselus, Medardus.)

61. SANONNO. Buste orné d'un double diadême à droite ; le diadême se prolonge et se termine, au sommet de la tête, par une grappe de six globules. Un léger trait semi-circulaire suit la convexité du crâne, en arrière du diadême. L'épaule est indiquée par deux arcs concentriques séparés par une ligne de perles au-dessous, (style cintré et perlé.)

℞. DOMARDO. Croix mixte pattée prolongeant ses extrémités jusqu'au milieu des lettres de la légende, cantonnée de quatre globules et soudée sur un arc de perles, sous lequel on voit une ligne horizontale de quatre globules.

F. 838. Poids, 1,38.

Collection de la Fontenelle. Poids, 1, 25.

Publié par Lecointre-Dupont, *Rev. Num.*, 1841, p. 235, vignette.
— Combrouse, pl. XLI, n° 14, attribué à Saosnes.
— Cartier, *Liste*, 1840, n° 228.
— Hucher, *Monnaies du Maine*, pl. I, n° 24.
— *Tables générales* de Cartier, 1856, n° 947.

Beaucoup de détails de ce type conviennent au *Cenomannicum*, le diadême prolongé, le chaperon d'Amboise, le buste cintré et perlé, l'oreille inverse, les globules qui cantonnent la croix, etc. Mais comment *Sogonna*, ou même *Sagono* aurait-il pu devenir SANONNO ? J'avoue que je ne vois pas la raison philologique d'une pareille altération. On comprendrait la mutation du G en V et par suite la forme *Savonensis* (ces deux consonnes ayant une très grande affinité). Le changement du G en N semble plus difficile à

admettre et cependant un seigneur de Saosnes est cité vers 1030 sous le nom de Raimundus de Sodona, et les consonnes D et N au moins sont presque équivalentes dans le cas actuel. (Cf. *Audulfus* = *Aunulfus*, *Leodardus* = *Leonardus*, etc.) *Sanonno* n'est pas plus éloigné de la forme correcte que *Sodona*.

M. Lecointre-Dupont a réclamé le triens *Sanonno* pour Cenon (Vienne), localité située en Poitou, près de la Touraine, et que le moine anonyme d'Autun, auteur de la vie de saint Léger nomme *Sanonne*. Cette attribution me paraît la meilleure, elle est justifiée par le nom moderne de Cenon, enfin le Poitou offre plusieurs ateliers dont le nom se termine en *onno* : *Vultaconno*, *Meronno* etc. On doit remarquer pourtant que le Maine en fournit aussi : *Balaionno*, etc.

II. ORGESA ? monétaire.

Lecture douteuse ; nom d'apparence saxonne.

62. SAGONO. (Légende rétrograde.) Tête à droite extrêmement barbare ; le cou est entouré de perles.

℞. ORGESA. (Légende rétrograde.) Croix grecque cantonnée de globules.

P. Ancienne collection Jeuffrain. Poids, 1,05, denier d'argent.

Publié par Lelewel, *Atlas*, pl. III, n° 42.

— — *Num. du Moyen âge*, 1re partie, p. 71 à 74 et *Rev. Num.*, 1836, p. 327, attribué par Lelewel à Saosnes.

Publié par Cartier (*Rev. Num.*, 1837, p. 39), qui combat l'opinion de Lelewel comme hypothétique.

Publié par Hucher, *Monn. du Maine*, p. 76.
— Cartier, *Rev. Num.*, 1854, p. 405.
— — *Liste* de 1840, n° 669. — *Tables générales* de 1856, n° 938.

Cette monnaie fait double emploi sur les listes parce qu'elle a été lue tantôt en sens rétrograde SAGONO — ORGESA, tantôt dans le sens des lettres ONOGAS — ASEGRO. Si l'on veut mettre la croisette au commencement de la légende du droit ; il faudrait lire NOGASO ou OGASON ; enfin il est difficile, dans ces diverses formes de distinguer le nom d'homme du nom de lieu, puisque les qualificatifs *monetarius* et *vicus* sont absents. Les présomptions sont pourtant en faveur de l'opinion de Lelewel qui, dans cette délicate interprétation a fait preuve de sa haute perspicacité. D'abord neuf fois sur dix le nom de l'atelier est écrit au droit, et SAGONO est la forme correcte du nom de Saosnes *(Sagono vico* ou *Mallo)*. Quant au nom d'homme terminé en *a* on en trouve de nombreux exemples : *Cuppa*, *Dutta*, *Witta*, *Œga*, *Abbila*, *Baba*, *Alapta*, *Rosita*, *Amroca*, *Bappa*, *Ela ;* c'est même la forme la plus commune des noms Saxons : *Penda*, *Ceadda*, etc., et Saosnes, comme son nom et la tradition l'indiquent, était une colonie de Saxons. J'admets donc l'interprétation de Lelewel et je n'ai plus à me préoccuper que du style pour déterminer l'attribution. C'est un denier d'argent, et les espèces d'argent n'ont pas le même style que les espèces d'or ; elles ont d'ailleurs été frappées dans les derniers temps de la période mérovingienne. Le type du droit est une tête radiée copiée sur les petits bronzes des empereurs romains, notamment de Tétricus ; ce type a été le plus usité sur les deniers mérovingiens de Poitiers et d'Orléans ; il a certainement été adopté aussi dans le *Cenomannicum*, mais un détail caractéristique est le semis de perles qui encadre le cou et qui se voit sur le denier de *Landulfus* décrit à la suite des monnaies du Mans.

Histoire. — Saint Julien consacre l'église de Saosnes : *Ecclesia dedicavit de* Saugonna. — *Gest. Pont. Cen.,* 17, V. — *Anal.* 241. — Saint Liboire établit diverses églises : *Fecit ecclesias..... de* Saugonna. *Gest. Pont. Cen.*, 20, V. — *Anal.*, 243.

En 625, le testament de saint Longis est daté de Saosnes : *Actum* Sogonnâ *mallo publico* — *Gest. Pont. Cen.*, 49. — *Anal.*, 266, *Sub voce* Sagonna.

En 832, Louis le Débonnaire confirme à l'église du Mans les revenus de Saosnes : *et Bruslor et* Sogonna, *vicis publicis.* — *Gest. A.* — *Bal.* 30.

En 837, saint Aldric lègue des troupeaux qu'il possède dans le Sonnois : *in* Sagonense. (Cauvin, *Inst.* LXI),

En 971-995, le comte du Maine donne des biens situés dans le Sonnois : *in terrâ* Savonensi *(Hist. Cult.).* — Cauvin, *Instrum.*, LXVII.

On trouve aussi *Condita* Sagonensis, *Vicaria* Sagonensis, etc. (V. Cauvin, *loc. cit.* p. 254, 256, 490, 497.) *Territorium* Saxonense, Saxonia *patria.* (V. Hucher, *loc. cit.* p. 701.)

3° ARCHIDIACONÉ DE CHATEAU-DU-LOIR.

A. Doyenné de Château-du-Loir. 24 paroisses.

IVe siècle.	Bona	Bannes.
	Caviliacus	Saint-Pierre-de-Chevillé.
	Chahania	Chahaigne.
	Lucaniacus	Luceau.
	Luciacus	Le Grand-Lucé.
	Marso	Marçon.
	Proliacus	Pruillé-l'Éguillé.
	Vodebri	Vouvray-sur-Loir.

B. Doyenné d'Oisé. 26 paroisses.

IVe siècle.	Austiliacus	Saint-Mars-d'Outillé.
	Caderæ	Cérans.
	Latiniacus	Laigné.
	Magittus	Mayet.
	Padriniacus	Parigné-l'Évêque.
	Vedatium	Vaas.
VIe —	Canon	Coulongé.
VIIe —	Iscomodiacus	Ecommoy.
	Manciacus	Mansigné.
	Patriliacus	Parigné-le-Pôlin.
VIIIe —	Auciacus	Oizé.
IXe —	Belinum	Saint-Ouen-en-Belin.
	Sarciacus	Sarcé.
	Talipiacus	Téloché.

C. Doyenné de Trôo. 25 paroisses.

IVe siècle.	Artini	Artins.
	Matovallum	Bonneveau.

IVe siècle.	Cledæ	Cellé.
	Labricini	Lavardin.
VIIe —	S. Richmirus	Saint-Rimé.
VIIIe —	Fontanæ	Fontaines.
	Rupiacus	Les Roches-l'Évêque.
IXe —	Cipaetum	Les Hayes.

D. Doyenné de La Chartre. 22 paroisses.

IVe siècle.	Alnidum	Lavenay.
	Culturæ	Coutures.
	Ponciacus	Poncé.
	Ruiliacus	Ruillé.
	Sabonariæ	Saint-Georges-de-Lacoué.
VIIIe —	Curia Domini	Courdemanche.
	Ingranda.	Rortre.
	Vallis Boana	Beaumont-la-Chartre.
IXe —	Camiliacus	Chemillé.
	Hulduminum	Lhomme.
	Truectum	Trehet.

Ateliers de l'archidiaconé de Château-du-Loir.

13	Bannes	*Chadoaldus*	Bona.
14	Laigné	*Charigisilus*	Latinaco.
15	Vaas	*Johannes*	B—as Por—.
16	Oisé	*Leubovaldus*	Auciaco.
17	Trôo	1 *Verolus*	Dorio.
		2 *Leofredus.*	
18	Gué-du-Loir	*Johannes*	Vado Lidi.
19	La Gatine	*Acates*	Vastina.
20	Bonneveau	1 *Madobodus*	Matovallo.
		2 *Wasendosus.*	
21	Les Hermites	1 *Attila*	Ernemito.
		2 *Aldomeris.*	
22	Marcé	*Ceranius*	Marciaco.
23	Chemillé	*Hadenus*	Camiliaco.

13° Bannes. — Bona.

Sarthe, arrondissement de Saint-Calais, canton de Château-du-Loir, écart de la commune de Dissay-sous-Courcillon, 30 habitants, 34 kil. Sud-Ouest de Saint-Calais, 2 kil. Sud de Château-du-Loir.

Ce nom emprunté à la langue latine paraît être la traduction du gaulois *Mana ;* Nous trouvons le radical BON dans les noms composés Vindobona, Augustobona, mais il n'est que la traduction latine du gaulois *Man* ou *Mat* qui signifiait *bon.* La ville de Troyes s'appelait indifféremment *Augustomana* ou *Augustobona.* Nous verrons plus loin que Matovallum a été traduit par Bonneveau.

Chadoaldus, monétaire.

Ce monétaire a signé des monnaies à Rennes. On trouve le même nom sous diverses formes *Chaudoaldo*, *Auxiaci fit ; Adoaldus* à Issendon ; *Aldoaldus*, à Allenjoie (Doubs) ; *Audoaldus,* à Toul , *Canane vico, Catonaco, Cintiniaco*, *Riovallomo ; Audovaldus*, à Limoges, etc.

Le nom est franc et formé du doublement du radical ALT employé comme préfixe et comme terminaison. C'est le seul radical d'origine germanique qui se prête à ce double rôle dans l'onomastique franque.

63. BONA FITVR. Buste à droite. Le diadême presque vertical se prolonge au-dessus de l'occiput en une saillie pattée imitant le modius de la tête de Sérapis et derrière le cou en une ligne de globules prolongée jusque dans la zône de la légende, avant l'initiale B.

℞. CHADOALDO M. Croix mixte pattée au-dessus d'un demi-cercle imitant un E lunaire (Є) couché.

Combrouse, *Atlas*, pl. XV, nº 14.

Le style de cette monnaie est tourangeau ; il convient à l'atelier de Bannes puisque cette localité est sur la limite des deux diocèses de Tours et du Mans. Les monnaies de Bonn (Prusse Rhénane) ont un style spécial qui distingue les produits des ateliers des bords du Rhin ; mais la tête au diadême vertical prolongé à l'occiput et à la nuque, et la croix mixte, sont des indices certains du voisinage de Tours.

Histoire. — Saint Liboire consacra l'église de Bannes qui fournissait annuellement à la cathédrale du Mans une livre de cire, deux livres d'huile et un triens. (Cauvin, *Instrum.*, p. VII.)

En 841, Louis le Débonnaire présida à Bannes l'assemblée des grands du royaume pour faire rentrer le monastère de Saint-Calais sous la juridiction de l'évêque du Mans : *In villâ cujus vocabulum est* Bona *super fluvium Liz....* (*Gest. A.*, 49. — Bal. 141.)

La paroisse de Bannes est réunie depuis 1807 à celle de Dissay.

14º Laigné-en-Belin ? — Latiniacus.

Sarthe, arrondissement du Mans, canton d'Écommoy, 1278 habitants. 14 kil. Sud du Mans, 8 kil. Nord-Ouest d'Écommoy.

Nom gallo-romain qui signifiait : « Domaine de Latinus ».

Charigisilus, monétaire.

Ce monétaire a signé des espèces à Amboise, à *Noviomum* et à *Ticinnacum*.

C'est un nom franc composé des radicaux HER — GISEL.

Cf. Chari*bertus*, Chari*mundus*, Chari*ulfus*, Chari*valdus*, etc. *Berte*gisel*us*, *Aude*gisel*us*, *Lande*gisel*us*, *Frede*gisel*us*, etc.

64. LVTINACO. (Les quatre premières lettres sont presque entièrement rognées.) Tête diadémée à droite, nimbe au-dessus.

℟. CHA+RISI....S. Croix latine ancrée sur la croisette de la légende.

P. Poids, 1,15.

Le style de cette monnaie paraît appartenir aussi bien au diocèse de Paris qu'à celui du Mans; la ville de Lagny pourrait donc la revendiquer; je me bornerai à soumettre au lecteur les motifs qui me font donner la préférence au *Latiniacum* Cénoman. D'abord je lis LATINACO quoique la monnaie offre plutôt la forme LVTINACO, le renversement des lettres est une chose si commune dans tout le groupe de l'appendice perlé qu'il faut chercher dans quel sens elles ont une signification, or *Latinacus* signifie « demeure de Latinus » tandis que *Lutinacus* ne signifie rien, puisque *Lutinus* n'est pas un nom d'homme. Ensuite on devrait trouver *Latiniacus*, mais la disparition du second *i* n'a pas d'importance c'est une de ces distractions que les graveurs de coins ne se faisaient pas faute de commettre; je lis PALACOLO pour PALACIOLO sur une monnaie de Palaiseau. Maintenant est-ce à Lagny (Seine-et-Marne) ou à Laigné qu'appartient notre monnaie? Ma principale raison pour l'attribuer à Lagny était le nimbe du buste, qu'on rencontre aussi sur des monnaies SCI IORGII et la proximité de Chelles, village placé par sainte Clotilde sous le patronage de saint Georges. Quand je ne connaissais pas l'existence de Laigné et que j'attribuais la monnaie de *Latinacum* à Lagny, j'écrivais dans mes notes cette réserve: « Attribution incertaine, car on trouve à Amboise des monnaies du même style portant le même nom

de monétaire. » Aujourd'hui voici Laigné qui se présente à moi et qui est à peu de distance d'Amboise ; bien plus, il est entre Amboise et *Noviomus* où je constate le même nom de *Charigiselus*, enfin, pour ébranler même l'argument tiré de la proximité de Saint-Georges de Chelles, je retrouve dans le Maine et dans le Perche d'anciennes localités portant le nom de Saint-Georges ; Danjeul, Dangeau, etc., dont le nom était *Domnus Georgius* à la fin de l'époque mérovingienne. On voit combien sont grandes les probabilités en faveur de l'attribution à Laigné de la monnaie LATINACO — CHARIGISILVS. Lagny prouve son ancienneté par des textes mérovingiens, mais Laigné n'a rien à lui envier sous ce rapport, c'est une des localités où saint Turibe fonda une église : *Consecravit ecclesias..... de* Latiniaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 19, V. — *Anal.*, 305.)

15° Vaas ? — B⁻as Portus.

Sarthe, arrondissement de La Flèche, canton de Mayet, 1755 habitants. 27 kil. Est de La Flèche, 11 kil. Sud-Sud-Ouest de Mayet.

Nous sommes en présence d'un nom de basse latinité emprunté à la topographie. *Vadatium* vient du latin *Vadus*, gué, et me paraît signifier passage de gué. Ici un passage de bateau ou un bac a été substitué au passage à gué puisqu'on ajoute au nom ancien le qualificatif *Portus* qui signifie passage de bac.

Johannes, monétaire.

Ce monétaire a signé des espèces dans les ateliers de *Vado Lidi*, *Cristoialo porto*, *Tidiriciaco*, *Theodeberciaco*, *Argento*, Nantes. C'est un nom hébreu, introduit en Europe par le Christianisme. Il fut porté par un empereur d'Occident (423-425).

65. + B⁻AS ★ + PŌR. Buste cintré et échelonné avec double diadème, à droite.

℟. + IOHANNE M̄. Croix latine sur un degré

℞. Poids, 1,15.

Publié par A. de Barthélemy, *Revue Numismatique*, 1859, p. 193 pl. V, n° 5.

La région du buste cintré comprend, comme nous l'avons vu, surtout le Poitou, la Touraine et le Maine; et comme les monnaies signées par Johannes indiquent déjà deux passages de rivières, le *Cristoialus portus* et le *Vadum Lidi*, il paraît certain que le mot indiqué par POR avec barre d'abréviation n'est autre que PORTVS ou PORTO; il faut donc chercher un passage de rivière dont le nom ait pu être écrit en abrégé par la formule B⁻AS, et il faut que ce lieu se trouve entre le nord du *Cenomannicum* et le sud du *Pictavicum;* j'en trouve deux, sur la route du Mans à Bordeaux, l'un au passage du Loir, l'autre au passage de la Charente. Le premier s'appelait *Vadatium* et est devenu Vaas, comme *Sanctus Vedastes* est devenu Saint-Vâst, l'autre avait sans doute pour ancien nom *Bassacum* et s'appelle aujourd'hui Bassac. On sait que B et V sont équivallents, que le D tombe très fréquemment et que par conséquent BÃS et VÃS ou VAAS représentent des déformations régulières de *Vadas;* or *Vadas*, *Vadatis* est la transformation de *Vadum*, *Vadi* en substantif de la troisième déclinaison, phénomène des plus fréquents dans la basse latinité; c'est en même temps la forme transitoire qui conduit à *Vadatium;* je crois que c'est bien là l'atelier de notre monnaie. Bassac près Jarnac (Charente) est au moins à 60 kil.

au sud de Brioux, le plus méridional des ateliers où nous constatons le style cintré et échelonné. Johannes a bien été jusque-là puisqu'il a signé des monnaies encore plus au Sud, au port de Criteuil, là où la voie de Bordeaux rencontre l'Arce, affluent de la rive gauche de la Charente, mais il faudrait savoir si Bassac était un port ; à côté de ce village se trouve Triac dont le nom *trajectus*, indique le lieu précis où la voie se croisait avec la Charente. Vaas est à n'en pas douter le lieu où la voie du Mans à Tours rencontrait le Loir ; cette voie subsiste dans beaucoup d'endroits, le chemin de Vaas à Ecommoy porte encore le nom de *Chemin des Romains*. (Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine*, p. 52.) Arguments numismatiques, arguments topographiques, arguments épigraphiques, arguments philologiques, tout est favorable à Vaas, les partisans de Bassac devront prouver : 1° Que ce lieu eut un port ; 2° Que le style cintré échelonné s'est étendu jusqu'à la Charente ; 3° Ils devront expliquer pourquoi la barre d'abréviation se trouve au-dessus de l'A et non après l'S ; si l'on a écrit B‾AS et non pas BAS‾ c'est que les lettres omises étaient au milieu et non à la fin du mot, c'est qu'on a voulu exprimer BEDAS et non BASSACO.

Histoire. — Saint Julien consacre l'église de Vaas : *Ecclesias dedicavit..... de* Vedatio. (*Gest. Pont. Cen.*, 17, V. — *Anal.*, 241, *Sub voce* Velatio.)

Vaas fut le chef lieu d'une *Condita* et d'une *Vicaria*. (Cauvin. *loc. cit.*, p. 540.)

16° Oizé. — Auciacus.

Sarthe, arrondissement de La Flèche, canton de Pontvallain, 850 habitants. 20 kil. Nord-Est de La Flèche, 8 kil. Nord-Est de Pontvallain.

Ce nom paraît emprunté à la basse latinité. AVCA — AC « Pays des Oies ».

LEUDOVALDUS, monétaire.

Ce nom est écrit LEVBOVALD, il est évident que c'est LEVDOVALD qu'il faut lire, autrement il n'aurait pas de sens, c'est un nom franc formé sur les deux types LEVD — ALT.

Cf. Leod*ulfus*, Leodo*mundus*, Leude*giselus*, Leude*bertus*, *Berto*aldus, *Sigo*aldus, *Teudo*aldus, *Fredo*aldus.

On trouve le même nom avec diverses orthographes dans les ateliers suivants.

Launovald	—	*Cornu Castro*	Leodardo	*in Cesemo.*
Ledoaldo	—	*Antebrinnaco*	Leodaredo	*Novo vico.*
Leodoaldo	—	*Agro*	Leonardo	*Cesemo.*
Leodoaldo	—	*Clote*	Leonardo	*Pasemo.*
Leudoaldus	—	*Meronno Domo*	Leudovaldo	*Pauliaco.*
Luebaldus	—	*Castra Vico*	Leunardus	*Andecavis.*
Ledovald	—	*Pauliaco.*		

On voit par les monnaies de *Cesemus* que *Leodardus* et *Leonardus* sont le même nom. Cousmes *(Cesemus,* Indre-et-Loire), Le Lude *(Clote)*, Poillé *(Pauliacus)*, Neuvy *(Novus vicus)*, sont des localités voisines d'Oizé; Angers n'en est pas bien éloigné. Leudovald est donc bien un monétaire du Maine.

66. AVCIACO. Buste diadémé à droite.

℞. LEVBOVALD. Croix grecque ancrée dans un grenetis dont le nœud d'attache sous la croix est une petite fleur.

F. Autrefois au Musée Monétaire.

Publié par Combrouse, *Atlas*, pl. I, n° 11, attribué à Auchy.

Le style de cette monnaie indique qu'elle a une grande affinité avec les types dont j'ai formé le groupe de l'appendice

perlé ; non seulement elle leur ressemble par l'étroitesse du flan et le relief du type, mais encore elle a ses pareilles dans une partie des ateliers qui ont produit les têtes à l'appendice perlé, notamment dans le second groupe de *Solliacum*. Une monnaie du même atelier a été lue TAVLIACO — LEBOVALD ; son type est absolument le même ; mais je suppose qu'on a pris pour un T la croisette placée au commencement de la légende et pour un L la partie inférieure du C carré qui est très usité dans le *Cenomannicum*.

Histoire. — En 777, Wilbert prend à ferme, de l'évêque Mérode, Oizé et d'autres biens : ..... Auciacum *vicum publicum..... ad usum fructuarium ordinem mihi tenere permisistis.* (*Gest. A.*, 55. — *Bal.* 165.)

En 840, Louis le Débonnaire confirme au clergé la possession de ce bourg : *ipsa teneat atque defendat ecclesia.....* Auciacum *quoque* (*Gest. A.*, 17. — *Bal.*, 40. *Sub voce Auciacum.*)

Sous l'épiscopat de saint Aldric, 833-857, Oizé est le chef-lieu d'une *Condita* : ..... *in condita* Auciacense, *in loco qui dicitur Talipiacus.* (*Gest. A.*, 23, V. — *Bal.* Sub voce *Duciacense.*)

17° Tróo. — Dorius vicus.

Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Montoire, 900 habitants, rive droite du Loir. 18 kil. Est de Vendôme, 5 kil. Nord-Ouest de Montoire.

I. Verolus, monétaire.

Ce nom ne se trouve pas sur d'autres monnaies. C'est un mot latin, une variante de *Verulus*, un diminutif de *Verus*.

Cf. *Carus*, *Carolus ; Sanctus, Santolus ; Maurus*, *Maurolus ; Domnus, Domnolus*. On pourrait trouver aussi les formes *Verolinus* et *Verolitus*, qui sont tout à fait dans l'esprit de l'onomastique gallo-romaine.

67. DORIO VICO. Buste diadêmé à gauche, nez concave, oreille inverse.

℟. + VEROLO MO. Croix grecque pattée ; cantonnée de globules aux 1 et 2 et de croisettes ou étoiles à 4 rayons aux 3 et 4 sur un degré.

P. Trouvé à la Baugisière. Précédemment coll. Fillon. Poids, 1,40.

F. 504. Poids, 1,40.

Publié par Fillon, *Rev. Num.*, 1845, p. 20, pl. I, n° 9.

II. Leofredus, monétaire.

Nom franc formé sur les types LEVD — FRED.

Cf. Leodo*bertus*, Leodo*mundus*, Leode*giselus*, Leod*ulfus*, *Audo*fred*us*, *Sigo*fred*us*, *Chari*fred*us*.

Il existe un saint Leuffroy honoré dans l'Eure.

L'adoucissement du D a produit *Leunofredus* et sa chute *Leufredus* ou *Leofredus*. On trouve la forme *Lonofredus* sur une monnaie que son style fait attribuer au département de la Manche SCEFFEA C. — LONOFREDVS.

68. LEO+FREDO. Buste au type de l'appendice échelonné, à droite, l'épaule est bordée de perles et partie de hachures obliques qui descendent d'une ligne verticale centrale (ce style est particulier à l'Anjou).

℟. + DORIO FITOR. Croix chrismée, cantonnée d'étoiles aux 1, 3 et 4 et de la boucle du chrisme au 2, soudée sur une base semi-hexagonale contenant un trapèze ou cône tronqué.

P. Poids, 1,30.

D'abord l'examen du style aussi bien que la similitude des légendes prouvent que la monnaie de *Verolus* et celle de *Leofredus* proviennent bien du même atelier. Les étoiles ou croisettes qui cantonnent la croix du revers, les caractères cénomans de l'une et angevins de l'autre indiquent qu'il faut chercher le *Vicus Dorius* dans le sud du *Cenomannicum*.

On trouve dans le diocèse de Tours le village de Druye, *parochia S. Petri de Droio* (Mabille, *Divisions territoriales de Touraine*, p. 184), et Truyes, *parochia S. Martini de Troio* (id. ibid. p. 188). Les noms modernes de ces localités sont le résultat des formes féminines *Droia* et *Troia ;* on trouve aussi Dierre, *parochia S. Medardi de Dierra ;* or le nom numismatique de Dierre est *Daria ;* cet exemple de transposition des voyelles permet d'admettre pour *Droia* la forme *Doria*, mais c'est, je le répète, une forme féminine, et la légende *Dorio* nous indique qu'il faut chercher un nom immobilisé dans la forme masculine ; nous le trouvons dans Trôo, petite ville très intéressante du bassin du Loir, et dont M. de Salies vient d'entreprendre l'histoire.

Le seul reproche sérieux qu'on puisse faire à cette identification est la substitution du T au D initial de la légende monétaire ; on peut citer d'assez nombreux exemples de substitution de ces deux dentales, *Lit*, *Lidus* (le Loir), *Clote* et Le Lude, *Matoval* et *Madual*, etc., etc. Du reste je ne propose Trôo que faute de mieux ; Droué, chef-lieu de canton du Vendômois offrirait une localisation suffisamment bonne au point de vue du style, mais l'*é* final trahit un suffixe *acus* qui n'exista pas dans Trôo.

Histoire. — Les plus anciens textes qui constatent l'existence de Trôo sont contemporains de l'évêque Hildebert (1097-1125), cette ville fut assez importante pour être le siège d'un archiprêtré avant 1230, époque où les archiprêtrés furent remplacés par les archidiaconés. Cet archiprêtré comprenait les doyennés de Trôo et de Saint-Calais

(Cauvin, *Géographie du Maine*, p. 136); à partir de 1230 il devint un simple doyenné de l'archidiaconé de Château-du-Loir. Une collégiale fut fondée à Trôo (id. p. 172).

Les textes donnent les formes suivantes : entre 1097 et 1125 : *Ecclesiam de* Trôo. (*Gest. Pont. Cen.*, 108, V. — *Anal.*, 319.) — Vers 1120 : *Gervasius de* Troea (*Cart. Tyr.*), *de* Troeia (id.), *de* Troia ; en 1200 : Trou (*Ampl. Coll.*, I, 988) ; en 1226 : Troum (*L. B.* 1324. *L. R.*, 156) ; en 1230 : *Decanatus de* Trôo (*L. R.*, I, V.) ; en 1261 : Trou (*Les Olim.*, I, 515) ; en 1521, la ville de Trôo était du ressort de Beaugé, en Anjou. (*Lib.* IV, *fund.* — Cauvin, p. 527.)

18° Gué-du-Loir. — Vadum Ledi.

Loir-et-Cher, arrondissement et canton de Vendôme, commune de Mazengé, 140 habitants. 8 kil. Ouest de Vendôme.

Johannes, monétaire.

Nous avons trouvé le nom de ce monétaire sur la monnaie attribuée à Vaas, dans le même archidiaconé.

69. IOANNIS MV. Buste à gauche, style du chaperon casqué.

℟. + VADOLIDI. Croix grecque supportant deux appendices réminiscences d'α et ω. Cantonnée aux 1 et 2 de rayons triangulaires.

P. Poids, 1,40.

Publié par Combrouse, pl. 47, n° 8, avec la variante VADOLIRI.
— Barthélemy, *Liste*, n° 451 VADOVIRI.

70. CADOLIDI. Tête à droite ; profil consistant en un trait vertical agrémenté d'un trait oblique qui représente le nez et de deux traits horizontaux qui représentent les lèvres ; absence d'yeux et d'oreille, immobilisation pouvant aider à comprendre le type chartrain du moyen âge.

℟. + IOANNES. Croix grecque supportant deux appendices et cantonnée de quatre globules ; conjuguée avec la croisette initiale de la légende et sous cette croisette.

P. Poids, 1,37.

Publié par Barthélemy, *Liste*, nº 983 ; lue GADOFIDI.

Le style de ces deux monnaies indique bien qu'elles proviennent du Sud-Est du *Cenomannicum* ou de l'extrême limite occidentale de l'ancien diocèse de Chartres démembré sous Louis XIV pour former le diocèse de Blois. On avait donné diverses interprétations de la légende géographique, mais la comparaison des deux monnaies permet de restituer aisément sa véritable forme ; j'ai immédiatement vu dans ce nom l'indication d'un Gué-du-Loir, mais comme je n'en trouvais aucune trace dans le livre de Cauvin, je pensais que c'était une localité perdue ; j'ai donc éprouvé une agréable surprise lorsque demandant à M. de Salies, le savant historien de Trôo, s'il ne connaissait pas près de cette ville une localité appelée Gué-du-Loir, il m'a répondu affirmativement. J'avais exactement deviné le nom moderne. Aucune identification n'est plus légitime et mieux fondée que celle-là. Le monétaire Johannes semble avoir exploité spécialement dans son industrie les passages de rivières, car nous le trouvons ici au Gué-du-Loir sur la route d'Orléans par Vendôme, et nous le rencontrons encore au port du Loir (Vaas) sur la route du Mans à Tours, et au

port du Né (Criteuil) affluent de la Charente sur la route de Tours à Bordeaux. Le Gué-du-Loir fait aujourd'hui partie de la commune de Mazangé qui n'appartenait pas au *Cenomannicum*, mais il est entre Thoré et Fortan, deux anciennes paroisses du diocèse du Mans, et selon toutes probabilités l'une des rives du gué était cénomane tandis que l'autre était carnute.

Dans une étude précédente [*Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours*], j'ai examiné les diverses dénominations des lieux où l'on a battu monnaie sous les rois mérovingiens, j'ai cité la *Civitas*, le *Castrum*, le *Vicus*, la *Villa*, la *Domus*, le *Palatium*, la *Scola*, le lieu de pélerinage, portant le nom d'un saint, le lieu d'assemblées populaires, ou *Mallum*, le lieu de passage de rivière, ou *portus ;* cette nomenclature s'enrichit tous les jours, voici le *Vadum ;* le Dictionnaire des Postes mentionne plus de cent localités qui doivent leur nom et leur origine à un gué. Presque toutes appartiennent à l'ancien *Cenomannicum* ou aux territoires voisins.

Nous sommes encore réduit à faire des conjectures sur le rôle des monétaires dans l'économie sociale des temps mérovingiens. Que penser d'un atelier situé au passage à gué d'une rivière? C'est invraisemblable, dira-t-on, et pourtant cela est, et sans doute on en découvrira plus tard les raisons. Dans l'*Essai* que je viens de citer, j'ai rappelé que les ports (passages en bateau d'une rive à l'autre) étaient une source de revenus, à cause du droit de passage qu'on y percevait; cette forme d'impôt a dû s'établir d'autant plus aisément, que, dans l'antiquité, les voyageurs avaient coutume de sacrifier volontairement une pièce de monnaie qu'ils jetaient dans l'eau quand ils traversaient une rivière. Il est probable que le monnayeur venait convertir le produit de cet impôt en monnaie nouvelle en même temps que le délégué du roi, du duc ou du comte venait le percevoir. Mais un *vadus* n'était pas un *portus*,

un passage à gué dont la nature seule avait fait les frais, ne semble pas avoir pu donner prétexte à un péage comme un pont ou comme un bac. Cependant le *Vadum Lidi* par sa situation géographique a pu être sujet à un impôt particulier analogue à la douane ou à l'octroi ; en effet il est sur la limite non seulement de deux diocèses, Chartres et Le Mans, mais encore de deux provinces, la troisième et la quatrième Lyonnaise, et il se peut que l'un des ducs préposés à ces provinces ait établi un droit d'entrée. L'étymologie du mot *douane*, *dogana*, prouve que dans l'origine cet impôt était établi par un duc ou par un doge, ce qui est la même chose.

19° La forêt de Gastine. — Vastina.

Sarthe, Loir-et-Cher, Indre-et-Loir.

Acati ? monétaire.

Je suis trop peu sûr de cette lecture pour me livrer à des commentaires sur le nom du monétaire. Il faut attendre la découverte d'un meilleur spécimen.

71. VASTINA FIT. Tête au type de l'appendice perlé, à droite.

℟. ACATI MO ? ou ITMVNDVS ? ? Croix mixte ancrée et fichée sur un globe.

P. Poids, 1,30.

Ici encore je déclare en commençant que j'ouvre une enquête et que je ne prononce pas un jugement. On me trouvera imprudent de songer à identifier le nom d'une

forêt avec celui d'un atelier monétaire ; j'aurais pourtant une excuse dans la légende PREVVNDA SILVA qu'on lit sur plusieurs monnaies mérovingiennes.

Le latin *Vastare*, faire le désert, *Vastum*, *Vastitudinem facere*, a produit le vieux français *Gaster ;* c'est de là que vient le mot *Vastina* qui s'est traduit par Gâtine. — « *Lorsque les Goths plus bruyans que tempête, gastaient la Gaule....* » *[Leg. de St Baudille]*. — Les paysans pour dire *ravager* emploient encore l'expression : « Faire de la gâteine ». Le nom de Gâtine qui désigne une espèce de désert, comme varenne ou garenne, probablement dérivé de *arena*, qui désigne un terrain inculte et sablonneux ravagé par les débordements des rivières, s'applique plutôt à des territoires plus ou moins étendus qu'à des groupes d'habitations. Adrien de Valois (p. 630) constate que ce mot est synonyme de lande ou terre inculte. Les deux régions les plus étendues auxquelles il paraît avoir été appliqué en Gaule sont le Gastinais, entre Melun, Orléans et Chartres, et la Gastine, forêt située entre Le Mans, Tours et Vendôme. Plusieurs des groupes d'habitations qui ont conservé le nom de Gastine sont situés dans le Maine notamment les deux communes de Gastines, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne), et Gastines, près Sablé (Sarthe). Une ancienne localité du Berry s'appelait aussi *Vastinus vicus*, c'est aujourd'hui Vatan, arrondissement d'Issoudun (Indre) : *Vicus vastæ solitudinis qui prisco vocabulo* Vastinnus *vocatur [Vie de saint Laurien]*. Elle a conservé, dans l'immobilisation qui a produit son nom moderne, la forme du masculin ou du neutre ; on ne la trouve jamais désignée sous la forme féminine *Vastina ;* c'est une raison, et ce n'est pas la seule, pour ne pas lui attribuer la monnaie décrite plus haut.

La vaste forêt de Gastine qui occupait une partie des doyennés de Trôo et de La Chartre (Bas-Vendômois), sur la rive gauche du Loir, a été en partie défrichée au XIe

siècle ; il n'en reste qu'un débris situé près du village des Hermites. De nombreux villages construits sur le terrain enlevé à la forêt prouvent que ce sol n'est pas infertile ; ne peut-on pas supposer qu'avant la forêt, qui avait tout envahi au XIe siècle, il a existé comme dans d'autres Gâtines, un vicus dont la trace est perdue et dont le nom se retrouve sur une monnaie ? Les Normands, qui remontaient la Loire, ont fait des incursions dans tout ce pays, ils ont été battus à Matoval ; ces pirates ne quittaient leurs barques que pour piller ; ils n'avaient pas l'habitude de piller les déserts ou les forêts. L'homme est infatigable à réparer ses désastres ; la Gâtine est plus vieille que la forêt. Les barbares ont fait la Gâtine, les colons francs l'ont peuplée d'exploitations agricoles ; « *Fecit Mansionilia..... in* Wastina, *in Windoninse pago unum.* (*Gesta Aldrici*, 24 — *Bal.*, 61.) — *Fecit Mansionilia..... in silva* Wastina *septem.* (*Gesta Aldrici*, 24 — *Bal.*, 61.) Ces textes parlent de saint Aldric, ils se rapportent à l'an 834, ils distinguent *Wastina* de *Silva Wastina : in Wastina unum Mansionile*, *in Silva..... septem ;* ce *Wastina*, dans le *pagus Windoninsis* (Vendômois) n'est-il pas l'atelier que nous cherchons ? Les Normands sont venus au Xe siècle recommencer l'œuvre des barbares, et les moines aux XIe et XIIe siècles ont refait l'œuvre des Mérovingiens. Le village de Gastine (Mayenne) ne date que de la fin du XIIe siècle *(Cartulaire de Saint-Florent)*, celui de la Sarthe n'est connu que depuis le XIIIe. (*Titre pour Bellebranche ; Arch. Sart.*)

Ma conclusion est que la monnaie appartient à une localité détruite, située dans le Vendômois, près de la forêt de Gastine. La monnaie est au type pur de l'appendice perlé, la forêt de Gastine est précisément au centre de la région occupée par ce type ; quant à Vatan (Indre), il est situé sinon hors de cette région, au moins à son extrême limite, et dans une contrée où l'on ne rencontre pas d'ateliers monétaires mérovingiens.

20° Bonneveau. — Matovallum.

Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Savigny, 605 habitants. 20 kil. Ouest de Vendôme, 8 kil. Sud-Ouest de Savigny.

Le nom de Bonneveau est la traduction de Matovallum. Hadrien de Valois établit par de nombreuses citations que le radical gaulois MAT a le sens de *Bonus*. (V. *Not. des Gaules*, verbis *Maduallis* et *Tricasses*.)

I. Madobodus, monétaire.

On trouve Medobodus *(Limariaco)*, Mellobodus *(Crovio)*, Mellobaudis *(Corono vico)*, Mellobaudi *(Lorovio vico)*, Molabod *(Bobricasono)*, Malebodus *(Soliaco vico)*.

72. MATOVALLO. Tête à droite ; type de l'appendice perlé.

℞. MADOBODVS. Croix latine ancrée.

P. Trouvé à la Baugisière. Poids, 1,25.

Publié par Fillon, *Revue Numismatique*, 1845, p. 21, pl. I, n° 14.

M. Fillon a lu *Gundobodus* au lieu de *Madobodus*, c'est un nom à retrancher des listes.

73. MADOBODVS. Tête à droite, type de l'appendice perlé.

℞. + MATOVALLO. Croix latine ancrée accostée de deux X

P. Ancienne collection Villemot. Poids, 1,25.

Publié par Cartier (*Revue Numismatique*, 1842, p. 436, pl. XXII, nº 6). M. Villemot, et après lui Cartier ont lu GATDVMO au lieu de MATOVALLO. C'est un nom à retrancher des listes. J'ai proposé dès 1863 cette rectification que M. de Barthélemy a acceptée. (*Revue Num.*, 1864, p. 401.)

II. Wasendosus, monétaire.

Ce nom est étrange ; n'ayant pas vu la monnaie je ne sais si la lecture est correcte.

74. + MATOVALL. Buste au type de l'appendice perlé, à droite.

℟. + WASENDOSO. Croix ancrée accostée de deux globules, sur un globe.

Collection du prince de Fürstenberg, précédemment coll. de Saulcy. Poids, 1,20.

Publié par de Saulcy (*Revue Num.*, 1838, p. 269, pl. X, nº 7).
— par Cartier, *Liste*, nº 898.
— par Combrouse, pl. XXX, nº 7.

Dès 1838 les numismatistes se sont occupé de la localisation de l'atelier de *Matovallum*. M. de Saulcy a ouvert la campagne (*Revue Numismatique*, 1838, p. 269) : « Depping, dans son *Histoire des expéditions des Normands* (t. II, p. 140), rapporte que pendant le règne de Raoul, les Normands partis de la Loire sous le chef Regnald, livrèrent bataille aux Français près de *Matebal*, mais Depping ne cite pas son auteur et ne donne pas de plus amples renseignements. Où est ce Matebal, assurément le Matovall des monnaies? — M. Cauvin répond (*Revue Num.*, 1838, p. 400) : *Madual* ou *Matual* était situé sur la rivière

d'Anille, à 44 kil. Est du Mans; Childebert y avait une résidence près de laquelle il permit à l'anachorète saint Calais (*Carilephus*), en 538, de bâtir un monastère (*Ampl. Coll.*, p. 2, 4). Au IXe siècle Lothaire revolté contre Louis-le-Débonnaire son père, vint à Madual et y séjourna pour donner à ses complices le temps de se réunir à lui (*Vit. Lud. Pii.* apud Duchesne, II, p. 312). Ce Matual était le château de Saint Calais, qui depuis ce temps avait été rebâti, et dont il ne reste actuellement que des ruines. — Cartier adopte cette opinion, heureux d'y voir la confirmation de la thèse exposée par lui (*Revue Num.*, 1836, p. 402) sur l'origine des monnaies frappées dans les domaines particuliers du roi, par l'intendant ou monétaire, pour en payer le revenu au trésor public. Sur ces entrefaites, le vénérable Cauvin, nonagénaire, ancien oratorien, chassé de son couvent par la première révolution, publie dans le tome I des *Mémoires de l'Institut des Provinces*, son grand ouvrage sur la géographie de l'ancien diocèse du Mans. Voici l'extrait de ce qui concerne Matual :

« Matual, où saint Turibe établit une église, fut, sous les mérovingiens, le chef-lieu d'un domaine royal. Son nom signifie *bonne vallée* (Breton : *Mat*, latin : *Vallis*). Son territoire devait embrasser tout ce qui compose aujourd'hui le doyenné de Saint-Calais.

» Childebert en donna une partie à saint Calais.

» Un siècle plus tard, Sigebert en donna une autre partie à saint Médard de Soissons.

» Lothaire révolté s'enfuit de Bourgogne et vint attendre ses complices à Matual.

» Adrien de Valois se trompe en plaçant Matual à Laval.

» Il est probable que le véritable emplacement de Matual est la butte du château de Saint-Calais qui domine la rive gauche de l'Anille (*Anisola*).

» La charte de Childebert donne dans les plus grands détails les limites du territoire concédé à l'anachorète : au

Nord : Semur, à l'Est, la Braye ; au Sud, le ruisseau des Caveaux, Vic et Sainte-Cerotte ; à l'Ouest, les limites du doyenné de Saint-Calais. »

M. Hucher complète la géographie du Maine par la numismatique de cette province (1845, *Mémoires de l'Institut des Provinces*, t. I) et accepte l'identification de *Matovallum* avec la butte du château de Saint-Calais. (*Revue Num.*, 1845, p. 401. — *Art. Bibl.* par Cartier.)

Cependant dans une table supplémentaire placée à la fin de son ouvrage, Cauvin modifie son opinion et place *Matoval* à Bonneveau, village situé sur la rive gauche de la Braye (Loir-et-Cher). « Bonneveau est l'exacte traduction de *Mat-Vall ;* le sol de ce village est couvert de débris anciens. Le Val de l'Anille n'est que la portion du domaine royal que Childebert a cédée à saint Calais, comme le démontrent ces mots : *De fisco nostro* Maddoallo *super fluvium Anisola*, *in loco qui vocatur Casa Gajani.* Une autre partie cédée par Sigebert à saint Médard de Soissons est appelée aussi dans le *Gallia Christiana :* Marevallis (*Madevallo*) *in Cenomannico.* »

Enfin M. l'abbé Voisin publie cette rectification dans la *Revue Numismatique* (1846, p. 421) et l'appuie de l'opinion de Messieurs de Pétigny, Hucher et des autres archéologues de la contrée. « Une tradition locale, ajoute-t-il, a conservé le souvenir d'un atelier monétaire à Bonneveau. »

La discussion s'est trouvée close et il est acquis que Bonneveau est le véritable *Matovallum* palais des rois mérovingiens et carlovingiens et atelier monétaire. Saint-Calais était la grande abbaye à laquelle Childebert avait concédé comme domaine tout le territoire dont l'anachorète Karilefus monté sur son âne, pourrait faire le tour en une journée : *Quantum in unâ die circuere cum asello meo valerem*, *totum mihi dedit.* (*Test. S. Carileffi*, ann. 537.)

Parmi les textes qui vont suivre, il en est un qui donne sans doute la raison de la fécondité de notre atelier : *Rus*

nobile tam magnitudine præstans quam censu. On sait par d'autres textes comment le cens était converti sur place en monnaie : *Census publicus regis thesauro exigebatur inferendus. Sed cum..... vellet domesticus simul et monetarius adhuc aurum ipsum fornacis coctione purgare ut juxta ritum purissimum ac rutilum aulæ regis præsentaretur metallum.....* (Saint-Ouen, *Vie de saint Éloi*, I, 15.). Le cens converti en monnaie était porté au trésor du roi, aussi quand le prince faisait une largesse, les monnaies qui tombaient de sa main étaient elles à fleur de coin : « *Solidos illic posuit, cum voto, ex radianti metallo* (*id.*, II, p. 74).

Histoire. — Voici l'ensemble des textes relatifs à *Matovallum* : Saint Turibe fonde l'église : *Consecravit ecclesias.... de* Maduallo (*Gest. Pont. Cen.*, 19. — *Anal.*, 242.)

En 538, Childebert donne le Val de l'Anille : *Dedimus de fisco* Maddoallo *super fluvium Anisola, in loco qui vocatur Casa Gajani* (*Ampl. Coll.*, I, 2). L'acte est passé à Madual même : *Actum* Madoallo *fisco dominico.* (*Ampl. Coll.*, I, 4.) — *Childebertus..... in villam* Madualis *nuncupatam devenit..... Rex ei* (Carileffo) Madualem *concedit ad condendum Cœnobium* (*Act. SS. ordin. S. Bened.* I, 646). — *Alii Melius :* Maduallis *vel* Madvallis (Bolland., *Jul.*, I, 95).

La charte de donation décrit avec les plus grands détails les limites de la portion concédée ; *intra dominationem fisci* Maddoallensis. Cette délimitation mentionne l'habitation de *Maurus ipsius* Maddoallo *judex,* une voie antique : *Propter stratam veterem,* la voie publique qui passe aux Varasses : *Strata Variacensis,* etc.

Au VIIe siècle, Sigebert fait une concession à l'abbaye de saint Medard de Soissons : *Erat in pago Cenomannico rus nobile tam magnitudine præstans quam censu, quod Sigebertus quondam rex, ob amorem S. Medardi quem impense dilexerat, monasterio ipsius contulerat, cui nomen....* Mat-Vallis *inditum est* (*Spicil.* VIII, 468).

Au IXe siècle, Lothaire vient à Madual : *Lotharius..... a Cabilonno iter suscepit.... in pagum Cenommannicum in villam cujus vocabulum est* Matualis *devenit* (*Vit. Lud. Pii. apud* Duch., II, 312).

Enfin sous Raoul, les Normands et leur chef Regnald, après avoir ravagé le territoire compris entre la Loire et Bonneveau, sont battus dans ce lieu, à Matebal.

21° Les Hermites. — Ernemitus vicus.

Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Château-Renault, 967 habitants. 28 kil. Nord-Est de Tours ; 15 kil. Nord-Ouest de Château-Renault.

Le nom inscrit sur la monnaie est gaulois comme nous le verrons plus loin.

I. Attila, monétaire.

Ce nom ne paraît dans aucun autre atelier. Il semble étranger au répertoire franc ou germain. Porté par le célèbre roi des Huns, il a de l'analogie avec le nom d'un chef gaulois, *Ateula ;* toute une série de noms de monétaires terminés en *a* dont plusieurs semblent empruntés au répertoire des noms Anglo-Saxons se trouve sur les monnaies, surtout au Nord-Ouest de la Gaule. Ils paraissent se décliner comme les noms en *o ;* ainsi l'on trouve *Peccane* que je crois l'ablatif de *Pecca.* On trouve dans les auteurs *Attilanis*, *Attilanem.*

75. **ERNEMITO V.** Tête à droite ; absence de nez, tendance au profil concave.

℞. **ATTILA MO.** Très petite croix grecque dans une couronne de feuillages.

P. Poids, 1,35.

76. **ERNEMITO VICV.** Tête à gauche, diadémée, sans bouche, barbue ; le diadême est terminé au sommet de la tête par un globule, et à la nuque par un anneau.

℟. + ATTILA MO. Croix mixte couchée surmontée d'un *oméga* renversé, fichée sur un globe et placée sous la croisette de la légende.

F. 925. Poids, 1,40.

II. ALDOMERIS, monétaire.

Nom franc dans lequel le radical germain ALT est associé au suffixe MAR très usité chez les Gaulois.

Cf. Aldo*bertus*, Alde*gisel*us, etc. *Virido*marus, *Indutio*marus, (Gaulois), *Theude*meres, *Ragno*meres (Franc).

On trouve Chadomarus à Tours, c'est une autre forme du même nom.

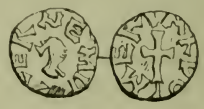

77. V. ERNEMIT. Tête barbare à gauche.

℟. ALDOMERI. Croix latine fichée sur un globe.

P. Poids, 1,20, provenant de la collection Minard, à Douai.

Le style de la tête figurée sur la première monnaie d'Attila me semble à la fois tourangeau et cénoman. C'est sur la limite des deux diocèses que se trouve la paroisse des Hermites, appartenant à l'ancien diocèse du Mans (doyenné de La Chartre) et elle est située sur le bord de la forêt de Gâtine qui s'appelait aussi forêt des Hermites. Elle fait partie aujourd'hui du diocèse de Tours et du département d'Indre-et-Loire.

On connaît assez la valeur des étymologies inventées par les savants du moyen âge, pour être autorisé à penser que dans leur pédantisme littéraire ils ont transformé un vieux nom celtique comme *Ernemitus* en *Vicus Eremitarum* et l'ont traduit en français par *les Hermites*. *Eremus* est synonyme de *Gastina*, et puis il y a eu sans doute des ermites

dans la forêt, c'est plus qu'il n'en fallait pour satisfaire leur science philologique. N'ont-ils pas appelé Sannois *Centum nuces*, Vimpelles *Vinea populi*, Tubeuf *Tuba bovis*, Bourré *Bonus rex*, et comme nous le verrons plus loin, Bouloire (gaulois *Bolodurum*) *Bonus Lidus*, Niort (gaulois *Novioritum*, Nouveau Gué), *Nidus Aureus?*

Aucun texte antérieur à l'an 1136 ne mentionne le village des Hermites, je ne puis proposer qu'à titre d'hypothèse son identification avec le Vicus Ernemitus de la monnaie.

L'église des Hermites existait avant cette date, mais en 1136, Guy d'Estampes en confirme la possession au monastère de Vendôme, et la charte ne dit pas : *Ecclesia Eremitarum*, mais *Ecclesia quæ dicitur Eremitarum* (*Gall. Christ.*). Donc, à cette époque, on disait déjà *les Hermites*, mais on ne savait pas pourquoi. Si l'église avait été fondée pour des ermites dispersés dans la forêt, la charte n'emploierait pas l'expression *quæ dicitur*. Peut-on comprendre d'ailleurs la fondation d'un village d'ermites ? un village suppose une population d'hommes, de femmes, d'enfants; les ermites n'ont ni femmes ni enfants, fuient les relations avec le monde et cherchent la solitude des bois. Je crois donc que la dénomination de la paroisse des Hermites est tout simplement la mauvaise interprétation d'un nom plus ancien, et jusqu'à ce qu'on trouve une meilleure identification, je propose de lui restituer l'ancien nom d'*Ernemitus Vicus*. *Ern* est un radical gaulois; on trouve *Ernaginum* entre Cavaillon et Arles, *Ernodorum*, sur l'Arnon (*Erno*), entre Bourges et Argenton, Ernée, ville de 5,561 habitants et rivière dans la Mayenne, Ernes, dans le Calvados, etc., etc. Le style d'une monnaie est un guide plus sûr que sa légende pour conduire à sa localisation, et c'est l'inspection du style qui m'amène à chercher *Ernemitus* sur les confins de la Touraine et du Maine.

Il n'est pas impossible que la lettre V que je regarde

comme appartenant au mot vicus soit l'initiale du nom de lieu, dans ce cas il faudrait lire *Vernemito ;* cela infirmerait un peu mon attribution sans pourtant la détruire.

22° Marcé. — Marciacus vicus.

Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Montrevault, 150 habitants. 27 kil. Ouest-Sud-Ouest de Vendôme, 3 kil. Sud-Ouest de Montrevault.

Nom gallo-romain signifiant « habitation de Marcus ».

Ceranio, monétaire.

78. + MARCIACO FIT. Buste à droite, orné d'un double diadème de perles qui se termine sous le cou par un enroulement de perles. Le cou est orné d'une rangée de perles qui se relie à la couronne.

℟. + CERANIO MONETA. Croix mixte cantonnée de quatre globules dans une couronne formée d'un simple trait.

F. 713. Poids 1,10. Musée de Tulle.

Publié par Cartier, Liste n° 925.
— Guillemot, Catalogue.
— Deloche, *Revue Numismatique*, 1860, p. 304, n° 20.

79. IARCIACO I. Buste diadémé et casqué, à droite, profil concave.

℞. CERANIO MO. Croix grecque.

℞. Poids, 1,25.

Publié par Deloche, *Revue Num.*, 1860, p. 304, n° 105.

— De Ponton d'Amécourt, *Ann. de la Soc. de Num.*, t. III, p. 116, 117.

Ces deux monnaies proviennent incontestablement du même atelier, puisqu'elles sont signées par le même monétaire, et cet atelier appartenait au *Cenomannicum*. Les légendes du droit pourraient faire croire qu'il y a eu deux ateliers distincts, l'un s'appelant *Marciacus* et l'autre *Arciacus*, et en effet on trouve des villages qui s'appellent Marcé et Arcé, mais nous ne pouvons admettre ce partage de nos monnaies, d'abord pour cette raison que le monétaire est le même, ensuite parceque Saint-Jean-d'Assé, la seule localité du Maine à laquelle on pourrait attribuer la seconde forme de nom s'appelait *Arceiæ*, *Arceias*, primitivement *Arciacas* au pluriel, et non pas *Arciaco*, enfin parceque l'M initial existe sur les deux monnaies, seulement par une bizarrerie que j'ai déjà signalée (V. Milesse), cette lettre se trouve coupée en deux par le buste sur la deuxième des deux monnaies décrites ci-dessus. Au lieu de I ARCIACO I, on doit lire I IARCIACO et restituer MARCIACO.

L'existence de Marcé n'était signalée qu'à partir du XIe siècle; l'évêque Gervais donna cette possession à ses chanoines et confirma sa donation par son testament : *Studium episcopi restituit..... et* Marciacum. (*Anal.* 305 et 306.)

La monnaie que possède le musée de Tulle a été trouvée à Meilhars, sur les limites septentrionales de la Corrèze; naturellement les numismatistes ont tiré de cette origine la présomption qu'elle appartenait au Limousin. M. Deloche constate pourtant que le style n'est pas celui du diocèse de Limoges, et pour ne pas répudier un produit tiré du sol Limousin, il classe les monnaies de *Marciacus* dans un

groupe qui comprend celles de *Maugonacum*, *Palatium*, *Petraficta* et *Locus Sanctus ;* il propose de les attribuer à Marsac, canton de Bénévent, arrondissement de Bourganeuf (Creuse), c'est-à-dire au Nord-Est de l'ancien diocèse de Limoges. Par malheur, cette partie de la classification du savant académicien est bien compromise, car *Locus Sanctus* est Lieusaint près Melun, *Palatium* est le Palais du roi, *Petraficta* est plus rapproché de la Meuse que de la Creuse et le groupe se trouve réduit à *Maugonacum*.

Entre le Nord de la Corrèze et le Sud du *Cenomannicum* il n'y a qu'un peu du *Bituricum* et du *Turonicum* à traverser pour ramener la monnaie de *Marciacus* à son point de départ.

Diverses confusions ont été commises au sujet des monnaies de *Marciacus ;* ainsi on a inséré à tort dans les listes les légendes MARCIACO — CHILDIERANVS, MARIACO, MARILIACO. Ces variantes sont le résultat du mauvais état de conservation d'une monnaie qui est au Cabinet de France et qui provient de la collection Rousseau. Le véritable nom pourrait bien être MAVRILIACO. On a encore confondu les légendes MARCIACO et MARCILIACO ou MARCILLIA. Combrouse (*Catal. des Monn. Nation.*, 1839, n° 507. — *Atlas*, XXIX, 12) et après lui M. de Longpérier (*Ann. de la Soc. de l'hist. de France*, 1841, p. 223) ont attribué à Marcillac, en Poitou, une monnaie MARCILLIA — ODMVNDVS MO + qui appartient à Marcilly-le-Hayer. M. Deloche a bien démontré que MARCILIACVS et MARCIACVS sont deux thèmes différents.

23° Chemillé-sur-Dême ou Le Blanc. — Camiliacus.

Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Neuvy-le-Roi, 1,145 habitants. 28 kil. Nord de Tours, 8 kil. Nord-Est de Neuvy-le-Roi.

Nom gallo-romain : CAMILLI — AC. « Domaine de Camillus ».

HADENUS, monétaire.

Nom franc latinisé ; radical HAD forme aspirée de AD pour AVD dégénéré de ALT ; terminaison ENVS = INVS, diminutif affectueux jouant le même rôle que OLVS et se combinant souvent avec lui : Ex.
Carus, Car-inus, Car-olus, Car-ol-inus ;
Sanctus, Sanct-inus, Sanct-olus, Sanct-ol-inus ;
Maurus, Maur-inus, Maur-olus, Maur-ol-inus ;
Francus, Franc-inus, Franc-olus, Franc-ol-inus.
On trouve les formes *Audenus (Albiaco vico) ; Baudenus (Lanticiaco).*

80. CAMILIACO. Tête à droite de petite dimension.

℞. HADENVS. Croix latine ancrée ; le double crochet forme un arc de cercle et ressemble plus à un Є lunaire couché qu'à une ancre.

Publié par Combrouse, pl. XX, nº 9.

F. (217) Poids, 1,25.

Monétaire indéterminé.

81. CAMILIACO. Buste diadêmé à droite.

℞. ISOANTXODM ? Croix latine potencée, accompagnée de deux croisettes.

F. 218.

Plusieurs ateliers du Nord du *Turonicus* nous montrent des têtes semblables à celle de la monnaie d'*Hadenus*. Un *Chemillé* situé dans l'arrondissement de Loches pourrait donc revendiquer cette monnaie à la condition de prouver son ancienneté, cependant le style de la croix me porte à me prononcer en faveur de Chemillé-sur-Dême, compris dans l'ancien *Cenomannicum* et réuni au diocèse de Tours seulement depuis le concordat.

Histoire. — En 802, Charlemagne confirme à l'église du Mans la possession de Chemillé : *De Villa..... et* Camiliaco (*Gest. Pont. Cen.*, 82. — *Anal.*, 295.).

En 832, Louis-le-Débonnaire en assure les revenus à la Cathédrale : *De Villa et.....* Camiliaco. (*Gest. Ald.* 14. — *Bal.* 30.)

Vers 1135, l'évêque Gui confirme à l'abbaye de Vendôme le patronage de l'église de Chemillé (*Gall. Christ.*)

4° ARCHIDIACONÉ DE SABLÉ.

A. Doyenné de Sablé au-delà de l'Ouette : 17 paroisses.

IVe siècle.	Argentratum	Argentré.
	Intramnæ	Entrammes.
	Noviliacus	Nuillé-sur-Ouette.
VIIe —	Lanniariacus	Louverné.
	Martiniacus	Martigné.
IXe —	Floriacus	Forcé.
Xe —	S. Ceneratus	Saint-Céneré.
	Altanosa	La Chapelle-Anthenaise

B. Doyenné de Sablé en-deçà de l'Ouette : 35 paroisses.

IVe siècle.	Callisamen	Chammes.
	Solemnæ	Solesmes.
VIe —	Bariacus	Bouère.
VIIe —	Camariacus	Chemeré-le-Roi.
	Frigida Fons	Froidfont.
	Frumentaria	Fromentières.
	Sabolium	Sablé.
VIIIe —	Longa Filgaria	Longuefuye.
IXe —	Pradelli	Préaux.

C. Doyenné de Vallon : 30 paroisses.

IVe siècle.	Noviomum	Noyen.
	Novus vicus	Neuvy.
	Rusiacus	Roézé.
VIIe —	Campariacus	Chemiré-le-Gaudin.
	Vatinolonum	Vallon.

VIIIe siècle.	Briniacus	Bernay.
IXe —	Brimum	Brains.
	Casiliacus	Chassillé.
	Ferciacus	Fercé.
	Flaciacus	Flacé.
	Miniacus	Maigné.
X^e —	Lona	Longne.
	Taciacus	Tassé.

D. Doyenné de Brûlon : 26 paroisses.

IVe siècle.	Asinaria	Asnières.
	Brucilonnum	Brûlon.
	Caviliacus	Chevillé.
	Poliacus	Poillé.
	Salica	Saulges.
VIIe —	Avesa	Avoise.
	Cambariacus	Chemiré-en-Charnie.
	Marogilum	Mareil-en-Champagne.
	Vericium	Viré.
IXe —	Angonum	Auvers-le-Hamon.
	Bonalla	Bannes.

E. Doyenné de Clermont : 10 paroisses.

Conedacus	Malicorne.
Luppiacus	Luché.

Ateliers de l'archidiaconé de Sablé.

24.	Entrammes.	*Audegisilus.*	Interamnis.
25.	Nuillé.	*Aigaharius.*	Nivialcha.
26.	Martigné.	1 *Leodomundus.*	Martiniaco.
		2 *Beroaldus.*	

27. Solesmes.	*Auptovaldus.*	Solemnis.
28. Voivres?	*Eosenus.*	Eovorico.
29. Noyen.	1 *Audulfus.*	Noiomo.
	2 *Aigovaldus.*	
	3 *Charigiselus.*	
	4 *Basinus.*	
	5 *Launulfus.*	
	6 *Audomundus.*	
30. Neuvy.	1 *Fridiricus.*	Novo vico.
	2 *Theodoricus.*	
	3 *Eud.*	
	4 *Thuevaldus.*	
	5 *Audolinus.*	
	6 *Flanulfus.*	
	7 *Domolus.*	
31. Brûlon.	*Irulfus.*	Bruciron.
32. Poillé.	1 *Sesoaldus.*	Pauliaco.
	2 *Daulfus.*	
	3 *Leudovaldus.*	

24° Entrammes. — Interamnis.

Mayenne, arrondissement et canton de Laval, 1449 habitants. 9 kil. Sud-Sud-Est de Laval.

Ce nom paraît être emprunté à la langue latine et signifie « entre deux rivières. Les plus anciens textes donnent la forme *Intramnis* invariable, qui ne s'écarte pas sensiblement du type régulier *inter amnes*, car le changement de *e* en *i* est un accident extrêmement fréquent. Il n'est pas nécessaire de conclure des locutions *de intramnis*, *ab intramnis* qu'il a existé un nominatif pluriel *Intramni* ou *Intramnæ*, car le suffixe de ce nom composé est régi par la préposition *inter* et ne peut varier.

Il existe un nom de lieu gaulois presque semblable mais avec lequel il ne faut pas confondre *Intramnis*, c'est *Intaranum*, Entrains (Nièvre), qui est inscrit plusieurs fois sous la forme *Intarano* dans une célèbre inscription géographique.

AUDIGISILUS, monétaire.

Ce monétaire porte un nom très répandu, pris dans le répertoire des noms francs, et composé des radicaux ALT-GISEL.

Cf. Aude*mundus*, Aude*ricus*, Aude*bertus*, Aud*ulfus*, Aude*laicus*. *Berte*giselus, *Frede*giselus, *Lande*giselus, *Bere*giselus, etc.

On trouve le même nom de monétaire à Verdun, Langres, Paris, Amiens, *Monarboni ;* on rencontre encore *Aldegiselus* à Saint-Maixent et *Aunigiselus* sur les monnaies de *Belcassino* (Vaixin ?).

82. + AVDIGISILVS. Petite croix grecque dans une couronne lenticulaire.

℟. + INTERAMNIS. Croix semi-grecque surmontée d'un globule, conjuguée avec et sur la croisette initiale.

P. Provenant de la collection Dassy, n° 292. Poids : 1,25.

Publiée par Feuardent, Catal. de la collection Dassy, n° 292, grav. n° 15.

Les types sans tête sont assez rares et appartiennent généralement à la Touraine. A défaut de localités du diocèse de Tours dont le nom corresponde à la forme latine *inter amnes*, je trouve une excellente identification dans l'*Intramnis* du *Cenomannicum ;* c'est une localité très ancienne célèbre par une abbaye qui existe encore aujourd'hui et appartient aux religieux de la Trappe. Entrammes n'est pas seulement un monastère, c'est encore un gros bourg et une paroisse d'environ 1500 habitants.

Histoire. — Saint Julien consacre l'église d'Entrammes : *Ecclesias dedicavit..... de* Intramnis. (*Gest. Pont. Cen.* 17. — *Anal.* 241.)

Entre 832 et 837, Saint Aldric place dans un monastère du Mans des

religieuses qu'il fait venir d'Entrammes : *Monachas instituit..... quas.... ab* Intramnis *monasterio misit.* (*Gest. Ald.* — *Bal.* 36.)

En 837, le même pontife fait un legs aux religieuses d'Entrammes: *Sanctimonialibus monachis quæ sunt* Interamnis *monasterio.* (*Gest. Ald.*, 31. — *Bal.*, 85.) Sur cent vingt religieuses auxquelles saint Aldric donna le voile pendant son épiscopat, soixante-cinq appartenaient à Entrammes : *in monasterio videlicet* Intramnensi *monachas virgines canonice sacravit* LXV. (*Gest. Ald.*, 39. — *Bal.*, 110.)

25° Nuillé-sur-Ouette. — Nivialcha.

Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Montsûrs. 18 kil. Est de Laval, 8 kil. de Montsûrs.

Localité gallo-romaine dont le nom primitif était *Nobiliacus* « noble résidence ». Les divers lieux appelés Neuilly ont la même étymologie.

Aigaharius, monétaire.

Ce nom ne se retrouve pas sur d'autres monnaies. Il appartient au répertoire franc et est formé sur AIG-HER.

Cf. Aig*obertus*, Aig*ovaldus*, Aig*ofredus*, Aig*ulfus* ; *Ber*tharius, *Vulf*arius, *Gunt*harius, *Sicc*harius.

83. + AIGAHARIO. Quadrupède marchant à droite et regardant en arrière. Cet animal a une queue de bœuf, des pattes de lion, des oreilles de cheval et une tête d'aigle. Entre les pattes une étoile.

℟. + NIVIALCHA. Croix presque grecque, potencée, sur un gros globe aplati et un degré.

P. Poids, 1,28.

Publié par Petau VI.

— Cartier, *Revue Num.*, 1840, *Liste*, n° 21.

— Ch. Piot (*Revue Numismatique*, 1850, p. 150) avec attribution à Nivelles.

J'ai parlé dans les préliminaires de mon travail du type du quadrupède qui s'est étendu jusqu'à Jublains. L'animal représenté ici est exactement semblable à celui qui se trouve à Tours au revers d'une monnaie portant la triple désignation du roi Childebert, de la ville de Tours et du monétaire Antimius. C'est évidemment l'œuvre du même artiste et l'on peut en conclure ou que ce graveur accompagnait *Aigaharius* au lieu indiqué par la légende *Nivialcha*, ou que ce dernier avait fait graver son coin à Tours par le graveur de Childebert.

J'ai dit que la région du quadrupède comprenait l'ouest du *Cenomannicum*, la forme particulière du mot *Nivialcha* est une raison de plus pour me faire chercher cette localité dans l'ancien diocèse du Mans, car c'est là que les anciens textes nous montrent d'autres noms de lieux affublés de la même terminaison : *Rivualcha* (Cauvin, *loc. cit. Instrum.*, p. IX), *Bonalcha*, (id., id., p. XXVII), *Boalcha* (id., id., p. XXXII). Je n'en connais pas dans d'autres régions. La forme latine qui se rapproche le plus de cette épigraphie barbare me semble être *Niviliaca* équivallent de *Nioiliaca* et par contraction *Noiliaca ;* or la paroisse de Nuillé-sur-Ouette signalée dès le IVe siècle sous le nom de *Noviliacus vicus* était appelée *Noiliacus* en 1036. Cette identification me paraît fort satisfaisante et je doute qu'on en propose une meilleure.

Histoire. — Saint Liboire fonde l'église de Nuillé : *Fecit ecclesias..... de* Noviliaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 20, V. — *Anal.*, 253.)

En 802, Charlemagne en confirme la possession à la cathédrale du Mans : *De* Noviliaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 81, V. — *Anal.* 295.)

En 832, Louis-le-Débonnaire en assure les dîmes au clergé : *De* Noviliaco. (*Gest. Ald.*, 14. — *Bal.*, 30.)

En 1036 on trouve : *De* Noiliaco. (*L. B.*, 55., V.)

Plus tard : *Nueilleyum*. (*Hist. Cult.*)

26° Martigné. — Martiniacus.

Mayenne, arrondissement et canton de Mayenne, 2,122 habitants. 12 kil. Sud de Mayenne. Rive gauche de la Mayenne entre Mayenne et Laval.

Le nom de *Martiniacus* est d'origine gallo-romaine et signifie « habitation de Martinus ».

I. Leodomundus, monétaire.

Ce nom, emprunté au vocabulaire franc, est construit sur les radicaux germains LEVD et MVND.

Cf. Leode*bertus*, Leod*oaldus*, Leodo*fredus*, Leude*giselus*, *Aude*mund*us*, *Sigis*mund*us*, *Berte*mund*us*, *Teude*mund*us*.

On trouve la variante *Launomundus* dans les monnaies de *Cornu Castro*, *Cirialaco*, *Osiuli ?* *Cariliaco*.

84. LEODOMVNDS. Buste diadémé à droite, cou maigre, épaule à double cintre échelonné.

℟. MARTINIACO. Croix latine sur un degré.

Ancienne collection Hucher. Trouvé sur les limites de la Sarthe et de la Mayenne.

Publié par Hucher (*Essai*, etc., 699, pl. I, n° 23.).

— Combrouse, pl. XXX, n° I.

— De Ponton d'Amécourt (*Monn. de Tour.*, *Ann. de Num.*, t. III, p. 129, n° 92.).

Publié par Barthélemy, *Manuel de Num. mod.*, p. 22, n° 555.

II. Beroaldus, monétaire.

Nom d'origine franque. Types BER-ALT.

Cf. Ber*egiselus*, Ber*ulfus*, Ber*arius*; *Audo*aldus, *Fredo*aldus, *Gislo*aldus, *Leudo*aldus.

On retrouve ce nom à Paris, à Nevers, à *Gontroacus*.

85. + MARTINIACO. Buste diadémé à droite ; épaule en double arc échelonné.

℟. + BEROALDVS +. Croix latine cantonnée de quatre étoiles, sur un degré perlé.

Publié par Fillon, *Lettres*, etc., p. 75, pl. III, n° 15.

J'ai exposé dans la première partie de mon travail les raisons qui m'autorisent à étendre jusque dans le Maine la région du *double cintre échelonné*. Il est évident que le Poitou et la Touraine pourraient réclamer les monnaies de *Martiniacus* si ces provinces possédaient une localité du même nom qui justifiât de son origine mérovingienne. La Touraine en possédait une nommée par Grégoire de Tours, c'était une simple villa possédant un petit oratoire qu'avait fréquenté saint Martin ; le Martigné cénoman était aussi une villa, il est vrai, mais les textes qui en font mention sont tout à fait contemporains des émissions de monnaies mérovingiennes, et depuis le VIIe siècle cette localité n'a cessé d'être importante.

Il existe aussi deux localités du même nom en Poitou, mais elles sont loin d'avoir l'importance historique de notre Martigné, ce sont deux hameaux de quarante à cinquante habitants sur les paroisses d'Avanton et de Chasseneuil (Vienne) ; Martigné-Briand (Maine-et-Loire), paraîtrait mieux fondé à réclamer l'atelier monétaire, mais je ne

connais pas ses titres. N'oublions pas qu'une des deux monnaies décrites ci-dessus a été trouvée dans le Maine, et ajoutons à cet argument décisif la remarque que toutes les deux sont absolument de même style et proviennent par conséquent du même atelier.

Histoire. — En 642, l'évêque saint Hadouin lègue Martigné à la basilique saint Pierre et saint Paul (la Couture) *Villas....* Martiniaco (*Gest. Pont. Pont.*, 50. — *Anal.*, 268.).

En 802, Charlemagne confirme cette possession : *Villa.....* Martiniaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 82. — *Anal.*, 295.)

En 825, Martigné passe à l'abbaye d'Évron et lui est confirmé par Hildebert : *Ecclesiam S. Symphoriani de* Martiniaco. (*Cart. Ebron.*

En 832, Louis-le-Débonnaire en assure les revenus au clergé *de villa* Martiniaco. (*Gest. Ald.*, 14, V. — *Bal.*, 30.)

27° Solesmes. — Solemnis.

Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Sablé, 936 habitants. 22 kil. Nord-Ouest de la Flèche, 4 kil. Nord-Est de Sablé.

Ce nom est emprunté à la langue latine, et la localité est d'origine gallo-romaine si elle n'a pas porté précédemment un autre nom dont *Solemnæ* serait la traduction. Tout induit à penser que ce nom fait allusion à des solemnités du culte gaulois, de même que d'autres lieux sacrés étaient des sanctuaires ou des *Mediolani* gaulois bien avant qu'on leur ait imposé des noms latins tels que *Locus Sanctus* (Lieusaint), *Petraficta* (Pierrefitte), etc.

Auptovaldus, monétaire.

Ce nom paraît mal orthographié s'il n'est pas mal lu ; ce peut être *Audovaldus*. Aucun des préfixes germains usités ne donne la forme AVPT. Suffixe ALT. Cf. *Berto*aldus, etc.

86. SOLEMNIS (rétrograde). Tête à droite.

℟ + AVPTOALDO ? Croix ancrée sur un globe, au-dessus de la croisette initiale de la légende.

F. 202. Poids, 1,15.

Publié par Hucher (*Essai*, etc., p. 702, pl. 1, n° 22.)
— Cartier (*Revue Num.*, 1845, p. 405), *Liste* de 1840, n° 93.
— Combrouse, XLII, n° 16 et L n° 3.

L'antiquité avérée de Sôlesmes, la parfaite conformité de son ancien nom et de la légende monétaire, l'absence d'autres localités qui puissent exercer des revendications sur cette monnaie, puisque le seul autre Solesmes connu situé près de Cambrai est en dehors de la région des croix ancrées, sont des considérations qui me déterminent à me joindre à M. Hucher pour identifier l'atelier monétaire avec la localité célèbre aujourd'hui encore par ses religieux et par les belles sculptures de son prieuré.

Histoire. — Saint Turibe fonde l'église de Solesmes *consecravit ecclesiam .... de* Solemnis (*Gest. Pont. Cen.*, 19, V. — *Anal.* 242.)

En 802, Charlemagne fait rentrer ce bourg dans les possessions de l'église du Mans : *De* Solemnis *villa et vico.* (*Gest. Pont. Cen.*, 81, V°. — *Anal.*, 295.)

En 832, Louis-le-Débonnaire en assure les dîmes au clergé : *De* Solemnis *villa et vico.* (*Gest. Ald.*, 14. — *Bal.*, 30.)

Entre 994 et 1036, mention dans la charte d'Avesgaud de : *S. Petrus de* Solempnis. (*L. B.*, 51, V.)

Entre 1085 et 1097, l'évêque Hoel se retire au monastère de Solesmes : *Hoellus divertit in vicum quem veteri vocabulo* Solemnas *appellant.* (*Gest. Pont. Cen.*, 95, V. — *Anal.* 311.)

On trouve encore les mentions : Solemis, en 1010 (*Histoire de Sablé*), Solismiæ, entre 1168 et 1175. (*Hist. Cult.*)

28° Voivres? — Eovoricus.

Sarthe, arrondissement du Mans, canton de la Suze, 567 habitants. 13 kil. Sud-Ouest du Mans, 5 kil. Nord de la Suze.

Nom gaulois, type **EBORI-ACVS**, « ville sur un cours d'eau ».

Eosenus, monétaire.

Ce nom ne se rencontre pas dans d'autres ateliers. Je le crois tiré du grec ; Εὔξενος hospitalier, peut-être de Εὐγενής, noble.

87. **EOVORICO FIT**. Buste diadêmé à droite ; une ligne de perles borde le contour inférieur de la joue.

℟. + **EOSENVS MONET**. Croix mixte conjuguée avec et sur la croisette initiale.

F. N° 159. Poids, 1,15.

Publié par Combrouse, *Atlas*, pl. XXIV, n° 5.
— Barthélemy, *Man. de Num. mod.*, p. 20, n° 438.

La croix mixte appartient en général à la Touraine ; le collier de perles qui descend du diadême et suit le contour de la joue est, comme nous l'avons vu en commençant, une particularité du *Cenomannicum*. En tenant compte de l'homophonie de *o* et *u*, la prononciation latine de *Eovorico* se traduit par *Eouvourico*, la transposition de *E* et *V*, la chute de la gutturale, phénomènes très ordinaires, donnent la forme *Voueourio*, *Vouevrio*, et c'est précisément celle qu'avait au moyen âge le nom du village de Voivres. — Ce

nom paraît dériver du celtique *Eboriacus*, forme que nous avons déjà étudiée en parlant de l'atelier d'Yvré.

Histoire. — L'église de Voivres était auprès d'une forêt appartenant au comte du Maine, et dont quelques portions furent défrichées au XIe siècle, Ces terres nouvellement défrichées n'avaient pas de paroisse et étaient communes entre le chapitre de Saint-Pierre et l'abbaye de la Couture.

En 1133, l'archevêque de Tours ordonna que si les paroissiens de ces terres fréquentaient l'église de Voivres, les moines auraient la moitié des revenus de la paroisse : *Et si parochiani communium terrarum ad ecclesiam de* Voevrio *perrexerint, ibi habeant monachi medietatem totius parochialis redditus eorum. (Reg. du Chapitre.)*

29e Noyen. — Noviomus.

Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Malicorne, 2,562 habitants. 17 kil. Nord de la Flèche, 6 kil. Nord de Malicorne.

Nom gaulois dont la forme primitive est *Noviomagus*, « nouvelle ville. » Cf. Novio*ritum*, Novio*dunum* et *Roto*magus, *Bilio*magus.

I. Audulfus, monétaire.

Nom franc. Type **ALT-VLF**. Cf. Aud*egiselus*, Aud*ebertus*, Aud*ericus*; *Bert*ulf*us*, *Land*ulf*us*. *Franc*ulf*us*, *Sig*ulf*us*.

Il se rencontre dans les ateliers de *Frisia*, *D..... tastalo? Tolosa*.

Variantes : *Aunulfus*, dans les ateliers de *Turturonno*, *Domniracio*, *Latona vico*, *Argentorato*, *Auscis*, *Aonulfus*, *Verilodio*, etc.

88. + **NOVIOMO**. Tête à droite, nez concave, oreille inverse.

℞. AVDV+LFO +. Croix grecque contonnée aux 1 et 2 de fleurons formés de quatre globules, et aux 3 et 4 de croisettes, sur deux degrés.

P. Précédemment collection Hoffmann, 1874, Vernier, Colson, Cat. 202, Delaage, 1845. Poids, 1,10.

Trouvé près de Noyen dans une excavation de la route de Noyen à Précigné.

Publié par Hucher (*Essai*, p. 700, pl I. n° 15.).

— Cartier (*Notice bibl. sur l'essai de Hucher. Rev. Num.*, 1845, p. 405.).

II. Aigoaldus, monétaire.

Nom franc. Type AIG-ALT. Cf. Aigo*bertus*, Agi*bodius*, Aigi*mundus*, Age*ricus*, *Rico*vald*us*, *Fredo*vald*us*, etc.

Variante : *Aegoaldus*, *Lenna cas.*

89. + NOIOMAVO I. Buste diadêmé à droite. Oreille inverse.

℞. AIGOVALDI MO. Croix ancrée fichée sur un globe.

P. Poids, 1,15.

III. Charisillus, monetaire.

Nom franc. Type HER-GISEL.

Cf. Chari*bertus*, Chari*aldus*, Chari*fredus*, Chari*mundus*, *Alde*gisel*us*, *Berte*gisel*us*, *Munde*gisel*us*, *Frede*gisel*us*.

Ce monétaire a signé des espèces à Amboise, Laigné, *Ticinacum*

90. + NOVIOMO. Tête à droite, cheveux en brosse, oreille inverse. et de grande dimension, lèvres formées de deux traits parallèles, appendice avec une seule perle.

℞. + CHARISILLO. Croix ancrée cantonnée de globules aux 1 et 2 et de croisettes aux 3 et 4, fichée sur un globe entouré de globules.

P. Poids, 1,35.

91. + NOVIOMO. Tête à droite.

℞. + CHARISILLO. Croix ancrée cantonnée de globules aux 1 et 2 et de croisettes aux 3 et 4, fichée sur un globe.

F. (379.) Poids, 1,30. Ancienne collection Rousseau.

Publié par Longpérier, *Notice sur la coll. Rouss.*, p. 64, n° 158.

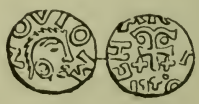

92. NOVIOMO. Tête à droite, cheveux en brosse, oreille inverse et de grande dimension, lèvres parallèles, pas d'appendice perlé.

℞. + CHAR....LO. Croix ancrée cantonnée de globules aux 1 et 2 et de croisettes aux 3 et 4, sur un globe accompagné seulement de deux globules. La croix n'est pas fichée.

Publié par Combrouse, *Atlas*, XLIX.

IV. Basinus, monétaire.

Nom appartenant au répertoire de la basse latinité et qui ne se rencontre pas sur d'autres monnaies.

93. + NOVIOMO FIT. Buste à droite ; longue chevelure en appendice, épaule formée de deux arcs concentriques échelonnés contenant plusieurs globules. (Type cintré et échelonné.)

℟. + BASINV :I: S MON. Croix latine ancrée, accostée de deux globules, sur un globe. La croix est prolongée et conjuguée avec et sous l'I qui coupe le nom du monétaire (influence d'Amboise).

P. Précédemment coll. Dassy, nº 176. Poids, 1,05,

V. Launulfus, monétaire.

Nom franc, adoucissement de Leodulfus. Type : LEVD-VLF.

Cf. Launo*mundus*, Laune*giselus*, Lono*fredus*, Leun*ardus*, Launo*aldus; Teud*ulf*us*, *Bert*ulf*us*, *Rig*ulf*us*, *Sig*ulf*us*, etc.

On trouve les variantes suivantes : *Leunulfus*, à Angers, *Leudulfus*, à Avranches, *Venisciaco*, *Ivegia vico; Leodulfus*, aux ateliers suivants : *Cabanisio*, *Cambarisio*, *Cantoliano*, *Eburio cas*, *Porto veteri*, *Sci Maximini*, *Ariaco*, *Catonaco*.

94. + NOVI + OM. Buste à droite, style de l'appendice échelonné.

℟. + LAVNVLFVS. Croix mixte ancrée, sur un globe.

Je ne saurais dire dans quelle collection est passée cette pièce que j'ai eue sous les yeux.

VI. Audomundus, monétaire.

Nom franc. Type ALT-MVND.

Cf. Alder*icus*, Alde*bertus*. *Berte*mund*us*, *Chari*mund*us*.

On trouve le nom d'*Audemundus* à Vienne et la forme *Audomundus* à Rouen et à *condate vico;* nous avons vu la variante *Ausomundus* au Mans.

95. + NOVIVMV +. Tête à droite, type pur du chaperon perlé.

℟. AVDV+MVND. Croix grecque ancrée conjuguée avec et sous la croisette qui coupe la légende, fichée sur un globe.

P. Publié par Combrouse, pl. XXXIII, n° 15. Poids, 1,12.

Toutes ces monnaies se tiennent comme les anneaux d'une chaîne. Elles offrent tous les caractères du style cénoman, elles sont donc toutes le produit du même atelier et d'un atelier appartenant au Maine. Ce que M. Hucher avait eu la hardiesse de proposer, malgré la célébrité de la ville de Noyon, siège épiscopal de saint Eloi, est confirmé par les arguments décisifs que fournit l'étude du style.

L'ancien nom de *Noviomus* était *Noviomagus;* on en retrouve des traces dans la légende NOIOMAVVS de la monnaie d'*Aigovaldus* et dans la forme *Nimiacus* des titres de Saint-Florent.

La monnaie de Basinus prouve que le buste cintré-échelonné appartient aussi bien au Cenomannicum que le buste cintré-perlé, et vient à l'appui des revendications que le diocèse du Mans peut exercer sur les ateliers de *Martiniacus*, *Bas por*, etc.

Il faut laisser à Noyon (Oise) le triens NOVIOMO-SCI MEDARDI et les monnaies qui ajoutent le mot CIV*itas* au nom de l'atelier (Combrouse, pl. XXXIII, n° 14 et pl. XLIX, n° 4). Je m'abstiens de me prononcer sur le triens NOVIOMO FIT-GENEGISELVS M. (Combrouse, pl. XXXIII, n° 16), n'ayant pas suffisamment étudié les monnaies du Nord-Est de Paris.

Histoire. — Saint Julien fonde l'église de Noyen *Sacravit ecclesias..... de* Noviomo. (*Gest. Pont. Cen.*, 17, V. — *Anal.*, 241.)

En 802, Charlemagne confirme à l'église du Mans, la possession de ce bourg *et de* Noviomo..... *vicis publicis.* (*Gest. Pont. Cen.*, 82. — *Anal.*, 299.)

En 832, Louis-le-Débonnaire en assure les revenus au clergé : *Et de* Noviomo..... *vicis publicis.* (*Gest. Ald.*, 14, V. — *Bal.*, 31.)

Charles-le-Chauve donne Noyen au monastère de Saint-Florent : Nimiacum *villam in pago Cenomannico.* (*Rec. des hist. de Fr.*, VIII, 495, sub voce *Miniacum.*) Les titres de Saint-Florent portent *Nimiacum.*

Vers 1050, Odon, chevalier, donne au monastère de Saint-Vincent l'église

de Saint-Pierre de Noyen : *Dono ecclesiam S. Petri de* Noviomo..... (*Ampl. Coll.*, I, 419.)

En 1097, on trouve Noviomensis *parochia*. (*Ampl. Coll.*, I, 566.)

Puis en 1206 : Novihoinum. (*Cartulaire Saint-Vincent*, 103 v°.)

En 1230, Noemium. (*L. B.*, 50, V.)

En 1547, Noyenneyum. *(Ins. eccl.)*

Le bourg de Noyen, ancien *vicus publicus*, possédait deux paroisses.

30° Neuvy. — Novus vicus.

Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Conlie, 628 habitants (1). 19 kil. Nord-Ouest du Mans, 3 kil. Sud de Conlie.

Nom latin : « Nouveau village ».

I. Fridiricus, monétaire.

Nom franc. Type **FRED-RIC**.

Cf. Fred*oaldus*, Fred*ulfus*, Fred*egiselus*, Fred*emundus*, Fred*egundis*, *Alder*icus, *Bert*ericus, *Theod*ericus, *Mund*ericus.

On trouve la même signature sur des monnaies de Poitiers, d'Ancenis *(Incommonigo)*, de *Viriliacum*.

96. **NOVO VICO**. Buste à double diadême, à droite, oreille inverse ; épaules indiquées par deux arcs doubles échelonnés, contenant chacun un globule.

℟. **FRIDIRICO MONI**. Longue croix latine ancrée, accostée de deux croisettes pattées, soudée sur un anneau.

P. Poids, 1,00.

J'ai déjà publié cette pièce. (*Monn. de Touraine*, *Ann. de Num.*, t. III, p. 117, n° 63. Tirage à part, p. 34, n° 63.)

(1) Y compris la population de la paroisse de St-Julien-en-Champagne.

II. Theodiricus, monétaire.

Nom franc. Type THEVT-RIC.

Cf. Theod*ebertus*, Theud*ulfus*, Theud*egiselus*, Theodo*aldus*, Theuda*charius ; Balderic*us, *Wulfer*icus, *Gunder*icus, *Freder*icus.

On trouve la même signature à Bordeaux, *Theodericia*, Retz, *Viriliacus, Mugrece vico* (Mouroux), Metz.

97. + NOVO VICO. Tête à gauche, coiffée d'une sorte de casque.

℟. THEODORICO M. Croix accostée de deux globules.

Publié par Bouteroue, 354.
— Leblanc, n° 37.
— Combrouse, *Catal.* 575.
— Robert, *Études numismatiques*, p. 159.
— Cartier, *Liste*, 812.

98. + NOVO VICO. Buste diadêmé à droite, épaule en double arc concentrique échelonné, oreille inverse.

℟. TEODIRICO MON. Croix latine cantonnée aux 1 et 2 de deux croisettes, soudée sur un degré.

F. 813. Poids, 1,05.

III. Eud ?, monétaire.

On ne peut savoir si le nom inscrit sur la monnaie est EVD ou TEVD. Dans le premier cas ce serait un nom franc simple probablement dérivé du radical ALT et de sa variante AVD. Cf. *Eodulfus, Eodicius, Eudolenus ;* dans le second cas ce serait l'abréviation de *Theudovaldus* (voir ci-après).

Ce nom ne se retrouve pas dans les autres ateliers.

99. NOVO VIC O. Buste diadêmé et chaperonné ou casqué, (style d'Amboise) au profil concave; les lèvres indiquées par deux globules dans la concavité.

℟. EVD MOI+ ou T+EVD MO rétrograde. Croix grecque pattée fichée sur deux degrés.

P. Poids, 1,05, précédemment coll. Dassy, nº 311.

J'ai déjà publié cette pièce. (*Monn. de Touraine*, *Ann. de Num.*, t. III, p. 93, nº 14. Tirage à part, p. 10, nº 14, vignette.)

IV. Thuevaldus, monétaire.

Nom franc. Type THEVT-ALT.

Cf. Theud*egiselus*, Theod*iricus*, etc.; *Berto*aldus, *Fredo*aldus, etc.

On trouve *Teodovald* sur les monnaies de *Beleavk?* et *Teodoaldus* a *Firruciacum*.

100. + NOVO VICO. Buste à droite, du pur type cénoman au profil concave; double diadème, double casque à volute extérieure, oreille inverse, cou maigre sur un arc de cercle; devant le cou, une rosace formée d'un globule entouré de perles.

℟. + THVEVALDO +. Croix chrismée surmontée d'un globule, cantonnée au premier d'un globule, au deuxième du crochet du chrisme, aux 3 et 4 de deux X, soudée sur un gros globe au-dessus d'un degré (style d'Avranches).

P. Poids, 1,25,

Publié par Fillon. (*Lettres*, etc., p. 85, pl. IV, nº 14.)

J'ai également publié cette monnaie. (*Monn. de Touraine*, *Ann. de Num.*, t. III, p. 114, nº 55.)

101. + THEVALD. Buste diadêmé à droite, le profil du nez est concave ; épaule à double arc concentrique perlé.

℟. NOVO VICO. Croix mixte sur trois degrés, cantonnée d'anneaux aux 1 et 2 et de globules aux 3 et 4.

F. 817. Poids, 1,27.

102. + THEVALD. Buste diadêmé à droite ; épaule à double arc concentrique perlé.

℟. + NOVO VICO. Croix mixte sur deux degrés.

Publié par Combrouse, XXXIII, n° 24.

V. Audolinus, monétaire.

Nom franc latinisé. Type ALT. Diminutif en *olus* avec sous-diminutif en *enus*. Cf. *Bert*olen*us*, *Sig*olen*us*, *Vulf*olen*us*, *Mund*olen*us*, etc.

Cf. *Sanct*us, *Sant*olus, *Sant*olinus ; *Maurus*, *Maur*olus, *Maur*olinus.

103. NOVO VICO. Buste diadêmé à droite avec casque ou chaperon de perles, nez concave, oreille inverse.

℟. AVDOLINV +. Croix latine fichée sur un globe.

P. Poids, 1,15.

J'ai déjà publié cette monnaie. (*Monn. de Touraine*, *loc. cit.*, p, 113, n° 54. Tirage à part, p. 30, n° 54.)

VI. Flanulfus, monétaire.

Nom franc. Types FLAD, (variante de FRED) et VLF.

Cf. Flan*egiselus*, Flad*oaldus ; Ber*tulf*us*, *Sigg*ulf*us*, *Ric*ulf*us*.

Cette forme ne se rencontre pas dans d'autres ateliers, mais on trouve la forme *Fredulfus* à Bourges et à *Breciacum*.

104. NOVO VICO. Buste diadêmé et chaperonné de perles (style d'Amboise). L'épaule en trapèze parti de hachures qui descendent d'une ligne verticale médiane (style d'Angers); croix grecque brochant sur la joue.

℟. FLANVLFV M. Croix épaisse soudée sur un globe.

Publié par Combrouse, *Atlas*, XXXIII, n° 23.

105. FLAVLFO MON. Buste diadêmé à droite.

℟. + NOVO VICO FIT MON. Croix grecque engagée au sommet dans un arc de cercle. Diadême de feuillage intérieur autour du type.

F. 814. Poids, 1,10.

Variété avec FLAFO MON. Combrouse, pl. XXXIII, n° 22.

106. + FLAVLFVS M. Buste diadêmé à droite ; collier de perles ; épaule en arc de cercle rempli de hachures verticales.

℟. + NOVO VICO FIT. Croix latine chrismée, cantonnée aux 1 et 3 d'un G, au 2 du crochet du chrisme, au 4 de A, sur un globe.

F. 815 Poids, 1,27.

107. FLAVLFVS. Buste diadêmé à droite. Diadême très prolongé. Collier de perles, épaule en arc de cercle rempli de hachures verticales.

℟. + NOVO VICO. Croix grecque chrismée, cantonnée aux 1 et 3 de G, au 2 du crochet du chrisme, sur un globe.

P. Poids, 1,15.

VII. Domolus, monétaire.

Pour *Domnolus*, diminutif affectueux de *Domnus* ou *Dominus*.
Nom latin.
On trouve un *Domnolus* à Châlon.

108. + NOVO VICO. Tête barbue à droite, sur la croisette initiale.

℟. DOMOLO MO. Croix de saint Pierre ancrée, sur un globe et trois degrés.

Publié par Combrouse, *Atlas*, XXXIII, 21. *Catal.*, 574.
— Hucher, *loc. cit.*, p. 702.
— Cartier, *Revue Num.*, 1845, p. 405.

109. + NOVO VICO. Tête à droite sur la croisette initiale.

℟. DOMOLO MO. Croix ancrée sur trois degrés.

F. 816. Poids, 1,27.

VIII. Iviosone? monétaire.

Il est impossible de discuter cette forme de nom qui est très probablement le résultat d'une altération commise par le graveur, c'est-à-dire une immobilisation. Si l'on considère la terminaison ISONE comme ayant été précédemment MONE, ce qui est très probable, le nom se réduit à IVIO, mais il serait imprudent de former des conjectures sur une hypothèse.

110. VONO VICO (rétrograde). Buste grossier à gauche.

℟. + IVIOISONE. Croix longue fichée sur un globe, accostée de deux globules.

P. Poids, 1,08.

Il existe en Touraine sur les confins du Maine, un bourg appelé Neuvy-le-Roi, ancien chef-lieu d'une viguerie. Avant d'avoir entrepris la recherche des monnaies cénomanes j'avais, sans hésitations, attribué à cette localité, les monnaies que je viens de décrire, en constatant que leur style les rattachait au Maine.

Aujourd'hui je les restitue au Neuvy cénoman dont je ne connaissais pas l'existence quand j'ai fait ma recherche des monnaies de Touraine. Non-seulement j'y suis autorisé par

l'ancienneté du lieu en même temps que contraint par le style de la monnaie, mais encore la rédaction de la légende m'en fait une loi ; en effet le Neuvy de Touraine est appelé par Grégoire de Tours *Novicensis vicus*, ce qui prouve que le nom primitif *Novus vicus* était dès le VIe siècle contracté en *Novicus*. La donation de Fulcrade à Saint-Martin de Tours donne à peu près la même forme : *In vicaria Noviacensi*. Au contraire tous les textes relatifs au Neuvy cénoman, avant comme après l'époque où fut frappée la monnaie, portent la forme pure *Novus vicus* exactement comme les légendes des monnaies. On voit que je défends les droits du *Cenomannicum* avec plus d'ardeur que M. Hucher lui-même, puisque notre président s'est contenté de réclamer, sous toutes réserves, la monnaie de Domolus, laissant les autres pièces *Novus vicus* au Neufvic de Lorraine. Du reste le savant académicien Robert, si bon juge en pareille matière, lorsqu'il a inventorié les monnaies du Nord-Est de la Gaule, a répudié toutes les espèces à la légende NOVO VICO, en constatant qu'aucune d'elles n'avait le style austrasien. M. Fillon (*loc. cit.*), attribue la monnaie de Theuvald à Novy, canton de Rethel, parcequ'il y trouve une certaine analogie avec une monnaie de Mouzon. M. Deloche qui réclame pour Nouic, en Limousin, plusieurs monnaies à la légende NOVO VICO, constate qu'au Cabinet de France on a laissé aux incertaines le NOVO VICO FIT MON - FLAVLFO mais qu'on y a mis, à tort selon lui, une étiquette tendant à le faire attribuer à la cité d'Angers. Dans cette circonstance le Cabinet de France s'est trouvé plus rapproché de la vérité que M. Deloche. Une monnaie de Séez, SAIVS CIVITA - MVNNVS MONI nous présente au revers une croix dont la haste est engagée dans un demi-cercle ; c'est encore un indice de région qui m'engage à chercher dans le voisinage du diocèse de Séez l'atelier d'émission des triens FLAVLFO MON - NOVO VICO FIT MON.

Histoire. — Neuvy fut un *vicus publicus* et le chef-lieu d'une viguerie. L'évêque Turibe y établit une église : *Consecravit ecclesias..... de* Novo vico. (*Gest. Pont. Cen.*, 19, V. -- *Anal.*, 242.)

En 802, Charlemagne confirme la possession de ce bourg à l'église du Mans : ..... *et* Novivico..... *vicis publicis.* (*Gest. Pont. Cen.*, 82. — *Anal.*, 295.)

En 832, Louis-le-Débonnaire en maintient les revenus au clergé : .... *et* Novivico..... *vicis publicis.* (*Gest. Ald.*, 14, V. — *Bal.*, 31. Sub voce *Noviomor.*)

En 1209, on trouve la forme *Noviz : Ecclesia de* Noviz. (*Cart. Cult.*)

31° Brulon. — Brucilon.

Sarthe, arrondissement de la Flèche, chef-lieu de canton, 1715 habitants. 28 kil. Nord-Nord-Est de la Flèche.

Ce nom me paraît gaulois. Cf. *Gavaronnum.*

Irulfus, monétaire.

Nom franc. Prototypes **AIG-VLF.**

Cf. Air*oenus*, Air*valdus*, Aigo*marus*, Aig*obertus*, Aig*aharius*, Ago*brandus ; Bert*ulf*us, Sigg*ulf*us, Baud*ulf*us*, etc.

Ce monétaire ne se trouve pas ailleurs, mais on rencontre : *Idulfus* à Naix ; *Aegulfus* à *Tidiriciacum* et *Viriacus vicus ; Agiulfus* à *Aventecus ; Aigiulfus* à *Jusliacus ; Aigulfus* à *Sella vicus, Wagias vicus*, *Brienno ; Airulfus* à *Bainisso ; Aiulfus* à *Vernus vicus.*

Je crois que le prototype est *Aigulfus* et que le *g* s'est changé en *r* comme cela arrive dans la prononciation des Espagnols, qui disent « Rénéral » pour « Général ».

111. **BRVCIRON** + ou **BRVCILON** +. Buste orné d'un double diadème et d'un casque perlé, à droite ; oreille inverse de grande dimension, lèvres indiquées par deux traits formant un angle ; tendance au profil concave, épaule à double arc concentrique perlé.

℟. IRVLFVS M. Croix mixte cantonnée aux 1 et 2 de deux X, aux 3 et 4 de deux globules, sur trois degrés ; sous chacun des deux degrés inférieurs, une ligne de perles. (Style des revers de la presqu'île de Coutance.)

F. Précédemment collection Rollin. Poids, 1,14.

112. BR....ON. Buste diadémé à droite, oreille inverse, épaule en double arc de cercle perlé.

℟. IRVLF. Croix semblable à celle de la monnaie précédente.

F. Classé aux ateliers non déterminés. Variété de la monnaie précédente.

Tous les détails artistiques de ces monnaies appartiennent au *Cenomannicum* ou trahissent l'influence des foyers voisins de ce diocèse ; le casque perlé (chaperon) vient d'Amboise, le revers tout entier est emprunté aux monnaies de la Basse-Normandie, Avranches, Saint-Lô, Coutance, Cherbourg.

Brûlon s'appelait *Brucilonnum ;* la légende monétaire semble être plutôt *Bruciron*, mais le rotacisme est un accident si fréquent et si naturel que cette légère nuance entre les textes et l'inscription monétaire n'est pas une objection sérieuse à l'identification que je propose. Les graveurs de monnaies, gens en général peu lettrés, étaient portés à écrire les consonnes d'après leur manière de les articuler.

Histoire. — Saint Julien consacre l'église de Brûlon : *De* Brucilonno. (*Gest. Pont. Cen.*, 17. — *Anal.*, 241.)

En 832 Louis-le-Débonnaire confirme les dîmes à l'église du Mans : *Et* Brulor *et Sogonna vicis publicis.* (*Gest. Ald.*, 14. — *Bal.*, 30.)

On trouve dans une charte de l'an 1068 : *Burchardus de Castello* Bruslonis..... *ecclesiæ S. Petri de Castro* Bruslonis..... *Ivo de Mota* Brusloni. (*Hist. Cult.*)

On trouve encore en 1100 : *Wauterius de* Bruslon. (*Ampl. coll.*, I. 571.)

En 1151, Payen de Montdoubleau obtient de l'évêque la permission de démolir la vieille église : *Paganus de Monte Dubletti orat ut Capella quæ in oppido de* Bruslone *ab antiquo fundata erat, funditus deleretur ; quod concessit Guillelmus episcopus.* (*Hist. Cult.*)

32° Poillé. — Pauliacus.

Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Brûlon, 1202 habitants. 26 hil. Nord-Ouest de la Flèche, 5 kil. Sud-Sud-Ouest de Brûlon.

Ce nom gallo-romain peut signifier « habitation de Paulus », ou résidence marécageuse », Paoul, en gaulois signifiait « Marais ».

Je dois déclarer que je ne décris la monnaie de Sesoaldus qu'à titre de simple renseignement, parceque je crois qu'elle appartient à Pouillé, près Montrichard (Loir-et-Cher). La monnaie de *Daulfus* peut également être revendiquée par la Touraine, mais les droits du Maine étant à peu près égaux je ne puis la passer sous silence. J'en dirais presque autant des monnaies de Leudovaldus.

I. Sesoaldus, monétaire.

Nom franc qui me paraît être un adoucissement de *Sigoaldus*. Types SIG - ALT. Cf. Sig*ofredus*, Sig*ibertus*, Sic*chramnus ; Berto*ald*us*, *Leudo*ald*us*, etc.

On trouve un monétaire du même nom à Clermont.

113. PAVLIACO FIT. Buste diadêmé et casqué ou chaperonné de perles, à droite. (Style d'Amboise très caractérisé.) Épaule en trapèze orné de perles ; diadême vertical saillant au sommet de la tête et courbé à la nuque.

℞. SESOALDO MO. Croix latine sur un degré.

P. Poids, 1,15.

J'ai déjà publié cette monnaie. (*Ann. de la Soc. de Num.*, t. III, p. 120 n° 72, vignette. Tirage à part, p. 37, n° 72.)

II. Daulfus, monétaire.

Nom franc. Type DAG - VLF.

Cf. Dac*cho*, Dag*obertus*, Dag*omarus*, Dac*olenus*, Dac*oaldus ; Sig*ulf*us*, *Bert*ulf*us*, *Aud*ulf*us*.

Ce nom est encore écrit *Daulfus* à Limoges, Quentovic, *Boneculias*, et l'on rencontre *Dagulfus* à Quentovic, *Dolus vicus, Donicia vicus.*

114. PAVLIACVM FIIT. Type sans tête, chrisme au crochet tourné à gauche, et au X brochant sur la haste, soudé sur une base carrée.

℟. DAVLFVS MVNE. Longue croix chrismée avec le crochet tourné à gauche, soudée sur une base et entourée d'une couronne de perles interrompue par le pied de la croix. (Style de Touraine.)

P. Poids, 1,15.

Publié par moi, *Ann. de la Soc. de Num.* (T. III, p. 120, n° 71, vignettes. Tirage à part, p. 37, n° 71.)

III. Leudovaldus, monétaire.

Nom franc. Type LEVT - ALT.

Cf. Leud*ulfus*, Leud*egiselus*, Leud*obertus*, Leo*fredus ; Bert*oald*us*, *Sigo*ald*us*, *Fredo*ald*us*.

On trouve *Ledoaldus* à *Antebrinnacum ; Leodardus* à *Cesemus ; Leodaredus* à *Novus vicus ; Leodoaldus* à *Agro*, et *Clote ; Leubova* et *Leubovald* (pour *Leudovald*) à *Auciacus ; Leudovaldus* à *Meronnus Domus* et *Luebaldus* (pour *Leudaldus*) à *Castra vicus.*

115. : PAVLIACO +. Tête au type pur et complet de l'appendice perlé, à droite.

℟. LEVDOVALDO. Croix ancrée et fichée sur un globe.

P. Poids, 1,15. Ancienne coll. Dassy, nº 315.

Publié par moi. (*Ann. de la Soc. de Num.*, t. III, p. 121, nº 73, vignette. Tirage à part, p. 38, nº 73.)

116. PAOLIACO +. Buste diadêmé à droite; épaule en arc de cercle bordé de perles.

℟. LEDO+VALD. Croix ancrée soudée sur un globe, conjuguée avec et sous la croisette de la légende.

Publié par Combrouse, *Atlas* XXXVI, nº 2.

— Deloche (*Rev. Num.*, 1862, p. 440, nº 92, et *Monnaies du Limousin*, p. 212.); avec attribution à Pauliac (Charente).

M. Deloche réclame avec hésitation pour le Limousin la monnaie PAOLIACO - LEDOVALD, il l'aurait rejetée s'il avait connu l'exemplaire varié qui faisait partie de la collection Dassy car le style de l'appendice perlé est complétement étranger à cette province. Il est donc inutile de reproduire ici les textes cités par le savant académicien et qui font remonter Pauliac (Corrèze) au Xe siècle, et Pauliac (Charente) au IXe. M. Deloche a lu *Gundovald* au lieu de *Ledovald* parceque sur l'exemplaire qu'il a étudié les trois premières lettres sont rognées; on distingue pourtant quelques portions de ces lettres qui donnent LED et non GVND.

Pouillé, en Touraine (Loir-et-Cher), a sur son territoire un menhir, au lieu dit Pierrefitte. En 1214 une charte de Pontlevoy, le plus ancien texte connu qui mentionne cette localité, cite: *Poilleium*. (Maan, p. 133. — Mabille, *Divis. géogr. de la Touraine*, p. 74.)

Tous les Pauliac, Pouillé, Poillé, Pouilly, etc., sont anciens et d'origine gauloise ou gallo-romaine.

Histoire. — Saint Liboire consacre l'église de Poillé : *Sacravit ecclesias ..... de* Poliaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 20, V. — *Anal.*, 243.)

En 1120, Poillé était fort important, car les moines de la Couture pour désintéresser Jean de Poillé des droits auxquels il prétendait sur les revenus de l'église, lui accordèrent une pension annuelle de cinquante sols du Mans : *Conventio super ecclesiam de* Poille.... *concesserunt ei quinquagenta solidos Cenomannicos sub annuâ pensione.* (*Hist. Cult.*)

5° ARCHIDIACONÉ DE LAVAL.

A. Doyenné de Laval : 33 paroisses.

IVe siècle.	Andoliacus	Andouillé.
	Candiacus	Changé.
	Cauciacus	Cossé-le-Vivien.
	Colonica	Quelaines.
	Comni	Cosmes.
	Ruiliacus	Ruillé-le-Gravelais.
Ve —	Buxiolus	Saint-Jean-sur-Mayenne
VIIe —	Fanum Vicinoniæ.	Saint-Pierre-de-la-Cour.
	Hiliacus	Ahuillé.
VIIIe —	Fol	St-Germain-le-Fouilloux.
IXe —	Curtis villa	Courbeveille.

B. Doyenné d'Évron : 32 paroisses.

IVe siècle.	Aciacus	Assé-le-Béranger.
	Aurionnum	Évron.
VIIe —	Auliacus	Moulai.
	Ausciacus	Isé.
	Baudiaca	Bais.
	Brea	Brée.
	Comariagus	Commer.
	Jona	Sainte-Gemmes-le-Robert
	Mansio	Mézangers.
	Tridens	Trans.
VIIIe —	Bisigarium	Deux-Évailles.
	Caladunnum	Châlons.
Xe —	Balangeacus	Belgeart.
	Balgiacus	La Bazoche-Montpinçon.
	Basilgeacus	La Bazouge-des-Alleux.

Xe siècle.	Campus Genestosus	Champgeneteux.
	Castra	Châtres.
	Mons Securus	Montsûrs.
	Nigellus	Neau.
	Sancta Suzanna	Sainte-Suzanne.
	Tortiacus	Torcé.
	Vivaria	Viviers.
	Vulteriacus	Voutré.

C. Doyenné de Mayenne : 11 paroisses.

IVe siècle.	Patriciacus.	Parigné-sur-Braye.
	Placiacus.	Placé.
VIIIe —	Meduana.	Mayenne.

D. Doyenné d'Ernée : 26 paroisses.

IVe siècle.	Burgodenum	Bourgon.
	Crucilia	La Croixille.
	Jaconum	La Baconnière.
	Landa	Les Landes.
	Montiniacus	Montenay.
IXe —	Calsanum	Chailland.
Xe —	Centrannum	Saint-Berthevin.

Ateliers monétaires de l'Archidiaconé de Laval.

33.	Aron	*Originus*	Aron.
34.	Izé	*Baudigiselus*	Camp. Ausciaco.
35.	Placé	*Leudolenus*	Palaciaco.
36.	Mayenne	Illisible	Meodena.

On trouvera plus loin parmi les ateliers annexés ou détachés la description d'une monnaie de Fleurigné, localité du diocèse de Rennes, située sur la limite du doyenné d'Ernée, près de Fougères.

33° Aron. — Aron.

Mayenne, arrondissement et canton de Mayenne, 1900 habitants. 4 kil. Est de Mayenne.

Nom composé de deux mots gaulois qui semblent avoir le même sens de cours d'eau : AR - ONA. Cf. Aar, *Saogona*, *Axona*, *Scarpôna*, etc.

Origenus, monétaire.

Nom latin tiré du grec.

117. ORIGINO. Buste grossier à droite, œil annulaire.

℞. + ARON. Croix ancrée accostée de deux globules et conjuguée sur la croisette initiale.

P. Poids, 1.10, et collection Rothschild.

Le type d'Aron est composé sous l'influence de divers styles ; style de Blois (appendice perlé), style d'Amboise (tête chaperonnée et croix mixte haussée) ; style d'Avranches (croix accostée).

Il est difficile de mieux identifier cette monnaie qu'avec le village d'Aron, dont le nom, par un grand hazard, s'est conservé absolument sans altération. Ce nom est emprunté au cours d'eau qu'une voie romaine traversait sans doute en ce lieu. La rivière d'Aron arrosait l'ancienne cité des Diablintes. (V. Jublains.)

Histoire. — En 1125, Hildebert confirme à l'abbaye d'Évron l'église de Saint-Martin d'Aron : *Ecclesiam S. Martini de* Araone. (*Cart. Ebron.*)

On trouve en 1126 *Hugo de* Arum. (*Gest. Pont. Cen.*, 111. — *Anal.*, 323.) En 1325, *Guillelmus de* Aronio. (*L. B.*, 35, V.

Aron fait partie de l'ancien territoire des Diablintes et était compris dans le doyenné d'Évron.

34° Ausciacus. — Isé.

Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Bais, 1885 habitants. 24 kil. Est-Sud-Est de Mayenne, 4 kil. Est-Sud-Est de Bais.

Nom gaulois AVSC - AC ; les *Ausci* étaient, suivant Pomponius Mela, le peuple le plus illustre de l'Aquitaine. César les mentionne, et leur nom est écrit en grosses lettres sur la carte de Peutinger. Peut-être Isé fut-il à l'origine le domaine d'un riche Auscien.

Baudegiselus, monétaire.

Nom franc formé sur les types BALD - GISEL ; a produit Baudille comme *Wandregiselus* Vandrille, *Bertegiselus* Bertille.

Cf. Baud*ulfus*, Bald*ericus*, Baut*harius*, etc. ; *Lande*giselus, *Theude*giselus, *Gunde*giselus, etc.

Ce nom se rencontre à Chalon-sur-Saône, et dans les ateliers de *Userca* (Uzerche), *Campaniacum*, *Alficum*, *Serotennum*, *Borgoianum ? Nausso ?* et avec diverses altérations à *Nigroloto*, *Camaraco*, Bordeaux, etc.

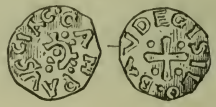

118. CAMPAVSCIAC. Tête à gauche, avec des débris du diadême proéminent (style tourangeau) et du chaperon perlé (style d'Amboise).

℞. BAVDIGISELO. Croix grecque cantonnée de quatre globules.

F. 761. Poids, 1,35.

La seule présence de la syllabe CAMP, précédant le nom d'*Ausciacus*, me porterait à chercher dans le Maine cette localité, parceque le qualificatif *Campus* se rencontre très souvent dans cette province ; je ne le trouve que deux fois dans la liste des ateliers mérovingiens, et il est joint à deux noms de localités cénomanes, Tresson et Izé. Je lui crois une très grande analogie avec le *Mallum* des monnaies austrasiennes ; il a une parenté incontestable avec les locutions militaires *Camp*, *Campement*, *faire campagne*, *aide de camp*, *maréchal de camp*, et en même temps fait penser aux antiques traditions commerciales qui se sont perpétuées dans les *Champs de foire* modernes. Au *Mallum* s'attachait l'idée politique et judiciaire d'assises rendues en plein air ; serait-ce téméraire de rattacher la même idée à l'origine des champs de foire, en cherchant l'étymologie de foire dans le mot latin *forum [forum Segusiavorum* (Feurs), *forum Julii* (Fréjus), *forum Trajani ?]*. Trouverait-on la même origine aux antiques *fueros* des provinces basques ? Je n'insiste pas sur ces hypothèses qui sont étrangères à la numismatique et je me borne à dire, d'abord que la syllabe CAMP s'est aggrégée au nom d'*Ausciacus* comme substantif qualificatif, et ne fait pas partie du nom primitif lequel est complet dans sa forme *Ausciacus*, ensuite que les localités qualifiées *Campi* sont très nombreuses dans le Maine, — Champgenteux (IVe siècle), Champdaulfe (VIe siècle), *Campus Locogiacensis* (id.), Champfrémond, Champsegré, Champfleur, Champrond, etc., etc. ; enfin, et c'est là mon principal argument : le style du triens *Campausciaco - Baudegiselus* justifie complétement l'attribution que je propose.

Je viens de nommer *Champdaulfe* et *Champfremond*, Daulfe est un monétaire de Poillé, Frémond est le monétaire ordinaire de Fyé. Est-ce un hazard qui inscrit les mêmes noms sur la carte géographique et sur les monnaies ? je ne le crois pas.

Histoire. — En 642, l'évêque Hadouin lègue le village d'Izé au monastère d'Évron, dont il est le fondateur. *Dono similiter* Ausciaco (*Gest. Pont. Cen.*, 50, V. — *Anal.*, 268.).

En 988, Robert, vicomte de Blois, relève le monastère d'Évron de ses ruines et lui rend l'église et la seigneurie d'Izé : *Dedit necnon ecclesiam de* Isiaco *cum ipsa potestate.* (*Cart. Ebr.*)

35° Palaciacum. — Placé.

Mayenne, arrondissement et canton de Mayenne, 1160 habitants. 11 kil. Sud-Ouest de Mayenne.

Nom gallo-romain formé du mot latin *Palatium* avec addition du suffixe AC ; lieu habité, domaine.

Leudolenus, monétaire.

Nom franc (LEVD) latinisé par l'adjonction des deux diminutifs affectueux OL et EN. Cf. *Wulf*-ol-en-*us*, *Mund*-ol-en-*us*, *Franc*-ol-en-*us*, etc.

On peut trouver aussi Leudol*us*, et Leuden*us*.

Le même nom de monétaire se retrouve sous les formes suivantes : Leudolinus, à Vosnon ; Leudelinus, à Clermont et à Chalons-sur-Marne ; Leubolenus, à Dijon ; Leodolenus, à *Ividius vicus ;* Ledelenus, à *Artona vicus.*

119. LEVDOLENO. Personnage debout tenant une croix à gauche, et posé sur une base ornée de hachures verticales.

℞. + PALACIACO. Petite croix grecque dans un diadême formé d'un simple filet circulaire et dont les rubans d'attache sont indiqués par deux appendices formant volute dans la zône de la légende des deux côtés de la croisette (1).

P. Poids, 1 gramme.

(1) Par suite d'inadvertances du dessinateur et du clicheur, le revers de notre vignette est mal disposé et l'un des deux rubans d'attache n'est pas figuré.

Le revers reproduit exactement celui d'une monnaie de Champéon au type des deux saints dans une barque ; il prouve d'une manière incontestable que *Palaciacum* est rapproché de *Cambidonnum*. Nous savons de plus par les monnaies de Poillé, de Nuillé, d'Entramnes, de Jublains, de Champéon que c'est surtout dans l'ouest du *Cenomannicum* qu'on rencontre des types sans buste royal. L'attribution de *Palaciacum* à Placé est donc très satisfaisante ; les titres historiques de Placé ne laissent rien à désirer. La monnaie restitue l'ancien nom formé sur le mot latin *Palatium ;* ce nom, dans les plus anciennes chartes connues est altéré et a perdu la voyelle de la première syllabe.

Histoire. — Saint Turibe fonde l'église de Placé : *Sacravit ecclesias..... de* Placiaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 19, V. — *Anal.*, 242.)

En 796, Charlemagne fait rentrer à l'église du Mans plusieurs biens qu'elle avait perdus : *Cum vicis canonicis.....* Placiacum *et Oxellum.* (*Gest. Pont. Cen.*, 80. — *Anal.*, 293 ; sub voce *Flaciaco.*)

En 840, Louis-le-Débonnaire confirme cet acte dans les mêmes termes. (*Gest. Ald*, 17. — *Bal.*, 40.)

Entre 1165 et 1186 on trouve *Juhellus de* Placeio qui dispute Placé aux moines de Saint-Florent et le remet à l'évêque du Mans, lequel le rend aux moines. (*Livre rouge de Saint-Florent*, 36.)

En 1198, Juhel III de Mayenne fonde à Placé le prieuré de Montguion et lui donne notamment un étang du même nom, *stagnum de* Placeio. (*Hist. de Sablé*, 359.)

36° Meduana. — Mayenne.

Mayenne, chef-lieu d'arrondissement, 10,130 habitants.

Nom gaulois emprunté à un cours d'eau : MEDI - ONA. Signification probable « le cours d'eau du milieu ».

Monétaire : Nom illisible, la légende du revers étant immobilisée et devenue méconnaissable.

120. MEODENA C. Tête grossière à gauche, style de l'appendice perlé.

℞. Illisible. Croix mixte ancrée, cantonnée de quatre globules.

P. Poids, 1,30.

Cette monnaie est du même style que celle d'Aron ; les trois influences que j'ai signalées à propos de la monnaie d'Aron sont encore plus accentuées ici. La légende du droit est altérée par une transposition de lettres et devrait être MEDOENA, ce qui est presque l'équivallent de MEDVANA. Je pense que la forme primitive était *Mediona*. Il est intéressant de comparer ce nom gaulois à *Inter amnes* qui a presque le même sens en latin. Remarquons que la légende monétaire désigne ce lieu comme un *Castrum*, tandis que le plus ancien texte connu faisant mention de Mayenne le qualifie simple *villa*, mais d'autres textes fort reculés sont d'accord avec la monnaie et confirment la désignation du *Castrum*.

Histoire. — Vers 778, Charlemagne fait rendre à l'église du Mans, plusieurs domaines : *Gloriosus rex Carolus..... reddidit..... et villas aliquas, id est* Meduanam. (*Gest. Pont. Cen.*, 76, V. — *Anal.*, 290, sub voce *Melduanam.*)

Entre les années 1097 et 1125, l'évêque Hildebert confirme les possessions de l'abbaye de Marmoutier : *Capellam castri* Meduanæ, *ecclesiam Sanctæ Mariæ ejusdem Castri, Sancti Martini de ejusdem Castro.* (*Hist. Maj. Mon.*)

6° ARCHIDIACONÉ DE MONTFORT.

A. Doyenné de Montfort : 35 paroisses.

IVe siècle.	Campaniacus	Champagné.
	Coldriciolus	Coudrecieux.
	Conedralium	Connerré.
	Geneda	Pont-de-Gennes.
	Longa Aqua	Le Luart.
	Silviacus	Sillé-le-Philippe.
VIe —	Nulliacus	Nuillé-le-Jalais.
VIIe —	Dolus	Dollon.
	Sitriacus	Soulitré.
	Tauriniacus	Thorigné.
	Thuffiacus	Tuffé.
IXe —	Banniolum	Saint-Corneille.
	Bonlidus	Bouloire.
	Calla	Challes.
Xe —	Curfundanæ	Surfonds.
	Volonacus	Volnay.

B. Doyenné de Bonnétable : 15 paroisses.

IVe siècle.	Ala	Aulaines.
	Vernum	Saint-Cosme-de-Vair.
IXe —	Contrella	Contres.
	Rivus petrosus	Rouperroux.

C. Doyenné de La Ferté : 27 paroisses.

IVe siècle.	Busiacus	Boessé-le-Sec.
	Centon	Ceton.
	Corma	Cormes.

VIe siècle.	S. Baomadus	Saint-Bomer.
VIIe —	Appiacus	Saint-Ulphace.
	Boalcha	La Bosse.
	Kairacus	Cherré.
VIIIe —	Abaciacus	Avézé.
IXe —	Gres	Gréez.
X^e —	Curtis Genardi	Courgenard.
	S. Johannes	Saint-Jean-des-Échelles.
	Maiderollæ	Lamnay.

D. Doyenné de Saint-Calais : 29 paroisses.

IVe siècle.	Baliau	Baillou.
	Maduallum (1)	Saint-Calais.
	Saviniacus	Savigny-sur-Braye.
	Tricio	Tresson.
VIe —	Berofacium	Berfay.
	Vicus Brigiæ	Vibraye.
	Majoroliæ	Marolles.
VIe —	Raallum	Rahay.
	Senmurus	Semur.
IXe —	Confluentium	Conflans.
	Simpliciacus	Saint-Cyr-de-Sargé.
	Vicetus	Saint-Gervais-de-Vic.

Ateliers monétaires de l'archidiaconé de Montfort.

37	Sillé-le-Philippe	*Ginnicisilus*	Silviaco.
38	Bouloire	*Magnidius*	Bolodro.

(1) Ce répertoire étant emprunté à l'ouvrage de Cauvin, j'ai laissé subsister l'erreur que ce savant avait reconnue lui-même et rectifiée dans le supplément à sa géographie du Maine. Au lieu de *Maduallum* il faut lire *Casa Gajani*. Quant à *Matovallum*, son véritable emplacement est *Bonneveau*, Loir-et-Cher, archidiaconé de Château-du-Loir, doyenné de Trôo. (Voir plus haut.)

39 Loudon	1° *Redulfus*	Leuduno, Laudunos
	2° *Badulfus.*	
40 St-Cosme-de-Vair	*Aiulfus*	Verno.
41 Cormes	1° Dagobert I	Corma.
	2° *Badolenus.*	
	3° *Gundebertus.*	
	4° *Gundericus.*	
42 Baillou	*Gundobodes*	Bauciall(.
43 Saint-Calais		Scs Krilefus.
44 Tresson	*Medulus*	Campo Trecio.
45 Vibraye	*Willulfus*	Braia.
46 Vancé ?	*Leudulfus*	Venisciaco.

37° Sillé-le-Philippe. — Silviacus.

Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Montfort, 878 habitants. 15 kil. Nord-Est du Mans, 7 kil. Nord-Nord-Ouest de Montfort.

Nom gallo-romain composé du latin **SILVA**, forêt, et du suffixe **AC**, lieu habité.

Ginnicisilus, monétaire.

Nom gaulois francisé. Gaul. **GEN** (Cf Gen*ovefa*, Gen*novius*, Gen*ulfus*). Germ. **GISEL** (Cf. *Berte*gisel*us*, etc.). Ce nom est inscrit sous la forme *Genegiselus* sur une monnaie de *Noviomus*.

121. + **SILVIACO**. Tête au type de l'appendice perlé, à droite.

℟. + ...NICISILVS? Croix ancrée cantonnée de quatre globules, sur un globe.

Trouvé à la Baugisière. Poids, 24 grains.

Publié par Fillon, *Revue Num.*, 1845, p. 21, pl. I, n° 12.

122. + SILVIAC. Tête à l'appendice perlé à droite.

℟. + GINNICISILV. Croix grecque ancrée, cantonnée de 4 globules, au-dessus d'un globe.

F. (201.) Poids, 1,22.

M. Fillon a d'abord attribué cette monnaie à Samer-aux-Bois, près Boulogne-sur-Mer ; la vie de saint Vulmer cite en effet une localité de ce nom existant au VIIe siècle : *in pago Bononiense*, *in villa Silviaco nuncupata* (D. Bouquet, t. III, p. 625) ; puis, rectifiant son attribution (*Revue Num.*, 1845, p. 167), le même auteur a fait remarquer que *Silviacum* est une résidence royale d'où Louis-le-Débonnaire a daté une charte du 3 août 830, en faveur des moines de Noirmoutiers : *Actum Silviaco palatio* (D. Bouquet, t. VI, 563) ; ce lieu serait, suivant Mabillon, Servais, près La Fère.

La monnaie que je viens de décrire ne peut appartenir ni à Samer, ni à Servais. Le diocèse du Mans au contraire peut la réclamer à la charge de prouver qu'il a un *Silviacum* remontant à l'époque mérovingienne. Or il en a deux, et l'ancienneté de Sillé-le-Philippe est parfaitement établie, son nom était *Silviacum*, il est plus rapproché de Blois et Vendôme que Sillé-le-Guillaume, et Blois et Vendôme sont les foyers du type de l'appendice perlé ; l'attribution de notre monnaie à Sillé-le-Philippe est donc très rationnelle.

Histoire. — Saint Liboire fonde une église à Sillé : *fecit ecclesias ..... de* Silviaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 20, V. — *Anal.* 243 ; sub voce *Silviaco.*)

En 774, l'évêque Gauziolène meurt dans ce bourg : *In villâ..... cujus vocabulum est* Silviacus *obiit.* (*Gest. Pont. Cen.*, 75. — *Anal.* 289.)

Sillé fut le chef-lieu d'une *Condita* (contrée) sous Charlemagne : *De Curte Busanæ et de Monte Ebretamno, in Conditâ* Siliacense. (*Ampl. Coll.*)

38° Bouloire. — Bolodrum.

Arrondissement de Saint-Calais, chef-lieu de canton, 2,193 habitants, à 16 kil. Nord-Ouest de Saint-Calais.

Nom gaulois formé sur le type BOLO - DVRVM. On sait par un texte de la vie de saint Oyan que *Durum*, équivallent de l'allemand *Thur*, signifie *porte*. Le radical DVRVM entre dans la composition d'un grand nombre de noms gaulois et paraît signifier *porte de temple ;* on le rencontre comme préfixe dans Duro *catalauni* (Chalons), Doro*verni* (Cantorbéry), Dra*vernum* (Draveil), mais il apparaît ordinairement comme suffixe et a produit invariablement des noms modernes en *re : Autissio*durum, Auxerre ; *Terno*durum, Tonnerre ; *Isarno*durum, Ysernore, *Hiccio*durum, Issoire ; *Isio*durum, Izeure ; *Dio*durum, Jouarre ; *Brivo*durum, Briare ; *Nemeto*durum, Nanterre ; *Orci*durum, Ocquerre ; *Pleio*durum, Pleurre ; *Epomanduo*durum, Mandeurre ; *Solo*durum, Soleure, etc. On retrouve dans les radicaux qui précèdent la terminaison *durum* des noms de divinités : *Autis*, *Taraunus, Isis*, *Dios*, *Orcus* et des qualificatifs comme *Isarnos* (de fer), *Nemet* (du bois sacré) *Briv* (du pont). Bouloire n'est pas la seule localité française dont le nom soit formé sur les mêmes radicaux, on trouve Bouleurs (Seine-et-Marne), Boularre (Aisne).

Magnidius, monétaire.

Nom d'apparence hybride dont le préfixe MAGN est latin et le suffixe Εἶδος semble emprunté à la langue grecque. Je le traduirais volontiers par les mots : « A l'aspect grandiose ». C'est ainsi qu'on trouve sur les monnaies mérovingiennes les noms de *Aredius*, *Astidius*, *Nymphidius*,

Anthidius, qui me paraissent signifier : « Semblable à Mars, à une ville forte, à une nymphe, à une fleur. » — Ce nom se retrouve sur la monnaie de Bourgoin (Isère).

123. + BOLODRO. Tête au type pur de l'appendice perlé.

℟. MAGNIDIVS. Croix ancrée.

F. 883. Poids, 1,20.

J'ai dit plus haut (voyez Yvré-l'Évêque) par quelle méprise une paroisse de Touraine du nom de Bourré, dont l'étymologie est *Eboriacum*, fut appelée par les lettrés du moyen âge *Parochia de Bono Rege ;* un fait analogue se présente ici ; Bouloire, dont le nom est formé sur le gaulois *Bolodurum*, est à 25 kilomètres du Loir et n'appartient même pas au bassin de cette rivière puisqu'il est à la source du ruisseau de Tortue, tributaire de l'Huisne qui se jette dans la Sarthe. Le Loir n'a donc rien à faire dans la composition du nom de Bouloire ; cela n'a pas empêché les érudits du IXe siècle de commettre une véritable hérésie étymologique en traduisant dans un sens faux la forme vulgaire qui n'était déjà plus *Bolodro,* mais qui était *Boulore ;* ils ont cru que ce nom signifiait *Bon Loir*, et se souvenant que la forme latine du nom du Loir était *Lidus*, ils n'ont pas hésité à désigner Bouloire sous le nom de *Bon lidus*, et *Bonlir.* Cette réaction n'a été que momentanée, dès 1150 une charte donne la forme *Boloria* qui atteste, comme le nom moderne Bouloire, la persistance de la langue traditionnelle.

Histoire. — En 802, Charlemagne confirme la possession de Bouloire à l'église du Mans : *In hoc præcepto inscribere jussimus..... de villa* Bonlido *et* Bonlir. (*Gest. Pont. Cen.*, 82. — *Anal.* 295.)

En 832, Louis-le-Débonnaire assure à la même église les dîmes et les redevances de ce village : *Census cunctos..... persolvi præcipimus..... de villâ* Bonlido..... *et* Bonlir. (*Gest. Ald.*, 14. — *Bal.*, 30, sub vocibus *Bonlido* et *Bonlir.*)

Vers 1150, Rahier de Bouloire, *Raherius de* Boloria est témoin dans une fondation de Salomon de Lavardin en faveur de Marmoutier. (*Hist. Maj. Mon.* 170.)

39° Loudon. — Lucdunum.

Sarthe, arrondissement et canton du Mans, commune de Parigné-l'Évêque, 16 habitants, 12 kil. Est-Sud-Est du Mans.

Nom gaulois formé des radicaux LVG - DVN « Montagne du Corbeau ».

I. Redulfus, monétaire.

Ce nom, variante de *Radulfus* (Raoul), lequel est une variante de *Chadulfus*, est franc et formé sur le prototype ALT - VLF.

Cf. Rad*oaldus*, Chad*omarus*, Chad*emundus*, Rad*egundis*, Chad*ericus*, *Bert*ulfus, *Sigg*ulfus, *Rig*ulfus, *Land*ulfus; *Gund*ulfus.

On trouve *Radulfus* sur les monnaies de *Ciomsoloci* et *Salecon*.

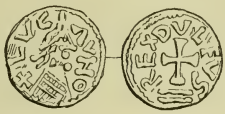

124. + LVCΔVNO. Buste à droite.

℟. RE X DVLFVS. Croix latine pattée, sur deux degrés.

P. Poids, 1,30.

II. Badulfus, monétaire.

C'est un nom franc descendant du même prototype ALT - VLF et dont la première voyelle est altérée par une articulation labiale au lieu de l'être par une aspiration gutturale. Les lèvres produisent : *Vald*, *Bald*, *Baud* et *Bad*, tandis que l'aspiration gutturale produit : *Chald*, *Rald*, *Raud*, *Rad*, *Rod*, *Red*.

Je ne veux pas dire que *Redulfus* et *Badulfus* soient le même individu, mais les deux noms descendent des mêmes prototypes.

Cf. Bad*ericus*, Bad*egiselus*, Baut*harius*, Bad*olenus* ; *Bert*ulf*us*, etc.

125. + LAVDVNOS. Tête de face.

℟. + BAVDVLFVS MO. Croix grecque conjuguée sous la croisette initiale et sur un globe.

F. 383. Poids, 1,32.

Publié par Duchalais, *Revue Num.*, 1847, p. 105, pl. V, n° 9.

Ces monnaies ont été attribuées, la première à Loudun, la seconde à Laon. Toutes deux conviennent au *Cenomannicum*. Le buste de la première trahit l'influence de l'art angevin ; la tête de face de la seconde indique la région que j'ai signalée dans les préliminaires (Jublains, Cormes, Séez, Caen, Rouen, Jumièges). L'attribution à Loudon (Sarthe) est donc très acceptable, si l'on peut établir l'ancienneté de ce lieu. Or tous les noms terminés par *dunum* et notamment tous les *Lugdunum* sont d'origine celtique, et, en outre, des textes mérovingiens assez nombreux font mention du Loudon cénoman quoiqu'il n'en reste qu'un hameau de 16 habitants sur la commune de Parigné-l'Évêque et un autre hameau nommé Le Loudonneau, de 282 habitants, sur la commune de Saint-Mars-la-Brière, entre les doyennés de Montfort et d'Oisé, près du Mans.

Histoire. — De 625 à 654, Alain, riche seigneur de la contrée, donne à saint Hadouin et à son église douze bourgs considérables : *Duodecim villas optimas, id est Juliacum*, Lucdunum..... (*Gest. Pont. Cen.*, 46. — *Anal.*, 264.)

Dans la même période, saint Hadouin donne au moine Lonegisele (saint Longis), la dîme de Loudon : *Dedit..... decimam..... villæ suæ sedis*

ecclesiæ cujus vocabulum est Lugdunus. (*Gest. Pont. Cen.*, 46, V. — *Anal.*, 265.)

En 700, l'évêque Aigilbert détache plusieurs biens de son église pour en doter le monastère Sainte-Marie : *Longa Aqua*, Lucduno..... (*Gest. Pont. Cen.*, 63. — *Anal.*, 278.)

En 802, Charlemagne fait rentrer cette terre à la cathédrale : *Id est de villa*..... Lucdono. (*Gest. Pont. Cen.*, 81. — *Anal.*, 298.)

En 832, Louis-le-Débonnaire en assure les dîmes au clergé : *Id est de villa*..... Lugduno. (*Gest. Ald.*, 14. — *Bal.*, 32.)

En 839, Banzlegbe, garde des marches du Sonnois, rend à la Cathédrale la terre de Loudon qu'il tenait en bénéfice : *Banzlegbus, comes et Saxoniæ patriæ marchio noster, nobis innotuit quod quamdam villam..... nomine* Lugdunum..... *per nostrum beneficium possideret..... deprecans ut memoratam villam..... redderemus.* (*Gest. Ald.*, 37, V. — *Bal.*, 104.)

40° Saint-Cosme-de-Vair. — Vernus *vicus*.

Sarthe, arrondissement et canton de Mamers, 1545 habitants, 11 kil. Sud-Sud-Est de Mamers.

Le nom de Vernus est formé du radical gaulois **VERN** ou **GVERN**.

Cf. *Ar*-verni (Arvernes), Vern-*o* (Vernon), Verno*gilum* (Verneuil), *Duro*-vernum (Draveil).

Aiulfus, monétaire.

Ce nom est franc et dérivé des types **AIG** et **VLF**.

Voyez plus haut : *Brûlon*. — Ici le *g* est tombé. Cf. *Daulfus* pour *Dagulfus*, *Daovaldus* pour *Dagovaldus*, *Dauvius* pour *Dacoveus*.

126. + **VERNO VICO I**. Buste diadêmé à droite, épaule en arc de cercle contenant la croisette initiale.

℟. + AIVLFVS M I. Croix grecque presque potencée, soudée sur un globe.

P. Poids, 1,10.

Des chartes carlovingiennes sont datées d'un palais de *Vernum* qui paraît être situé à Ver, près de Senlis, mais la monnaie que je donne ici n'a aucun rapport de style avec les monnaies du nord de Paris; elle a au contraire plusieurs des caractères des monnaies cénomanes, notamment l'épaule en arc de cercle. Or le *Cenomannicum* possède une très ancienne localité du même nom ; c'est aujourd'hui Saint-Cosme-de-Vair.

Histoire. — Saint Julien en consacre l'église : *Ecclesias dedicavit..... de* Verno. (*Gest. Pont. Cen.*, 17, V. — *Anal.*, 241.)

Entre 624 et 654 saint Hadouin reçoit d'Alain douze localités qualifiées *optimas : Tradidit..... Alanus..... duodecim villas optimas.....* Vernum. (*Gest. Pont, Cen.*, 46. — *Anal.*, 264.)

Ver est la patrie de saint Launilde, maître de saint Rigomer : *S. Launildus de* Verno, *presbyter, edocuit S. Rigomerum.* (*Vit. S. Rigom.* Lebœuf, *Diss.*, I, 212.)

En 802, Charlemagne confirme la possession de ce domaine à l'église du Mans : *Villare de* Verno. (*Gest. Pont. Cen.*, 82. — *Anal.*, 295.)

En 832, Louis-le-Débonnaire en assure les revenus au clergé : *De villare de* Verno. (*Gest. Ald.*, 14. — *Bal.*, 30.)

Saint-Cosme-de-Vair appartenait au doyenné de Bonnétable.

41° Cormes. — Corma *vicus.*

Sarthe, arrondissement de Mamers, canton de La Ferté-Bernard, 917 habitants. 30 kil. Sud-Est de Mamers, 3 kil. Sud-Est de La Ferté-Bernard.

Nom emprunté à la langue gauloise. Je le retrouve dans *Cormariacum, Cormiciacum,* etc.

I. Dagobert I, roi.

127. + CORMA VICO. Tête de face dans le style des sceaux mérovingiens. Deux mèches de longs cheveux partent du sommet de la tête, de chaque côté, et descendent jusqu'à l'épaule en passant derrière les oreilles dont la dimension est exagérée, des globules entourent le menton pour représenter la barbe. La croisette initiale est placée sur la tête, au sommet du type.

℟. DAGOBERTVS R. Croix grecque pattée, accostée des débris de ω et A suspendus aux bras, dans une couronne de perles.

P. Poids, 1,15. Précédemment, collection Charvet.

II. Badolenus, monétaire.

Nom franc sur le type ALT romanisé par l'addition des diminutifs OL-EN.

Cf. *Aud*olen*us*, *Bert*olen*us*, *Vulf*olen*us*, *Gisl*oen*us*, *Sig*olen*us*.

On trouve *Baudolenus* à Saintes et à Saint-Yrieix ; *Bodolenus* à *Carecinisi?* et *Sci Jorgii* (Dangeul).

128. + BADOLENO M. Tête barbare à gauche.

℟. CORMA VICO. Croix latine cantonnée de quatre globules et fichée sur un globe placé entre deux globules.

P Poids, 1,15.

III. Gundobertus, monétaire.

Nom franc formé sur les types GVND — BERT.
Cf. Gund*oaldus*, Gund*ericus*, Gund*egiselus*, Gund*ulfus*, Gunth*acharius*, *Aldo*bert*us*, *Sigo*bert*us*, etc.
On trouve *Gundeber* à Huy.

129. CORMA VICO. Buste à droite ; devant le profil, une petite croix latine.

℞. GVNDOBERT. Croix latine sur un degré.

Musée de l'Ermitage, ancienne collection Reichel.

Publié par Reichel (*Mém. de la Soc. arch. de St-Pétersbourg*, t. V.).
— Duchalais, d'après Reichel, *Rev. Num.*, 1862, p. 248, pl. VIII, n° 7.

IV. Gundericus, monétaire.

Nom franc formé sur les types GVND - RIC.
Cf. Gund*obertus*, Gund*ofredus*, etc.
*Berte*ric*us*, *Sige*ric*us*, etc.
On trouve le même nom à Chartres, et *Gundoricus* à *Eberdunum*.

130. + CORMA +. Buste au type de l'appendice perlé avec cheveux hérissés. L'épaule formée d'un hemi-hexagone contient un semis de perles.

℞. + GVNDERICO. Croix ancrée sur un globe.

P. Poids, 1,20.

Publié par Lelewel, pl. IV.
— Combrouse, XXII, 1.
— Cartier, *Liste*, 771.

M. Duchalais s'est occupé de la monnaie publiée par M. de Reichel et en a donné la véritable attribution ; il a remarqué avec raison, en rapprochant cette monnaie du CENOMANNIS - FEDOLENVS (voy. plus haut et *Revue Num.*, 1840, pl. XVIII, nº 8. — Combrouse, XXI, 10) que le style est cénoman. M. de Reichel avait proposé Cormery, en Touraine, localité célèbre à cause de l'abbaye qu'y fonda saint Ythier en 780, mais ce lieu s'appelait *Cormariacum* et non pas *Corma*. M. Duchalais fut un des initiateurs de l'art de déterminer les attributions et son mérite fut d'autant plus grand que tout était encore à faire à son époque et que les élémens de comparaison manquaient le plus souvent aux observateurs. Lelewel avait ouvert les voies, mais ce savant, malgré son génie, a fait tant de faux pas que, de son œuvre presqu'entièrement à refaire, il lui restera seulement l'éternel honneur d'avoir indiqué la méthode et d'avoir formé l'école des Duchalais, des Longpérier et des Fillon. Les premiers explorateurs de monnaies mérovingiennes ont eu le malheur de ne posséder aucune notion de l'onomastique franque et d'ignorer les prototypes sur lesquels ont été formés les noms d'hommes et de lieux ; cette lacune de la science, aggravée par le mauvais état des légendes, a induit souvent à des confusions graves et à des lectures dénuées de sens. Comment reconnaître, par exemple, une monnaie de Cormes et le nom de *Gunderic* dans la légende COILMA - SVINIRICO que Cartier donne dans ses *Listes* (nº 771) d'après Lelewel (pl. IV)? Avec un peu de connaissance de la composition des noms on sait que *Suiniricus* est impossible et on lit avec assurance GVNDIRICO. Il faut donc supprimer *Suiniricus* du répertoire des monnaies, et *Coilma* de la liste des ateliers.

Le nom du roi Dagobert donne une date précieuse pour le monnayage cénoman. Le groupe des monnaies à face sigillaire paraît plus ancien que le groupe au profil concave, lequel a précédé l'appendice perlé ; il résulte de cette chronologie des styles cénomans que le monnayage mérovingien du Maine ne remonte guère au-delà du règne de Dagobert I et s'est surtout produit sous les règnes de Clovis II et de ses successeurs.

Par la monnaie à tête de face de Dagobert, l'atelier de Cormes se rattache à la région de la deuxième Lyonnaise (Jublains, Séez, Caen, Rouen, Jumièges.)

Par la tige ou fiche placée sous la croix de la monnaie de Badolenus, Cormes se rattache à la région du Vendômois, de l'Orléanais et de Paris.

Par la croix ancrée et le type de l'appendice perlé, la monnaie de Gundericus accuse la même influence; d'ailleurs Gundericus a signé des espèces à Chartres vers 650 et j'estime qu'il monnoyait à Cormes vers 670. Gundobertus est peut-être ce descendant du duc des Cénomans Eonocius dont il est question dans la vie de saint Maxime. (*Mém. de la Soc. de Numism. Vies des saints français de l'époque mérov.* — Bolland., t. I.) Très jeune encore, en 584, ce personnage partit pour Rome avec une escorte de 150 hommes, passa par Tours, fut attaqué par des brigands près de la Creuse, et sauvé par Ansebert dont il épousa la fille ; il devint père de saint Maxime ; voici sa généalogie :

Eonocius, *Dux de Celmanes civitate*
marié à Sivella

Wobertus — marié à Helcana.

Maxentius — marié à Radegundis.

Gundebertus — Gundelaicus. — Radoldus.
marié à Magneldis.

Maximus (saint Maxime).

Cormes est une des plus anciennes localités du Maine.

Histoire. — Saint Julien consacre l'église : *Ecclesias dedicavit..... de* Cormâ. (*Gest. Pont. Cen.*, 17. — *Anal.*, 241.)

En 802, Charlemagne rend à l'église du Mans ce bourg royal donné à des laïcs..... *et* Corma *et Novivico..... vicis publicis.* (*Gest. Pont. Cen.*, 82. — *Anal.*, 295.)

En 832, Louis-le-Débonnaire en assure au clergé les dîmes et redevances : *De* Corma..... *vicis publicis.* (*Gest. Ald.*, 13, V. — *Bal.*, 31.)

Ce fut non-seulement un *vicus publicus*, mais encore le chef-lieu d'une *Condita* (contrée) et d'une *Vicaria* (viguerie) : *Aldricus in Conditâ* Corminse *monachos regulariter instituit.* (*Bal.*,) — L'évêque Mainard donna à son église deux terres qu'il possédait : *In vicaria* Corminse. (Cauvin, *loc. cit.*, p. 256.)

42° Baillou. — Bauciallo.

Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Mondoubleau, 649 habitants, 24 kil. Nord-Ouest de Vendôme, 4 kil. Ouest-Sud-Ouest de Mondoubleau.

Nom probablement gaulois. Cf. *Sirallum*, *Matovallum*, *Raallum*.

Gundobodes, monétaire.

Nom franc composé sur les types GVND - ALT.

Bodes est une variante de *Aldus* par les transitions *Valdus*, *Baldus*, *Baudus*, *Bodus*, *Bodes*.

Cf. Gundo*bertus*, Gundo*baldus*, Gund*ericus*, Gund*egiselus*, etc.

*Frede*bodus, *Audo*bodus, *Gisle*bodus, *Melle*bodes.

On trouve Godobodes à *Curbaina* ou *Curbnacum*, Gundbaldus à Angers, Gundebodus à *Hicciodero*, Gundobodus à *Tidiriciaco*. On a aussi cru lire le nom de Gundobodus sur une monnaie de *Matovallum*, mais c'est plutôt Madobodus.

131. BAOCIVLO.

℞. GVNDOBODE.

Je n'ai pu retrouver cette monnaie qui appartenait à M. Besse, et qui a été communiquée par cet amateur à un congrès, vers 1845. M. Cartier ne la connaissait que par les indications données par M. Besse, à La Flèche, et il en a fait figurer les légendes sur la liste qu'il a publiée, au n° 920.

Un lieu situé sur les bords du Loir portait le nom de *Bauciallus*. — En 616, saint Bertrand légua cette terre au monastère de Saint-Victeur : *Locello qui appellatur Lucianus quicquid inibi debet Higisilo, reicola illa quæ est super Ledo fluvium, nomine* Bauciallo, *quam ego de Bestingeselo de Vindocinense..... comparavi.*

Les noms inscrits sur la monnaie et dans le texte sont bien les mêmes ; la forme épigraphique BAOCIVLO n'est pas autre que BAVCIALO, car O pour V et V pour A renversé sont des accidents qui arrivent constamment dans notre région du Cenomannicum. (Cf. textes : *S. Baomadus*, pour *S. Baumadus* (saint Bomer), etc.

La situation de *Bauciallus* n'avait pas encore été déterminée, mais on peut induire du texte que ce lieu doit être cherché dans la portion du bassin du Loir voisine de Trôo et de Montoire ; de plus, la première partie du texte mentionne un lieu appelé *Lucianus* et ce lieu paraît être Lunay (*Lunagus*) qu'un autre passage du même testament appelle *Luciniacus;* on peut encore induire du nom du monétaire qu'il n'était pas éloigné de *Matovallum* si vraiment ce dernier lieu a eu un monétaire du même nom, ou si l'interprète de la monnaie de *Bauciallum* a commis lui-même une méprise en lisant GVNDOBODE pour MADOBODE, ce qui est fort possible.

Enfin la provenance de la monnaie qui était chez un

amateur de La Flèche quand on l'a signalée, est un motif de plus pour admettre l'identité de l'atelier BAOCIVLO avec le lieu légué par saint Bertrand.

Baillou me paraît s'identifier convenablement avec le nom inscrit sur la monnaie et dans le testament de saint Bertrand. On objectera que Baillou n'est pas précisément sur le Loir, puisqu'il est sur la Braye, petit affluent du Loir, et à 18 kilomètres de cette rivière, mais l'erreur commise par le *notarius* de saint Bertrand serait explicable ; c'est toujours le bassin du Loir, et l'extrême limite du diocèse ; le rédacteur du testament qui écrivait au Mans, le 27 mars 615, a pu se contenter d'un à peu près, si l'équivoque n'était pas possible. On pourra dire encore que Baillou est désigné le plus souvent dans les chartes sous le nom de *Baliau*, mais je ferai remarquer que les chartes elles-mêmes présentent une grande incertitude sur la véritable forme de ce nom, car tandis que la vie de saint Turibe, que l'on rapporte au IVe siècle, mais qui a sans doute été écrite plus tard, donne *Baliau*, la charte de Childebert datée de 538 donne les mentions : *Fines Baliavenses* et *pars Baloacensis.*

Histoire. — Saint Julien consacre l'église de Baillou : *Beatus Julianus ecclesias dedicavit..... de* Baliau. (*Gest. Pont. Cen.*, 17, V. — *Anal.*, 241.)

En 538, Baillou est une des limites du territoire cédé par Childebert au moine de Saint-Calais : *Fines* Baliavenses ; *pars* Baloacensis. (*Ampl. Coll.* 1, 3, 4.)

En 616, saint Bertrand lègue au monastère de Saint-Victeur *Bauciallum* que lui avait vendu Bertingisèle, de Vendôme ; *Reicola..... nomine* Bauciallo. (*Gest. Pont. Cen.*, 42, V. — *Anal.*, 261.)

En 796, Charlemagne confirme la possession du village de Baillou à l'église du Mans : *In hoc præcepto..... inserere jussimus : id est* Baliau. (*Gest. Pont. Cen.*, 80. — *Anal.*, 293.)

En 816, l'évêque Francon meurt à Baillou : *Obiit..... in villâ sedis ecclesiæ quæ* Baliau *vocatur.* (*Gest. Pont. Cen.*, 84. — *Anal.*, 297.)

En 840, saint Aldric fait renouveler par Louis-le-Débonnaire le diplôme de Charlemagne : *Id est.... Culturas*, Baliau, *Alancion.* (*Gest. Ald.*, 17. — *Bal.* 40.)

Le même évêque (832-846) y fonde un établissement agricole du côté du Fresne : *Ad Fraxinetum in finibus* Balian. (*Gest. Ald.*, 25. — *Cal.* 62.)

Sous l'évêque Gontlhier (892-908), Rotgaire pille et dévaste cette important domaine : *Rotgarius.... irruens in quamdam nostræ ecclesiæ villam, nomine* Balian, *quæ præcipua ex nostræ ecclesiæ villis habebatur, quidquid inibi reperire potuit, devastavit atque diripuit.* (*Anal.* 301.)

43° Saint-Calais. — Sanctus Carilefus, précédemment Casa Gajani et Anisola.

Sarthe, chef-lieu d'arrondissement, 3,482 habitants, 38 kil. Est-Sud-Est du Mans.

Nom emprunté au vocable franc formé sur les types HER - LEW ?
Cf. Chari*bertus*, Chari*fredus ; Mani*leobus.

Sans nom de monétaire.

132. Saint Calais et le roi Childebert debout, tenant l'un une croix, l'autre un sceptre. Au-dessus, une croix : près de leurs jambes des globules rappelant une légende inscrite sur un type antérieur.

℟. Monogramme composé des lettres SCS KRILEFS dans une couronne formée d'un simple trait circulaire et entourée d'un double grenetis.

Ꝑ. Denier. Poids, 1,12.

Voici un denier presque contemporain de Pépin-le-Bref et que j'attribue à Saint-Calais pour les motifs que je vais exposer.

Dans les préliminaires de cette recherche j'ai signalé un groupe de monnaies offrant au revers des personnages debout. Ces conceptions ont été exécutées sur l'or dans les régions armoricaines et sur l'argent dans les diocèses du Mans et de Chartres ; elles se sont donc produites à l'Ouest avant de pénétrer dans le centre et de se manifester à Tours, au Mans, à Chartres, puisque le monnoyage d'or est antérieur au monnoyage d'argent chez les mérovingiens. J'ai dit qu'elles représentaient des personnages historiques et contenaient des allusions aux traditions locales. Il est avéré que les deux personnages figurés sur les monnaies du Mans sont saint Gervais et saint Protais, que celui des deniers de Chartres est saint Cheron. Le denier que je publie appartient à cette catégorie, de plus il est cénoman et appartient à une partie du diocèse du Mans peu éloignée de Cormes ; en effet les deux personnages grossièrement exécutés ont la tête tournée du côté droit et le profil de leur visage n'a pas d'autre saillie qu'un trait oblique semblable à un long clou qui vient s'implanter dans la tête à la place du nez et qui a la prétention de figurer cette partie du visage ; or le triens CORMA VICO — BADOLENO M décrit ci-dessus offre un profil tourné à gauche et traité absolument de la même manière. Une aussi singulière particularité ne se produit pas spontanément dans deux régions différentes, et si nous la rencontrons plusieurs fois, elle prend le caractère de type localisé ; c'est un de ces détails qu'on copie mais qu'on n'invente pas.

Un autre détail non moins décisif est celui de la double couronne de perles qui entoure le revers de notre monnaie ; elle existe également autour du revers du denier d'Ebricharius au Mans, sur lequel nous avons reconnu saint Gervais et saint Protais. Au Mans, comme ici, cette double couronne ne se voit qu'au revers tandis qu'au droit le type des deux personnages occupe tout le champ de la monnaie. Ce n'est pas le hasard qui a produit une semblable coïncidence.

Les légendes remplacées par des globules donneront sans doute des éclaircissements quand on trouvera le prototype, mais l'exemplaire que je publie offre un monogramme dont l'étude suffit pour fixer mon opinion. Sous une barre d'abréviation semblable à celle des monnaies de Pépin-le-Bref et de Charlemagne, je lis toutes les lettres sans exception des mots SCS CARILEFVS. Les deux S suivis de C donnent bien SCS, seulement le second S est mis avant le C pour produire un R rétrograde avec la haste du C carré. On voit ensuite un K rétrograde, et il est bien démontré que le K avait la valeur de CA :

KBILONNO	pour	CAVILONNO.
ABRINKTAS	—	ABRINCATAS.
KROVILLV	—	CAROVILLV.
KLENDAS	—	CALENDAS.
KLA	—	CALA.

KROLVS en monogramme cruciforme, pour CAROLVS.

Ce K rétrograde nous invite à continuer la lecture en rétrogradant ; à la suite vient R formé de la haste du C carré et de l'S ; I, compris dans la même haste ; L également indiqué par cette haste et la partie inférieure du C ; E formé du C carré complété par la branche oblique inférieure du K que le graveur a prolongée intentionnellement jusqu'à la haste du C ; F (*sic* : I<) formé par le K en renversant le monogramme ; V compris dans les deux bras obliques du même K ; et enfin S, en reprenant un des deux S du commencement. Il est impossible de réunir dans un monogramme plus simple et plus ingénieux le nom complet du saint anachorète qui a relevé le monastère d'Anille.

Les textes qui suivent vont donner l'explication du type de la monnaie ; le personnage de gauche est saint Calais ; il tient la croix, symbole de son apostolat. Le personnage de droite, qui tient le sceptre, est le roi Childebert.

Histoire. — Saint Turibe construisit un monastère sur les bords de l'Anille : *Super fluvium Anisola*, à un endroit appelé *Casa Gajani*, du nom d'un habitant du pays, *pagani*. Il y trouva des sources vives et il y planta des vignes. Il en dédia l'église à saint Pierre, et confia ce monastère à un de ses prêtres nommé Tyrrus.

Vers 533 sous l'épiscopat de saint Innocent, *Carilefus*, disciple de saint Mesmin, à Micy : *De pago Aurelianensi, de monasterio in quo domnus Maximianus insignis monachus abbas erat*, quitta le saint ami de Clovis pour aller dans le diocèse du Mans, *in Cenomannicam parochiam*, mener une vie plus austère ; il s'arrêta sur les bords de l'Anille, dans le lieu appelé autrefois la Case de Gajan, *qui ab antiquis dicebatur Casa Gajani*, et qui avait pris depuis le nom du cours d'eau et s'appelait *Anisola*. L'église et le monastère, bâtis par saint Turibe et mis sous l'invocation de saint Pierre, avaient été détruits par les invasions des barbares, il n'en restait que quelques masures (*Maceriæ*) ; Carilefus s'en fit un abri, se mit à cultiver comme il put les alentours (*stirpare*) et en même temps s'occupa de gagner des âmes à Dieu : *Ad animas lucrandas atque salvandas* (*Gest. Dom. Innoc.* — Cauvin, *loc, cit. instr.*, p. VII. — *Test. S. Karil.*, Cauvin, *loc. cit. instr.*, p. VIII). Un jour le roi Childebert, en chassant, vit l'établissement de Carilefus, et fut d'abord assez mécontent; mais le disciple de saint Mesmin lui dit qu'il rassemblait des religieux et des pauvres afin de prier pour le salut du roi Clovis son père : *Receptaculum pauperum in eleemosyna domni et genitoris..... Chlodovei* (*Charte de Childebert.* — Cauvin, *Instr.*, p. VIII.). Le roi fut ému, prit conseil de la reine et de sa cour, et concéda au religieux tout le terrain dont il pourrait faire le tour en une journée, monté sur son âne : *Quantum in una die circuire super asellum suum equitando potuit.* (*Gest. Innoc.* Cauvin, *Instr.*, p. VII.) Les limites de la concession furent indiquées avec un très grand soin dans l'acte que Childebert signa à Matoval, en 538. (*Ampl. Coll.*, t. I, col. I[a].)

En 576, Chilpéric envoie son fils Mérovée à *Anisola* pour y être tonsuré : *Merovechus..... ad monasterium Cenomannicum quod vocatur* Aninsula *dirigitur ut ibi sacerdotali erudiretur regulâ.* (Greg. Tur. *Hist. Eccl.*, V, 14. — Bourg., II, 239.) Ce texte prouve que la cité du Mans qui faisait partie en 533 du royaume de Childebert, était en 576 dans le royaume de Chilpéric.

Au IXe siècle, parmi les pièces produites par l'évêque du Mans dans un procès contre les moines d'Anille, quatre chartes désignent l'abbaye sous le nom de Saint-Calais : *De monasterio* S. Karileffi. (*Anal.*, 292.)

44e Tresson. — Campus Trecio.

Sarthe, arrondissement de Saint-Calais, canton de Bouloire, 1,309 habitants, 12 kil. Ouest de Saint-Calais, 8 kil. Sud de Bouloire.

Je me suis étendu plus haut (V. Izé) sur le sens que j'attribue au mot *Campus* désignant un atelier monétaire. Le mot est latin et à peu près synonyme de *Planities;* il indique une grande plaine et a formé le mot *Campania,* Champagne, qui désigne de nombreuses régions du territoire français. Quant au mot *Trecio*, c'est le nom d'un cours d'eau; je le suppose emprunté à la langue gauloise, car un peuple s'appelait *Tricasses* et sa capitale *Treci,* un personnage inscrit sur une monnaie gauloise de Tours s'appelait *Triccus*.

Medulus, monétaire.

Si ce nom est écrit correctement, c'est un radical franc : MED (Cf. Med*ericus*, Med*egiselus*, Med*oaldus*, Med*ulfus*, etc.) latinisé par l'adjonction d'un suffixe latin jouant le rôle de diminutif affectueux : VLVS. Cf. *Lentus*, *Lent-ulus*, *parvus*, *parv-ulus*, etc. Mais il est plus probable que le graveur de coin a omis la lettre F dans le suffixe et qu'il faut lire MEDVLFO; c'est alors un composé des deux radicaux francs MED-VLF. Cf. Med*ardus,* Med*ericus*, *Sigg*ulfus, *Bert*ulfus, *Land*ulfus, etc. On trouve le nom de *Medulfus* à Nantes et à Bourbonne-les-Bains.

133. CAMPO TRECIO. Chrisme dégénéré formant une croix à huit bras égaux.

℟. + MEDVLO. Croix latine cantonnée de globules aux premier, deuxième et troisième quartiers. A la base de la croix, un globule à droite, deux à gauche.

F. 775. Poids, 1,35.

Publié par Combrouse, pl. XX, nº 10.

134. CAMPO TRECIO. Même type.

℞. + MEDVLO. Même type peu varié. La dernière lettre de MEDVLO est à droite du pied de la croix.

Publié par Combrouse, pl. XXXII, nº 6.

J'ai remarqué dans mon *Essai sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, nº 65, p. 34, nº 70, p. 36, que les monnaies sans buste royal appartiennent surtout au nord de cette province ; j'en ai rencontré à Amboise (Ambacia), à Dierre (Daria), à Balan (Ballatetone), à Pouillé (Pauliaco), et depuis j'ai cru devoir restituer à Poillé (Sarthe) la monnaie sans tête de *Daulfus* que j'avais attribuée d'abord à Pouillé. Il se pourrait même que le *Cenomannicum* fut fondé à contester au *Turonicum* les monnaies de *Daria* et de *Ballatedo*. Enfin à Nuillé, Jublains, Entrammes, Champéon, Saint-Calais, nous trouvons des monnaies sur lesquelles le type de la tête est absent ; il faut donc convenir d'abord que l'atelier CAMPO TRECIO peut appartenir aussi bien au Maine qu'à la Touraine. La forme carrée du C est un indice en faveur du *Cenomannicum*.

La monnaie de *Campo Trecio* est une des deux seules connues qui offre un nom de lieu précédé du qualificatif *Campus* ; l'autre est *Campausciaco* (voir plus haut). Un grand nombre de localités du Maine ont formé leur nom de la même manière dès l'époque mérovingienne : *Campus Daulfus* (VIe siècle), *Campus Genestosus*, Champgeneteux (VIe siècle), *Campus Locogiacensis* (VIe siècle), etc. C'est une raison de plus pour chercher le *Campus Trecius* ou *Trecio* dans le Maine. Or un affluent de la Veuve, rivière tributaire de la rive droite du Loir, s'appelle le Tresson, son nom ancien était *Tricio ;* le village de Tresson lui a

emprunté ce nom, et le territoire extrêmement vaste de ce village était précisément situé entre deux *Campi* du VIe siècle, le *Campus Daulfus* et le *Campus Logogiacensis.* Il n'existe ni dans la Touraine, ni dans le Maine aucune autre localité ancienne dont le nom se rapproche autant du vocable inscrit sur la monnaie, et l'on conviendra que toutes les présomptions se réunissent pour identifier l'atelier de *Campo Trecio* avec le *Tricio* du doyenné de Saint-Calais. Je ne dois pourtant pas dissimuler une grave objection ; *Tricio* est le nominatif d'un substantif de la troisième déclinaison et le *Trecio* de la monnaie paraît être un ablatif de la première déclinaison ; pour que l'identification semble correcte, il faudrait qu'on lise sur la monnaie : *Campo Trecione,* ou que le nom ancien Tresson se rencontre dans les textes sous la forme *Tricium* ou *Tricius.* Je n'ai nul intérêt à plaider la cause du Maine et je laisse le public juger la valeur de cette objection. Je puis seulement faire remarquer que les textes et l'épigraphie de l'époque mérovingienne abondent en incorrections, et, sans aller en chercher des exemples hors de notre sujet, je puis citer deux des *Campi* du Maine, désignés d'après le nom de leur possesseur primitif *Campus Daulfi* et *Campus Sigirici* (Champsegré), qui devraient invariablement conserver dans la seconde partie de leur nom la forme du génitif, et dont les textes ne manquent pas d'altérer le nom en faisant accorder les deux substantifs : *Campum Daulfum*, *Campo Sigirico* comme si le nom d'homme était devenu un adjectif. On peut ajouter que les Gallo-Romains, dans la basse latinité, ont fréquemment créé des doublets qui consistaient à adapter à plusieurs déclinaisons les radicaux gaulois qu'ils latinisaient ; ce phénomène s'est surtout accompli pour les noms propres. Les noms en *a* se déclinaient sur la première et sur la troisième déclinaison : *Attila*, *Attilæ* ou *Attilanis ;* il se peut que le radical TRITI ou TRICI ait été latinisé de deux manières, sur la première déclinaison *Tritius* ou *Tritium*, *Tritii*, et sur la troisième *Tritio*, *Tritionis.*

L'épigraphie mérovingienne, comme les textes, offre de nombreuses incorrections, des lettres transposées, des syllabes supprimées, et il suffit que le graveur ait été à court d'espace pour qu'il ait supprimé la dernière syllabe de *Tricione.*

En résumé, si la légende *Campo Trecio* s'applique à Tresson, je n'entends pas soutenir qu'elle est correcte, mais je l'explique de l'une des trois manières suivantes : 1° Le nominatif *Tricio* rendu invariable ; 2° le radical gaulois latinisé en doublet sur les deux types *Tricium* et *Tricion ;* 3° la chute accidentelle de la dernière syllabe de *Tricione.*

Il est intéressant de constater sur un monument numismatique du VIIe siècle la dénomination de *Campus* appliquée à une agglomération d'habitations ; le fait n'était pas nouveau cependant, puisque dès le Ve siècle saint Liboire avait fondé une église à Champgeneteux, « *Ecclesiam de Campo Genestoso* ». Les monnaies mérovingiennes nous signalent, en dehors des *Civitates*, des *Castra*, des *Vici*, des *Pagi*, des *Ecclesiæ* et des *Monasteria* un assez grand nombre de localités ayant les dénominations de *Villa*, *Domus*, *Curtis*, *Locus*, *Casa*, *Portus*, *Vadum*, *Mallum*, *Silva ;* voici un *Campus ;* quel sens faut-il donner à ce mot ? Est-ce une grande plaine comme le fait supposer le mot *Campania* et le mot français champ ? Est-ce un champ d'assemblée, lieu de kermesse ou de pardon, quelque chose d'analogue au *Mallum* de l'Austrasie ? une foire ? [*forum*, *foras*, *fueros*] lieu de réunion politique et commerciale en plein air, semblable à celles que les druides tenaient sous la forêt (*Silva*) ? Est-ce au contraire un campement militaire comme permet de le supposer notre langue française elle-même qui a créé sur le latin *Campus* le doublet *Camp* et *Champ ?* Je crois que le *Campus* mérovingien est l'un et l'autre sans être précisément ni l'un ni l'autre. C'est un campement agricole, un ensemble d'habitations légères dispersées dans la plaine, distinct du *Vicus* qui est un

ensemble d'habitations agglomérées, distinct de la *Villa* qui est l'habitation et l'exploitation d'un riche personnage. Le *Campus* deviendra un *Vicus* quand on l'aura doté d'une église autour de laquelle s'installera la petite agglomération des artisans et marchands attirés par les besoins sociaux. Jusque là, il aura ses assemblées périodiques où il vendra ses produits et où l'agent du fisc viendra percevoir l'impôt ; après cela il sera une paroisse (παρ'οἰκίαν) groupée autour de l'église et de la maison du prêtre, et ne gardera du *Campus* primitif que le nom.

Les textes que je vais citer prouvent que s'il existait une grande plaine du Tresson attenant au *Campus Daulfi* (peut-être le domaine de notre monétaire de Poillé, *Daulfus*), et au *Campus Locogiacensis*, (peut-être un domaine des moines de Ligugé), il existait aussi dès le IVe siècle une *Villa Tricio* qui avait pris le nom du petit cours d'eau. Cela aurait pu produire comme en beaucoup d'autres cas, deux bourgs distincts, *Tresson-ville* et *Tresson-campagne*, mais le *Campus Tricio* s'est réuni à la *Villa*, il ne reste que Tresson.

Histoire. — Le défenseur de la ville du Mans donne Tresson à saint Julien. *Tradidit..... princeps..... has villas.....* Tricionem. (*Gest. Pont. Cen.*, 17. — *Anal.*, 240.)

En 572, par son testament qui eut son effet en 581, saint Domnole, évêque du Mans donne Tresson au monastère de Saint-Vincent : *Damus... villam cognominatam* Tritionem. (*Gesta Pont. Cen.*, 30. — *Anal.*, 252.) Voici le texte important de ce testament :

« ..... Tritionem *quam* Habundantius *quondam visus est tenuisse per loca designata, sicut* Tritio *usque* Brivas *defluit in* Viduam, *et usque terminum* Proliacensem, *subjungente ad se adjacentia* Saturniacense ; *inde per viam* Saturniacensem *pervenit ad* Uvaota *usque* Campum Daulfum : *Deinde a* Broialo Censurio, *usque ad* Domum Mere : *Inde a* Campo Locogiacensi *pervenit ad ipsum* Tritionem, *cum id quicquid* Mallaricus *diaconus noster tempore vitæ suæ usufructuario possidere videtur, cum agris, pratis, pascuis, silvis, aquis, aquarumve decursibus, cum mancipiis his nominibus*, Leudomadum, *cum uxore sua* Leudomalla, *et infantulam* Litomeri, Leudulfum, *item* Leudulfum, Chariobaudum, Vinofrede, *et* Mogiane. *Damus etiam gregem equinum, quem* Allomeris *intra terminos*

ipsos commanens custodire videtur. (Cauvin, *Instrum.*, p. XII.) De Tresson au confluent du Tresson et de la Veuve il y a 12 kilomètres et ce n'est qu'une faible partie des limites du *Campus Tricio*, on peut par là se rendre compte de son étendue.

Entre 680 et 707, Aigilbert, évêque du Mans, accorde les dîmes de Tresson au monastère de Sainte-Marie : *De Villis*..... Trition. (*Gesta Pont. Cen.*, 63. — *Anal.*, 278.)

Au IXe siècle, saint Aldric établit cinq métairies dans le territoire de Tresson, ce qui prouve encore sa grande étendue : *Fecit Mansionilia*..... *in villa* Tricionis..... *quinque* (*Gesta Ald.*, 24, V. — *Bal.*, 60.)

En 832, Louis-le-Débonnaire assure à l'église du Mans les revenus de Tresson : *Et de* Triciono. (*Gesta Ald.*, 14. — *Bal.*, 30.) Ce texte substitue le substantif *Tricionus* à *Tricio*, c'est une forme aussi irrégulière que *Tricius*.

45° Vibraye. — Braia vicus.

Sarthe, arrondissement de Saint-Calais, chef-lieu de canton, 2,991 habitants, 13 kil. Nord de Saint-Calais.

Nom gaulois dont le prototype paraît, d'après un ancien texte, formé sur le radical BRIG, ou BRIV, qui signifiait « pont ». Ce sens n'est pas douteux, en effet on trouve sur l'Oise: *Brivisara*, Pontoise; sur la Somme : *Samarobriva*, Amiens ; sur la Vire : *Briovirum*, Saint-Lô ; sur le Cher : *Carobriva*, Chabris ; sur la Sauldre : *Salabriva*, Salbris ; sur la Sarthe : *Brisarta*, Brissarte. Allemand : Bruck, anglais : Bridge. Mais on peut se demander pourquoi l'on aurait donné à un cours d'eau un nom qui signifie « pont ». Un seul texte tiré des Gestes de saint Julien désigne la Braye sous le nom de *Brigia;* ce texte serait-il interpolé, et le vrai nom primitif ne serait-il pas celui qui est inscrit sur la monnaie, BRAIA ? J'en appelle aux celticisants pour en déterminer le sens.

Willulfus, monétaire.

Nom franc. Types GVIL - VLF. Cf. Guil*iemundus*, Willo*bertus*, Wil*iebodus*, Will*ielmus*. — *Bert*ulfus, *Leud*ulfus, *Sigg*ulfus. Ce nom ne se retrouve pas sur d'autres monnaies.

135. WILLVLFVS M +. Buste à gauche; double diadème échelonné, épaule en double arc concentrique échelonné, profil tracé par une simple ligne verticale d'où se détache une ligne oblique qui représente le nez.

℟. + B:RAIA VICO. Croix à six bras (chrisme dégénéré).

P. Poids, 1,38.

Pour le double arc échelonné je renvoie à ce que j'ai dit à propos des monnaies de Martigné, et dans les préliminaires de mon travail. La croix à six bras égaux se rencontre à Amboise et Balland *(Balatetone)*, en Touraine. Nous avons trouvé du reste le chrisme à six bras sur la monnaie PAVLIACO - DAVLFVS ; nous venons de voir une croix à huit bras, du même style à CAMPO TRECIO. Les trois globules qui coupent le mot BRAIA entre les lettres B et R sont encore un des caractères spéciaux de la région d'Amboise; dans cette région, en effet, divers accessoires prennent place dans la zône de la légende et sont ordinairement conjugués avec la croix. J'entends par croix conjuguée avec divers accessoires tels que croisette, étoile, globules, etc., une croix qui forme avec ces accessoires un ensemble, un tout, mis en harmonie par le fait que les accessoires ont le même axe vertical que la croix. Ici la croisette et les trois globules existent dans la légende mais ne présentent pas cette harmonie. Enfin la ligne oblique qui, sur notre monnaie, se détache du profil pour représenter le nez est une particularité que nous avons constatée à Cormes et à Saint-Calais. Il y a donc de nombreuses raisons d'attribuer l'atelier du *Vicus Braia* au Sud-Ouest du *Cenomannicum*. Or on trouve dans cette région Vibraye construit sans doute à l'endroit où une

voie romaine traversait la rivière de Braye, comme Viseiche, station indiquée par la carte de Peutinger, entre Angers et Rennes, était construit au croisement de la voie romaine et de la Seiche *(Sepia)*. J'ai dit que le Poitou avait aussi des droits certains au type du double arc échelonné, et près de Voutegon *(Wultaconnum)* qui nous offre des monnaies à ce type, on trouve un village du nom de Brie. Il est possible que ce village ait des titres pour réclamer l'atelier monétaire, et il faut évidemment réserver ses droits, mais j'ai donné des raisons assez sérieuses pour que Vibraye soit admis à invoquer les siens ; voici les mentions que je trouve dans les textes.

Histoire. — Saint Julien fonde une église à Savigné-sur-Braye : *De Saviniaco super Brigiam.* (*Gesta Pont. Cen. — Anal.*, 241.)

En 528, la Braye figure dans la délimitation du territoire concédé à saint Calais par Childebert : *Villa Rocciacus super fluvium* Bria. (*Ampl.*, *Coll.*, I, 2.) En 1037, on trouve Braya. (*L. B.*, 145, v°.) En 1092, Brœya (*Chart. fund.*), et Braya.

Ces textes se rapportent au cours d'eau ; d'après eux son nom gaulois était *Brigia*, son nom mérovingien, *Bria* et *Braya*. Le vicus de son nom se serait donc appelé d'abord *Vicus Brigia*, puis *Vicus Braya*, puis *Vibraia*. Cette dernière forme était fixée dès le XIe siècle ; on trouve en 1092, *Ecclesia Beati Joannis de* Vibraio. (*Chart. fond. prioratus de Janna.*)

46° Vancé. — Venisciacum.

Sarthe, arrondissement de Saint-Calais, 810 habitants, 11 kil. Sud-Sud-Ouest de Saint-Calais.

Leudulfus, monétaire.

Nom franc formé sur les radicaux LEVD - VLF.
Cf. Leude*bertus*, Leude*giselus*, Leudo*fredus* ;

Audulfus, *Marculfus*, *Bertulfus*, etc.

136. VENISCIACO. Buste à gauche ; épaules en arc de cercle.

℟. LEVDVLFVS ꝏ. Croix latine accostée de deux globules et soudée sur un demi-cercle contenant un globe.

Publié par Fillon (*Lettres*, etc.), pl. II, nº 7.

137. Mêmes légendes et mêmes types sans les globules des deux côtés de la croix.

Coll. de M. Cisternes de Veille ; trouvé en 1879 à Saint-Quay, Côtes-du-Nord. Poids, 1,40.

Le style de cette monnaie est cénoman mais indiquerait plutôt le Nord-Ouest que le Sud-Est du Maine. Il présente une grande analogie avec celui des monnaies de Champéon et de Ciral ; j'appelle notamment l'attention sur la *boucle perdue*, réminiscence d'un diadême, prise ici pour une lettre et placée à la suite du nom de *Leudulfus ;* nous retrouverons un signe exactement semblable à la suite de la légende FRANCIO FICIT sur la première des monnaies de Champéon *[Cambidonno]* que je publierai plus loin. Peut-être a-t-on voulu donner ici la valeur de M, initiale de *Monetarius*, à ce caractère qu'on trouve encore mêlé à des lettres runiques, dans certaines légendes indéchiffrables, sur les monnaies des Anglo-Saxons ou d'autres barbares du Nord. Une monnaie de Mayence porte le même sigle répété trois fois avec la valeur de O.

Une monnaie de *Venisciacum* a été trouvée en 1879, dans les Côtes-du-Nord, avec un triens barbare breton, ce serait une raison de plus pour en chercher l'atelier soit au Nord-Ouest du Maine, soit dans les environs de Rennes ou d'Avranches, mais je n'y ai rencontré aucun nom de lieu qui ait cette forme et il faut descendre jusqu'à Vancé pour trouver une identification à peu près satisfaisante. La plus ancienne forme donnée dans les chartes pour Vancé est *Venciacus*.

Histoire. — Vancé a appartenu à l'église Saint-Martin de Tours : Venciacus *villa pertinet ad ecclesiam S. Martini Turonensis.* (*Rer. Gall. Script.*, IX, 51.)

Vers 1106, Thibaud de Vancé est témoin d'une donation : *Theobaldus de* Venthaio. (*Ampl. Coll.*, I, 611.)

Entre 1142 et 1160, on trouve Hugues de Vancé, *Hugo de* Venchaio (*Livre Blanc*, 287.)

7° ARCHIDIACONÉ DE PASSAIS.

A. Doyenné de Passais (Maine) : 20 paroisses.

IVe siècle.	Briciacus	Brécé.
	Celsiacus	Ceaulcé.
	Desertina	Désertines.
	Vetus vicus	Vieuvy.
VIe —	S. Frambaldus super Picem	Saint-Fraimbault-sur-Pisse.
IXe —	Comiacus	Couesmes.
	Laudemaurus	Loré.
	Scisciacus.	Soucé.

B. Doyenné de Passais (Normandie) : 28 paroisses.

IVe siècle.	Luciacus	Lucé.
VIe —	S. Baomaldus	Saint-Bomer.
IXe —	Campus Sigiricus	Champsegré.
	Caterniacus	Couterne.
Xe —	Septem forgæ	Septforges.

C. Doyenné de Javron : 30 paroisses.

IVe siècle.	Diablenticus vicus	Jublains.
	Gavronnum	Javron.
	Masciliacus	Marcillé.
	Pucialetum	Poulay.
	Villena	Villaines-la-Juhel.
VIIe —	Cavania	Chevaigné.
	Graciacus	Grazay.
	Lantionum	Saint-Aignan.
	Pratellus	Pré-en-Pail.

VIIIe siècle.	S. Frambaidus de Præeriis	Saint-Fraimbault-de-Prières.
IXe —	Cambion	Champéon.
	Crannæ	Crannes-sur-Fraubée
	Ham	Le Ham.
	S. Martinus de Meduana	St-Martin de Mayenne

D. Doyenné de la Roche-Mabille : 24 paroisses.

IVe siècle.	Cella	La Lacelle.
	Cerallum	Ciral.
	Noviliacus	Neuilly-le-Vendin.
	Pauliacus	Boulay.
VIIe —	Landolenæ	Gandelain.
	Linaria	Lignières-la-Doucelle
	Rufiniacus	Ravigny.
IXe —	Antoniacus	Antoigny.
	Macunen	Magny-le-Désert.

E. Doyenné de Lassay : 13 paroisses.

IVe siècle.	Materiacum	Madré.

F. Doyenné de Sillé : 33 paroisses.

IVe siècle.	Aciacus	Assé-le-Riboul.
	Medium Ortum	Moitron.
	Raudatium	Rouez.
	Silviacus	Sillé.
VIe —	Potius	Poché.
VIIe —	Crisciacus	Crissé.
	Laste Marciacus	Vimarcé.
	Stirpiacus	Le Tronchet.

VIIe siècle.	Tanida	Tennie.
	Vernicella	Verniette.
VIIIe —	Novavilla Alesiæ	Neuvillalais.
IXe —	Claucidus	Conlie.
	Sidregus	Ségrie.
	Verniacus	Vernie.
	Vigra	Rouessé-Vassé.
X^e —	Curæ	Cures.

Ateliers et monétaires de l'archidiaconé de Passais :

47. Brécé.		*Eperinus.*	Bricciaco.
48. Javron.	1	*Audegiselus.*	Gavaronno.
	2	*Boso.*	
49. Jublains.	1	*Marcovaldus.*	Iabolentis vico.
	2	*Gunbertus.*	Diablentas.
50. Marcillé.		*Dauvius.*	Marciliaco.
51. Champéon.		*Francio* ou *Francus*	Cambidonno.
52. Ciral.	1	*E...ndus.*	Sirallo.
	2	*Ebrulfus.*	
53. Lassay.		*Magnovaldus.*	Lacciaco.
54. Niort ?		*Leodastes.*	Noiordo vico.
55. Sillé-Guillaume.		*Maurinus.*	Silliaco.
56. Crissé.		*Genobaudus.*	Crisciac.

47° Brécé. — Bricciacum.

Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Gorron, 2,280 habitants. 15 kil. Nord-Ouest de Mayenne, 2 kil. Sud-Est de Gorron.

EPERINUS, monétaire.

Nom de forme romaine ; radical EPER peut-être Gaulois, modifié par le suffixe *inus*, exemple : *Victor-inus*, *Paul-inus*, *Flav-inus*, *Mart-inus*, *Maur-inus*. Si *Eper* est gaulois, on peut l'assimiler au grec ἵππος cheval ; on trouve sur les monnaies gauloises la légende EPAD. Cf. *Epona*, divinité gauloise, *Epasnactus*, chef gaulois. Si *Eper* est romain, ce peut être un équivallent de *Aper*, sanglier.

Ce nom de monétaire ne se retrouve dans aucun autre atelier.

138. + BRICCIACO. Buste diadêmé à droite ; l'épaule forme un arc de cercle divisé par deux cloisons verticales en trois compartiments dans lesquels on voit des lignes de perles.

℟. + EPERINO. Croix latine pattée, accostée des lettres CG, au-dessus d'un globe accosté du chiffre VII.

Publié par Combrouse, pl. XV, nº 23.
— Batault, 1866, pl. III, nº 20.

La légende du droit a toujours été lue BRILLIACO, mais la forme carrée du C de la troisième syllabe nous prouve que puisque le sommet des 4e et 5e lettres est resté en dehors du flan, on peut aussi bien lire BRICCIACO que BRILLIACO. Ce seul fait de la forme carrée du C est un indice très sérieux de l'origine cénomane de la monnaie ; en effet la plus grande partie de nos monnaies ont des C carrés dans leurs légendes. L'épaule cintrée est encore un indice sur lequel nous n'avons pas à revenir, mais la monnaie de *Bricciacum* ou *Brilliacum* présente un autre signe topique très remarquable qui nous engage à ne pas la séparer d'un groupe de monnaies sur lesquelles on lit SIRALLO -

EBRVLFO, je veux parler des lettres C G au-dessus du chiffre VII. Or, comme nous le verrons plus loin, l'atelier de SIRALLVM (Ciral), inséparable aussi de celui de CAMBIDONNVM (Champéon), est situé au Nord-Ouest du *Cenomannicum* et dans l'archidiaconé de Passais où nous trouvons Brécé, localité fort ancienne, inscrite dans les chartes sous les formes *Briciaco* et *Bructiagus*. Je suis donc parfaitement fondé à proposer la lecture BRICCIACO et l'identification avec Brécé, village situé en plein pays des Diablintes et très près du diocèse d'Avranches. On avait jusqu'à présent attribué à la région des Pyrénées le groupe de monnaies portant une croix accostée de CG — VII, mais la restitution au Maine des ateliers de *Bricciacum* et de *Sirallum* pourraient bien ébranler ce système. Nous y reviendrons plus loin.

Histoire. — Saint Turibe consacre l'église de Brécé : *De* Briciaco (*Gest. Pont. Cen.*, 19, V. — *Anal.*, 242) et lui impose pour la cathédrale du Mans, deux livres de cire, trois livres d'huile et deux *trientes* (Cauvin, *Instrum.*, p. VI.)

En 616, saint Bertrand, évêque du Mans, acquiert à Brécé, *in* Bructiago, un domaine sur lequel il fait bâtir des maisons et place des serfs. Il lègue cette propriété à son église. (*Gest. Pont. Cen.*, 35, V. — *Instrum.*, XVII.)

48° Javron. — Gavaronnum.

Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Couptrain, 2,624 habitants, 20 kil. Nord-Est de Mayenne ; 8 kil. Sud-Sud-Ouest de Couptrain.

Nom Gaulois. Cf. Brucilonnum, Balaionnum, Vultaconnum, Cabilonnum, etc.

I. Audegiselus, monétaire.

Nom franc. Type ALT — GESEL.

Cf. Aud*ulfus*, Aud*ericus*, Aud*emundus*, Aud*oaldus*.
*Berte*giselus, *Frede*giselus, *Lande*giselus, *Leude*giselus.
On trouve le même nom à Paris, Entrammes, Langres, *Monarboni ?* et la forme adoucie *Aunigiselus* à *Belcassino* ou *Velcassino*.

139. + GAVARONNO FIT. Buste à droite ; épaule très large dessinée dans un arc de cercle.

℟. AVDEGISELVS +. Objet indéterminé imitant un oiseau éployé sur la hampe d'un étendard.

Publié par Hucher, *Essai,* etc., pl. I, n° 20.
— Lelewel.
— Combrouse, n° 434.

II. Boso, monétaire.

Nom franc simple ; probablement une forme adoucie de *Bodo* dérivé de ALT par BALT, BAVD ; se combine avec ALT dans *Bosoaldus ;* se latinise avec le diminutif OLVS dans *Bosolus* et avec son sous diminutif INVS dans *Bosolenus ;* se rencontre à Maëstricht et à Limoges.

140. + ...ARONNO FIT. Buste à droite.

℟. BOSO MONETAR. Croix grecque chrismée, accostée de deux étoiles, sur un globe.

Publié par M. Hucher, *Essai,* etc., pl. I, n° 16.
— Combrouse, n° 435.

Le style de la monnaie d'*Audegiselus* est le même que celui de certaines espèces frappées à Rennes par *Francio ;* le type du buste en arc de cercle s'est propagé en s'accentuant jusqu'à la capitale des *Redones*. L'attribution à Javron est donc parfaitement satisfaisante. J'en puis dire autant de la monnaie de Boson à cause des détails du revers qui indiquent le voisinage de la cité d'Avranches.

Histoire. — Saint Julien établit une église à Gavron : *Ecclesias dedicavit..... de* Gauronno. (*Gest. Pont. Cen.*, 17, V. — *Anal.*, 241.)

Entre 532 et 543 l'évêque saint Innocent accorde Gavron, « Hebron », à saint Constantin. (Bouq., III, 449.)

De 710 à 724, Herlemond ayant fondé l'hôpital Saint-Ouen y réunit les bourgs d'Artins et de Javron ; *Quosdam vicos, id est Artinis et* Gabron.... *tradidit.* (*Gest. Pont. Cen.*, 65, V. — *Anal.*, 281.)

En 802, Charlemagne fait rentrer Gavron à l'église du Mans : *De vico* Gabron *cum suis appenditiis.* (*Gest. Pont. Cen.*, 81, V. — *Anal.*, 295.)

En 822, Louis-le-Débonnaire en assure les dîmes au clergé : *De vico* Gabron *cum suis appenditiis.* (*Gest. Ald.*, 14. — *Bal.*, 307.)

Gavron était le chef-lieu d'une *condita* dans laquelle était compris Champéon au IXe siècle : *Villam in conditâ* Gabronense *quæ* Cambionis *appellatur.* (*Bal.*, 56.)

C'était aussi le chef-lieu d'une viguerie dans laquelle saint Fraimbault établit sa cellule : *Cellam S. Frambaldi in vicariâ* Gabronense. (*Gest. Ald.*, 55. — *Bal.*, 163.)

Le Javronnais séparait le Diablintique de la *Condita* de Ceaulcé ; il comprenait à peu près les anciens doyennés de Lassay et de Javron.

49° Jublains. — Diablentæ *vicus.*

Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Bais, 1,968 habitants, 10 kil. Sud-Est de Mayenne, 9 kil. Ouest de Bais.

Ce nom est gaulois et fut porté par une des fractions des *Aulerci.*

I. MARCOVALDUS, monétaire.

Nom franc. Types MARC — ALT.
Cf. Marc*ulfus*, Marg*iselus*.
*Bertov*aldus, *Sigov*aldus, *Fredov*aldus.
On trouve le nom de *Marcovaldus* à Amboise et *Marcoaldus* à Sens.

141. + IABOLENTIS VI. Tête de face, type des faces sigillaires. De chaque côté trois mèches de longs cheveux tombent du sommet de la tête jusque sur l'épaule en passant derrière l'oreille qui est annulaire et d'une proportion démesurée. Des globules sous le menton indiquent la barbe.

℟. MARCOVALDVS. Croix grecque sur deux degrés, dans une couronne de perles.

P. Poids, 1,30.

II. GUNDEBERTUS, monétaire.

Nom franc. Types GVND — BERT.
Cf. Gund*ericus*, Gund*ovaldus*, Gund*ulfus*, Gund*ofredus*.
*Ald*ebertus, *Sige*bertus, *Lande*bertus, *Theude*bertus.
On trouve le nom de *Gondobert* à Cormes, et la forme *Gundeber* à Huy.

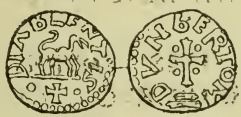

142. DIABLENTIS. Quadrupède à bec d'oiseau, la queue relevée, marchant à droite sur un trait horizontal, à l'exergue une petite croix entre deux globules.

℟. DVNBERTO M. Croix latine, cantonnée de quatre globules sur deux degrés.

Trouvé à Plassac. Ancienne collection du Mis de La Grange.

F. (K. 2042.) denier, poids, 1,37.

143. + DIABLENTAS. Quadrupède à bec d'oiseau et à queue relevée, marchant à droite.

℟. + DVNBERTO MO. Croix latine accostée de deux globules, conjuguée avec la croisette initiale de la légende.

P. Précédemment collection Robert. Denier, 1,08.

Publié par M. Robert. (*Revue Num.*, 1863, p. 348, pl. XVIII, nº 12.)

La monnaie de *Marcovaldus* nous montre que le langage vulgaire confondait déjà *dia* et *ia* qui se prononçait *ja*.

Les graveurs du coin d'argent ont certainement confondu le D et le G, car je ne puis admettre la forme de nom d'homme *Dunbertus* qui n'existe pas, et le D de *Diablentas*, devenu *Djablentas* était presque un G dans la prononciation.

L'attribution des monnaies qui précèdent à Jublains ne saurait être contestée. Une face sigillaire exactement du même style se trouve à Cormes sur une monnaie à l'effigie de Dagobert, ce qui nous donne à la fois le foyer et la date de ce groupe. Le foyer est cénoman mais son influence s'est propagée par le bassin de la Mayenne jusqu'à Angers (ANDECAVIS — AVNARDVS) et par le bassin de l'Orne jusqu'à Caen (CATOMO — ARIVALDVS) ; les têtes de face de Séez (SAIVS CIVITAS — MVNNVS MONI), de Rouen (ROTOMO — ERMOBERTO), du Thil (TELLAO — WADINGO) attestent la même influence.

D'un autre côté, le denier de *Gunbertus* ou *Dunbertus* appartient, par le petit animal figuré à la place de la tête, à une région artistique dont Jublains marque la limite septentrionale. Ainsi le type du quadrupède prend naissance dans

la vallée de la Loire et se propage dans le *Cenomannicum*, tandis que le type de la face sigillaire naît dans le Maine et se propage jusqu'à Rouen. J'ai parlé de ces deux groupes dans la première partie de ma *recherche*.

M. Robert *(loc. cit.)* voit dans le petit animal une représentation du diable et suppose que l'artiste a voulu faire un type parlant sur le mot *Diablentas ;* la tête de face aux oreilles démesurées a bien aussi un aspect diabolique et les graveurs de coins mérovingiens étaient certainement disposés à exercer ainsi leur imagination, mais l'animal et même la tête de face se retrouvent sur les produits d'autres ateliers où leur sens supposé n'aurait pas de raison d'être. Toutefois les exemples de types parlants sont si frappants et si fréquents qu'on peut toujours, *à priori*, en face d'un type insolite, supposer une allusion ou un jeu de mots. Le marquis de Lagrange a eu la même pensée (*Revue Num.*, 1851, p. 25) quand il a signalé le denier provenant du trésor de Plassac que le *Cabinet de France* a acquis après sa mort : « Une des pièces les plus curieuses, dit-il, est celle dont la » légende est DIABLENTIS ; elle porte pour type un qua- » drupède fantastique, j'allais presque dire diabolique, qui » semble faire allusion à l'ancien nom de Jublains. Ce qua- » drupède a quelqu'analogie avec celui qui est représenté » sur un tiers de sol attribué par Le Blanc à Childebert I ». La monnaie que cite l'académicien d'après Le Blanc appartient à l'atelier de Tours et porte pour légendes : CHILDBERTI — ANTIMI M. TORONOS ; j'en ai donné le dessin dans la première partie de ce travail, nº 45. Le quadrupède qui forme son principal type est identiquement semblable à celui qui se trouve sur la monnaie NIVIALCHA — AIGAHARIVS décrite plus haut (V. Nuillé). M. Robert *(loc. cit.)* remarque encore très judicieusement que la légende du denier de *Dunbertus* rappelle par sa forme celle d'ABRENKTAS — BERVLFVS, il en conclue que la monnaie appartient bien à Jublains, identifié par l'abbé

Lebœuf et d'Anville avec le *Nœodunum* de Ptolémée. (*Géographie*, l. II, ch. 8.)

Rectification. — Une attribution très hardie et toute gratuite du docteur Namur a doté Jublains d'une autre monnaie qu'on ne peut accepter mais qu'il est utile de mentionner. Ce savant traduit une légende TVFELIV BVCO par TVFEL — BVRG, *bourg du Diable,* ou *Diaboli vicus*, Jublains (*Revue de la Num. Belge*, 3e série, t. IV, p. 133 ss.). Je n'admets pas que les monétaires francs ayent traduit une dénomination gauloise en langue tudesque pour l'usage d'une population toute gallo-romaine; ils étaient au contraire portés à donner une forme latine à toutes les expressions empruntées à leur langage.

Géographie. — J'ai déjà traité rapidement la question géographique des Diablintes au commencement de la seconde partie de mon travail. Il est certain que la cité gauloise des *Aulerci Diablintes* a été coupée en deux par les *Redones,* que l'ancienne capitale, *Nœodunum*, ne fut pas le siège de l'évêché, lequel s'établit dans une ville des Diablintes maritimes telle que *Aliud* (Alet), *Adala* (Dol) ou peut-être *Carifes* (Saint-Mâlo). (Voir Adrien de Valois, *Not. Gall.*, *verbo :* Aulerci Diablintes; Walkenaërt, *Géogr. des Gaules,* t. I, p. 388; Cauvin, *loc. cit.*, p. 253, 296; Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 315). Le *Diablenticum Mediterraneum* fut annexé au diocèse du Mans; M. Cauvin y signale trois contrées ou *Conditœ* savoir : la *Condita Diablentica* proprement dite, capitale : Jublains; la *Condita Gabronensis*, capitale : Javron; et la *Condita Celciacensis*, capitale : Ceaulcé.

La *Condita Diablentica* comprenait le territoire qu'occupèrent plus tard les doyennés d'Ernée, de Mayenne et d'Évron, et la partie sud du doyenné de Sillé. C'est là qu'étaient situés les monastères de Châlons et de Saint-Martin et le village de Trans; c'est là que naquit saint Siviard : *De Caladunno monasterio... in conditâ* Diablentica. – *Monasterium S. Martini in* Diablentica. — *Villa.... Tridentum.... in conditâ* Diablentica (*Anal.*). — *Siviardus natus est in parochia* Diablenticâ (*Vit. Siviardi.*).

Enfin la *Condita Diablentica* se divisait elle-même en plusieurs vigueries ou *pagelli* et comprenait la *Vicaria Diablentica* proprement dite où se trouvait Mézangers, propriété de l'abbaye Saint-Vincent : *Villa cujus vocabulum est ad Mansiones, in Vicaria* Diablentica. (Bal. — Cauvin, *loc. cit.*, p. 257, 297.)

Histoire. — Le défenseur du Mans donne le bourg de *Diablens* à saint Julien : *Tradidit..... defensor, una cum consensu et exhortatione atque*

sub stipulatione cunctorum procerum suorum, vicum Diablenticum. (*Gest. Pont. Cen* , 16. — *Anal.*, 240.)

Saint Julien y consacre une église : *Ecclesias consecravit..... de vico* Diablentico. (*Gest. Pont. Cen.*, 17. — *Anal.*, 242.)

Entre les années 587 et 623, l'évêque saint Bertrand construit une maison à Jublains et s'y fait un domaine : *Domum.....* Diablentes *quam mea opere œdificavi..... quidquid..... undique in opidum* Diablentis *juxta ripam Aronæ fluvio comparavi.* (*Gest. Pont. Cen.*, 45. — *Anal.*, 263.)

En 617, le même évêque lègue ce domaine à l'église du Mans : *Te sacrosancta ecclesia heres mea habere volo, excepto res antiquas Sanctæ ecclesiæ* Diablenticæ. *Idem..... et ipsum conjunctum apud istam casam* Diablenticam. (*Id.*, *id.*)

En 802, Charlemagne confirme à l'église du Mans cette possession : *Et de vico* Diablentico. (*Gest. Pont. Cen.*, 82. — *Anal.*, 295.)

En 832, Louis-le-Débonnaire en assure les dîmes au clergé : *Et de vico* Diablentico (*Gest. Ald.*, 14. — *Bal.*, 30.)

Jublains faisait partie du doyenné de Javron avant la Révolution.

50° Marcillé. — Marciliacum.

Mayenne, arrondissement et canton de Mayenne, 1288 habitants, 8 kil. Est de Mayenne.

Localité gallo-romaine **MARCELLI - AC** « domaine de Marcellus ».

Dauvius, monétaire.

Il est probable que le nom de Dauvius a pour forme typique *Dagoveus*, radicaux : **DAG** (Cf. Dag*obertus*, Dag*ulfus*, Dac*oaldus*, etc.)
VECH (Cf. *Clodo*vechus, *Mero*vechus, *Audo*vechus, etc.)

144. **MARCILIACO**. Buste à droite.

℞. DAVVIVS. Victoire de profil à gauche, tenant une croix, placée sous la croisette de la légende; les pieds sont disposés comme si la victoire était de face,

F. (237.) 1,40.

Le style de la victoire représentée au revers est bien armoricain. Plusieurs localités du diocèse de Rennes peuvent être aussi fondées que Marcillé de Mayenne à revendiquer l'atelier de Dauvius, citons Marcillé-Robert, Marcillé-Raoul, mais il faut qu'elles produisent leurs titres historiques. L'argument tiré du style est tout en faveur de notre Marcillé qui est situé entre Jublains et Champéon, dans une région où les types de victoires et de sujets variés sont plus répandus que ceux de la croix simple. L'argument historique n'est pas moins favorable à notre attribution, Marcillé prouve son existence dès les temps les plus reculés du moyen âge.

Histoire. — Saint Turibe fonde l'église de Marcillé : *Consecravit ecclesias..... de* Masciliaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 19, V. — *Anal.*, 242.)

En 616, saint Bertrand lègue ce village à son neveu : *Villa* Marciliaco *sita secus Diablentas vico..... pronepoti meo Lodochrano dono.* (*Gest. Pont. Cen.*, 41. — *Anal.*, 260, sub voce *Marciliaco.*)

Entre 940 et 960, Mainard, devenu possesseur de cette terre, la donne à ses chanoines : *Et* Marciliacum *cum ecclesiâ..... suis donavit canonicis.*

51° Champéon. — Cambidonnum.

Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Le Horps, 1538 habitants, 9 kil. Nord-Est de Mayenne, 5 kil. Sud-Ouest de Le Horps.

Nom gaulois qui est porté par plusieurs localités ; le suffixe *donnum* ou *onnum* est fréquent dans les noms de lieux : Cf. *Baladonnum*, *Brucilonnum*, etc.

FRANCIO ou FRANCUS, monétaire.

Ce nom est romain et emprunté à l'Ethnique.

Cf. *Anglus* (Quentovic), *Saxo* (Orléans, *Lugdunum*), *Romanus* (Saint-Maurice), *Maurus* (Tours, Marseille, Uzerche, Amiens, Grand, etc.)

On trouve le nom du même *Francio* à Rennes ; la forme *Franco* apparaît à Nantes, Bayeux et *Cantoanum*.

145. CAMBIDONNO FITVR. Buste à droite ; le haut du corps est représenté par un trapèze très élevé divisé en trois zônes horizontales, et orné de hachures verticales.

℟. FRANCIO FICITR +. (La dernière lettre n'est pas un caractère de l'alphabet mais le débris d'un diadême que, dans un autre travail, j'ai désigné sous le nom de boucle perdue. — Voy. *Ann. de la Soc. de Num.*, t. V, p. 34.) Victoire sur un piédestal carré orné de traits horizontaux alternant avec des lignes de perles ; la victoire tient un sceptre surmonté d'une croix, ou plutôt une croix fichée sur un globe.

P. Poids, 1,15.

Publié par Cartier, *Liste*, n° 404.

146. CAMDONNO. Buste drapé à droite.

℟. FR ANCO. Personnage levant une main et tourné à droite.

F. 225. Poids, 1,32.

P. Poids, 1,32.

147. CAMDOÑNO. Buste drapé à droite.

℟. FR ANCO. Personnage tenant une croix, à gauche.

F. 234. Poids, 1,30.

148. CAMDONNO. Buste à gauche.

℟. FRANCO. Personnage debout, de face, tenant une massue de la main gauche et élevant la main droite.

Publié par Cartier, *Revue Num.*, 1840, pl. XIII, nº 6.
— Combrouse, *Atlas*, pl. XX, nº 7.

149. FRANDO FIDT. Deux personnages debout, les pieds de l'un tournés vers ceux de l'autre, mais la tête et le corps de face, tenant une sorte de sceptre surmonté d'une croix, et placés sur une barque. Grenetis au pourtour.

℟. CAMBI IDONNO. Croix grecque dans un diadême de feuillage, fermé, avec trois rubans d'attache.

F. Nº 232. Poids, 1,30.

150. FRA + NCIO. Même type, seulement la croix est détachée du sceptre et coupe la légende.

℟. CAMDIDONNO. Croix grecque dans un diadême formé d'un trait circulaire, muni de deux rubans d'attache. Grenetis au pourtour.

F. Nº 233. Poids, 1,35.
P. Poids, 1,22.

Publié par M. de Longpérier, *Notice de la coll. Rousseau*, nº 127, p. 49.

151. **FRANCIO M**. Buste à gauche, largement drapé ; épaule en arc de cercle.

℟. **CAMDONNO**. Croix mixte potencée au sommet, posée sur un globe.

Coll. Dassy, nº 121.

Publié par Cartier, *Revue Num.*, 1840, pl. XIV, nº 7.
— Combrouse, *Atlas*, pl. XX, nº 8.

152. **CAMDIDONNO**. Buste à gauche ; épaule en arc de cercle ; le bras et la main sont avancés devant la poitrine pour bénir.

℟. **FRANCIO**. Croix latine chrismée, soudée sur un globe et accostée d'un globule au quatrième canton.

P. Poids, 1,18.

153. **FRANCIO**. Buste à gauche.

℟. **CAMDONNO**. Croix latine soudée sur un gros globe.

F. 246. Poids, 1,20.

154. **CAMBIDOINNO**. Croix latine soudée sur un gros globule.

℟. FRANCIO. Croix latine chrismée, soudée sur un globe et accostée d'un anneau au 3e canton.

Publié par Combrouse, *Atlas*, pl. XX, n° 6.

Le caractère placé à la suite de FRANCIO FICIT, au revers de la première des monnaies que je viens de décrire, n'est autre chose que la *boucle perdue ;* c'est une immobilisation qui marque que l'émission de cette monnaie a succédé immédiatement au monnayage romain ; on peut en conclure qu'elle ouvre la série mérovingienne de *Cambidonnum*.

L'identification du *Cambidonnum*, *Camdonnum* des monnaies avec Champéon est nouvelle et paraîtra téméraire. La philologie semble presque la condamner, car le mot *Champéon* qui était *Cambion* au IXe siècle est une forme de *Cambidonnum* dans laquelle l'accent était sur la deuxième syllabe, ce qui est attesté par la chute du D ; au contraire les monnaies accentuent la troisième syllabe, comme on le voit par la chute du B dans les dernières expressions des légendes monétaires : *Camdonnum* Pour donner satisfaction à la philologie il faudrait trouver un nom moderne qui fut non pas *Champéon* ou *Cambion*, mais *Chandon* ou *Candon*. Il en existe, mais dans des régions où nos monnaies n'ont pas pu être frappées. Un argument philologique est toujours grave, mais un argument artistique est capital, et je crois que quand même il n'existerait à l'ouest du *Cenomannicum* aucun nom rappelant le prototype *Cambidonnum*, nous devrions évoquer une localité éteinte et dire : « Là il y eut une bourgade de ce nom, là furent frappées nos monnaies. » Il faut donc que les philologues en prennent leur parti ; s'ils ne nous trouvent pas un *Chandon* entre Rennes et Champéon, ils ne nous décideront pas à répudier les monnaies que nous réclamons aujourd'hui pour le *Cenomannicum* et pour Champéon. Du reste les légendes monétaires montrent une hésitation qui permet d'admettre qu'après avoir accentué la troisième syllabe on est revenu à accentuer la seconde ;

le monétaire, après avoir adopté d'abord la forme CAMBIDONNO puis CAMDONNO, et même CANDIDONNO, a inscrit sur les derniers produits de l'atelier la forme CAMBIDOINNO. En somme ce sont des nuances de prononciation qui se sont produites dans le courant du VIIe siècle mais la deuxième syllabe s'est maintenue aussi bien que la pénultième, la dentale seule a succombé dans la forme parlée définitive, ce qui est son sort fréquent. (Cf. *Melodunum*, Melun, etc.) La forme *Camdonnum* offrait une syncope analogue à celle qui a fait de *Candidinense monasterium* Cantoin, et de *Candidobrense oppidum* Combronde. (Longpérier, *loc. cit.*)

La localisation la plus sérieuse qu'on ait proposée jusqu'à ce jour pour le groupe de monnaies, si nombreux, si varié et si intéressant que nous venons de décrire, est Cambon (Loire-Inférieure), à quelques kilomètres de Saint-Nazaire; (Voy. de Longpérier, *Not. de la coll. Rousseau*, n° 127, p. 49.) Les attributions précédemment proposées à *Compendium* (Compiègne), à Kembs (Alsace), ne peuvent plus être prises au sérieux; comme l'a dit M. de Longpérier, il faut chercher *Cambidonnum* auprès de Rennes, les monnaies de ces deux ateliers ont le même monétaire, le même faire, la même Victoire sur un piédestal, le même personnage sur une barque. Deux chartes du IXe siècle, communiquées par M. Aurélien de Courson à M. de Longpérier, indiquent deux localités désignées par les mots : *Cambon in pago Rotonensi* (dans le pays de Redon) ; l'une des deux est certainement Cambon, près Saint-Nazaire, l'autre n'est pas identifiée. Voici maintenant mes motifs pour repousser l'attribution faite en faveur de Cambon et réclamer les monnaies pour Champéon :

Cambon est aussi loin de Rennes que Champéon, 72 kilomètres.

Cambon est beaucoup plus près de Nantes que de Rennes et ses monnaies auraient subi l'influence Namnete tandis

que les monnaies de *Cambidonnum* n'ont d'analogie qu'avec les monnaies de Rennes.

Nantes, Rennes et Avranches sont les extrêmes limites du monnayage mérovingien vers la presqu'île armoricaine; le seul atelier de Vannes nous offre quelques produits bretons étrangers aux émissions purement mérovingiennes.

Ces faits sont d'accord avec l'histoire. Les Bretons se rendaient indépendants de la domination des rois mérovingiens. Pendant le règne de Dagobert I, Judicaël s'était proclamé roi des Bretons et résidait à Rennes; je lui attribue une monnaie de style breton pur portant pour légende IVTIC, IN OFFICINA R[*edonensi*].

Judicaël a été soumis à Dagobert non par les armes mais par la parole persuasive de saint Éloi qui remplit une mission près de lui et l'amena au palais de Dagobert, à Clichy, près Paris.

Le monnayage franc n'a pu s'effectuer au-delà de la frontière de Bretagne, et par conséquent n'a pas eu lieu à Cambon près Saint-Nazaire; quand Rennes était indépendant de la monarchie franque, les ateliers francs extrêmes n'ont pu être qu'à l'ouest de Rennes, et Champéon est parfaitement dans ces conditions.

Je pense que le monnayage franc n'a pas été seulement une industrie officielle et privilégiée exercée dans les officines royales « *Officina publica monetæ fisci* » (texte de saint Ouen) mais aussi et en même temps une industrie librement exercée dont le résultat a été la refonte générale des monnaies d'or gauloises et romaines; de sorte que son activité a été proportionnelle à la quantité d'anciennes espèces en circulation; l'abondance des statères armoricains qui circulaient dans la presqu'île de Bretagne, donne la raison de la fécondité des ateliers situés sur la frontière, et c'est à cela qu'il faut attribuer la grande variété des monnaies de *Cambidonnum*.

Cette industrie de refonte s'est installée à Rennes après la

pacification de la Bretagne, c'est-à-dire après la soumission de Judicaël.

Francus n'est peut-être pas un nom d'homme, mais la qualification ethnographique du directeur des ateliers de Cambidonnum et de Rennes. Dans ce cas, il ne faudrait pas lire : *Francion*, ou *Francus monétaire*, mais, *le monétaire franc*, *atelier franc ;* ce serait pour ainsi dire l'enseigne de l'officine ; c'est ainsi que de nos jours on dirait : *Magasin anglais*. A Quentovic, l'atelier port de mer ouvert à toutes les communications et à tous les échanges avec l'île de Bretagne, on a frappé d'innombrables monnaies avec la légende ANGLO MONETARIO ; je ne crois pas que cela désigne un monétaire appelé *Anglus*, mais il est bien plus rationnel d'admettre qu'il s'agissait d'une officine monétaire dirigée par un anglais ; l'inventaire du trésor de Kronsdale que j'ai publié dans le *Numismatic Chronicle*, prouve que ces monnaies circulaient en Angleterre. Il est impossible de ne pas voir d'analogie entre ces deux faits d'un monétaire *Anglus*, pour les Angles, à l'entrée du continent, et d'un monétaire *Francus* pour les Francs, à l'entrée de la presqu'île armoricaine.

Les monnaies de *Cambidonnum* tiennent à celles de Rennes par des liens si intimes qu'il est permis de considérer ces deux ateliers comme n'en faisant qu'un seul qui aurait changé de place suivant les vicissitudes de l'occupation bretonne ; elles ne sont pas moins étroitement unies à celles de *Gavaronnum* dont nous venons de nous occuper, et de *Sirallum* que nous allons décrire. La monnaie de Gavron (GAVARONNO — AVDEGISELVS) offre un buste absolument semblable aux bustes de Rennes et reproduit l'épaule en arc de cercle largement drapée que nous venons de signaler sur les monnaies de *Cambidonnum ;* en outre les nombreux exemples déjà signalés de cette manière de traiter le buste démontrent que c'est là un des caractères particuliers de l'art cénoman occidental. Nous constaterons

les mêmes particularités, le même buste en arc de cercle sur les monnaies de Ciral : SIRALLO — EBRVLFVS.

Il existe un autre atelier dont les produits ne font qu'un seul groupe avec les monnaies de *Cambidonnum*, *Gavaronnum*, *Sirallum* et *Redonis ;* c'est l'atelier de *Veniscia-cum*, que nous avons fixé à Vancé avec les plus grandes réserves.

En résumé, Rennes fut le point de départ ou d'arrivée d'un style dans lequel le buste est remarquable par ses larges épaules drapées et circonscrites par un arc de cercle dont les proportions sont beaucoup plus amples que celles de la tête ; la région dans laquelle ce style s'est produit comprend deux localités nommées *Gavaronnum* et *Sirallum* ces trois points délimitent l'aire des larges épaules, laquelle appartient à la région des bustes cintrés qui comprend tout le *Cenomannicum*, c'est donc là qu'il faut chercher *Cambidonnum*, c'est là que nous rencontrons précisément, dans le doyenné de Javron, Champéon, qui au IXe siècle s'appelait *Cambion*, et qui, à n'en pas douter, s'appelait primitivement *Cambidonnum ;* nous sommes forcés de l'identifier avec le *Cambidonnum* des monnaies, jusqu'au jour où l'on nous indiquera un autre *Cambidonnum* situé, non pas au-delà, mais en-deçà de Rennes.

Une tradition religieuse peut-être à jamais perdue a inspiré les types monétaires de *Cambidonnum*. La barque qui porte deux personnages, sans doute deux saints locaux, peut-être saint Éloi et Judicaël, est un type parlant, comme l'a fait remarquer M. de Longpérier (*loc. cit.*). « Cambon, en breton, signifie *Varangue*, c'est la grande pièce de bois courbe qui se pose sur la quille dans la construction des navires. »

Les monnaies de *Cambidonnum*, comme celles de Rennes à la légende FRANCO ou FRANCIO, offrent souvent la marque non équivoque de l'immobilisation, notamment dans l'incertitude des légendes ; je veux dire que les gra-

veurs de coins n'étaient plus des créateurs de types, des artistes, mais de simples ouvriers illettrés, qui copiaient inconsciemment les types composés par leurs prédécesseurs, et les déformaient. Il ne savait pas lire, celui qui écrivait FRANDO FICT — CAMBIIDONNO ; on peut en conclure que la fabrication des monnaies s'est continuée à *Cambidonnum,* après le départ ou la mort du créateur de l'atelier ; peut-être ce fondateur s'est-il appelé réellement *Francio ;* après lui on n'a plus vu que le sens ethnographique de son nom « Le Franc, *Franco monetario.* »

Rectifications. — Outre les erreurs d'attributions déjà signalées, il faut relever l'erreur de Lelewel qui a fait du nom de lieu un nom d'homme et réciproquement. D'après des notes de ce savant à M. Cartier, le fondateur de la *Revue de Numismatique* (liste générale, n° 203) a enrichi la liste des ateliers mérovingiens d'une localité appelée Rancio (RANCIO F.) et la liste des monétaires d'un *candidus* (CANDIDO MO). Il est aisé de reconnaître un quadruple emploi des mêmes légendes dans les n°s 203, 398, 399 et 404 de la liste donnée par M. Cartier ; j'ai déjà signalé cette erreur *(Ess. sur la num. comp. à la Géogr. de Grég. de Tours)* et la *Revue Numismatique* m'a donné raison (1864, p. 401.).

Histoire. — Au IXe siècle, saint Aldric forme un établissement agricole à Champéon : *Mansionilia fecit..... in* Cambion *unum.* (*Gest. Ald.*, 24, V. — *Bal.*, 62.)

Le même saint donne Champéon au monastère Sainte-Marie près des murs du Mans : *Dedit..... villam..... in conditâ Gabronense quæ* Cambionis *appellatur.* (*Gest. Ald.*, 20. — *Bal.*, 56, sub voce *Cambionis.*)

Plus tard Champéon appartint au monastère d'Évron.

Nous n'avons pas besoin de faire justice des traductions que les moines du moyen âge firent de ce nom gaulois : ils l'ont appelé *Campus Aionis, Campus Eudonis ;* c'est le cas de dire *traduction, trahison.*

52° Ciral. — Sirallum.

Orne, arrondissement d'Alençon, canton de Carrouges,

2,270 habitants, Ouest-Nord-Ouest d'Alençon, 7 kil. Sud de Carrouges.

I. E...NDUS, monétaire.

L'unique exemplaire connu de la monnaie de ce personnage ne permet pas de restituer son nom d'une manière certaine, c'est probablement *Edmundus*, nom franc dérivé de ALT - MVND.

Cf. Ed*ward*, Ed*fred*, Ed*bert*, Ed*ulf*, Ed*gar*, formes saxonnes de *Audoaldus*, *Audofredus*, *Audobertus*, *Audulfus*, *Audegarius*.

*Berte*mund*us*, *Frede*mund*us*, *Chari*mund*us*.

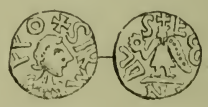

155. + SIRALLO. Buste diadêmé à droite.

℟. E.,.NDVS. Victoire posée sur une base, tenant une couronne à gauche.

P. Poids, 1,30.

II. EBRULFUS, monétaire.

Nom franc formé sur le type BER - VLF.

Cf. Ebre*giselus*, Ebro*aldus*, Ebre*mundus*, Ebre*charius*.

*Bert*ulf*us*, *Aud*ulf*us*, *Sigg*ulf*us*, *Leud*ulf*us*, *Aig*ulf*us*.

Ce nom ne se rencontre pas dans d'autres ateliers.

156. SIRALLO FITVR. Buste diadêmé à droite, épaule en arc de cercle et largement drapée.

℞. EBRVLFVS FECIT. Victoire debout, à droite, tenant une croix de chaque côté.

P. Deux exemplaires. Poids, 1,38 et 1,42.

157. ...ALLO. Buste à double diadême, à droite.

℞. + EBRVLFVS. Croix grecque sur un globe, au-dessus de deux degrés, accostée des lettres C G et du chiffre VII.

P. Poids, 1,28.

158. EBRVLFO. Buste à gauche à l'appendice perlé ou échelonné.

℞. + SERALLO rétrograde. Croix latine ancrée, conjuguée sous la croisette initiale, soudée sur un globe au-dessus d'un demi-cercle contenant un trait horizontal.

P. Poids, 1,26.

Publié par Cartier (*Revue Num.*, 1839, p. 201, pl. IX, 9.)
— — (*Liste*, nº 330.)
— Combrouse. (*Atlas*, XXIV, nº 8.)

Comme nous l'avons dit plus haut, les produits de cet atelier sont absolument inséparables de ceux de *Cambidonnum ;* même style, même buste, même victoire, même formes des légendes :

SIRALLO FITVR — EBRVLFVS FECIT ;
CAMBIDONNO FITVR — FRANCIO FICIT.

Leur attribution à Ciral vaut ce que vaut l'attribution des précédentes à Champéon. Ciral est une des plus anciennes localités du *Cenomannicum*.

Jusqu'à présent on avait cherché en Touraine la localisation de l'atelier CIRALLO — EBRVLFVS. M. Cartier a

proposé Saint-Cyran-du-Jambot, près Châtillon-sur-Indre, (*loc. cit.*) moi-même j'ai proposé le *Siroialense Oratorium* de Grégoire de Tours, Ciran (*Mir. de saint Martin*, *l.* I. — *Monn. de Touraine*, *Ann. de Num.*, t. III, p. 118). On voit que la cause a déjà été instruite ; puis-je me flatter de juger en dernier ressort ?

Il faut encore ajouter qu'on pouvait se croire fondé à localiser aux pieds des Pyrénées la troisième monnaie ...ALLO — EBRVLFVS ci-dessus décrite, parce qu'elle appartient par son style au groupe des monnaies attribuées à Bigorre, Saint-Bertrand de Comminges et Foix, dont les caractères sont : au droit, le buste à double diadème exactement semblable a celui-ci ; au revers, la croix grecque sur un globe, au-dessus d'un degré, accostée des lettres C G et du nombre VII. L'attribution au *Cenomannicum* d'une monnaie dont le style s'est localisé à une assez grande distance est contraire aux principes et semble ébranler tous les systèmes ; mais une monnaie de Limoges appartient au même groupe et la formule C. G. VII dont on ne connaît pas encore la signification, a pris naissance à Chalon ; il faut bien admettre que des artistes ont pu voyager et transporter un genre artistique d'un bout de la Gaule à l'autre ; un monétaire d'Argentat (Corrèze) s'est servi d'un coin d'Autun en se contentant de remplacer les huit dernières lettres de AVGVSTODVNO par ENTATE FIT et en conservant même dans le champ les initiales A G qui figurent sur toutes les monnaies d'Autun ; un autre type d'Autun a été porté à Rivarennes (Touraine), un type de Paris paraît avoir été transporté à Foix. Ces acclimatations de types étrangers font le désespoir des numismatistes ; elles marquent peut-être l'époque où les monétaires ayant accompli leur refonte dans une contrée et ne trouvant plus à s'occuper, ont transporté leur industrie dans des régions non encore exploitées.

Les types de *Sirallum* sont relativement anciens ; la croix

grecque sur un globe au-dessus de degrés et accostée du nombre VII qui fait allusion à la taille de XXI siliques au sol et VII au tiers de sol, est presque contemporaine de la Victoire debout et lui a immédiatement succédé. Or nous voyons par le monnayage d'Ebrulfus qu'à *Sirallum* ce type est à peu près contemporain de saint Éloi, puisque le même Ebrulfus met plus tard dans la circulation un type à la croix ancrée et à l'appendice perlé, lequel serait postérieur à saint Éloi, si, comme je le crois, cet illustre orfèvre est le créateur et l'initiateur des croix ancrées (1). Le monnayage d'Ebrulfus résume donc à *Sirallum* toute l'histoire de l'art monétaire mérovingien, et laisse voir que la période de refonte a mis peu de temps à parcourir toutes ses phases dans le *Cenomannicum*.

On a supposé que les initiales C G signifiaient *Crux Gloriosa ;* je ne pense pas que ce soit là leur vrai sens ; ce qui est certain c'est qu'elles sont toujours accompagnées du chiffre VII, de sorte qu'on peut les considérer comme en corrélation avec le chiffre pour exprimer une seule pensée qui est encore problématique.

C'est à Chalon, je le répète, qu'est apparue d'abord la formule C · G · VII · puis elle vint à Limoges, enfin elle s'est fixée sur un groupe de monnaies attribuées jusqu'ici à la région des Pyrénées ; j'ai cité saint Bertrand de Comminges, CONBENAS, l'antique *Convenæ* de la *Notice des Provinces;* Tarbes, BEGORRA, l'ancien *Castrum Bigorra* de Grégoire de Tours, devenu la ville épiscopale des Tarbellions ; Foix, CASTRO FVSEI. Ces diverses identifica-

(1) La croix chrismée c'est-à-dire ornée d'un seul crochet qui représentait la boucle du P (ραυ) faisant partie du monogramme du Christ, est plus ancienne que la croix ancrée. Quand un nouveau type apparaît on doit toujours chercher la pensée de l'artiste créateur ; or une charmante monnaie de saint Éloi nous révèle cette pensée ; au lieu de placer la croix entre l'A et l'ω comme dans les anciens chrismes, l'artiste lui donne l'A pour base et l'ω pour couronnement en renversant cette dernière lettre ; de cette manière le P du chrisme a un double crochet et la croix devient ce qu'on appelle une croix ancrée.

tions forment un ensemble qui les fait paraître inattaquables, mais la numismatique mérovingienne est pleine d'écueils et les rapprochements les plus séduisants conduisent parfois à des déceptions. Que mon lecteur soit juge de mon embarras :

Voici deux localités, Ciral et Brécé auxquelles j'attribue deux groupes d'espèces à la formule C · G · VII ; j'ai exposé les motifs qui m'ont déterminé ; BRICCIACO ne peut être éloigné de SIRALLO ; il n'y a pas deux SIRALLO puisque toutes les monnaies qui portent ce nom de lieu sont signées par le même monétaire *Ebrulfus ;* SIRALLO est voisin de CAMDONNO ; CAMDONNO est dans la région de Rennes, tout cela s'enchaîne et tout cela m'amène à localiser CAMDONNO à Champéon et SIRALLO à Ciral ; or, d'un côté, les espèces aux légendes CONBENAS, BEGORRA, CASTRO FVSCI, sont gravées par la même main que celles aux légendes SIRALLO et BRICCIACO en sorte qu'il faut ou trouver dans l'Ouest du *Cenomannicum* des localités ayant porté les noms de *Conbenas*, *Begorra*, *Castro fusci*, ou admettre, ce qui est peu probable, que le graveur du coin de Ciral, s'en est allé aux pieds des Pyrénées forger les coins de Saint-Bertrand, de Tarbes, et de Foix ; d'un autre côté, on trouve, dans l'Ouest même du *Cenomannicum* trois noms de lieux anciens qui s'accommodent avec les légendes que je viens de citer, savoir *Comnas* (Couesmes), qui révèle jusque dans sa forme du pluriel l'étymologie de *Convenas* (agglomération d'étrangers) ; *Boeria* (Bouère), village et petite division territoriale (cf. Grez-en-Bouëre) ; enfin *Castrum Fissa* ou *Fixa* (La Flèche). La philologie ne condamnerait pas ces trois identifications ; la chute du G de *Begorra*, la transposition de EO de *Beorra*, *Boerra*, le changement d'I en V, dans *Fissa*, phénomène déjà constaté dans *Lis* et *Lus* (Le Loir, Le Lude). Ne trouverait-t-on pas là de graves motifs pour dépouiller les ateliers pyrénéens ?

Je me contenterai pour aujourd'hui d'élever un doute ; quelque circonspection que j'apporte à mon jugement, je

m'exposerais à être accusé de trop de précipitation. Je n'affirmerai rien, seulement je mettrai sous les yeux du lecteur les pièces en litige et il comprendra mes incertitudes.

+ CONBENAS FIT. — ℞. + NONNITVS MO⁻ (Dans le champ : C · G · VII en deux lignes.)

+ BEGORRA FIT. — ℞. + TAVRECVS MO. (Dans le champ : C · G · VII, en deux lignes.

+ CASTRO FVC—. — ℞. + REDEMTVS MO. (Dans le champ : C · G · VII, en deux lignes.)

L'église de Couesmes fut fondée par saint Liboire : *Ecclesias .... de* Comnis (*Gest. Pont. Cen.*, 20, V. — *Anal.*, 243). Ce village est situé dans l'archidiaconé et le doyenné de Laval.

Bouère, paroisse de l'archidiaconé de Sablé, du doyenné de Sablé, et que Cauvin a identifié à tort suivant moi avec Bariacus, était au XIe siècle un prieuré dépendant de Marmoutier. (Boeria. — *Cart. Maj. Mon.*)

La Flèche, annexée au diocèse du Mans par le concordat de 1801, dépendait autrefois du diocèse d'Angers et était le chef-lieu d'un archiprêtré compris dans le grand archidiaconé.

(*Castrum quod* Fissa *dicitur. Gest. Pont. Cen.*, 94. — *Anal.*, 310.)

C'est là un très intéressant problème que je livre aux érudits et à mes confrères en numismatique.

Rectification. — Combrouse a mal interprété la légende de la monnaie qu'il a publiée; il a lu BERALLO au lieu de SERALLO; c'est un nom à retrancher des listes d'ateliers qui ont été dressées.

Histoire. — Saint Pavace fonde une église à Ciral: *Sacravit ecclesias.... de* Cerallo. (*Gest. Pont. Cen.*, 20. — *Anal.*, 243.)

Ciral faisait partie du doyenné de la Roche-Mabille, avant la Révolution.

53° Lassay. — Lacciacus *vicus*.

Mayenne, arrondissement de Mayenne, chef-lieu de canton. 2,280 habitants, 10 kil. Nord-Nord-Est de Mayenne.

Radical indéterminé suivi du suffixe AC indiquant l'idée de possession ou d'habitation.

Magnovaldus, monétaire.

Nom hybride formé du latin Magnus et du germain ALT analogue à *Magnulfus* (latin *Magnus*, germain VLF).

Le nom de Magnovaldus est inscrit sur les monnaies d'un atelier qui pourrait bien être le même que *Lacciacus;* la légende offre pourtant une variante considérable: *Lascia vico.* Cette monnaie a été lue aussi *Sci Avicola,* mais je ne connais pas de saint appelé *Avicola* parmi ceux qu'on honorait au VIIe siècle.

Enfin on trouve *Magnoaldus* à Chalon, Autun, Brioude, Ardin, Salle *(Salao vico)*, *Criesa*, et aussi dans l'atelier de l'école du Palais : *Iscolare monetario.*

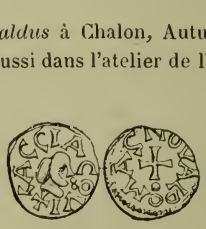

159. + LACCIACO VI. Tête diadémée à droite, sous la croisette intiale.

℞. MAGNOVALDO. Croix grecque sur un globe. Couronne de feuillage au pourtour.

P. Poids, 1,00.

Cette monnaie appartient bien à l'Ouest et à une région voisine de la Touraine, mais ce n'est pas sans faire de grandes réserves que je l'attribue à Lassay ; en effet je ne trouve pas de textes antérieurs à l'an mil prouvant l'ancienneté de cette ville. Il est probable pourtant que le village de Saint-Fraimbault, situé à un kilomètre de Lassay, n'était autre que le vieux Lassay ; l'église paroissiale de Lassay était à Saint-Fraimbault, et, suivant la tradition, elle fut fondée par l'anachorète de ce nom, au VIe siècle ; il est donc à croire que le village de Saint-Fraimbault a eu un nom plus ancien et que ce nom était *Lacciacus vicus*.

Histoire. — Entre les années 1097 et 1125, Hildebert confirme à l'abbaye de Marmoutier la chapelle de Lassay *Capellam de* Laciaco. *(Cart. Maj. Mon.)*

54° Niort ? — Noiordus *vicus*.

Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Lassay, 1519 habitants, 14 kil. Nord-Nord-Est de Mayenne, 3 kil. Ouest de Lassay.

Nom gaulois signifiant « Nouveau Gué ». Cette dénomination concorde assez mal avec la situation topographique de Niort qui est à trois cents mètres d'un petit affluent de la Mayenne; mais l'établissement du Christianisme a souvent déplacé les groupes d'habitations gauloises qui ont toujours été attirés vers les églises.

Leodastes, monétaire.

Ce nom affecte une forme grecque mais il est un composé hybride du radical franc **LEVT** et d'une terminaison d'apparence grecque. Si le nom était composé sur le grec λεων, sa forme serait *Leontodastes*.

Cf. *Arastes, Genastes*.

On ne le retrouve pas sur d'autres monnaies, mais Grégoire de Tours parle d'un comte Leudaste.

160. + NOIORDO VIC°. Buste à double diadème à droite. Épaule cintrée et échelonnée, une étoile sous le buste.

℟. + LEODASTE. Croix mixte pattée, cantonnée de quatre étoiles, posée sur une ligne de globules au-dessus d'un degré.

P. Poids, 1,35.

Je fais pour cette attribution des réserves non moins sérieuses que pour la précédente. Il est grave de contester à une ville importante ce qu'elle est fondée à considérer comme son patrimoine numismatique. Le nom de Niort, comme l'a très bien démontré M. Fillon, est d'origine gauloise et sa forme primitive était *Novioritum ;* la forme *Noiordus* est une contraction et une transition vers la forme moderne.

Le chef-lieu du département des Deux-Sèvres est au milieu de quatre ateliers qui ont émis des espèces au type du buste cintré-échelonné, Salle *(Salao)*, Brioux *(Briosso)*, Ardin *(Areduno)* et Tourteron *(Turturonno)*, il m'est impossible de nier ses droits à revendiquer la monnaie de Leodastes, quoique les numismatistes du Poitou, à l'exception de M. Fillon, n'aient pas paru très empressés de s'en prévaloir. Je devais citer ici cette monnaie, parceque le *Cenomannicum* est compris dans la région des bustes cintrés et est d'autant plus autorisé à poser ses prétentions qu'il possède aussi bien que le Poitou une localité du nom de Niort.

Aucun texte, du reste, ne prouve l'ancienneté du Niort des Cénomans, cette preuve ne résulte que de l'étymologie qui a été singulièrement défigurée par les latinistes du

moyen âge : ils avaient traduit Champéon par *Campus Eudonis*, Bouloire par *Bonus Lidus*, ils ont traduit Niort par *Nidus Aureus !*

55° Sillé-le-Guillaume. — Silliaco.

Sarthe, arrondissement du Mans, chef-lieu de canton 3,474 habitants, 28 kil. Nord-Ouest du Mans.

Maurinus, monétaire.

Nom d'un monétaire du Mans. (V. CENOMANIS - MAVRINVS.)

161. SILLIACO. Tête barbare à droite.

℞. MAVRINOS. Croix ancrée cantonnée aux premier et deuxième de globules et aux troisième et quatrième de deux X.

Collection Muret.

Publié par Combrouse. (*Atlas*, pl. XLII, n° 14.)
— Hucher. (*Loc. cit.*, pl. I, n° 19.)
— Cartier. (*Revue Num.*, 1845, p. 405.)
— Fillon. (*Revue Num.*, 1845, p. 349.)

Disons d'abord que la croix cantonnée de globules et de deux X est un très puissant argument en faveur de l'attribution que j'indique et que M. Hucher a proposée le premier. Des doutes soulevés par M. Fillon et les conflits qui pourront naître de cette revendication en faveur du Maine, me font un devoir d'exposer toutes les raisons qui ont déterminé mon jugement. M. Fillon nie l'existence de la monnaie SILVIACO — MAVRINOS publiée par Combrouse, pl. XLII, n° 14,

d'après un exemplaire de la collection Muret ; c'est, dit-il, une légende mal lue et Combrouse lui-même a publié une seconde fois, planche XLIX n° 12 la même monnaie lue d'une autre manière : ARCIACAS — MAVRINOS. — L'objection de M. Fillon, si elle était fondée, comme elle le paraît d'abord, renverserait complétement l'attribution de M. Hucher ; cependant il faut l'examiner de près : si l'on compare les deux dessins donnés par Combrouse, il n'est pas douteux que les deux revers sont semblables, mais il est aisé de constater que les deux dessins n'ont pas été faits sur la même monnaie ; en outre, les deux têtes ne sont pas semblables, et, ce qui est plus grave, c'est qu'en supposant même qu'une erreur ait été commise au sujet des trois premières lettres et que, trompé par une mauvaise empreinte de la monnaie de M. Muret, Combrouse ait lu SILV au lieu de ARC, cette méprise n'aurait pas dû modifier la forme de la dernière syllabe ; la fin de la légende de l'exemplaire Muret est bien CO, tandis que la fin de l'autre légende est CAS. Il existe donc deux exemplaires distincts, l'un portant pour légendes SILLIACO — MAVRINOS que M. Fillon voulait lire ARCIACO — MAVRINOS, l'autre portant ARCIACAS — MAVRINOS ; ces deux monnaies sont absolument du même style et de la même région, mais ne sont pas de la même localité ; jusqu'à présent la seconde a été attribuée à Arcis-sur-Aube, mais Arcis n'a pu s'appeler à la fois *Arciaco* et *Arciacas ;* l'une des formes exclut l'autre, de même que Sillé n'a pu s'appeler à la fois *Silviaco* et *Silviacas ;* il est donc parfaitement rationnel de maintenir, malgré l'objection de M. Fillon, les deux lectures *Silliaco* et *Arciacas*, et de chercher deux localités voisines dont l'une ait son nom au masculin, et l'autre au pluriel du féminin. M. Combrouse devait d'autant moins commettre une méprise dans l'interprétation des deux légendes que la monnaie ARCIACAS — MAVRINOS faisait partie de sa collection, et que son attention n'a pas manqué

d'être appelée sur la similitude des deux revers. Or à seize kilomètres à l'Est de Sillé-le-Guillaume, il a existé un *Arciacas*, aujourd'hui Saint-Jean-d'Assé ; c'est une paroisse du grand archidiaconé, mais qui se trouve tout à fait sur la limite de l'archidiaconé de Passais et du doyenné de Sillé-le-Guillaume. L'attribution anciennement faite de l'*Arciacas-Maurinos* à Arcis-sur-Aube est donc bien compromise quoiqu'on trouve aussi le nom de Maurinus à Melun et à Cheppes, deux localités entre lesquelles se trouve l'Arcis Champenois. Pourtant un autre lien semblait encore rattacher à la Champagne la monnaie *Arciacas — Maurinus*. Il existe une seconde monnaie aux légendes *Arciacas — Maurinus*, laquelle est absolument semblable à celle d'un autre atelier sur laquelle on lit CRISCIAC — GENOBAVDI ; ce nouvel atelier avait été identifié avec Crécy-en-Brie, localité située entre Arcis-sur-Aube et Meaux. La similitude du style est telle qu'on ne peut attribuer les monnaies d'*Arciacas* au Maine, sans lui donner aussi celles de *Crisciac ;* de sorte qu'il faut revendiquer tout ce groupe pour le Maine, ou le laisser tout entier à la Champagne, et qu'il n'y a pas de partage à faire ; or le Maine a-t-il des titres à revendiquer *Crisciacum ?* Oui, précisément entre *Silviacum* et *Arciacas*, dans le même doyenné de Sillé, à cinq kilomètres Est-Sud-Est de Sillé, se trouve Crissé, dont l'ancien nom est *Crisciacum*, et avec ces faits accumulés, si M. Fillon avait raison, si M. Combrouse avait été victime d'une illusion en publiant la monnaie du cabinet Muret, si enfin le SILLIACO — MAVRINOS n'avait jamais existé, il faudrait convenir que le hazard aurait amoncelé des pièges pour tromper notre bonne foi et mettre en défaut notre perspicacité.

J'ai attribué plus haut à Sillé-le-Philippe une monnaie qui peut bien être revendiquée par Sillé-le-Guillaume ; mon choix a été déterminé par le style , car la monnaie dont j'ai cru pouvoir doter Sillé-le-Philippe est au type pur de l'appendice perlé et a une grande parenté avec les espèces à la légende MATOVALLO et avec celles du Vendômois.

Histoire. — Saint Julien consacre l'église de Sillé-le-Guillaume. *Ecclesias dedicavit.... de* Silviaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 17. — *Anal.*, 241.)

En 616, saint Bertrand donne au monastère de Saint-Germain les vignes qu'il possède à Sillé : *Cum vineis quæ* Silviago *vico sunt.* (*Gest. Pont. Cen.*, 41, V. — *Anal.*, 260.)

En 832, Louis-le-Débonnaire assure les dîmes de Sillé à son église : *Nonæ* et *decimæ.....* et Silviaco. (*Gest. Ald.*, 14. — *Bal.*, 30.)

Entre 940 et 960, l'évêque Mainard donne Sillé à son église : *Similiter* Suliaco. (*Instrumenta*, LXVI.)

En 1071, les Manceaux font avancer une armée contre Sillé pour se venger de Hugues de Sillé qui ne voulait pas reconnaître leur commune : *Cenomanni ad Castrum* Silliacum *furibundo impetu diriguntur contra Hugonem de* Siliaco. (*Gest. Pont. Cen.*, 92. — *Anal.*, 308.

Sillé était le chef-lieu d'un *pagus Silviacensis* compris dans la *Condita Diablentica*. Le testament de saint Hadouin mentionne Fontaines comme en faisant partie : *Villa Fontanas in pago* Silviacinense. (*Anal.*)

Sillé comprenait deux paroisses et était chef-lieu de doyenné.

56° Crissé. — Crisciacus.

Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Sillé-le-Guillaume, 1112 habitants, 24 kil. Nord-Ouest du Mans, 5 kil. Est-Sud-Est de Sillé-le-Guillaume.

Genobaudus, monétaire.

Nom franc formé sur les types **GEN - ALT**.

Cf. Gen*ulfus*, Gene*giselus*, Gen*ardus*, Geno*bertus*, Geno*wefa*. *Leude*bald*us*, *Gundo*bod*us*, *Frede*bod*us*, *Audo*bod*us*.

Le nom de *Genobaudus* se trouve sur les monnaies de plusieurs ateliers : *Deveneta*, *Nigroloto*, *Novo vico*.

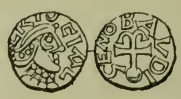

162. **CRISCIAC**. Tête à droite, aux types de l'appendice perlé et du collier de barbe perlé, sans oreille ; la section du cou est ondulée.

℟. GENOBAVDI. Croix ancrée, soudée sur un globe.

P. Poids, 1,20.

163. CRISCIAC. Même tête sans collier de perles et sans ondulation à la section du cou.

℟. GENEBAVDI. Même croix.

Combrouse, pl. XXVI, nº 3.

Je viens de dire à propos de Sillé-le-Guillaume, quels motifs me déterminent à attribuer cette monnaie à Crissé. Elle est absolument inséparable des monnaies frappées par Maurinus à *Silliacum* et à *Arciacas ;* l'attribution à Crissé vaut ce que valent les attributions des autres à Sillé-le-Guillaume et à Saint-Jean-d'Assé. A ceux qui voudraient réclamer en faveur de Crécy-en-Brie, on peut répondre que Crécy possède incontestablement une autre monnaie signée par Wandelenus, monétaire de Meaux et de Clotaire III, et que sur cette monnaie, contemporaine de celle de Genobaudus, Crécy est appelé CRIDECIACO.

Histoire. — En 616, saint Bertrand lègue à la basilique des Saints Apôtres le village de Crissé : *Hæc sunt villas :* Crisciaco. (*Gest. Pont. Cen.,* 36, V. — *Instrum.*, p. XVIII.)

En 989, le vicomte de Blois donne Crissé au monastère d'Évron : *Villulis nuncupatis his nominibus...* Crisciacum. (*Cart. Ebron.* — *Inst.*, p LXX.) Il n'est pas sûr que ce soit le même Crissé.

Crissé faisait partie du doyenné de Sillé-le-Guillaume.

8° LOCALITÉS DIVERSES :

1° COMPRISES MOMENTANÉMENT DANS LE DIOCÈSE ;
2° ANNEXÉES A LA SUITE DU CONCORDAT ; 3° LIMITROPHES.

57. Corbon.	1 *Gundobodus.*	Curbnacum.
	2 *Fraibo...*	Curbonno.
58. Fleurigné.	*Frodovaldus.*	Fluriniaco.
59. Le Lude.	*Leodoaldus.*	Clote.
60. Couleur.	*Loppus.*	Colosa.
61. Cré-sur-le-Loir.	*Mellobaudus.*	Crovio.
62. Craon.	*Castus.*	Crodeno.

57° CORBON. — CURBNACUM ou CURBONNUM.

Orne, arrondissement et canton de Mortagne, 306 habitants. 7 kil. Sud-Sud-Est de Mortagne.

1° GUNDOBODUS, monétaire.

Nom franc formé sur le type **GVND - ALT**.
Voir les commentaires à l'article *Bauciallo.*

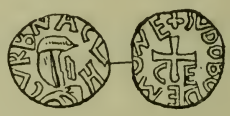

164. **CVRBNACVM**. Buste très grossier, diadêmé ; la tête paraît enveloppée d'un voile ou capuchon à l'imitation de quelques petits bronzes romains.

℞. **GVDOBODE MONE**. Croix grecque accostée des lettres **C E**, sous la croisette initiale.

Collection Lecointre-Dupont.

Publié par Lecointre-Dupont, *Revue Num.*, 1840, p. 317, vignette.

Publié par Cartier, *Revue Numismatique*, 1846, pl. VII, 11.
— Combrouse, *Atlas*, pl. XXII, nº 17.
Liste Cartier 440 avec la lecture CVRBAINNA - GODOBODE MONE.

2º FRAIBO....., monétaire.

Ce nom est incomplet et je n'ose me prononcer sur sa composition n'ayant pas vu la monnaie.

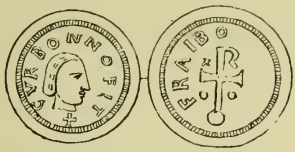

165. + CVRBONNO FIT. Tête à droite.

℟. FRAIBO..... Croix latine chrismée, cantonnée au 1er d'une étoile, aux 3e et 4e de deux globules, et soudée sur un globe.

Publié par Petau, IV.
-- Bouteroue, p. 345, IIe planche, p. 342, nº 11.
Liste Cartier, 395. Barth., *Manuel. de Numismatique*, liste des ateliers, nº 388.

Je n'ai pas besoin de dire combien j'éprouve de répugnance à proposer l'identification de deux formes *Curbnacum* et *Curbonnum* qui sont deux types onomastiques différents. *Curbnacum* est un composé qui ajoute le suffixe AC au nom de *Curbonnum*, sic : *Curbonacum*, il aurait dû former Corné plutôt que Corbon. Il existe un seul Corné qui est dans l'Anjou, arrondissement de Baugé, mais l'ancien nom de Corné paraît avoir été *Cohorniacum* ce qui diffère absolument de *Corbonacum ;* de plus, Corné n'a jamais fait partie du diocèse du Mans et les lettres C E, initiales de *Cenomannis* nous forcent à chercher l'atelier de Curbnacum dans la cité du Mans. Cette cité comprenait originairement la plus grande partie de l'arrondissement de Mortagne et Corbon faisait partie du *Cenomannicum ;* c'est

pour cela que M. Lecointre-Dupont, archéologue extrêmement circonspect, a proposé l'attribution à Corbon de la monnaie de Gundobodes qu'il possède dans son riche médailler.

La monnaie CVRBONNO - FRAIBO donne une forme bien plus correcte du nom de Corbon. M. Cartier propose de l'attribuer à la même localité ; il fait remarquer que Corbon a appartenu aux comtes du Perche et qu'ils y ont fait battre monnaie.

Les anciens numismatistes connaissaient tous la monnaie de *Fraibo ;* ils ont proposé différentes attributions ; Corbon, Cherbonne, Corbeni, Corbini ; tous ces lieux sont anciens.

Corbon était un chef-lieu d'archidiaconé du diocèse de Séez.

58° Fleurigné. — Fluriniacus.

Ille-et-Vilaine, arrondissement et canton de Fougères. 960 habitants, 6 kil. Est-Sud-Est de Fougères.

Localité gallo-romaine FLORINI - AC « habitation de Florinus ».

Frodovaldus, monétaire.

Nom franc composé des radicaux FRED - ALT.
Cf. Fred*ericus*, Fred*ulfus*, Fred*omundus*, Frid*egiselus*, etc.
*Bert*oval*dus*, *Rico*vald*us*, *Gundo*vald*us*, *Sigi*vald*us*, etc.
On trouve le nom de *Fredovaldus* sur les monnaies de *Tholosa*, *Condadense p.* et le même nom avec l'*r* liquefiée sic : *Flodoaldus* sur les monnaies aux légendes *Castoriaco* et *Rici...insi*. Le nom de l'historien *Flodoard* donne à la fois la liquéfaction de *r* et le rotacisme de *l*.

166. FLVRINIACO. Buste diadêmé à droite ; épaules formées de deux lobes cintrés.

℞. FRODOVALDO. Croix grecque rivée, cantonnée de quatre étoiles, au-dessus d'un globe.

Collection Gayar d. Poids : 0,95.
Trouvé près de Cherbourg en 1879.

Le style de cette monnaie indique qu'il faut chercher le lieu de son émission à l'ouest du *Cenomannicum* (buste en arc de cercle, étoiles dans les cantons de la croix, etc.). Les localités qui portent les noms de Fleury, Fleuré, Florac, sont assez nombreuses mais elles dérivent du type *Floriacus* et non de *Floriniacus ;* je ne trouve que trois noms de lieux formés sur ce dernier type : Fleurignac (Charente), Fleurigny (Yonne), et Fleurigné (Ille-et-Vilaine) ; l'hésitation n'est pas possible, c'est à Fleurigné que la monnaie a été frappée. Ce bourg situé sur la route de Mayenne à Fougères occupe la limite des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne ; il appartient aujourd'hui au diocèse de Rennes, mais l'ouvrage le plus considérable qui ait été publié sur la géographie de la Bretagne, le *Cartulaire de Redon*, enrichi des savants commentaires de M. Aurélien de Courson, ne fait pas mention de cette localité. Elle a évidemment fait partie du territoire des anciens Diablintes et, quoique le *Cenomannicum* ne soit pas positivement autorisé à la revendiquer, il m'est impossible de passer sous silence son atelier monétaire qui fait partie de mon travail et confirme toutes mes conclusions. L'atelier de Fleurigné marque bien le trait d'union entre le style Abrincate et le style Cénoman. Cette identification qui ne craint aucune discussion n'est pas ici un hors d'œuvre. Elle est à la fois un des contreforts de mon édifice, et l'une de ces pierres d'attaches de mitoyenneté auxquelles on permet d'anticiper un peu sur le voisin, parcequ'elles doivent relier et consolider un ensemble de constructions.

59° Le Lude. — Clos.

Sarthe, arrondissement de la Flèche, chef-lieu de canton. 3,791 habitants, ancien diocèse d'Angers, 16 kil. Est-Sud-Est de la Flèche.

Leodoaldus, monétaire.

Nom franc construit sur le type LEVD - ALT.
Cf. Leod*ofredus*, Leod*ulfus*, Leod*obertus*, Leude*giselus*.
*Berto*aldus, *Fredo*aldus, *Sigo*aldus, *Gisto*aldus.
Nous avons vu la forme *Leudovaldus* à Poillé.

167. + CLOTE FIT. Buste à droite orné d'un diadème à courbure inverse; oreille inverse; profil concave, lèvres parallèles, œil vertical, épaule en forme de cône tronqué.

℟. + LEODOALDO. Croix latine accostée de H CI sous la croisette de la légende.

Collection **P**. Poids, 1,10.
J'ai déjà publié cette pièce. (*Annuaire de la Société de Numismatique*, t. III. n° 62. Tirage à part, p. 33, n° 62.)

Le Loir s'appelait indifféremment *Liz*, *Litus* et *Liddus*. La forme *Liz* indique une troisième déclinaison : génitif *Litis*, ablatif *Lite*.

La ville du Lude s'appelait *Luz* et *Ludus*. La forme *Luz* indique également la troisième déclinaison. (Génitif, *Lutis*, ablatif, *Lute*.)

Evidemment *Liz* et *Luz* sont le même mot; la ville doit son nom à la rivière ; elle était probablement au croisement d'une voie antique et du Loir.

On connaît l'affinité, l'ancienne homophonie des voyelles *o* et *u*. *Lote* est une forme de *Lute*, comme *Toronus* et *Turonos* de *Turonus*, mais l'inscription de la monnaie fait précéder l'L d'un C et donne la forme *Clote*.

L'attribution de la monnaie au Maine où à son voisinage n'est pas douteuse, à cause de son style, et aucun nom de lieu de cette région ne se rapproche plus de *Clote* que *Lute* qui désignait le Lude en 1012. Il faut donc admettre que Le Lude et le Loir s'appelaient *Clos*, *Clotis*, *Clote*, au VIIe siècle. Le C initial est tombé comme dans *Clodovius* qui est devenu *Louis*, *Clotharius* qui est devenu *Lothaire*, *Celmanes* qui est devenu *Elmanes* ou *Lemanes*, puis Le Mans.

Les lettres H CI qui accostent la croix du revers me paraissent une imitation servile et incorrecte des lettres ELIGI qui sont placées au revers des monnaies de Saint-Éloi. Si cette supposition est exacte, la monnaie aurait été frappée vers la fin du VIIe siècle.

Histoire. — 1012, *Brito Alanus* Lus *obsidens, a Fulcone obsides omnes quos ei Herbertus dederat extorsit.* (*Rer. Gall. Scriptores,* X, 177.)

Le Lude n'a été réuni au diocèse du Mans qu'en 1801 ; c'était autrefois le chef-lieu d'un archiprêtré du diocèse d'Angers.

60° Couleur. — Colosa.

Indre-et-Loir, arrondissement de Tours, canton de Château-Renault, 30 habitants, commune de Villedomer, 8 kil. Sud-Ouest de Château-Renault.

Loppus, monétaire.

Nom latin : Variante de *Lupus*, loup.

Cf. *Ursus*, *Leo*.

168. COLOSA FIIT. Buste diadêmé à droite, profil concave.

℟. LOPPVS MO. Croix soudée sur un degré, au-dessous d'un autre degré.

P. Poids, 0,95.

Le style de cette monnaie est cénoman ; l'épigraphie offre aussi le C carré qui est si fréquemment employé dans le Maine. Aucune localité pourtant de l'ancien diocèse du Mans ne porte un nom qui paraisse dériver du latin *Colosa ;* la forme moderne devrait être Coulouse, Couleuse, Gouleuse ou quelques noms de ce genre ; pourtant deux hameaux situés dans la Gatine, sur la limite du *Turonicus* et du *Cenomannicum* et faisant partie du diocèse actuel de Tours, s'appellent le Haut-Couleur et le Bas-Couleur ; cette dualité indique que ce sont les débris d'un seul groupe d'habitations dont l'ancien nom était Couleur ; à côté se trouve le village d'Auzouer dont l'ancien nom était *Oratorium ;* or si *Oratorium* est devenu *Ozouer*, et par corruption *Auzouer*, c'est qu'il y a eu un temps où, dans cette région, les habitants prononçaient R et S de la même manière ; dès lors ils ont prononcé *Colosa* comme *Colora* et la localité a pu s'appeler *Couleure* puis perdre l'E final et devenir *Couleur* par suite d'une confusion avec le mot français qui s'écrit de cette manière. On trouve aussi en Brie Ozouer venant de *Oratorium*, Pommeuse de *Pons Mucræ*, enfin les exemples de l'affinité de R et S sont innombrables : *Flos*, fleur, *Honos*, honneur ; χωλος, colère, etc.

Couleur appartient peut-être plutôt au *Turonicum* qu'au *Cenomannicum*, mais les limites des deux diocèses ont varié surtout du côté de la Gastine et, par son style, la monnaie

est bien cénomane ; je devais donc comprendre cet atelier dans mon inventaire aussi bien que ceux de Fleurigné et de Gué-du-Loir.

61° Cré-sur-le-Loir. — Crovium.

Sarthe, arrondissement et canton de la Flèche, 893 habitants, 6 kil. Sud-Ouest de la Flèche.

Nom gaulois dont le radical se retrouve dans *Cregiacum*, Crégy, *Croviacum*, Crouy, etc.

Le nom de *Crau* en gaulois signifiait « sol pierreux ». Cf. Craie, Crayon.

Mellobaudus, monétaire.

Ce nom est franc par son suffixe mais je le crois de composition hybride. Il peut avoir emprunté son préfixe au latin *Mel*, comme *Mellio* (V. Le Mans), *Mellitus* (Rouen), ou au gaulois *Mat*, bon. Cf. *Matovallum*, Bonneveau. Dans ce dernier cas il serait une altération de *Madobodus* et *Medobodus* (Voy. Matovallum).

169. CROVIO. Buste diadêmé à droite.

℟. MELLOBAVDI. Croix latine ancrée, sur un degré.

P. Poids, 1,10. Origine : collection du comte de Clermont-Gallerande.

Les commentateurs de Grégoire de Tours se sont exercés jusqu'ici en vain à donner l'identification d'une localité nommée par cet historien et qui faisait partie de l'Anjou. Alfred Jacobs a proposé Craon, mais l'ancien nom de Craon n'était pas *Crovio*, c'était *Credo*, *Castrum Credonense ;* il n'y faut donc pas penser. M. Longnon (*Géographie de la*

Gaule au VIIe siècle) croit que *Crovio* est une localité qui a disparu et qui se trouvait près de Miré (Maine-et-Loire), sur la limite des départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire, et entre les deux rivières de la Sarthe et de la Mayenne. D'autres chercheurs ont proposé Cré (Sarthe), sur le Loir. M. Longnon a exposé la question avec un très grand soin et il repousse Cré avec M. de Bodard de la Jacopière, historien de Craon, en se fondant sur des considérations philologiques : Cré, disent-ils, est un nom trop court; l'*o* accentué de *Crovium* n'a pu devenir un *e*, et il est plus rationnel de faire dériver *Cré* d'une forme antique *Crediacus*. Ce jugement me paraît trop prompt. On ne peut pas contester que le nom moderne de Cré soit la contraction de la forme *Croe*, puisque tel est le nom que cette localité portait au XIIe siècle ; or, dans *Croe*, l'*o* accentué de *Crovio* subsiste et n'est pas altéré en *e ;* l'argument philologique invoqué tombe donc devant un fait et se tourne contre ses auteurs. La forme antique *Croviacum* qui a produit dans d'autres régions les noms modernes Crouy, Croy, etc. a dû, dans la région du Maine et de l'Anjou, dégénérer en *Croveium, Croue*, *Croe*, ce sont ses phases normales ; nous n'avons pas à nous demander si *Croe* peut devenir *Cré*, il suffit de constater que la chose s'est faite, et les textes en donnent la preuve. Or *Crovium* n'est qu'une nuance de *Croveium* lequel se trouve dans la gamme de transition entre *Croviacum* et *Cré ;* il faut donc bien admettre que *Crovium* et Cré sont la même localité, seulement la mutation du suffixe *acum* en *um* remonte à une époque fort reculée, puisqu'elle était accomplie et déjà surannée au temps de Grégoire de Tours. Le texte de cet historien, en effet, donne à penser qu'au VIIe siècle la forme *Crovium* elle-même était abandonnée dans la langue populaire : *Vicus cui Crovio Antiquitas nomen indidit.* Un texte de l'an 815 prouve que Cré était le chef-lieu d'une contrée *(condita)* dans laquelle était comprise la *Villa Pauliacus*. Cette villa elle-même avait

pour dépendances deux localités appelées *ad Buniones* et *ad illa Pratella ;* un autre texte de l'an 1075 apprend que l'église de Miré a été donnée par Guy *de Croio* à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers ; enfin en 1100, Yves *de Crovio* est un des donateurs à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers de l'église d'Avessé, du diocèse du Mans. Or toutes ces localités qui existent encore déterminent l'étendue de la *Condita Croviensis ;* Miré est à 24 kil. Ouest-Nord-Ouest de Cré, Avessé est sur la Vègre à 28 kil. Nord-Nord-Ouest du même lieu, la villa *Pauliacus* est Poillé à 4 kil. Sud d'Avessé (Cauvin, *Poliacus*, p. 462) ; à quelques kil. à l'Ouest de Poillé, on trouve Préaux (*Pradelli*, *villa Pradellis* — 802-832 — Cauvin, p. 467) qui répond à *illa Pratella*, et Le Bignon (*Bunnio*, *Bugnio* — XIe siècle — Cauvin, p. 80), qui répond à *Buniones*. De ces divers lieux Cré et Miré font seuls partie de l'ancien diocèse d'Angers, les quatre autres appartenaient au *Cenomannicum*, de sorte que la plus grande partie de la *Condita Croviensis* était dans le Maine quoique sa capitale ait fait partie de l'Anjou. Depuis 1801, Cré est annexé au diocèse du Mans et il ne reste que Miré dans celui d'Angers.

Quelques érudits dont le positivisme rigide en matières historiques mérite assurément toute mon estime, m'ont reproché d'avoir une trop grande propension à identifier les monétaires, ces « *obscurs ouvriers* », disent-ils, avec des personnages historiques ayant joué un rôle quelquefois important dans leur siècle. Je pourrais leur répondre que leur critique ne me frappe pas seul, car je n'ai fait que suivre dans cette voie les plus illustres pionniers de la numismatique mérovingienne, les Saulcy, les Longpérier, les Lelewel, les Cartier, les Duchalais et tant d'autres, mais ce ne serait pas une excuse ; parcequ'on se trompe en bonne compagnie, on n'en est pas moins dans l'erreur. Oui j'ai vu et exposé plus d'une fois de graves raisons qui permettaient d'identifier un monétaire avec un personnage historique de son temps,

mais je me suis contenté de développer ces raisons et de prendre mes lecteurs pour juges. Dans le travail qui s'achève en ce moment, je n'ai guère signalé ces sortes de rapprochements et je me suis abstenu d'insister sur les identifications possibles. Pourtant le nom de Mellobaudus emprunte de l'importance à une grande découverte qui vient d'être faite et exige que je sorte de la réserve que je m'étais imposée.

Je rappellerai d'abord qu'à l'époque où nos monnaies furent frappées, l'orthographe et la grammaire entraient dans la période de désordre qui fut le prélude de la transformation de la langue latine en de nombreux dialectes romans. Soit par ignorance, soit par mode ou par prétention littéraire, on soumettait simultanément un même substantif aux variations des diverses déclinaisons. Tous les noms d'hommes terminés en *Marus* (2e déclinaison) avaient un doublet en *Meres* (3e déclinaison) exemple : *Baldomarus* = *Baudimeres* ou *Baudemires*, *Chagnomarus* = *Chagnemires ; Agomarus* = *Agomaris*, etc. Les noms en *a* (1re déclinaison), ordinairement Saxons, se déclinaient indifféremment comme les noms en *o* (3e déclinaison), exemple : *Pecca*, *Peccanis*, *Peccanem*, *Peccane ;* les noms en *Baudus* (2e déclinaison) se doublaient en *Baudis*, génitif *Baudis,* datif *Baudi*, ablatif *Baude* (3e déclinaison), exemple : *Mellobaudus* = *Mellebaudis*, génitif : *Mellebaudis*, etc.

Ce dernier nom est rare ; on ne le rencontre ni dans Grégoire de Tours et son continuateur Frédégaire, ni dans le recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule publié par M. Le Blant, mais il s'est révélé récemment à Poitiers au milieu des découvertes qui viennent de donner une grande célébrité au R. P. Camille de La Croix, de la compagnie de Jésus. Une crypte, qui fut primitivement un *hypogée martyrium* (1), destiné, d'après les inscriptions, à recevoir

(1) J'apprends que la monographie de l'Hypogée Martyrium par le P. de la Croix est sous presse et paraîtra prochainement ; à son texte sont jointes 27 planches gravées, héliogravées et chromolithographiées.

les cendres de soixante-douze martyrs de Poitiers, après avoir été détruite dans une invasion de barbares, fut reconstruite vers la fin du VIIe siècle par un personnage nommé *Mellebaudis* qui en fit sa propre sépulture. Les murs de cette crypte sont couverts d'inscriptions dont la plupart semblent avoir été dictées par Mellebaudis lui-même, qui parle à la première personne : voici l'une des plus importantes de ces inscriptions :

† In Dei nomini ego.

† Hic Mellebaudis, reus et servus Jesum christo, inistitui mihi ipse loncola ista ubi jacit indigni sepultura mea quem feci in nomeni dñi Jesum christi, quem amavi, in quod crededi. Vere dignum est confetiri Deum vivum cujus gloria magna est, ubi pax, fedis, caritas. Est ipse Deus et homo, est et Deus in illo. Si quis qui non hic amat adorare dominum Jesum christum et distruit opera ista, sit anathema.

Maranatha.

Vs quid in sempiternum.

Le mot Maran-atha est Syriaque et signifie « Dominus venit : le seigneur vient. »

Cette belle inscription qui contient une dédicace, une profession de foi et un anathème, n'est pas datée ; mais, d'après mon avis, il n'est pas nécessaire d'en avoir l'indiction pour reconnaître qu'elle est du commencement du VIIIe siècle ou au plus tôt des dernières années du VIIe siècle. Elle est rédigée dans la langue de cette époque et avec l'orthographe et l'épigraphie des monnaies contemporaines.

On peut la comparer aux fameuses inscriptions du tombeau de sainte Thelchide, à Jouarre et de la table d'autel de Saint-Pierre de Ham, près Valognes. (Voyez Le Blant, t. I, p. 181, pl. 14, et n° 361, et p. 256, pl. 22, n° 140.)

Sur le linteau de la crypte de *Mellebaudis* on lit une autre inscription en trois lignes à droite et à gauche d'une croix à

six bras, semblable à celles que nous avons rencontrées à Vibraye et à Poillé. Elle commence ainsi : + MEMORIA MELLEBAVDI ABBI HIC EST.

Nous voyons par ce texte que Mellebaudis était abbé quand il est mort. Est-ce une raison pour croire qu'il n'est pas le même que le monétaire du *Cenomannicum?* Je ne le pense pas. Saint Éloi a été monétaire avant de devenir évêque. On peut citer de nombreux exemples de personnages qui, après avoir acquis de grandes richesses dans la vie laïque, ont terminé leur carrière dans la vie religieuse et sont devenus évêques ou chefs d'abbayes souvent fondées par eux. On peut conclure de nombreux indices que la profession de monétaire était le chemin de la fortune et nous savons à n'en pas douter que le titre d'évêque ou d'abbé était le *summum decus*, le faîte des honneurs, dans la société mérovingienne.

Je n'ai pas qualité pour interpréter le sens de deux lignes d'inscription peintes à droite de la *fenestella* dans la crypte de Mellebaudis :

+ IN DI NOMINI
MONETVS. NS.....

Que signifie ce mot *monetus?* Si la dernière syllabe était surmontée d'une barre d'abréviation il n'y aurait pas de doute à concevoir, le mot serait MONETARIVS ; l'identité de l'abbé et du monétaire serait démontrée. Cette barre a-t-elle existé ? Le R. P. de La Croix que j'ai consulté sur ce point me répond : non.

Je me contente d'appeler l'attention des savants sur ce rapprochement et de résumer mon opinion sur le rôle du monétaire Mellobaudus qui a exercé surtout son art dans le Sud-Ouest du *Cenomannicum*. Je crois trouver son nom dans quatre ateliers : Cré-sur-le-Loir (*Crovio*), Limerai (*Limariaco*), près d'Amboise, Souillé (*Sulliaco*) et

Bonneveau (*Matovallo*). Ce nom, par suite de l'ignorance des graveurs de coins monétaires, aurait subi de nombreuses modifications ; à Cré, on lit : MELLOBAVDI ; à Limerai et à Souillé : MEDOBODVS ; à Souillé encore : MALLEBODVS et MALLOBODVS ; enfin à Bonneveau : MADOBODVS. Mellobaudus aurait laissé l'atelier de Souillé en pleine activité, tout en continuant à en être le monétaire en titre, pour aller diriger l'atelier de Bonneveau.

A Souillé, après son départ, son nom aurait encore subi de nombreuses altérations : MALLEBODIS, MALLEBODS, MALLEBODIO, ALEBODVS, ALEBODES, ALEODVS, ALEVDVS. Les deux ateliers de Souillé et de Bonneveau sont de ceux qui ont produit la plus grande quantité de monnaies d'or à la fin de la refonte opérée sous les rois de la première race. Je ne connais guère de monétaires mérovingiens qui aient manié une plus grande quantité de métal précieux que ce Mellobaudus et qui, par conséquent, aient été plus en mesure de terminer leur carrière par de grandes libéralités. La carrière d'*aurifaber* de Mellobaudus semble s'être terminée dans le Poitou, car aux dernières monnaies d'or exécutées avec un art grossier succédèrent des espèces d'argent dont les premières émissions attestent une renaissance de l'art monétaire, et les premières monnaies de Saint-Maixent nous donnent au revers des légendes RACIO SCI MAX et SCO MAXENTIO, le nom d'un personnage qui semble plutôt être l'abbé de Saint-Maixent qu'un monétaire ordinaire, ce nom est : MEROBAVDE. Or MEROBAVDE est le même nom que MELLOBAVDE ; pour en donner la preuve il me suffit de citer le monétaire de Rouen dont le nom écrit d'abord MELLITO sur d'admirables monnaies qui sont le chef-d'œuvre de l'orfévrerie chrétienne du VIIe siècle, s'altère avec le style des monnaies et finit par s'immobiliser sous la forme MERTO. Suivant de grandes probabilités ce personnage est le même que St Mellitus qui passa de la Gaule dans l'île de Bretagne pour

aller évangéliser les Saxons, et qui occupa un siège épiscopal en Angleterre.

Histoire. — Grégoire de Tours mentionne trois fois *Crovium :* (*Mir. B. Mart.* l. IV, c. XVII et XXIII. — *De Gloria Confess.*, c. XCVI.)

En 815, le testament d'Haguenon et d'Adjutor, chanoines de Saint-Martin de Tours, fait mention de la *Condita* Croviensis, et de *Pauliacus, ad Buniones* et *ad illa Pratella.*

En 1075, Guy *de* Croio donne Miré à Saint-Serge d'Angers. (*Gallia Christ.*, t. XIV, c. 645.)

En 1100, Yves *de* Crovio donne Saint-Pierre d'Avessé à Saint-Aubin d'Angers. (Longnon, *loc. cit.*, verbo *Crovio.*)

62° Craon. — Credo.

Mayenne, arrondissement de Château-Gontier, chef-lieu de canton, 4,218 habitants. 16 kil. Ouest de Château-Gontier.

Sans nom de monétaire ou Castus, monétaire.

170. + NOVO VICOVO. Tête à droite.

℟. CR⁻ENO+CASTO M. Croix grecque placée sur la croisette initiale de la légende.

℞. Poids, 0,78.

Cette monnaie paraît être l'œuvre d'un faux monnayeur mérovingien ; elle est très habilement fourrée et couverte d'une mince feuille d'or. Le faussaire s'est gardé de la signer, il a seulement introduit dans la légende l'initiale du mot *Monetarius* pour tromper le public et du reste il a inscrit au

droit et au revers deux noms de localités différentes dont l'une semble être *Novus viculus* et l'autre le nom du *Castrum Credonense*. Si je ne me trompe pas, les légendes correctes et sans abréviation devraient être NOVO VICOLO et CRODENO CASTRO, variante de CREDONO CASTRO. L'emplacement du *Novus Vicolus* est à chercher ; quant à celui du castrum CR¯ENO, le style de la monnaie m'autorise parfaitement à le chercher à Craon.

Comme aucune observation ne doit être négligée dans une discussion aussi délicate que celle à laquelle je me livre, je signalerai le mode d'abréviation qui consiste à remplacer OD par une barre horizontale. J'ai déjà indiqué plus haut un autre exemple d'abréviation faite au milieu d'un mot et c'est encore au Sud du Maine, à Vaas-sur-Loir, que j'ai rencontré AD remplacé aussi par un trait horizontal (voy. B¯AS - POR). N'est-ce pas là une particularité qui indique une région artistique et confirme mes autres remarques ?

Histoire. — En 1040, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, donne la seigneurie de Craon à Robert-le-Bourguignon. (*Mém. hist. de Sablé*, p. 81.)

En 1196, Maurice de Craon fonde la maison des Bons-Hommes. (*Id.*, 45.)

Vers 1060, un titre de Marmoutier donne la forme *Credonium*. (*Id.*, 32.)

En 1189, on trouve : *Mauritius* de Cerone. (*Ampl. Coll.*, I, 984.)

Vers la même époque : *Mauritius* de Credunte. (*Spicil.*, X.)

En 1222, *Amalricus de* Credona. (*Ampl. Coll.*, I, 1166.)

En 1227, saint Louis reçoit l'hommage de Jeanne de Craon ; *Johannem de* Credona *recepimus in feminam ligiam de Senescallia Andegaviæ, Cenomaniæ et Turoniæ*. (*Ampl. Coll.*, I, 1206.)

9e ATELIERS INDÉTERMINÉS.

Je dois décrire encore deux monnaies dont les légendes sont trop incomplètes pour que je puisse déterminer leur atelier. Elles appartiennent par leur style au *Cenomannicum*.

1° : ... MOALDUS (Ermoaldus ?), monétaire.

N'étant pas sûr de bien lire ce nom auquel manquent les deux premières lettres, je m'abstiens de commentaires philologiques ; c'est un type franc avec le suffixe **ALT**.

171. **OF.....M**. Tête de face sigillaire. (Voy. Cormes, Jublains.)

℟. **..MOALDVS**. (Légende écrite de gauche à droite, avec toutes les lettres tournées de droite à gauche.) Croix grecque sur deux degrés, accompagnée de croisettes dans les 1er et 2e cantons. — Nord-Ouest du Cenomannicum.

P. Poids, 1,10.

2° FREDOMUNDUS, monétaire.

Nom franc sur le type **FRED - MVND**.
Se trouve sur les monnaies de Fyé *(Bellofaeto)*.

172. **FREMVNDVS M**. Buste à droite, double diadème perlé, profil concave. (Voy. Le Lude, Ballon, Le Mans, Noyen, Fyé, Aigné, etc.)

℟. **.....IEDI**. Croix grecque sur deux degrés.

P. Poids, 1,15.

Enfin je terminerai cette recherche par l'indication d'un atelier que je n'ai pu parvenir à identifier quoique les légendes de la monnaie qu'il a produite soient parfaitement complètes.

173. + RIOMO. Buste diadêmé à droite, style du profil concave.

℟. ARIVALDO. Croix sur un degré.

F. 509. Poids, 1,10.

Cette monnaie a toujours été attribuée à Riom (Puy-de-Dôme). Elle n'a aucun des caractères du monnayage arverne, et ses types sont absolument cénomans ; si le Maine n'a pas eu de localité dont le nom soit formé sur le type gaulois *Ricomagus* et si de nouvelles découvertes établissent que Riom a eu véritablement un monétaire du nom d'*Arivaldus*, il faudra déclarer que ce monétaire a confié la gravure de son coin à un artiste cénoman ou est venu lui-même du *Cenomannicum*. Du reste le nom d'Arivaldus n'est pas étranger à notre région, je l'ai signalé dans la première partie de ce travail sur une monnaie au type de la face sigillaire dont la légende me paraît être CATOMO - ARIVALDO. Attendons de nouvelles découvertes pour résoudre ce problème.

CONCLUSION.

J'ai terminé ma recherche des monnaies mérovingiennes du *Cenomannicum* et du diocèse du Mans. Mon catalogue de ces richesses numismatiques sera certainement modifié car de nouveaux ateliers se révèleront et plusieurs de ceux que j'ai cru pouvoir signaler seront retranchés quand on aura mieux étudié le monnayage des Francs. Quelques nombreuses que soient les fautes que j'ai commises, j'ai au moins livré à ceux qui voudront bien contrôler mon travail tous les instruments dont je me suis servi, et je souhaite, dans l'intérêt de la science, qu'on me combatte avec mes propres armes ou avec de meilleures. Faire la lumière, c'est tout ce que je désire, je suis trop désintéressé dans la question pour qu'on puisse me soupçonner d'avoir manqué d'impartialité. Si j'avais voulu agrandir le champ des hypothèses, j'aurais pu augmenter considérablement une liste déjà fort respectable.

En résumé je trouve :

Au Mans et dans la Quinte du Mans :	7	ateliers avec	43	types.
Dans le grand archidiaconé.	5	—	19	—
Dans l'archidiaconé de Château-du-Loir.	11	—	19	—
Dans l'archidiaconé de Sablé.	9	—	35	—
Dans l'archidiaconé de Laval.	4	—	4	—
Dans l'archidiaconé de Montfort.	10	—	17	—
Dans l'archidiaconé de Passais.	10	—	26	—
Dans les régions annexées, détachées ou limitrophes.	6	—	7	—
Ateliers laissés en litige.	3	—	3	—
Total.	65	ateliers avec	173	types.

Sans compter deux ateliers dont je ne puis lire le nom et un dont je ne puis trouver l'identification.

Ces soixante-cinq ateliers sont compris actuellement dans six départements et se répartissent de la manière suivante :

Sarthe. . .	36
Mayenne. .	17
Loir-et-Cher. .	6
Indre-et-Loire.	3
Orne. . .	2
Ille-et-Vilaine.	1
	65

En voici le détail par ordre alphabétique avec le n° de ma description, l'indication des anciens archidiaconés et des départements, et le nombre de monétaires de chaque atelier :

Aigné.	4	Quinte	Sarthe	1	monétaire.
Allonnes.	3	id.	id.	1	—
Aron.	33	Laval	Mayenne	1	—
Baillou.	42	Montfort	Loir-et-Cher	1	—
Ballon.	8	Grand archidiaconé	Sarthe	4	—
Bannes.	13	Château-du-Loir.	id.	1	—
Bonneveau.	20	id.	Loir-et-Cher	2	—
Bouère.	(voir 52)	Sablé.	Mayenne	1	—
Bouloire.	38	Montfort	Sarthe	1	—
Brécé.	47	Passais	Mayenne	1	—
Brûlon.	31	Sablé	Sarthe	1	—
Champéon.	51	Passais	Mayenne	1	—
Chemillé.	23	Château-du-Loir	Indre-et-Loire	2	—
Ciral.	52	Passais	Orne	2	—
Corbon.	57	détaché	id.	2	—
Cormes.	41	Montfort	Sarthe	3	—
Cosmes.	(voir 52)	Laval	Mayenne	1	—

Couleur.	60	limitrophe	Indre-et-Loire	1	monétaire.
Craon.	62	annexé	Mayenne	1	—
Cré.	61	annexé	Sarthe	1	—
Crissé.	56	Passais	id.	1	—
Dangeul.	10	Grand archidiaconé	id.	1	—
Entrammes	21	Sablé	Mayenne	1	—
Flèche (la).	(voir 52)	annexé	Sarthe	1	—
Fleurigné.	58	limitrophe	Ille-et-Vilaine	1	—
Fyé.	11	Grand archidiaconé	Sarthe	1	—
Gastine (la)	19	Château-du-Loir	Loir-et-Cher	1	—
Gué-du-Loir.	18	id.	id.	1	—
Ivré-l'Évêque.	6	Quinte	Sarthe	1	—
Izé.	34	Laval	Mayenne	1	—
Javron.	18	Passais	id.	2	—
Jublains.	19	id.	id.	2	—
Laigné.	14	Château-du-Loir	Sarthe	1	—
Lassay.	53	Passais	Mayenne	1	—
Le Lude.	59	annexé	Sarthe	1	—
Le Mans ville	1	ville	id.	16	—
Le Mans Cathédrale.	2	ville	id.	1	—
Les Ermites.	21	Château-du-Loir	Indre-et-Loire	2	—
Loudon.	39	Montfort	Sarthe	2	—
Marcé.	22	Château-du-Loir	Loir-et-Cher	1	—
Marcillé.	50	Passais	Mayenne	1	—
Martigné.	26	Sablé	id.	1	—
Mayenne.	36	Laval	id.	1	—
Milesse (la).	5	Quinte	Sarthe	1	—
Neuvy.	30	Sablé	id.	8	—
Niort.	54	Passais	Mayenne	1	—
Noyen.	29	Sablé	Sarthe	6	—
Nuillé.	23	id.	Mayenne	1	—
Oizé.	16	Château-du-Loir	Sarthe	1	—
Placé.	35	Laval	Mayenne	1	—
Poillé.	32	Sablé	Sarthe	3	—
Saint-Calais.	43	Montfort	id.	1	—

CARTE NUMISMATIQUE
DV CENOMANNICVM
PAR
LE VICOMTE DE PONTON D'AMÉCOURT
DRESSÉE PAR ROBERT TRIGER
Mamers — Imp. G. Fleury & A. Dangin.
ARCHIDIACONE DE PASSAIS
ARCHIDIACONE DE LAVAL
ARCHIDIACONE DE SABLE
ARCHIDIACONE DE CHATEAU DU LOIR
ARCHIDIACONE DE MONTFORT
ARCHIDIACONE DE LA QUINTE
ARCHIDIACONE DE GRAND PASSAIS
ECHELLE
Limites du Diocèse du Mans
Limites des Archidiacones
Limites des Doyennés
Limites des Départements
Atelier monétaire
LANDIVY
FOUGÈRES
FLVRINIACO
BRICCIACO
LACCIACO VICO
LASSAY
NOIOSDO VICO
GAVARONNO
JAVRON
CAMBIDONNO
MARCILIACO
MEODENA
MAYENNE
ARON
PALACIACO
DIABLENTAS
MARTINIACO
CAMPAVSCIACO
SILLIACO
SILLÉ
CRISCIACO
ARCIACO
BELLO FAETO
SAGONO
SEI JORGI
VERNO VICO
BALAIONNO
BALON
CORMA VICO
SVLLIACO
SILVIACO
NOVO VICO
MILLEO VICO
ANISIACO
BVRIACO
CENOMANNIS
LE MANS
ALAONA
LVGOVNO
BOLODRO
BOULOIRE
BAVCIALO
BRAIA VICO
VIBRAYE
SEI KARILEFI VICVS
ST CALAIS
CAMPO TRECIO
LATINIACO
VENTSCIACO
MATOVALLO
VADOELDI
DOSRO VICO
VENDÔME
MONTOIRE
MARCIACO
ERNEMITO VICO
CAMILIACO
VASTINA
BONA
BEDAS PORTVS
CLOTE
LE LOIR
AVCIACO
CASTRO FVSEI ?
CROVIO
EOVORICO
NOVIOMO
SOLEMNIS
SABLÉ
BEGORRA
GREZ EN BOUÈRE
CRODENO
CRAON
CHATEAU GONTIER
COMBENAS
CHASSE LE VIVIEN
INTRAMNIS
LAVAL
NIVIALERA
BRVERON
BRULON
PAVLIACO
MONTSURS
EVION
SUZANNE
ARGENTÉ
MESLAY
LOVÉ
VALLON
LA SUZE
MALLERANE
ECOMMOY
PONT VALLAIN
CLERMONT
LA FLÈCHE
MAYET
LA CHARTRE
CHATEAU DU LOIR
LE GRAND VIÉ
SAVIGNY
MONTFORT
BUNNETABLE
LA PETITE BERNARD
MONTMIRAIL
TUFFE
CONLIE
FRESNAY
BONNMONT
MAGOLLES
ALENÇON
LA FRESNAYE
PATSÉ
MAMERS
EVRBONNO
CORBON
CARNOUGES
LA FERTÉ MACÉ
JUVIGNY
PASSAIS
CUVERAIN
LAROCHE MABILE
PREZ EN PAIL
VILLAINES
Juhel
LE HORPS
VIBRIERES
GERRON
CHAPELLE
ARGENTÉ
MONTAUBAN
LAVAL
MONTJEAN
CHATEAU GONTIER
ALONAY
CHATEAU RENAULT
COLOSA

Saint-Cosme-de-Ver.	10	Montfort	Sarthe	1	monétaire.
Saint-Jean-d'Assé.	9	Grand archidiaconé	id.	1	—
Saosne.	12	id.	id.	2	—
Sillé-le-Guillaume.	55	Passais	id.	1	—
Sillé-le-Philippe.	37	Montfort	id.	1	—
Solesmes.	27	Sablé	id.	1	—
Souillé.	7	Quinte	id.	1	—
Tresson.	41	Montfort	id.	1	—
Tróo.	17	Château-du-Loir	Loir-et-Cher	2	—
Vaas.	15	id.	Sarthe	1	—
Vancé.	46	Montfort	id.	1	—
Vibraye.	45	id.	id.	1	—
Voivres.	28	Sablé	id.	1	—

Je n'ai rencontré que trois monnaies de rois, savoir :

1° Childebert I au Mans. Monogramme de la ville sur une monnaie à l'effigie de Théodebert I, roi d'Austrasie.

2° Dagobert I, à Allonnes.

3° Dagobert I, à Cormes.

J'ai rencontré 103 noms de monétaires dont voici la liste par ordre alphabétique avec l'indication des ateliers où ils ont ouvré et le nombre de types connus qu'ils ont produits.

Acati.	Gastine.	1
Agibodius.	Ballon.	1
Aigaharius.	Nuillé.	1
Aigoaldus.	Noyen.	1
Aiulfus.	Saint-Cosme-de-Ver.	1
Aldomeres.	Les Ermites.	1
Arivaldus.	*Riomo.*	1
Attila.	Les Ermites.	1
Audegiselus.	Entrammes.	1
Id.	Javron.	1
Audolaïcus.	Le Mans.	2
Audolinus.	Neuvy.	1

Audulfus.	Noyen.	1
Audumundus.	Noyen.	1
Augemaris.	Le Mans.	1
Auptoaldus.	Solesmes.	1
Ausomundus.	Le Mans.	1
Badolenus.	Cormes.	1
Badulfus.	Loudon.	1
Basinus.	Noyen.	1
Baudegiselus.	Izé.	1
Beroaldus.	Martigné.	1
Bodolenus.	Dangeul.	3
Bertinus.	Ivré-l'Évêque.	1
Boso.	Javron.	1
Castus ?	Craon.	1
Ceranio.	Marcé.	2
Chadoaldus.	Bannes.	1
Charigisilus.	Laigné.	1
Id.	Noyen.	3
Childelenus.	Le Mans.	1
Daulfus.	Poillé.	1
Dauvius.	Marcillé.	1
Deodo...us.	Le Mans.	1
Domardus.	Saosne.	1
Domolus.	Neuvy.	2
Ebricharius.	Le Mans.	2
Ebrulfus.	Ciral.	3
Eivius.	Ballon.	1
E...ndus.	Ciral.	1
Eosenus.	Voivres.	1
Eperinus.	Brecé.	1
Etto.	Le Mans.	1
Id.	Ballon.	1
Eud (ou Theud).	Neuvy.	1
Fedolenus.	Le Mans.	1
Flaulfus.	Neuvy.	4

Fraibo.	Corbon.	1
Francio.	Champéon.	12
Fredomundus.	Fyé.	5
Id.	*..iedi..i?*	1
Fridiricus.	Neuvy.	1
Frodovaldus.	Fleurigné.	1
Genobaudes.	Crissé.	1
Ginnigiselus.	Sillé-le-Philippe.	2
Gunbertus.	Jublains.	1
Gundericus.	Cormes.	1
Gundobert.	Cormes.	1
Gundobodes.	Corbon.	1
Id.	Baillou.	1
Hadenus.	Chemillé.	1
Irulfus.	Brûlon.	2
Isoanto.....	Chemillé.	1
Isobaudes.	Ballon.	4
Ivioisone.	Neuvy.	1
Johannes.	Vaas.	1
Id.	Gué-du-Loir.	2
Laudulfus.	Le Mans.	1
Launulfus.	Noyen.	1
Leodastes.	Niort.	1
Leodoaldus.	Le Lude.	1
Leodomundus.	Martigné.	1
Leofredus.	Tròo.	1
Leubovaldus.	Oisé.	1
Leudolenus.	Placé.	1
Leudovaldus.	Poillé.	2
Leudulfus.	Vancé.	1
Lodegiselus.	Le Mans.	1
Loppus.	Couleur.	1
Madobodus.	Bonneveau.	2
Magnidius.	Bouloire.	1
Magnovaldus.	Lassay.	1

Mallebodus.	Souillé.	11
Marcovaldus.	Jublains.	1
Margisilus.	Allonnes.	4
Maurinus.	Le Mans.	1
Id.	Saint-Jean-d'Assé.	2
Id.	Sillé-le-Guillaume.	1
Medulus.	Tresson.	2
Mellio.	Le Mans.	1
Mellobaudes.	Cré-sur-le-Loir.	1
.....moaldus.	*Of...m?*	1
Munnus.	Aigné.	1
Nonnitus.	*Combenas.*	1
..Ocoveus.	Le Mans.	1
Orgesa.	Saosne.	1
Originus.	Aron.	1
Pegasus.	Le Mans.	1
Redemtus.	*Castro Fusci.*	1
Redulfus.	Loudon.	1
Sesoaldus.	Poillé.	1
Siggulfus.	Le Mans.	1
Taurecus.	*Begorra.*	1
Theodoricus.	Neuvy.	2
Thuevaldus.	Neuvy.	2
Verolus.	Trôo.	1
..*Vimindi.*	Milesse (la)?	1
Vinovaldus.	Le Mans.	5
Wasendosus.	Bonneveau.	1
Willulfus.	Vibraye.	1
Illisible.	Mayenne.	1

Les ateliers les plus féconds sont :

Le Mans	— un roi,	17 monétaires	25	types.
Neuvy.		8 —	14	—
Champéon.		1 —	10	—
Souillé.		1 —	11	—

Noyen.	6 monétaires	8 types.
Ballon.	4 —	7 —
Fyé.	1 —	5 —
Poillé.	3 —	4 —
Ciral.	2 —	4 —
Bonneveau.	2 —	3 —
Cormes — un roi.	3 —	4 —

Les types les moins rares sont ceux de :

Mallebodus	à	Souillé.
Madobodus	à	Bonneveau.
Isobaudes	à	Ballon.
Francio	à	Champéon.
Ebrulfus	à	Ciral.

Il ne faut pas croire qu'un seul de ces types soit commun. Les monnaies mérovingiennes ne sont plus réputées rares dès qu'elles sont connues à quatre ou cinq exemplaires, mais il n'en existe pas qui soient habituellement dans le commerce ; les moins rares sont donc celles qu'on a chance de rencontrer quelquefois.

Les identifications que j'ai proposées en prenant pour seul guide le style des monnaies, concordent d'une manière remarquable avec les données géographiques fournies par les textes, et ce contrôle de la numismatique par l'histoire plaide éloquemment en faveur du travail que je présente aux archéologues. Ainsi, sur 733 paroisses que comprenait l'ancien diocèse du Mans, sans compter 88 autres qui lui ont été annexées après le concordat de 1801, 33 ont été fondées par saint Julien, 29 par saint Turibe, 10 par saint Pavace et 17 par saint Liboire ; 89 sont donc antérieures au Ve siècle, c'est-à-dire environ une sur dix, or dans ma recherche des ateliers Cénomans, je trouve 32 ateliers sur 65 (y compris les trois laissés en litige) c'est-à-dire un sur

deux, qui s'identifient avec des paroisses fondées par les quatre premiers évêques du Mans. Plus du tiers de ces antiques paroisses (32 sur 89) se trouvent avoir possédé des ateliers monétaires et peuvent en montrer les produits. 19 autres ateliers s'identifient à des noms de paroisses citées par des textes antérieurs à l'an mil ; 14 seulement s'appliquent à des paroisses qui n'étaient pas signalées avant cette dernière date, et encore sur ces 14, 6 sont signalées dès le XIe siècle, 4 dès le XIIe et des 4 dernières identifications non appuyées par d'anciens textes deux au moins sont incontestables, celle qui place le *Vadum Lidi* à Gué-du-Loir, et celle qui place *Fluriniacum* à Fleurigné ; quant aux deux autres relatives à *Noiordus Vicus* et à *Colosa*, j'ai dit sur quelles raisons j'appuyais mes hypothèses, je crois pouvoir ajouter à titre d'argument nouveau que la monnaie de *Noiordus Vicus* qui m'appartient vient du cabinet du comte de Clermont-Gallerande et que cette collection se composait surtout de monnaies trouvées dans la Sarthe.

Voici comment les trente-deux ateliers identifiés aux plus anciennes paroisses sont désignés par les textes du *Gesta Pontificum Cenomanensium* et par les légendes monétaires :

Gesta S. Juliani :	Monnaies :	Nom moderne.
De Aloniaco.	Alauno.	Allonnes.
De Baladon.	Balaionno.	Ballon.
De Baliau.	Baocialo.	Baillou.
De Bello Faïdo.	Bellofaeto.	Fyé.
De Brucilonno.	Bruciron.	Brûlon.
Cenomannica Civitas.	Cenomannis.	Le Mans.
De Corma.	Corma.	Cormes.
De Diablentico Vico.	Diablentas.	Jublains.
De Domno Georgio.	Sci Jorgii.	Dangeul.
Ecclesia Cenomannica.	Ecclesia.	La Cathédrale.
De Gavronno.	Gavaronno.	Javron.

Gesta S. Juliani :	Monnaies :	Noms modernes.
De Intramnis.	Interamnis.	Entrammes.
De Noviomo.	Noviomo.	Noyen.
De Saugonna.	Sagono.	Saosne.
De Silviaco.	Silliaco.	Sillé-le-Guillaume.
De Tricio.	Campo Trecio.	Tresson.
De Vedatio.	B⊢as portus.	Vaas.
De Verno.	Verno.	St-Cosme-de-Ver.
Gesta S. Turibii :		
De Briciaco.	Bricciaco.	Brecé.
Casa Gajani.	Scs Karilefus.	Saint-Calais.
De Latiniaco.	Latinaco.	Laigné.
De Madvallo.	Matovallo.	Bonneveau.
De Masciliaco.	Marciliaco.	Marcillé.
De Novo Vico.	Novovico.	Neuvy.
De Placiaco.	Palaciaco.	Placé.
De Solemnis.	Solemnis.	Solesmes.
Gesta S. Pavatii :		
De Cerallo.	Sirallo.	Ciral.
Gesta S. Liborii :		
De Bona.	Bona.	Bannes.
De Comnis.	Combenas ?	Cosmes.
De Noviliaco.	Nivialcha.	Nuillé.
De Poliaco.	Pauliaco.	Poillé.
De Silviaco.	Silviaco.	Sillé-le-Philippe.

Les dix-neuf autres localités antérieures à l'an mil d'après les textes et dont les noms se trouvent sur les monnaies du Maine sont, par ordre de l'ancienneté des documents manuscrits :

	Textes.	Monnaies.	Noms modernes.
573	*Soliaco.*	Sulliaco.	Souillé.
616	*Crisciaco.*	Crisciaco.	Crissé.
616	*Wibriaco.*	Buriaco.	Ivré-l'Évêque.
625-654	*Lucdunum.*	Lucduno.	Loudon.
642	*Ausciaco.*	Campo Ausciaco.	Izé.
642	*Martiniaco.*	Martiniaco.	Martigné.
777	*Auciacus.*	Auciaco.	Oizé.
778	*Meduana.*	Meodena.	Mayenne.
802	*Bonlido.*	Bolodro.	Bouloire.
802	*Camiliaco.*	Camiliaco.	Chemillé.
803	*Arciacas.*	Arciacas.	St-Jean-d'Assé.
834	*Agniacum.*	Anisiaco.	Aigné.
834	*Militia.*	Melicio.	La Milesse.
834	*Wastina.*	Vastina.	La Gâtine.
VIIe siècle.	*Crovio.*	Crovio.	Cré-sur-le-Loir.
IXe siècle.	*Boeria.*	Begerra ?	Bouère.
IXe siècle.	*Cambion.*	Cambidonno.	Champéon.

Archidiaconé du diocèse de Séez : monnaie :

Curbonno. Corbonno. Corbon.

Archiprêtré du diocèse d'Angers : monnaie :

Castrum Fixa. Castro fusci ? La Flèche.

Enfin les quatorze ateliers se rapportant à des localités qui ne sont pas citées dans les textes avant l'an mil, sont :

XIe siècle :	Braia vico.	Vibraye.
	Clote.	Le Lude.
	Crodeno.	Craon.
	Dorio.	Trôo.
	Lacciaco.	Lassay.
	Marciaco.	Marcé.
	Venisciaco.	Vanssay ?

XIIe siècle :	Aron.	Aron.
	Eovorico.	Voivres.
	Ernemito.	Les Ermites.
Sans textes connus :	Colosa.	Couleur.
	Fluriniaco.	Fleurigné.
	Noiordo.	Niort.
	Vado Lidi.	Gué-du-Loir.

Les formes inscrites sur les monnaies sont seules authentiques, les textes ont pu être modifiés, altérés, interpolés, et ils l'ont été souvent, sans aucun doute.

Nos monnaies ont été toutes frappées entre les années 539 et 743, ce sont là les dates extrêmes du monnayage d'or qu'on appelle mérovingien, mais les dates précises ne sont pas établies et la chronologie des émissions mérovingiennes est encore dans l'obscurité ; cependant le type du quadrupède (Nuillé, Jublains) est contemporain de Childebert II qui est mort en 596 ; le type de la face sigillaire (Cormes, Jublains) est contemporain de Dagobert I puisqu'il apparaît sur une monnaie frappée à Cormes au nom de ce roi ; sa date est donc de 628 à 638. Le profil concave est postérieur à saint Éloi puisqu'une monnaie du Lude frappée à ce type porte dans le champ du revers les débris du nom ELIGI copiés sans doute sur les monnaies de Dagobert et de Clovis II ; c'est donc vers 660 que ce singulier style eut son expansion. Enfin le type de l'appendice perlé avec ses immobilisations que l'on constate à Souillé, à Bonneveau, à Ballon, à Noyen, comme à Angers, Amboise, Orléans, Paris et jusque dans l'Aube, caractérise les dernières émissions des monnaies d'or et la fin du système monétaire mérovingien, c'est-à-dire la fin du VIIe siècle et le commencement du VIIIe ; ce n'est plus de l'art, c'est de la fabrication ; l'orfévrerie tombe aux mains des barbares ; aux rois fainéants correspondent les artistes fainéants. Ces cendres couvent pourtant l'étincelle encore vive du génie créateur

et l'on voit poindre une renaissance à l'époque de Charles-Martel. C'est sur la monnaie d'argent que s'exercent les inventeurs des types destinés à remplacer l'or; à défaut d'art, la légende historique s'installe sur les monnaies et les figures de saints se multiplient. Les personnages imités de la Victoire des monnaies romaines s'étaient perpétués dans les ateliers de l'Armorique; l'insurrection bretonne conduite par Judicaël, au temps de Dagobert I, paraît avoir refoulé les ateliers francs jusque dans l'Ouest du Cenomannicum, et ces types attardés de la Victoire devenus à Champéon, à Ciral, à Placé, à *Baioras* (les Biards? Manche) des représentations de figures légendaires et de saints locaux, passèrent de l'or sur l'argent et continuèrent leur pérégrination vers l'Est, à Tours, au Mans, à Saint-Calais, à Chartres enfin, où ils avaient cours encore au temps de Pépin-le-Bref et de Charlemagne.

Depuis que j'ai publié ma recherche des monnaies de Touraine, j'ai découvert un certain nombre d'ateliers tourangeaux qui avaient échappé à mes investigations, mon travail sur les monnaies du Maine aura le même sort; il est très incomplet aujourd'hui, et à mesure que les collectionneurs sauveront de la destruction ou de l'oubli nos monnaies mérovingiennes on pourra signaler de nouvelles lacunes dans mon œuvre; il faut pourtant me décider à la livrer au public, et je l'offre comme la voilà aux frères d'études qui me l'ont demandée; les principes généraux qui m'ont guidé me paraissent infaillibles, mais cela ne veut pas dire que j'aie bien su les appliquer. Qu'on discute donc mes attributions, j'en serai reconnaissant, puisque je ne cherche que la vérité. Ce que j'ai pu donner trop précipitamment au *Cenomannicum* sera rendu aux ayant-droit légitimes et rien ne sera perdu pour la science; le Maine peut se passer du bien d'autrui. La critique n'a pas l'habitude de rendre aux pauvres chercheurs les plumes qu'elle leur arrache, mais si elle ravit à la province du Maine quelques-uns des fils d'or que je viens d'attacher à son manteau, celle-ci sera vengée par son sol

fécond en antiquités ; ce sol lui rendra jour à jour, au nombre des richesses encore enfouies, les cubes absents d'une belle mosaïque qui s'appellera la *Carte numismatique du Cenomannicum mérovingien*. Je désire que mon exemple et l'ample moisson de vignettes que je viens d'étaler fasse rechercher comme elle le mérite la série infiniment précieuse de nos monnaies de la première race. Elle doit être désormais l'illustration des premiers feuillets de nos annales, cette compagne d'enfance de notre patrie, qui s'éveille après douze siècles de léthargie, pour raconter, en sa langue sincère et naïve, nos débuts dans la vie des nations, et pour peupler de réalités le domaine de nos légendes.

Il me reste de larges dettes de reconnaissance à payer et je ne ferai pas banqueroute, même à la mémoire des morts. Si quelque honneur me revient de ma *Recherche*, je le dois surtout à Cauvin, le savant auteur de la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, ouvrage publié sous les auspices d'un autre mort illustre et à jamais regrettable, M. de Caumont. La géographie de Cauvin forme le premier volume des *Mémoires de l'Institut des Provinces*. Cauvin, l'un des Nestors de nos congrès archéologiques, avait fait partie de la Congrégation de l'Oratoire avant la tourmente révolutionnaire ; élève d'un de nos grands ordres religieux, on peut dire qu'il était de la race des titans de l'érudition. Jamais sans lui, je n'aurais pu élever mon humble monument numismatique au diocèse du Mans. A sa mémoire donc j'adresse la plus haute expression de ma gratitude !

Après lui je ne puis oublier le vénérable président de la *Société historique et archéologique du Maine*, le savant et infatigable M. Eugène Hucher, numismatiste, sigillographe, archéologue, verrier, artiste d'histoire aussi bien qu'historien de l'art, et, n'en déplaise à sa modestie, l'un des chercheurs les plus éminents de notre siècle ; il a le premier tracé le sillon que j'ai élargi et je lui renouvelle mes félicita-

tions et mes remerciements. Mon excellent ami, M. Arthur Bertrand qui a coopéré à mon travail en dirigeant la publication et en prenant toute la peine pour ne me laisser que l'honneur et le plaisir, voudra bien trouver dans la dédicace que je lui ai faite en commençant le seul dédommagement qu'il me soit donné de lui offrir; enfin j'adresse l'expression de ma cordiale reconnaissance au jeune dessinateur M. Robert Triger, pour le concours habile et désintéressé qu'il m'a apporté en dressant la carte des ateliers Cénomans. Ce travail, si bien compris et si scrupuleusement exécuté, était le complément désirable de mon œuvre et devient un guide presque indispensable à ceux qui voudront apprécier les résultats de mes recherches ; je souhaite ardemment que cette campagne archéologique lui porte bonheur.

Que dirai-je enfin à la vaillante compagnie qui, trop confiante en moi peut-être, m'a donné une si généreuse hospitalité dans sa *Revue?* Je lui témoignerai d'humbles regrets des fautes que j'ai certainement commises et qu'elle ne manquera pas de relever un jour. Son honneur et sa réputation n'en seront pas atteintes. Quant à moi, seul responsable de mes opinions, je livre d'avance ma réplique aux méditations des moins indulgents de mes critiques : d'un côté e n'ai pu utiliser que les documents connus au moment où j'écrivais ; et d'un autre côté, dans l'appréciation des travaux numismatiques, ceux-là seuls ont le droit d'être sévères qui ont beaucoup produit et ne se sont jamais trompés ; or ceux-là seuls ne se sont pas trompés qui n'ont jamais rien publié ; j'attends donc mes juges avec confiance.

Mamers. — Typ. de G. Fleury et A. Dangin. — 1883.

BINDING COST: APR 28 1970

CJ
2682
P654

Ponton d'Amécourt, Gustave
Recherche des monnaies
mérovingiennes du Cenomannicum

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 20 19 12 025 9